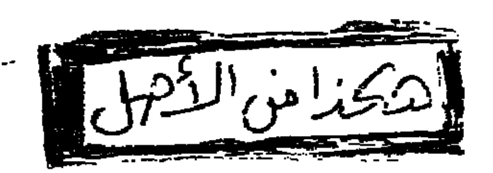
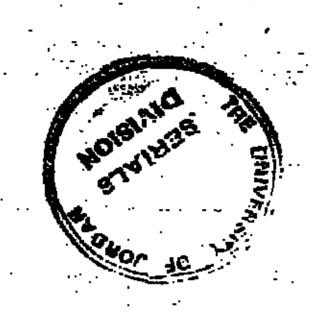




Cahier spécial : Terres d'hiver

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15180 – 7 F

JEUDI 18 NOVEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Transparence électorale au Japon

Le projet de réforme électorale introduit par le premier ministre, M. Hosokawa, a été adopté mercredi 17 novembre par la commission *ad hoc* du Parlement japonais. Il devrait être très vite présenté à la Chambre basse et adopté sans difficultés. Il s'agit là, selon le chef du gouvernement, du « deuxième acte de la recomposition du paysage politique ». Le premier en avait bien sûr été le changement de majorité, au détriment du Parti libéral-démocrate (PLD, au pouvoir depuis 1955), survenu lors des élections de juillet.

Ce succès est un bon point pour le déjà très populaire M. Hosokawa. Ne s'était-il pas engagé, lors de son accession au pouvoir, il y a tout juste cent jours, à réaliser la réforme avant la fin de l'année ? De façon également très bienvenue, il survient à la veille de sa rencontre cruciale avec le président américain Bill Clinton, à Seattle, lors du « sommet » de la coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

Le nouveau système va provoquer un réalignement des partis et, sans doute, l'apparition d'une autre force conservatrice rivalisant avec le PLD. Il fera date dans l'histoire du Japon, qui adoptera pour la première fois un système combinant le scrutin majoritaire à un tour et la proportionnelle. Le texte a été voté malgré l'opposition d'une partie des députés du Parti socialiste, membre de la coalition.

M. Hosokawa a dû jouer de la menace d'une dissolution pour imposer son projet aux libéraux-démocrates. Craignant d'autres divisions en son sein, le président du PLD, M. Kono, a dû, *in fine*, se plier au compromis que lui offrait le chef du gouvernement. Des élus du PLD pourraient, au demeurant, joindre leurs voix à la majorité pour faire adopter une réforme réclamée, depuis des lustres, par une société lasse des scandales émaillant la vie publique.

Bien que complexe, la réforme devrait rendre transparence au système. Chaque électeur disposera de deux bulletins. Au terme du redécoupage entraîné par la loi, 274 sièges seront pourvus dans le cadre de petites circonscriptions à un seul député, et 226 autres élus à la proportionnelle. Jusque-là, il existait des circonscriptions à plusieurs sièges, où se présentaient plusieurs candidats d'un même parti. C'était une source évidente de rivalités entre caciques des grandes formations « actionnant » une clientèle qui était, à la fois, la base de leur pouvoir et l'objet de toutes leurs attentions.

Les petites formations devraient tirer bénéfice de l'ampleur accordée à la proportionnelle. Elles seront, par ailleurs, moins défavorisées que les grandes par le plafond que la réforme impose à l'aide publique en faveur des partis. Et, surtout, les citoyens pourront, à l'avenir, se déterminer davantage en fonction de plates-formes politiques que du sempiternel combat de chefs.



M0147 - 1118 0 - 7,00 F

Révisant son texte sur les assassins d'enfants

Le gouvernement renonce au projet de prison à vie

Le Sénat devait examiner, mercredi 17 novembre, le projet de loi de Pierre Méhaignerie, ministre de la justice, tendant à instituer la perpétuité « réelle » pour les auteurs de meurtres ou de viols sur des mineurs de quinze ans, accompagnés de torture ou d'actes de barbarie. Après l'adoption, par la commission sénatoriale des lois, d'un amendement visant à permettre le réexamen du cas d'un condamné au bout de trente ans, M. Méhaignerie a décidé de présenter, lui-même, un amendement similaire. En outre, le gouvernement redoutant une offensive des partisans de la peine de mort, laisse entendre que le texte ne sera pas inscrit à l'ordre du jour de la présente session à l'Assemblée nationale.



Lire nos informations page 9

La paix et le temps

A Gaza aussi bien qu'à Jérusalem, l'avenir du « processus » en cours paraît comme suspendu à un fil

JÉRUSALEM

de notre envoyé spécial

Jéricho la somnolente attend Abou Ammar (nom de guerre de Yasser Arafat). Gaza la fourmillante attend le retrait des troupes israéliennes et des derniers drapeaux à l'étoile de David. De l'autre côté du fleuve, la Jordanie attend, pour signer la paix, d'en savoir plus sur l'attitude de la Syrie, qui, elle-même, paraît attendre de voir ce qu'il va advenir des accords OLP-Rabin-Pérès. Le Liban attend que la Syrie lui donne des consignes. Le commerce de Jérusalem attend le retour massif des pèlerins-touristes de toute obédience.

Tout le monde attend et, pourtant, le temps n'est pas extensible à l'infini dans cette terre d'éternité où l'épaisseur des siècles a produit des merveilles de civilisation et des vallées de larmes. Les ennemis devenus partenaires savent bien qu'ils se sont entendus à l'occasion d'un « *moment* » de l'Histoire, d'une brèche soudaine dans la fatalité et qu'il leur faut mettre à profit une « *fenêtre d'opportunité* » que bien des saboteurs tentent, et tenteront, de refermer avec la dernière brutalité. Face à l'alliance objective de ceux-ci – minorité de colons juifs ultras, prêts à en découdre et groupes islamistes maintenant la pression à coups d'assassinats – le couple Rabin-Arafat joue son duo de funambules au-dessus d'une mer d'incertitudes.

A Gaza, enfer terrestre, les potentialités d'un paradis naturel sont réunies, mais ce sont les hommes qui ont transformé cette riche plaine côtière en négation de la civilisation. Une fois franchie, sur la route venant de Tel-Aviv, la frontière entre Israël et la zone occupée prise aux Egyptiens en 1967, les enchevêtrements de l'Histoire, des peuplements et de l'absurdité vous sautent aux yeux. Aux barrages établis sur les routes à l'approche des camps de l'armée ou des colonies de juifs, les voitures à plaques blanches (réservées aux habitants palestiniens de Gaza) doivent impérativement stopper.

BRUNO FRAPPAT

Lire la suite page 3

La levée d'immunité de Bernard Tapie

La commission *ad hoc* de l'Assemblée nationale a décidé, mercredi 17 novembre, par 10 voix contre 4 (le président ne prenant pas part au vote), d'accéder à la demande de levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie, député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône, présentée par les juges d'instruction de Béthune (Pas-de-Calais) chargés de l'affaire Testut. La commission devait rédiger une proposition de résolution qui sera soumise au vote des députés en séance publique.

La levée de l'immunité a pour effet d'autoriser l'engagement de poursuites judiciaires contre un parlementaire en cours de session et, éventuellement, son arrestation. La commission *ad hoc* compte sept députés RPR, six UDF, un socialiste et un communiste (*le Monde* du 22 octobre). Présidée par Jacques Limouzy (RPR), elle a pour rapporteur Dominique Bussereau (UDF).

page 10

Le rapport Mattéi sur la bioéthique

Le professeur Jean-François Mattéi, député (UDF) des Bouches-du-Rhône, a remis, mardi 16 novembre, à Edouard Balladur un rapport sur l'éthique biomédicale. Dans ce document, il expose les raisons pour lesquelles il y a, selon lui, « *urgence à légiférer* » dans de nombreux domaines concernant notamment la procréation médicalement assistée, le diagnostic prénatal et les thérapies géniques. Préconisant l'interdiction de prélever des tissus sur des cadavres, le professeur Mattéi réclame aussi une mission d'enquête sur les conditions dans lesquelles la société Pasteur-Mérieux collecte actuellement des placentas dans quarante-cinq pays pour en extraire ensuite de l'albumine.

page 12

Un marché de 360 millions d'Américains

Pour pérenniser leur suprématie, les Etats-Unis misent sur le libre-échange avec leurs voisins

NEW-YORK

de notre correspondant

Cinq millions de « jobs » en moins ou 200 000 en plus ? Quel sera l'impact sur l'emploi aux Etats-Unis de l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sur lequel les membres de la Chambre des représentants étaient appelés à se prononcer mercredi 17 novembre ? Reflet des angoisses de la population américaine, la question a largement dominé les débats préalables à ce vote – un vote décisif et serré. L'emploi n'est pourtant pas le seul enjeu, ni même sans doute le principal, de cet accord commercial entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada qui devrait conduire à la création de la plus vaste zone de libre-échange au monde (360 millions d'habitants).

Les répercussions économiques de l'ALENA pour les Etats-Unis (sur l'emploi, les salaires ou l'environnement) devraient en effet être relativement marginales. Le Canada et les Etats-Unis sont déjà liés, depuis cinq ans, par un accord de libre-échange. Le Mexique est un « confetti » pour cet ensemble : son produit national brut ne représente que 4 % de celui des Etats-Unis, à peine celui de l'Illinois. Derrière l'ALENA, c'est en réalité la mise en œuvre d'une double transition qui se joue pour les Etats-Unis : une transition vers une économie plus productive, d'une part, vers une économie plus ouverte au reste du monde, d'autre part. Les hésitations du Congrès sont celles d'une population inquiète et que Bill Clinton, pourtant aidé par une grande partie de l'establishment, *n'a pas vraiment* réussi à convaincre.

Le traité de Maastricht et celui de l'ALENA n'ont que peu de ressemblance. Le premier doit conduire à une union économique, monétaire et politique entre douze pays européens. Le second est moins ambitieux : il a pour objectif la création d'une zone de libre-échange entre trois économies, grâce à la suppression progressive, planifiée sur quinze ans, de *tous les obstacles (tarifaires ou* non) au commerce entre eux. Il n'est question ici ni de politique commerciale commune, *ni d'harmonisation* fiscale, ni de monnaie unique. Aux Etats-Unis comme en Europe, les débats ont pourtant fait ressortir un même clivage : celui qui oppose la classe dirigeante à l'opinion publique.

A Washington – comme à Paris pour Maastricht, – les élites, politiques, économiques et académiques, ont ainsi massivement milité, au cours des dernières semaines, en faveur du « oui » à l'ALENA. La Maison Blanche en a multiplié les démonstrations, *indiquant par exemple que tous* les anciens présidents américains encore vivants, tous les grands patrons de l'industrie et tous les Prix Nobel d'économie étaient partisans de cet accord régional. Invoquant les bienfaits du « *libre-échange, source de croissance et d'emplois* », ils ont expliqué que l'ALENA était favorable aux intérêts à long terme des Etats-Unis. S'appuyant sur les frustrations immédiates de la population et sur une demande accrue de *protection, le milliardaire* Ross Perot, l'écologiste Ralph Nader et surtout les syndicats – l'AFL-CIO – *ont organisé une puissante campagne* d'opposition. Au centre de leur argumentaire : l'emploi et les salaires.

Malgré le retour de la croissance depuis deux ans et demi maintenant, l'emploi reste, il est vrai – ici comme ailleurs, – la préoccupation dominante des Américains. *Plus de 8,5 millions* d'entre eux sont, officiellement, au chômage (6,8 % de la population *active*), un chiffre qui sous-estime la réalité, selon le secrétaire d'Etat au travail, M. Reich *lui-même. Lente et non-inflationniste*, la reprise en cours apparaît aussi comme peu créatrice de postes de travail nouveaux. Certains économistes utilisent d'ailleurs pour la qualifier le terme de « *croissance sans emploi* » (*jobless growth*). Animés par une recherche continue de gains de productivité et emportés par la mode du *downsizing*, les grands groupes (IBM, Procter & Gamble, Pfizer, Bellsouth, Wal-mart...) procèdent, malgré des ventes et des *profits en hausse*, à des plans massifs de licenciement.

L'Amérique réelle connaît ainsi depuis une quinzaine d'années une longue période de réduction des emplois industriels (encore *700 000 postes en moins au cours* des douze derniers mois), de baisse du pouvoir d'achat des salaires et d'insécurité croissante au travail. Et elle entend aujourd'hui que son voisin du Sud, le Mexique, veut la menacer à son tour. C'est dans ce contexte que les syndicats ont réussi à focaliser le débat pour l'ALENA autour de l'emploi et des salaires. L'ouverture totale des frontières au Sud risque, selon eux, de provoquer une fuite massive des emplois faiblement qualifiés des Etats-Unis vers le Mexique, faisant de ce dernier pays l'atelier industriel de l'Amérique du Nord. La faiblesse des salaires et des cotisations sociales comme celle du mouvement syndical devraient y attirer les industriels américains.

ERIK IZRAELEWICZ

Lire la suite page 19

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DEBATS

EUROPE

La France et l'Allemagne dans les crises

La France et l'Allemagne vivent *une crise d'identité*. Pour surmonter les exaspérations réciproques, les deux pays doivent donner la priorité à l'Europe.

par Alfred Grosser

Soyons indulgents : le poids de la crise multiforme est si écrasant que les porteurs se querellent inévitablement. Soyons exigeants : qu'ils comprennent au moins que, s'ils ne portent plus ensemble, ils seront effectivement écrasés l'un et l'autre !

On va à cette séparation si le soupçon sourcilleux *l'emporte*. Le soupçon allemand : les Français *ne voient dans l'Union européenne* que le moyen de contrôler, de limiter, d'utiliser les ressources allemandes. Le soupçon français : si l'Allemagne se dit européenne, c'est qu'elle veut dominer ses partenaires ; si des *Allemands réclament une Allemagne* plus individualisée, ils traduisent l'aspiration de l'Allemagne à la domination solitaire sur tout le continent. Dans les deux pays, chaque soupçon se nourrit du soupçon de l'autre.

Certes, la France et la République fédérale d'Allemagne, élargie depuis trois ans jusqu'à la frontière polonaise, vivent l'une et *l'autre une crise d'identité*. La française a été accentuée par l'*unification* allemande : celle-ci a entraîné la fin du système des quatre puissances, détentrices ultimes de la souveraineté allemande ; la France n'est donc plus la *supérieure hiérarchique* du partenaire allemand, dont la *supériorité économique prend* ainsi plus d'importance.

L'Allemagne, elle, a découvert que l'unification économique*ment*, *socialement*, culturellement inachevée ne reconstituait pas vraiment une nation, les solidarités catégorielles, socioprofessionnelles, s'étant révélées plus fortes que le sentiment national. Pour surmonter les diffi*cultés, la tentation est grande de* faire désormais davantage appel à un tel sentiment – fût-ce au détriment de l'Union européenne et des relations franco-allemandes.

Or, la crise, la plus réelle, la plus centrale n'est pas celle *d'une identité nationale à assu*mer vers le dehors, mais celle d'une destruction de la société nationale au-dedans. Le chômage n'est pas un phénomène accessoire. Il est des mots révélateurs : l'emploi de « dégraisser » *signifie* que *des* centaines de milliers d'hommes *et de femmes sont invités* à s'identifier rétrospectivement à de la graisse inutile. Le mot allemand *abspecken* est pire dans l'expression du mépris avec lequel une partie de la société en traite une autre. La société politique s'en trouve inévitablement affectée. Déjà, dans la nouvelle *partie de la République fédérale*, il est difficile de faire comprendre les vertus de la démocratie libérale à des garçons et à des filles qui vivent en chômeurs l'accession à la liberté. Mais, en Allemagne de l'Ouest et chez nous *aussi, la tentation sera de plus* en plus forte, chez un nombre croissant de jeunes et de moins jeunes, de faire leur avec amertume, face à l'organisation politique et sociale, la formule ironique utilisée naguère par des Allemands contestataires : le désordre, c'est quand rien n'est *à sa vraie place* ; *l'ordre, c'est* quand, à la vraie place, il n'y a *rien*.

Communautés d'intérêts

Comment faire ? Au moins accepter de voir qu'il n'existe *pas de réponse simple, surtout* si elle est doctrinale, surtout *quand on se cache à soi-même* le fait qu'on n'applique pas la doctrine qu'on reproche à l'autre de ne pas accepter. Il a fallu deux ans au gouvernement allemand pour admettre que le simple jeu du marché ne permettrait pas le développement des nouveaux Länder et que, quand on *fait tomber les barrières qui* protégeaient l'industrie de régions pauvres, on ne les sauvait du désastre que par un transfert massif de ressources publiques. Encore cela ne suffit-il pas pour *éviter le pire : quel curieux inci*dent que l'affrontement entre le *ministre* allemand de l'économie et Martin Bangemann, commissaire allemand à Bruxelles, à propos de l'aide à accorder ou à interdire pour une usine à Eisenhüttenstadt, en Allemagne de l'Est : M. Rexrodt raisonnait *comme un agriculteur français* demandant à être protégé de la concurrence ! Et que d'hypocrisie commune face à la Pologne ou à la Hongrie qu'on prétend aider à se développer dans le libéralisme tout en se protégeant contre leurs produits !

Du côté allemand, on a cependant mieux compris que du nôtre quelle était la donnée centrale de *la difficulté* que l'Allemagne et la France ont l'une et l'autre à se *situer face à l'Europe de l'Est et* plus encore face à l'Asie : le développement de ces régions crée en même temps une concurrence et un marché. Il nous est reproché de ne vouloir considérer que l'un des deux volets de cette réalité contradictoire, à savoir la concurrence *destructrice, tout en faisant* reproche au partenaire allemand de vouloir conquérir des marchés.

Vue d'Allemagne, la France est exaspérante par sa façon de *qualifier* d'anti-européenne toute attitude qui ne conforte pas le point de vue français. La « solidarité européenne », c'est le soutien que nous exigerions constamment des onze autres partenaires. Vue de France, l'Al*lemagne parle de plus en plus de* limites à imposer aux engage*ments européens*. Il est vrai qu'à entendre Edmund Stoiber, chef du gouvernement bavarois, parler comme Philippe Seguin, le reproche est justifié. Plus encore quand on lit les attendus du Tribunal constitutionnel fédéral accompagnant son « *oui* » à Maastricht de définitions étriquées de la *Communauté en voie* de formation.

Mais l'ignorance – parfois feinte, plus souvent réelle – des acquis communautaires est au moins aussi grande en France. Et cette *ignorance ne cesse de* nourrir la crise européenne dans *chacun des deux pays et dans* leurs relations. Voici déjà près d'un quart de siècle, en février 1962, la Cour de justice européenne proclamait à bon droit : *« La Communauté constitue un nouvel ordre juridique international au profit duquel les Etats ont limité, bien que dans des domaines restreints, leurs droits souverains. »* Depuis, par l'Acte *unique défendu en 1986 par le* gouvernement Chirac, puis par le *traité* de Maastricht, on a été beaucoup plus loin. Plus encore dans la réalité que dans le droit. L'une de ces réalités est cachée par la présentation statistique : l'Allemagne et la France ne sont ni l'une ni l'autre des géants du commerce mondial dès lors qu'on ne prend plus en compte les échanges intracommunautaires, c'est-à-dire 70 % du commerce *extérieur de l'une comme* de l'autre.

La communauté d'intérêts, la similitude des crises intérieures, *la nature identique des crises* internationales à affronter, *seraient* mieux perçues dans les deux pays si l'on y acceptait de réfléchir à la vérité profonde de la formulation utilisée par Jacques Chirac dans son premier discours de premier ministre devant l'Assemblée nationale, le 5 juillet 1974 : *« La politique européenne ne fait plus partie de notre politique étrangère. Elle est autre chose et ne se sépare plus du projet fondamental que nous formons pour nous-mêmes. »*

Longtemps, il a fallu sans cesse rappeler cette vérité chez nous, alors qu'elle paraissait évidente en Allemagne. Aujour*d'hui, c'est dans l'un et l'autre* pays qu'une telle méconnaissance provoque de *l'éloignement* face à l'autre et fait grandir l'illusion d'une capacité nationale à maîtriser des crises communes.

EMPLOI

Trois modèles proposés pour en finir avec le chômage de masse

Alain Lipietz, Pierre Larrouturou, Guy Aznar proposent chacun des formules de partage du travail. Il serait temps de procéder à leur évaluation.

par René Lenoir

L'IDÉE de répartir sur un plus grand nombre de personnes la quantité de travail dont la nation a besoin et les propositions de partage de l'emploi qui en découlent sont nées d'un constat : quand la productivité croît de 5 % *à 6 % dans l'ensemble de l'économie* et que la production augmente *de 2 %, la quantité de travail* nécessaire diminue de 2 % par an, donc de 30 % en quinze ans.

La productivité va-t-elle cesser de croître ? C'est l'inverse qui risque de se produire. Quand les innovations technologiques se mettent à interférer (et la puce électronique favorise ces interférences), l'accélération de l'évolution aboutit à un changement de *système qui bouleverse les règles* du jeu social et les valeurs qui le *sous-entendent*. Nous y sommes, nous avons changé d'ère (1).

Quand la quantité décroissante de travail se concentre sur un *nombre limité de personnes*, la société se structure en deux sphères : un centre hyperactif voué à la productivité et une périphérie marginalisée et fragile, vouées aux petits boulots, aux emplois précaires, au chômage intermittent. C'est le signe de la naissance d'une nouvelle classe servile comme le montre l'évolution de la nature des emplois aux Etats-Unis. Et comme la population employée à plein temps craint d'être expulsée du centre vers la périphérie, nous sommes entrés dans une société de l'angoisse de masse, de fuite et de révolte (2).

Dès lors deux voies sont possibles :

– ou bien on persévère dans l'actuelle, le « tout-Etat-social », expression d'une solidarité abstraite, *non vécue*. Le budget de l'UNEDIC augmente, les allocations d'assistance sont multipliées ou remplacées par un revenu mini*mum d'existence. La société conti*nue de se dualiser ;

– *ou bien, au lieu de subir cette* dualisation, on s'efforce de *conduire une mutation* culturelle que seule notre paresse et notre peur du changement empêche d'imaginer. Cette mutation passe nécessairement par une répartition de l'activité sur le plus grand nombre de personnes.

Pour qu'elle soit possible sans mettre en péril ni les entreprises ni l'équilibre des finances publiques, les coûts salariaux totaux (salaires plus charges sociales) doivent rester inchangés. Est-ce possible sans *baisser les salaires ? La réponse* n'est pas évidente. La remise au *travail de deux millions de per*sonnes qui vivent d'allocations de substitution devrait permettre de remplacer ces allocations par des salaires en diminuant fortement les charges sociales. C'est une question de tuyauterie. La stimulation de *l'activité résultant* de cette remise en ordre sociale et, les *changements induits par le temps* libéré, joueraient aussi leur rôle. L'*objectif de neutralité* pour l'économie serait d'autant plus facilement atteint que le capital immobilisé serait mieux amorti grâce au travail en équipe.

André Gorz a lumineusement décrit les métamorphoses du travail et proposé, le premier, des pistes pour faire émerger de nouveaux rapports sociaux en limitant le chômage (3). Il n'a été suivi ni par les politiques, qui ont continué d'invoquer la sortie de la crise par la croissance, ni par les économistes, qui ont du mal à intégrer le *rush* technologique dans leur discipline, ni par les syndicats, attachés aux valeurs de la civilisation du travail.

Aujourd'hui, en raison de l'aggravation du chômage et du gâchis humain qu'il entraîne, en raison aussi d'expériences menées ici et là, le partage de l'emploi focalise l'attention. Trois propositions sont avancées (4).

La première, défendue par Alain Lipietz, préconise de passer d'un seul coup aux trente-cinq heures. Le salaire serait compensé jusqu'à *1,8 SMIC et diminué au-delà*. La leçon de l'échec des trente-neuf heures a été retenue : une réduction faible et progressive du temps de travail est immédiatement compensée par un progrès de productivité, sans recours à une main-d'œuvre supplémentaire. Cette proposition a l'avantage de la simplicité et de *s'appuyer sur l'exem*ple de la métallurgie allemande et de *quelques entreprises françaises*. Elle permettrait de réduire les sur*effectifs, donc d'éviter des licen*ciements futurs et sans doute de créer quelques centaines de milliers d'emplois. Ce résultat n'est pas à la mesure de l'enjeu. La réduction de salaire aux alentours de deux SMIC toucherait beaucoup de ménages modestes. Enfin, l'effet sur la vie quotidienne en dehors du travail ne serait pas d'ampleur suffisante pour modifier les modes *de garde d'enfants*, les activités culturelles, les engagements dans la vie associative.

Une économie multidimensionnelle

La deuxième, développée par *Pierre Larrouturou, préconise* le passage à la semaine de quatre jours de 8 h 15 avec réduction – momentanée et limitée – des salaires de l'ordre de 4 % à 5 %. Elle est simple dans son principe, plus radicale d'effets sur l'emploi que la première (avec une probabilité de deux millions d'emplois supplémentaires), elle autorise de nouveaux rythmes de vie. Mais elle pose de redoutables problèmes de mise en œuvre dans le délai proposé de dix-huit mois. En effet, dans tous les postes exigeant un certain niveau de spécialisation, dans l'industrie comme dans les services, la formation exige plusieurs années. L'évolution technique entraîne des économies de travail très différenciées selon les secteurs : impossible de faire aller tout le monde au même pas.

La troisième est défendue par Guy Aznar, qui développe des idées jadis avancées par Michel Albert : elle consiste à partager le revenu en deux parts variables selon les choix des individus : l'une provenant du travail, l'autre d'activités sociales variées rémunérées par un *« deuxième chèque »* (5). Il s'agit en fait d'une indemnité de redistribution de l'emploi qui peut prendre des formes très variées (diminution de charges sociales pour l'entreprise, exonération partielle d'impôt sur le revenu pour le salarié, etc.

*Ces propositions ont en com*mun d'exiger la remise en chantier de lois, de règlements, de conventions collectives, ce qui prend du temps. La réduction de la durée moyenne de travail pour tous implique une redistribution de la main-d'œuvre entre les branches où les gains de productivité sont faibles et les autres, ce qui suppose des programmes coordonnés de formation.

On comprend donc que le ministre du travail ait dû refuser l'introduction par amendement, sans évaluation approfondie, de la semaine de quatre jours. On comprendrait mal que le gouvernement ne fasse pas procéder maintenant à l'évaluation des systèmes proposés de réduction massive de la durée du travail.

L'INSEE, *la direction de la prévi*sion, les équipes de l'OFCE et de l'IPECODE *sont capables de procé*der à l'évaluation des effets des propositions faites (6). Puissent-ils le faire aussi dans l'esprit d'une *économie multidimensionnelle*, c'est-à-dire capable de mesurer, à côté des variations de biens marchands, celles de la qualité des échanges culturels et humains dans la cité.

(1) Georges Friedmann, il y a quarante ans, puis Hannah Arendt et Jacques Ellul ont annoncé cette inévitable crise de civilisation.

(2) « Nation en danger », par René Lenoir, *le Monde* du 9 juillet 1993.

(3) *Métamorphoses du travail, quête du sens*, Galilée, Paris, 1988.

(4) Elles sont décrites ici d'une façon succincte qui ne rend pas compte de leur richesse.

(5) Voir Partage, n° 81, mai 1993.

(6) L'OFCE a déjà fait ce travail pour la semaine de 35 heures.

► **René Lenoir est ancien ministre et ancien directeur de l'ENA.**

REVUES — FRÉDÉRIC GAUSSEN

Les chaloupes de l'espérance

En faisant circuler par-delà les frontières les rêves et les idées, les revues culturelles jouent un rôle politique important. Elles tentent de maintenir un dialogue, là où la violence est reine.

LES revues sont des objets fragiles. Leurs moyens sont généralement limités et leur public réduit. Et pourtant, elles *jouent un rôle considérable dans* la vie intellectuelle d'un pays et *dans la circulation des idées* par-delà les frontières. La période *récente* en a donné de nouveaux exemples, que ce soit dans les pays de l'Europe de l'Est ou dans ceux de la Méditerranée.

L'initiative prise par l'association Ent'revues d'organiser, du 23 au 25 octobre, le quatrième Salon de la revue, à Marseille – en l'honneur de Jean Ballard et des fameux *Cahiers du sud* –, a été l'occasion de jeter un heureux coup de projecteur sur les revues culturelles en Méditerranée. Le catalogue édité à cette occasion en recense une cen*taine et permet de faire le point* sur plusieurs situations natio*nales*. Après la longue asphyxie du franquisme, l'Espagne a connu une *effervescence* éditoriale, soutenue par la création de l'Association des revues culturelles d'Espagne (ARCE), qui apporte une aide matérielle et logistique aux revues littéraires, artistiques, philosophiques ou politiques. Au Portugal, où il n'exite pas d'institution de ce type, la situation est plus pauvre. Les revues italiennes, longtemps florissantes, n'ont pas été épargnées par la crise politique et *intellectuelle qui secoue* la péninsule, mais un renouveau est per*ceptible en provenance du Sud* (Naples notamment). Les revues *marocaines* et algériennes ont évidemment souffert de l'autoritarisme des régimes, qui les ont contraintes à l'abandon (comme pour la revue d'opposition *Lamalif* au Maroc) ou ont brisé dans l'œuf les tentatives originales. En Algérie, la récente et relative libéralisation est gravement compromise par l'intimidation que font régner les extrémistes islamistes. Ce conflit, on le trouve aussi en Egypte, où les principales revues *sont au centre du combat entre* les partisans de la liberté d'ex*pression et ceux d'un islam rigo*riste.

La leçon de la Méditerranée

Et pourtant s'il est un lieu où le dialogue devrait être possible, c'est bien celui des revues, espace naturel du débat et de l'expérimentation. Telle est, par exemple, l'ambition de la revue *Levant*, née à Tel-Aviv, qui publie *des textes d'écrivains israéliens*, arabes, palestiniens, et qui orga*nise des colloques* à Paris, Jérusalem, Lausanne, Bari. Son numéro 6 est évidemment sous le signe de l'immense espoir né du rapprochement israélo-palestinien, en faveur duquel les responsables de la revue appellent à une véritable mobilisation. *« C'est peut-être le moment pour les intellectuels méditerranéens de mettre en œuvre leur réflexion, leur responsabilité, et d'imaginer quelque chose comme un « front de vigilance » pour faire barrage aux forces de destruction et aux tendances suicidaires »* écrit Schlomo Elbaz.

Revue de poésie et de réflexion, *Levant* présente côte à côte, dans son sommaire, des noms d'écrivains de tous les pays de la Méditerranée, avec la certitude que cette cohabitation possède une force de témoignage *qui va bien au-delà de la* littérature. *« Poétique et politique, écrit, dans une belle formule*, le directeur de la revue, Michel Eckhard Elial, *participent à la même exigence de donner un espace réel et habitable à la parole et à la vie. »* Et il rappelle combien, dans son histoire, la Méditerranée a su transformer en dialogue des affrontements inhumains. *« La Méditerranée, écrit-il, qui a toujours su regarder l'inhumanité en face et transformer les conflits, pourrait bien, par un juste retour des choses, faire surgir une nouvelle définition du dialogue et du courage intellectuel. »*

On retrouve cette volonté dans une autre revue littéraire produite par le même éditeur, *Euromedia*, mais celle-ci franco-italienne, *Athanor*, dont le numéro 4 est consacré aux migrations. Mais, comme pour montrer la difficulté de la tâche, les deux revues, *Levant* et *Athanor*, ont mis en exergue de leur numéro le nom de Tahar Djaout, poète et journaliste algérien, mort le 2 juin 1993, *à la suite* d'un attentat attribué aux intégristes. *athanor reproduit un article* de lui, publié dans *Algérie Actualité* du 1er juin, où il dénonçait directement le péril islamiste. *« Les leçons seront-elles tirées afin que se produise le « désenvoûtement » ?* demandait-il. *Rien n'est moins sûr, car le populisme et l'anachronisme cultivés durant un quart de siècle ont forcément fait souche (...). Si l'intégrisme n'est ni le principal ni l'unique problème des Algériens aujourd'hui, il est l'un des plus préoccupants, car (...) il affecte ce qui est le plus difficilement récupérable : les mentalités. La plus dramatique méprise serait de le croire terrassé. »*

Une civilisation d'ouverture

Cette tension entre le dialogue et l'oppression, la liberté et la terreur, elle existe au cœur même de l'Europe, dans l'ex-Yougoslavie et les anciens pays de l'Est. *Là encore*, c'est dans une nouvelle revue qu'on en *trouve la trace mise à nue* : *Transeuropéennes*, éditée par le Centre européen de la culture, dont le siège est à Lausanne. Le désastre culturel qui s'est abattu sur les pays de l'ex-Yougoslavie, on le perçoit mieux en lisant le témoignage de Rada Ivekovic, philosophe croate, professeur à l'université de Zagreb, en exil à Paris : *« Des écrivains, parmi les meilleurs, sont maintenant dans l'impossibilité même de publier dans leur propre langue, celle où ils écrivent. Les rencontres d'écrivains, de traducteurs, d'éditeurs de l'espace yougoslave n'auront plus lieu. Les associations de gens de lettres, d'intellectuels, de scientifiques, les académies, sont « nettoyées » de leurs membres issus des autres anciennes Républiques, les associations yougoslaves autrefois transrépublicaines sont dissoutes, avec force célébration de la culture claustrophobe. (...) Ordre est donné aux intellectuels et artistes de certains des pays en question de ne jamais accepter de paraître dans des manifestations à l'étranger où des collègues et amis, jusqu'à hier proches, mais appartenant maintenant à l'autre ethnie, se produisent.... »* Et Rada Ivekovic rêve d'un *« institut international et d'une fondation capables de contribuer à la préservation de la mémoire active et passive et à la continuité de la culture commune de l'espace yougoslave »*.

Mais l'Europe tout entière ne devrait-elle pas être ce conservatoire des différences, cet espace de culture commune réunissant des peuples qui ne peuvent *renoncer à leur passé ?* C'est ce qu'espère l'historien polonais Bronislaw Geremek dans l'entretien publié par *Transeuropéennes*. Pour lui, l'Europe qui se construit doit réagir contre la tentation de la fermeture. *« L'intégration européenne se trouve à un carrefour important. Si elle ne revient pas à la tradition de l'Europe comme civilisation d'ouverture, je serai sceptique en ce qui concerne l'avenir de notre continent, »* estime-t-il. Et le rôle des intellectuels est précisément de donner une forme claire et convaincante à cette polyphonie, qui répond à l'attente des peuples...

L'ouverture contre l'intolérance, le dialogue contre les intégrismes... En Europe centrale comme autour de la Méditerranée, le fil est ténu entre ces pôles extrêmes... Mais, ici comme là, c'est par ces petites chaloupes que sont les revues que continuent de circuler les messages d'espoir...

► ***Revues culturelles en Méditerranée*. 80 F. Ent'revues, 25, rue de Lille, 75007 Paris, et Impressions du Sud, 17, rue Gaston-de-Saporta, 13100 Aix-en-Provence.**

► ***Levant*. 6/1993, 135 F, et *Athanor*, 4/1993, 135 F. Euromedia, 19, rue de la Grange-aux-Belles, 75010 Paris.**

► ***Transeuropéennes*, n° 1 automne 1993. 95 F. Centre européen de la culture-France, 116, rue du Bac, 75007 Paris.**

La difficile mise en œuvre de l'accord Israël-OLP

Les Palestiniens demandent à être protégés contre les exactions de colons juifs

■ *ATTENTE AU PROCHE-ORIENT.* Israël, ses voisins arabes et les Palestiniens attendent de voir si la paix annoncée par la signature, le 13 septembre dernier, à Washington, d'un accord de paix entre l'Etat hébreu et l'OLP, va se concrétiser. Attente qui se fait *lourde de* violences notamment au Liban-sud et dans les territoires occupés.

■ LA MORT DE DEUX JEUNES PALESTINIENS. Les accrochages presque quotidiens entre colons juifs et Palestiniens, souvent hostiles les uns et les autres au processus de paix, se sont soldés, mardi, à Gaza et en Cisjordanie, par la mort de deux jeunes Palestiniens, tués par *l'armée israélienne.*

■ L'AVERTISSEMENT DE L'OLP. Par la voix de son représentant sur place, Fayçal Husseini, l'OLP a demandé à la communauté *internationale de protéger* les Palestiniens contre les exactions aveugles des colons

JÉRUSALEM

de notre correspondant

« On se croirait revenu aux pires moments de l'Intifada », résumait, mercredi 17 novembre, un journaliste israélien. Pour le gouvernement, c'est encore plus grave puisqu'aux attentats qui se multiplient dans les territoires occupés, aux manifestations palestiniennes qui semblent reprendre, aux tirs de soldats qui recommencent, s'est ajouté, conduit par les colons juifs les plus extrémistes, un violent mouvement d'agitation qui dure maintenant depuis plusieurs semaines et qui commence à sérieusement inquiéter les autorités.

Pour la seule journée de mardi, deux Palestiniens ont été tués par des balles israéliennes : à Gaza, un islamiste de dix-huit ans, et à El Bireh, en Cisjordanie occupée, un adolescent de quinze ans. Le premier, qui voulait apparemment poignarder un soldat, a été tué par un civil. Le second, fils d'un professeur de l'université de Bir-Zeit, faisait partie d'un groupe de lycéens qui ont jeté des pierres sur une patrouille militaire. Celle-ci a riposté en faisant usage de ses armes. Un autre jeune a été grièvement blessé d'une balle dans l'abdomen au cours de cet incident.

Sitôt après, enragés par la mort de leur camarade, des dizaines de lycéens ont commencé à bombarder de pierres les soldats et à brûler des pneus au milieu de la route. L'émeute a duré deux bonnes heures. Quatre autres Palestiniens ont été touchés par balles le même jour, à Gaza, après des jets de pierres sur des garde-frontières qui assistaient de loin à l'enterrement du jeune islamiste tué quelques heures plus tôt.

Pendant ce temps-là, à Hébron, en Cisjordanie, des colons de Kiriat Arba, la forteresse voisine du sionisme messianiste, s'en prenaient, comme les jours précédents, aux bâtiments, aux véhicules et aux Palestiniens du cru. Une jeune fille de dix-sept ans a été grièvement blessée à la tête par une pierre jetée par un colon. En quinze jours d'agitation, plusieurs dizaines de Palestiniens ont ainsi été blessés par des pierres, des bâtons ou des balles tirées par les miliciens en kippa.

La mise en garde de M. Husseini

Fayçal Husseini, ancien chef des négociateurs palestiniens à Washington, a tiré la sonnette d'alarme auprès des consuls en poste à Jérusalem, dont celui de France, demandant qu'une *« force internationale soit immédiatement déployée dans les territoires occupés pour protéger les Palestiniens »*. Sachant qu'il avait peu de chances d'être entendu, il avait mis en garde, la veille, le gouvernement : *« Si nous ne sommes pas protégés contre les exactions des colons, nous allons prendre nous-mêmes en main notre sécurité. »* Il l'a aussi invité à *« condamner »* le meurtre du lycéen d'El Bireh.

Depuis plusieurs jours déjà, les médias locaux, à commencer par la télévision nationale, se plaignent que les couvre-feux décrétés, à Hébron ou ailleurs, par l'armée ne soient valables que pour les Palestiniens, mais pas pour les colons qui violent allègrement les consignes et continuent leurs ratonnades. Sur des images enregistrées par TF 1 et reprises à Jérusalem, ne voyait-on pas des colons maltraiter des automobilistes arabes pendant qu'un groupe de soldats observaient la scène sans intervenir ?

Des réservistes avaient indiqué, mardi, à des journalistes qu'ils avaient reçu consigne de ne pas faire usage de gaz lacrymogènes ni même de matraques contre les contrevenants juifs. Quelques heures plus tard, plusieurs ministres se succédaient sur les antennes pour annoncer un renforcement de la répression. La police va *« enquêter »* sur un groupe particulièrement actif et violent qui s'intitule le « comité des routes de Judée-Samarie », et qui, chacun le sait, *est une émanation du mouvement* raciste juif Kakh.

PATRICE CLAUDE

La paix et le temps

Suite de la première page

Les véhicules dotés de plaques jaunes (Israéliens, colons ou pas) peuvent foncer sans s'arrêter. Etrange tectonique des plaques, instaurée pour d'évidentes raisons de sécurité mais qui a aussi pour effet de rendre l'humiliation plus palpable, plus quotidienne.

Ici, on ne sait jamais de quel côté des barbelés on se trouve. Barbelés de la « frontière » entre Israël et le territoire ; barbelés protégeant les camps de l'armée israélienne, d'où parfois sortent des colonnes de véhicules que nulle plaque blanche ne doit suivre à moins de 70 mètres, mais barbelés aussi – et miradors – des colonies de peuplement où des juifs, coûteusement installés *par l'Etat, font face, dans leurs* petites maisons blanches à toits rouges bien alignées, à l'océan *lointain des réfugiés palestiniens.* On voit ainsi des serres neuves où poussent sous le soleil d'Orient des milliers de fleurs à l'abri de lignes électrifiées. Elles faneront dans nos salons.

Combattants du futur

A l'extrême sud de la bande de Gaza, à Rafah, le camp d'Al Safir, parmi d'autres camps, abrite plus de trente-cinq mille réfugiés, dont beaucoup sont là depuis 1948. Les ruelles y sont de terre battue, poussière pour l'été, cloaque pour la saison des pluies. Sous une forêt de dra*peaux palestiniens dominant les* toits de tôle, les enfants de l'Intifada, tous nés ici de parents eux-mêmes nés ici, assument avec fierté leur rôle de combattants du futur. Ils ne sont jamais allés en Israël ni en Egypte. Ils ont vu à la télévision Arafat serrer la main de Rabin et ont bien compris, ce jour-là, que leur action y fut pour quelque chose. Aujourd'hui ils savent se détendre et attendre.

A leur tour ils font preuve de cette « retenue » manifestée hier par Israël face aux Scud irakiens. L'Intifada est comme gelée, en suspens. A Gaza, dans le quartier de la mosquée Palestine, un hélicoptère tournoyait avec insistance. Dans les rues alentour, des soldats israéliens, juvéniles, tendus, avec des gestes nerveux, tentaient d'éloigner les grappes d'adolescents et les journalistes de passage. En tournant dans le quartier on pouvait observer, en cette fin d'après-midi, une heure avant le coucher du soleil, des camions militaires barrant l'horizon et les rues principales. Des enfants accourus et frémissants vous hurlaient les nouvelles. On recherchait cinq membres supposés du groupe Hamas. Des injures volaient mais point de pierres. Révolte verbale, gestes contre gestes.

Gaza, poubelle perpétuelle. Tout ce que l'homme produit avant de le rejeter finit dans les rues inondables, cahoteuses, de cette négation de ville. Plastiques ou fruits pourris, ferrailles, planches, pneus, cartons tordus : tout ce qui, putrescible ou rouillé, ne peut plus servir à personne est là, *bordant* la vie et compliquant les trajectoires.

De Gaza à Jérusalem

Au milieu du fatras, maisons détruites ou jamais achevées, égouts crevés soudain traversant un quartier, rebut, déchets à ciel ouvert : Gaza ville-rejet est la plus vaste décharge publique de la planète. Et pourtant, chacun



des hommes qui y furent rejetés s'y est trouvé une place, un lieu pour lui et pour les siens. Il y a aussi des inégalités : les quartiers riches, au sud, recèlent quelques belles demeures, encore que le décor urbain y soit aussi rugueux qu'au nord.

Les Israéliens laisseraient volontiers tout cela dans l'état où ils disent l'avoir trouvé et en tout cas dans l'état où ils l'ont laissé après vingt-six années d'occupation, dont six d'Intifada. Mais les colons juifs, dont beaucoup sont venus d'Amérique, ou de France ? Les plus exaltés, encouragés par l'autorisation de port d'armes permanent, disent qu'ils ne partiront jamais et que Dieu, tout autant que Tsahal, ne saurait les abandonner puisqu'ils ont la certitude d'œuvrer pour Son dessein. Qui les protégera, déjà, durant la période intérimaire prévue par l'accord de Washington ? Qui garantira à long terme le caractère inexpugnable de leurs forteresses – s'il doit en demeurer – dont la situation n'est pas sans rappeler celle des forts du Far-West en territoire indien ?

Gaza plaquée au sol, quand la mer est là avec ses plages de sable mirifique et sous-employé ; Jérusalem tournée vers les variantes du ciel décrétées par les trois religions monothéistes. Jérusalem partagée en trois – musulmane, juive, chrétienne – et partagée en deux – l'Est arabe, occupé depuis 1967, triste, s'interdisant toute vie après le coucher du soleil ; l'Ouest juif, industrieux, vivant, associant dans une cohabitation étrange toutes les *variétés de la* judaïté, *de la* plus fermée à la plus ouverte aux vents du siècle. Dans la vieille *ville une science savante de la* délimitation a officié pour le partage des âmes et la topographie de la foi. L'esplanade des mosquées, dominant tout le reste, est une oasis de paix en pleine ville : belle, pacifiée, priante. Comme est priant, à ses pieds, le mur des Lamentations, côté hommes à gauche, côté femmes à droite, photographes japonais sur une passerelle.

Plus loin, plus haut, le Saint-Sépulcre, qui devrait unir les chrétiens, est à la fois le symbole de leurs divisions et de leur mauvais goût. Des emplacements ont été réservés – dans un même temple, de telle colonne à telle autre – à *chacune des divisions* de la chrétienté, qui en compte beaucoup. Tout cela se chevauche, s'entremêle dans le hourvari des cérémonies simultanées et des groupes de pèlerins que l'on voit consulter plus de guides touristiques que de livres de messe. Jérusalem ou l'empilement des siècles et des aspiration humaines. Ville appartenant tellement à tout l'univers qu'elle ne s'appartient pas à elle-même. Capitale proclamée d'Israël et peut-être, un jour, malgré les démentis des dirigeants, demi-ca*pitale d'une future Palestine qui* ne saurait se contenter de Jéricho. Ville mille-feuille des religions du Livre, Jérusalem vit aussi dans l'attente dont elle a la sainte habitude. La question de son statut futur est un tabou tenace. Mais, ici, on vit d'autres tabous voler.

Un chantier incertain

Le nouveau maire, opposant au gouvernement, dit à qui veut l'entendre que la ville a été réunifiée *« pour toujours »*. Le gouvernement affecte d'être du même avis ; mais chacun, ici, au-delà des passions et des interdits, sent bien qu'un futur Etat de Palestine ne saurait se contenter, pour les siècles des siècles, d'avoir pour capitale la bourgade de Jéricho (à 300 mètres au-dessous du niveau de la mer et 4 kilomètres de la Jordanie par le pont Allenby), ville excentrée dirigeant un Etat dont la population serait à Gaza et le cœur à Jérusalem.

Alors, bi-capitale pour deux Etats devenus partenaires économiques dans une région enfin pacifiée ? Les tristes murs de l'Est n'osent pas encore trop le dire mais on sent qu'ils y aspirent. Les négociateurs ont pour mandat de ne pas évoquer ce casse-tête. Il y a mille et un autres problèmes à régler d'abord. La protection des colons juifs dans les territoires occupés, du moins de ceux qui n'auront pas, d'ici là, décidé un retour en lieu sûr. Le *statut de la future « entité »* palestinienne qui gérera la foule de Gaza et le silence de Jéricho. La manière de mettre en place les futures autorités de cette entité, y compris la police. L'aide économique des grandes puissances pour équiper des zones où tout fait défaut.

Un immense chantier incertain vient d'être décrété. Tout est à *édifier mais la tâche reste aléa*toire tant que chacun des associés – Israël comme l'OLP – doit, à *chaque aube,* prier afin que dans son propre camp les provocateurs n'aient pas la possibilité de *détruire* les fondations du futur. Chacun, pour l'heure, retient son souffle, son arme ou son âme. Car l'Histoire, on le devine, ne repassera pas la paix de sitôt.

BRUNO FRAPPAT

KOWEÏT

Nouvel incident frontalier avec l'Irak

Le Conseil de sécurité de l'ONU a exprimé, mercredi 17 novembre, sa *« préoccupation »* après les incidents qui ont eu lieu, la veille, à la frontière irako-koweïtienne, où quelque trois cents fermiers irakiens en colère ont repoussé des bulldozers koweïtiens qui creusaient une tranchée de sécurité. Lors de cet incident, des soldats irakiens auraient tiré sur un poste de police en territoire koweïtien, a indiqué l'agence koweïtienne KUNA.

L'Irak conteste la nouvelle délimitation de la frontière avec le Koweït, approuvée, en mai dernier, par le Conseil de sécurité et qui attribue à l'émirat une bande supplémentaire de 600 mètres de large. Pour parer aux infiltrations d'Irakiens, le Koweït avait entamé, l'été dernier, le creusement d'une tranchée et la construction d'un mur de sable le long de la frontière. – *(AFP.)*

IRAK

Saddam Hussein fait libérer un Américain

Le président Saddam Hussein a fait libérer, lundi 15 novembre, un ressortissant américain, Kenneth Beaty, détenu depuis six mois pour entrée illégale en Irak, a-t-on annoncé de source officielle. Cette *« décision humanitaire répond à une requête du sénateur américain David Boren en visite à Bagdad »*, a-t-on ajouté de même source.

M. Beaty, quarante-six ans, qui souffre d'hypertension, avait été condamné, au début du mois de mai, à huit ans de prison. Le porte-parole de la Maison Blanche a estimé que cette libération *« n'indique pas un changement d'attitude »* de Bagdad. – *(AFP.)*

LIBAN

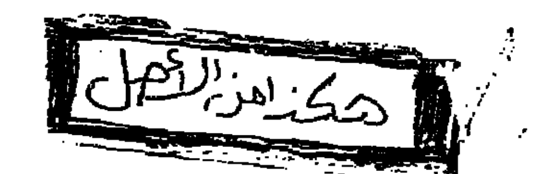
L'aviation israélienne a mené un raid de représailles contre le Hezbollah

Les premiers tirs de roquettes Katioucha sur le nord d'Israël, depuis juillet dernier, ont fait monter la tension, mardi 16 novembre, au Liban, où l'aviation israélienne a mené un *raid de représailles*, tandis que le mouvement pro-iranien Hezbollah annonçait la capture de douze membres de l'Armée du Liban sud (ALS), la milice supplétive de l'Etat hébreu.

Ces accrochages ont eu lieu au lendemain de l'annonce d'une tournée au Proche-Orient, en décembre, du secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, qui va chercher à relancer le processus de paix israélo-arabe, auquel le Hezbollah est farouchement opposé.

Les roquettes Katioucha, tirées du Liban-sud, près de la frontière libano-israélienne, ont légèrement blessé deux soldats d'une patrouille près du kibboutz de Manara, dans la région dite du Doigt de la Galilée. Le Hezbollah avait lancé son offensive en attaquant huit postes tenus par l'ALS

L'aviation israélienne a riposté par un raid contre des positions du Hezbollah, près de Baalbek. – *(AFP.)*



EUROPE

ALLEMAGNE

Rudolf Scharping veut « recentrer » le SPD en vue des élections législatives de 1994

BONN

de notre envoyé spécial

Il préside depuis le mois de juin seulement le Parti social-démocrate allemand (SPD), mais il entend bien ravir le pouvoir au chancelier Helmut Kohl, lors des élections fédérales, en octobre 1994. Le jeune Rudolf Scharping – il n'a que quarante-cinq ans –s'est efforcé, mardi 16 novembre, à l'ouverture du congrès de quatre jours du SPD à Wiesbaden, de ne pas présenter son mouvement comme un parti de l'*« opposition »*, dans laquelle il est cantonné depuis onze ans, mais comme une formation capable de prendre en mains les affaires de la République fédérale. Dans son discours inaugural devant près de quatre cent cinquante délégués, il a fustigé, indirectement, tour à tour *« la politique, économique et sociale, catastrophique* (du gouvernement actuel) *à l'égard de l'Allemagne orientale »* (...), son *« incompétence »* dans la gestion de l'économie, son *« ignorance »* et sa *« froideur »* face aux problèmes sociaux. Une coalition de chrétiens-démocrates (CDU), chrétiens-sociaux (CSU) et libéraux (FDP), qui, à ses yeux, a fait son temps.

Le SPD, qui contrôle déjà la plupart des Lander, a envie – c'est clair – de gouverner à Bonn et va axer sa campagne électorale sur les problèmes d'emploi, qui préoccupent au premier chef les Allemands. Dans les derniers sondages de la *Süddeustche Zeitung*, il bénéficie de 38 % des intentions de vote, un point de plus que la CDU/CSU, tandis que les Libéraux et les Verts stagnent autour de, respectivement, 6 et 10 %. Et M. Scharping devance largement M. Kohl au niveau personnel de popularité. Le SPD ne peut avoir, de toute façon, la majorité absolue, et se pose alors la question : *en cas de victoire, avec qui les sociaux-démocrates vont-ils faire alliance ?* Les Verts/Bündnis 90, qui viennent de dire qu'ils ne sont pas une *« filiale de l'aile gauche du SPD »* ? Ou envisagent-ils un gouvernement minoritaire homogène, ou encore une « grande *coalition* » avec les chrétiens-démocrates, comme ce fut le cas pendant trois ans, entre 1966 et 1969 ? Sur ce point, Rudolf Scharping est resté très silencieux – il a laissé toutes les portes ouvertes, – et son discours prudent donnait à penser qu'il y avait davantage de voix à prendre, pour le SPD, sur sa droite que sur sa gauche. Un « recentrage » nouveau et habile, qui risque cependant, au cours du congrès, de ne pas faire l'unanimité.

Résolu et pragmatique

Les sociaux-démocrates sont en effet, depuis des années, divisés, tant en politique intérieure (droit d'asile) qu'en politique étrangère (par exemple, la participation de la Bundeswehr aux campagnes de l'ONU), et l'ambition de Rudolf Scharping est de mettre une sourdine à ces querelles internes, de sorte que son parti parle d'*« une seule voix »*. Il a insisté sur ce point au cours de son intervention en indiquant que le SPD devait désormais, à moins d'un an des élections au Bundestag, se concentrer sur *« les problèmes essentiels »*. A savoir : la lutte contre le chômage (par une réduction du *temps de travail ou « une organisation plus intelligente du travail »*), le logement, l'écologie, la lutte contre la criminalité, le rôle de l'Allemagne dans le monde. Un trait doit être tiré en politique étrangère, selon l'entourage de M. Scharping, sur la querelle entre les partisans du *« bellicisme »* et du *« pacifisme »*.

Pour ce qui est de la politique économique et des salaires, le vice-président du parti, Oskar Lafontaine, avait, juste avant le début du congrès de Wiesbaden, subi un échec en proposant, au sein de sa commission que le relèvement des rémunérations dans l'ex-Allemagne de l'Est soit supérieure à l'augmentation de la productivité, pour rapprocher les niveaux de vie entre les deux parties du pays. Il a été « corrigé » par ses pairs qui considèrent à présent que l'« objectif » du SPD est : *« à travail égal, salaire égal »*, sans plus.

Rudolf Scharping se veut résolu et pragmatique. C'est, à ses yeux, la seule façon, de revenir au pouvoir pour le SPD, en dépit de ses dissensions internes. Si les sociaux-*démocrates perdent la bataille*, disait récemment à l'hebdomadaire *Focus*, Gerhard Schröder, ministre-président de Basse-Saxe et l'un des hommes forts du parti, *« ils ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes »* car *« Kohl et son équipe sont mauvais ! »*.

ALAIN DEBOVE

Sept ans de prison requis contre Markus Wolf. – Le parquet de Dusseldorf a requis, mardi *16 novembre, sept ans de prison* contre le maître-espion est-allemand Markus Wolf, 70 ans, jugé depuis le 4 mai pour avoir dirigé les services secrets de l'ex-RDA entre *1958* et *1987*. Le jugement sera rendu le 6 décembre. Par ailleurs, un garde-frontière de la RDA a *été condamné mardi* à six ans de prison ferme par un tribunal de Berlin pour avoir tué en juin 1965 un Allemand de l'Ouest alors qu'il s'approchait du mur. – *(AFP.)*

BELGIQUE

L'Eurocorps en flamand ?

BRUXELLES

de notre correspondant

Chassez les problèmes linguistiques, ils reviennent au galop. L'été dernier, l'état-major belge *avait accueilli avec satisfaction* la décision du gouvernement de faire entrer l'essentiel de la force terrestre du royaume dans l'Eurocorps, unité formée initialement avec des forces françaises et allemandes. Tout en s'inquiétant *de la suppression du service* militaire, l'armée se félicitait d'une décision de nature à renforcer l'image internationale du pays, image parfois ternie par les querelles dites *« communautaires »* entre Flamands et Wallons. Tout cela est remis en question par les déclarations du ministre de la défense, Léo Delcroix (*social-chrétien flamand*), qui exige que le néerlandais soit *utilisé dans cette force européenne* au même titre que le français et l'allemand et se heurte au refus du chef de l'Eurocorps, le général français François Clerc, *qui ne veut pas « confondre un état-major militaire avec un Parlement »* (*le Monde* 14 et 16 novembre).

Cette affaire embarrasse beaucoup le *premier ministre*, Jean-Luc Dehaene, qui appartient au même parti *que* M. Delcroix. D'autant plus le ministre des affaires étrangères, Willy Claes (socialiste flamand) a déclaré publiquement qu'il trouvait la *revendication de M. Delcroix « tout à fait normale »*. Apparemment, une partie de la composante flamande du gouvernement préfère donner des gages à l'aile nationaliste de sa base, au risque de remettre en question l'excellente *impression que* l'équipe Dehaene a faite à ses partenaires étrangers dans la présidence de l'Union européenne, qu'elle assume jusqu'au 31 décembre.

« Voyage en absurdie »

Jusqu'à présent, les ministres francophones du gouvernement fédéral sont restés silencieux. Mais le député Bruxellois Armand De Decker s'étonne du *« faux problème »* posé par M. Delcroix : *« Toutes les unités belges de l'Eurocorps sont commandées dans leur propre langue. Rien ne changera dans la vie quotidienne des militaires belges »*. La question ne se pose qu'au niveau de l'état-major, où tous les officiers supérieurs sont polyglottes (français, néerlandais, anglais, et, souvent, allemand).

Racontant ce *« voyage en absurdie »*, le quotidien *Le Soir* évoque discrètement les arrière-pensées politiques du ministre de la défense. De son côté, M. Delcroix menace de donner *se démission si le gouvernement* ne se range pas tout entier à ses côtés. Ce genre de discours *pourrait lui valoir bien des suffrages* dans le nord du royaume le jour des législatives. Or, au matin du mercredi 17 novembre, alors que M. Dehaene s'apprêtait à présenter au *Parlement* un plan d'économies drastiques mis au point après toute une nuit de discussions, *on se demandait si les* syndicats n'allaient pas maintenir des mots d'ordre de grève risquant de déstabiliser le gouvernement et de l'obliger à des législatives anticipées dans quelques mois.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

IRLANDE DU NORD

Nouvelle convergence de vues entre Londres et Dublin

LONDRES

de notre correspondant

L'offre de dialogue adressée au Sinn Fein par John Major, lundi 15 novembre, souligne à quel point la scène politique de l'Irlande du Nord *évolue à un rythme sans précédent* depuis quelques semaines. Le gouvernement irlandais a fait un *geste de bonne volonté*, mardi, en renonçant à considérer un cessez-le-feu comme une condition préalable à l'ouverture de nouveaux pourparlers entre partis politiques sur l'avenir de la province. *Une concession* significative puisque cette exigence d'Albert Reynolds, le premier ministre irlandais, constituait la principale pomme de discorde entre Londres et Dublin, en dehors des questions institutionnelles.

L'initiative de M. Major, qui propose de dialoguer, à certaines conditions, avec le Sinn Fein, l'aile politique de l'IRA, a cependant jeté le trouble au sein des partis protes*tants de l'Ulster. Parmi leurs principaux* dirigeants, Ian Paisley défend toujours une position intransigeante alors que James Molyneaux ne refuse plus de considérer la perspective d'avoir un jour à s'asseoir à la même table qu'un représentant du Sinn Fein. Cet isolement progressif du révérend Paisley est sans doute l'élément le plus significatif du processus en cours.

Revenant, d'autre part, sur une réaction initiale négative à la proposition de John Major, le Sinn Fein a indiqué, mardi, qu'il ne rejetait pas *a priori* l'offre conditionnelle du premier ministre tout en affirmant – ce qu'a fermement démenti le ministre chargé de l'Irlande du Nord – que des contacts secrets ont eu lieu entre le Sinn Fein et des représentants du gouvernement britannique.

L. Z.

EUROPE

Les chefs des factions bosniaques vont chercher un accord sur l'aide humanitaire

Pour tenter d'éviter une catastrophe humanitaire, les dirigeants politiques des trois factions de Bosnie ont accepté de participer, jeudi 18 novembre à Genève, à une réunion consacrée à l'aide humanitaire. Sous le patronage du Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR), elle réunira le premier ministre bosniaque Haris Silajdzic, le dirigeant croate Mate Boban et le leader serbe Radovan Karadzic. Le porte-parole du HCR a indiqué que le président du Comité international de la Croix-Rouge, Cornélio Sommaruga, serait présent à cette *«réunion de la dernière chance»*. La présidente du HCR, Sadako Ogata, entend presser les belligérants de cesser *«leurs jeux politiques et militaires»* et de permettre la survie de trois millions de personnes dépendant de l'aide humanitaire pendant l'hiver.

Sur le terrain, les combats se sont poursuivis en Bosnie centrale. Les artilleurs serbes ont pilonné dans la nuit les villages des environs d'Olovo, a-t-on appris de sources proches de l'ONU.

Les Serbes ont par ailleurs massé plus de huit mille hommes sur une colline proche de Vares, tombée aux mains des Musulmans au début du mois, a précisé un porte-parole de la FORPRONU dans la capitale bosniaque. Dans le même temps, les Croates ont engagé lundi une offensive contre la ville musulmane de Gornji-Vakuf, avec quinze chars et quatre mille hommes. Mais la ligne de front entre les deux camps n'a pas bougé et la ville semblait calme mardi.

Par ailleurs, l'ONU a réussi à ravitailler deux hôpitaux psychiatriques à Bakovici et Fojnica, à l'ouest de Sarajevo, où six cents patients ont été abandonnés devant l'avancée croate. – *(Reuter, AFP.)*

La visite du vice-ministre russe des affaires étrangères en Grèce. – Le vice-ministre russe des Affaires étrangères Vitali Tchourkine est arrivé mardi soir 16 novembre à Athènes où il aura des entretiens sur le conflit bosniaque et sur l'embargo contre la Serbie et le Monténégro avec le chef de la diplomatie grecque, Carolos Papoulias . Avant la Grèce, M. Tchourkine – qui est l'émissaire spécial du président russe Boris Eltsine sur l'ex-Yougoslavie – avait rencontré, à Pale, Sarajevo et Zagreb les principaux protagonistes du conflit bosniaque. – *(AFP.)*

DANEMARK

Percée du parti libéral aux élections locales

COPENHAGUE

correspondance

Le parti libéral danois (opposition), mené par le charismatique ancien ministre des affaires étrangères, Uffe Ellemann-Jensen, a effectué une percée aux élections municipales et régionales qui ont eu lieu le mardi 16 novembre. Même si les libéraux ont recueilli 27 % des voix, une progression de près de 9 % par rapport au dernier scrutin local de 1989, ils n'ont pas réussi à ébranler les sociaux-démocrates au pouvoir qui, contre toute attente, demeurent la première formation du pays avec 34 % des suffrages.

Cette avancée spectaculaire du parti libéral (ancien parti des paysans), populaire chez les jeunes électeurs, ne le rapprochera pas pour autant du pouvoir car sa progression s'est faite aux dépens des formations de centre-droit, comme les conservateurs, les centristes-démocrates et les chrétiens. Ce scrutin marque donc un léger virage à droite des Danois qui n'ont pas pour autant tourné le dos aux sociaux-démocrates, arrivés au pouvoir en janvier dernier après plus de dix années de règne conservateur ininterrompu. Le gouvernement a certes été affaibli par ce scrutin local. Mais il lui reste encore un an pour redresser la barre avant les prochaines élections législatives prévues au plus tard en décembre 1994.

ALEXANDRE SARIN

POINT DE VUE

par Boutros Boutros-Ghali

LE tribunal international, chargé de juger les auteurs des violations du droit humanitaire commises dans l'ex-Yougoslavie, s'installe ce mercredi 17 novembre à La Haye. Pour la première fois *depuis le tribunal de Nuremberg*, les criminels de guerre vont donc connaître la sanction du droit international. Il était inadmissible, en effet, que restent depuis si longtemps impunis des actes dont nous sommes, hélas, si souvent les témoins et qui révoltent les consciences.

Je voudrais souligner, de la façon la plus solennelle, l'importance que revêt, à mes yeux, ce tribunal. Je tiens à le dire d'autant plus que la construction d'une société internationale régie par le droit est une œuvre lente, *modeste, chaotique, aléatoire*. Elle ne peut satisfaire ni les amateurs de sensationnel ni les aventuriers de l'immédiat. *Et pourtant*, ce sont ces patients progrès de la norme internationale qui marquent, le plus sûrement, les étapes de l'évolution de la morale universelle.

La situation dans l'ex-Yougoslavie

Juger les crimes de guerre

La création du tribunal est, en tout point, exemplaire. Le Conseil de sécurité, sur ma proposition, a *décidé de créer lui-même ce tribunal*. Sur la base du chapitre VII de la Charte, c'est-à-dire au titre de sanction internationale. Il s'agit là d'un précédent dont l'importance mérite d'être soulignée. En décidant ainsi de fonder le tribunal sur une *résolution*, le Conseil de sécurité a tenu à *marquer* sa volonté d'agir vite. Les crimes de guerre doivent connaître la sanction du *droit au plus tôt. Et, alors que* la guerre continue à faire rage dans l'ex-Yougoslavie, le droit est déjà à l'œuvre pour condamner ceux qui violent ses règles les plus élémentaires.

Plus encore, en agissant ainsi, le Conseil de sécurité a voulu montrer, de la manière la plus nette, que désormais les crimes de guerre et les violations systématiques des droits de l'homme constituent de véritables menaces contre la paix et qu'ils doivent être traités comme tels.

Le Conseil de sécurité a voulu réaffirmer aussi qu'il agissait au nom de la communauté internatio*nale dans son ensemble. Tous les* Etats membres de l'ONU sont tenus de concourir à l'exécution *des sanctions internationales. Ils* doivent donc tout faire pour que le tribunal soit à même de remplir la plénitude de sa mission.

Cette volonté de donner au tri*bunal un caractère international* se retrouve dans sa composition même. C'est l'Assemblée générale *des Nations unies* qui a été chargée d'élire le procureur et les juges. Elle a donné, par son vote, l'assise la plus large et la plus universelle possible à la nouvelle institution. Le procureur, Ramon Escovar-Salom, est vénézuélien, et les onze juges sont Américain, austra*lien, canadien, chinois, costaricain*, égyptien, français, italien, malaisien, nigérian et pakistanais. Ainsi, c'est bien la communauté internationale dans son ensemble qui s'érige en juge des crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie.

Ces crimes, depuis longtemps, le droit international les condamne. Les conventions de Genève pour la protection des victimes de guerre, la convention pour la prévention et *la répression* du crime de génocide, la convention de La Haye de 1907 *sur* les lois et coutumes de *guerre, ainsi que les principes de* Nuremberg ont, de la manière la plus ferme, créé un véritable droit humanitaire international. La Yougoslavie a, en son temps, ratifié ces textes. Il *ne s'agit donc pas*, comme à Nuremberg, d'appliquer rétroactivement un droit à des *ennemis vaincus. Il s'agit, ici*, de rendre effectives des normes connues et reconnues par les prin*cipaux intéressés. A ce droit, il* manquait une institution. Le tribunal concernant l'ex-Yougoslavie fournit un exemple pour l'avenir.

Une diplomatie des droits de l'homme

En effet, son *mandat* ouvre des perspectives radicalement nouvelles sur la voie de la *répression* contre les crimes de guerre. Toutes les personnes ayant effecti*vement commis des crimes seront* passibles de la juridiction du tribunal. Le tribunal est également compétent pour juger tous ceux qui ont pu participer, de près ou de *loin*, à la *planification* et à la *préparation* des violations des droits de la personne humaine.

Le monde dans lequel l'ONU doit mener son action est radicale*ment* différent de celui qui émergeait au lendemain de la seconde guerre mondiale et qui s'est imposé pendant *la guerre froide. Il* ne s'agit plus seulement aujourd'hui de maintenir la paix entre les Etats en respectant la *souveraineté* de chacun d'eux. Il faut faire face à des affrontements qui divisent et déchirent les peuples à l'intérieur même des Etats. Ce sont ces nou*veaux conflits qui menacent aujour*d'hui le plus la paix internationale et qui sont les plus attentatoires aux droits de la personne. Ils nous imposent d'inventer de nouvelles réponses et de trouver de nouvelles solutions. Car l'édification d'une diplomatie de la démocratie et *des droits de l'homme* est l'un des défis majeurs de notre temps. Dans cette action, la création du tribunal international prend toute sa place et toute sa valeur.

▶ **Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies**

OCÉANIE

NOUVELLE-ZÉLANDE

Le Parti national aura la majorité absolue au Parlement

SYDNEY

de notre correspondante

Les résultats définitifs des élections du 6 novembre en Nouvelle-Zélande *ont été annoncés* mercredi 17 novembre. Après dépouillement des 200 000 votes par correspondance, le Parti national aura – en fin de compte – la majorité absolue au Parlement. La formation conservatrice a, en effet, enlevé aux travaillistes le siège qui lui manquait pour un tel résultat.

Avec 50 députés sur 99, le *Labour accuse un recul important* par rapport aux élections de 1990, qui lui avaient donné la *plus forte majorité jamais* enregistrée dans l'histoire du pays. Les travaillistes ont, cette fois, 45 sièges. Deux petits partis, l'Alliance (coalition du Nouveau parti travailliste, des écologistes et autres tendances) et le NZ First (formé en juillet par un dissident du Parti national) ont obtenu chacun 2 sièges.

Dans les 10 circonscriptions où *l'écart de voix était inférieur* à 500, les votes par correspondance ont confirmé les résultats antérieurs. *Mais la 11*e, celle de Waitaki, dans l'île du sud, qui avait été attribuée au Labour avec 126 voix d'avance, a *finalement été* remportée par le Parti national avec une majorité de 52 voix.

Jim Bolger, confirmé dans ses fonctions de premier ministre, a réfuté l'idée de devoir se soumettre à des élections avant la fin de son mandat. Simplement, a-t-il dit, *«le gouvernement accepte le message, très clair, qui lui a été envoyé ; certains aspects de notre gouvernement, certaines attitudes, la manière dont notre politique a été présentée, certaines de nos décisions n'avaient pas l'appui de toute l'opinion»*. La diminution d'allocations de toutes sortes, la multiplication de licenciements suite à des privatisations, les réformes de la santé visant à rendre compétitifs les hôpitaux étaient, en effet, fort impopulaires (*le Monde* du 6 novembre).

De son côté, le leader de l'opposition, Mike Moore, a concédé la défaite du Labour : *«Les Néo-Zélandais*, a-t-il dit, *ont rejeté la politique économique et sociale du Parti national, mais cela ne s'est pas traduit par une augmentation de notre audience»*. Les travaillistes, qui avaient été les premiers à mettre en œuvre une politique ultra-libérale sous le gouvernement de David Lange, souffrent toujours de ce revirement d'image.

SYLVIE LEPAGE

EUROPE

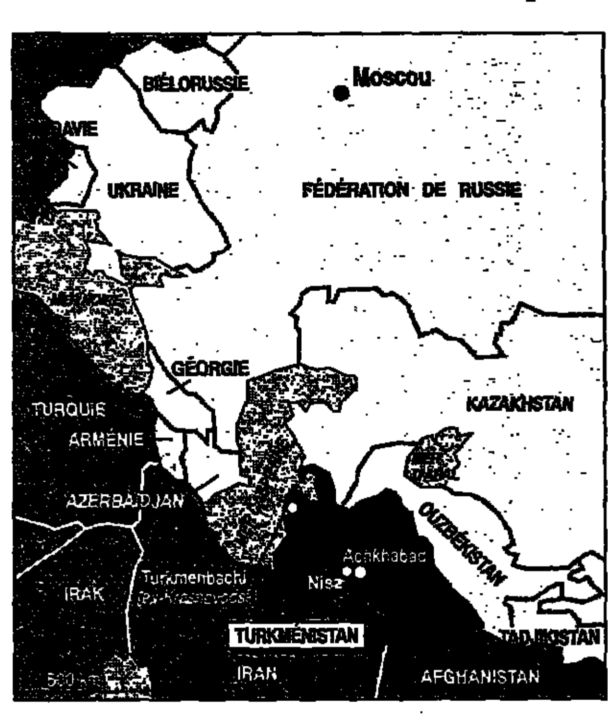
Turkménistan : une dictature éclairée au gaz...

Rien n'a changé au pays du turkmenbachi – nouvelle dénomination de son président – hormis une indépendance réelle vis-à-vis de Moscou

ACHKHABAD

de notre envoyé spécial

Ses portraits ornent les frontons des bâtiments et les nouveaux billets de banque. *Les premières statues en pied ont fait leur apparition*, d'autres sont en projet. L'ancienne avenue Lénine de la capitale du Turkménistan, et aussi l'ancien port de Krasnovodsk, sur la mer Caspienne, sans compter une multitude de sovkhozes et de kolkhozes, portent désormais son nom, qui d'ailleurs lui-même a changé : le président Saparmourat Niazov *se fait désormais* appeler turkmenbachi, «le chef des Turkmènes». Nulle part ailleurs dans l'ex-URSS, y compris dans les autres pays d'Asie centrale à «pouvoir fort», le culte de la personnalité n'atteint de pareilles proportions. Avec à peine quatre millions d'habitants sur un territoire grand comme la *France*, mais largement désertique, le Turkménistan ne *serait-il qu'une dictature éclairée au* gaz, sa principale ressource naturelle, qui est aussi le support de sa politique résolument indépendante de Moscou? Suit-il l'exemple roumain, celui de la grande et triste époque de Ceausescu?



Il suffit pourtant de rencontrer «le chef» pour que la différence saute aux yeux. D'abord parce que curieusement, l'ancien secrétaire du PC turkmène, élu entretemps président avec 99,5 % des voix, ne ressemble pas à ses portraits, ces chromos «réal-soc» qui lui donnent un air *si soviétique. L'œil vif*, le contact chaleureux et le rire facile, ce petit homme replet de cinquante-trois ans paraît même beaucoup plus jeune que ses effigies à usage du bon peuple : les pinceaux officiels enlevaient vingt ou trente ans à Ceausescu ou à Brejnev, mais à lui, ils en rajouteraient plutôt une *dizaine... L'autre surprise est qu'il* accepte de parler, longuement, de ce culte qui se développe à vitesse vertigineuse. Pour affirmer qu'il n'y est pour rien, que *«tout cela passera, ne vous inquiétez pas, d'ici quelques années, les gens n'accrocheront plus mon portrait, parce que leur sort ne dépendra plus de moi»*. Pour expliquer qu'on ne peut parler de «culte de la personnalité», *parce qu'un culte véritable, comme* celui de Staline, est inséparable d'un puissant *«appareil répressif»* – alors que rien de pareil n'existe selon lui au Turkménistan (de l'avis de divers observateurs étrangers, l'atmosphère est de fait beaucoup plus détendue ici que, par exemple, en Ouzbékistan; et les droits de l'homme mieux respectés, même s'il n'est pas question de tolérer une opposition constituée). Et puis, il y a, malgré tout, la justification théorique de ce phénomène présenté comme à la fois nécessaire et temporaire : *«Dans les périodes de transition, il faut qu'une personnalité apparaisse.»* Ce fut le cas, explique-t-il sans modestie excessive, avec de Gaulle, Atatürk («le père des Turcs»), Bismarck... Et puis, il y a la psychologie des peuples, le facteur local – *«les Turkmènes se sont toujours inclinés devant quelque chose : jadis, le feu, puis l'islam, ensuite Marx... il faut que les gens croient à quelque chose»*. En un mot, les portraits, aujourd'hui, sont nécessaires, *«pour mettre dans la tête des gens l'idée de l'indépendance»*.

Dont acte. Il est au moins clair que M. Niazov tient énormément à cette indépendance, après avoir repris à son compte une bonne partie du programme du mouvement démocrate nationaliste Agzi Birlik, *qu'il a démantelé au passage*. Et c'est sans doute sa réussite la plus tangible : le Turkménistan, confiait récemment le président arménien Ter Petrossian à un ambassadeur occidental, est bien, en dehors des Etats baltes, le seul pays de l'ex-*URSS* à pouvoir *s'affirmer réellement* indépendant de Moscou. M. Niazov lui-même raconte ce que lui aurait dit tout récemment, et *«en larmes»*, le président géorgien Edouard Chevardnadze : *«Toi seul as su t'y prendre»*...

L'expérience des relations avec Moscou, M. Niazov l'a acquise avant même d'être installé au pouvoir, d'abord comme premier *ministre, en 1985, puis quelques* mois plus tard comme premier secrétaire. Invité, avant de prendre ses fonctions, à suivre une sorte de stage de formation au comité central, il en a gardé quelques souvenirs assez vifs. *«On m'a présenté à Tikhonov* (alors premier ministre de l'URSS), *et il m'a demandé* : «C'est où, le Turkménistan?». *Et puis aussi* «Qu'est-ce que vous produisez?». *A l'époque, nous fournissions 33 % du gaz soviétique, et il n'en avait pas la moindre idée». L'exploitation du gaz turkmène*, comme d'ailleurs celle du coton, autre grande ressource du pays, était pourtant alors entièrement dans les mains du «centre».

Aujourd'hui, M. Niazov a pris ses distances, tant avec Moscou qu'avec une CEI dont il est un membre assez peu zélé. Il préfère *souvent envoyer* un adjoint le représenter aux «sommets» de la communauté, il a refusé de signer le pacte de sécurité collective que les Russes tentent d'imposer à leurs partenaires, refusé aussi de participer aux opérations dites de «maintien de la paix» au Tadjikistan. Il s'est même abstenu d'ajouter son nom à la longue liste des chefs d'Etats de la CEI signataires d'une déclaration de soutien à Boris Eltsine au lendemain de l'assaut contre le Parlement de Moscou. D'une manière générale, il répugne à suivre *«ceux qui signent les yeux fermés»*, ou *«lèvent la main pour approuver dès que le grand frère veut quelque chose»*. Il s'est aussi arrangé pour mettre un terme, au bout de quelques mois seulement, à l'existence de forces armées communes *«turkméno-russes»*. Désormais l'armée, qui a fièrement défilé à l'occasion des récentes cérémonies anniversaires de l'indépendance, est sous commandement turkmène, (même si elle comporte un nombre important de Russes sous contrat), de même que les unités de gardes-frontières.

En même temps, M. Niazov prend soin de ne pas braquer Moscou. *«Nous avons donné aux Russes l'assurance que, tout en menant une politique nationale dans l'intérêt de notre pays, nous ne causerons jamais de tort à la Russie»*. Moscou peut donc conserver sur le territoire turkmène une station de surveillance de ses vols cosmiques (avec un personnel mixte).

Le casse-tête du gazoduc

Des négociations sont en cours pour la création, avec l'aide russe, d'une flottille turkmène *«que les Russes pourraient utiliser en cas de besoin»*. On négocie aussi à propos de Krasnovodsk (désormais turkmenbachi), dont certains militaires russes *«voudraient faire une base russe»*. Surtout, M. Niazov tient beaucoup à ce que Moscou soit associé d'une manière ou d'une autre au grand projet dont dépend dans une large mesure l'avenir économique du pays : la construction d'un nouveau gazoduc qui permettrait au Turkménistan d'augmenter sensiblement ses exportations vers des pays solvables. (La production a atteint 60 milliards de mètres cubes en 1992, alors que le potentiel est sensiblement plus élevé; mais moins d'un cinquième du gaz extrait a pu être vendu en devises, explique-t-on de source occidentale).

Et les clients de la CEI ne sont pas toujours solvables (*«Je vais encore devoir fermer les robinets à l'Ukraine, Kravtchouk nous doit 500 millions de dollars»*, avertit M. Niazov). Le tracé du nouveau gazoduc se révèle pourtant un véritable casse-tête – étant entendu que les Turkmènes souhaitent vivement qu'il leur permette de ne pas faire passer leur gaz par la Russie, et que les Américains rechignent à ce que la conduite passe par l'Iran.

Les réticences américaines semblent pourtant désormais moins fortes, surtout si le gazoduc devait emprunter le territoire iranien sur une distance assez courte, après avoir plongé sous la mer Caspienne : *un feu orange des Etats-Unis* suffirait peut-être à obtenir les crédits indispensables des grands organismes internationaux. M. Niazov compte en tous cas beaucoup sur les efforts de son bon ami Alexander Haig, ex-secrétaire d'Etat *américain qui fait des affaires dans* la région, et sur lequel il compte pour plaider sa cause à Washington.

Le président turkmène avait bien essayé de prendre lui-même les choses en main, mais sa «visite privée» aux Etats-Unis, en mars dernier, a tourné au fiasco. Il n'a pu voir ni le président, ni le vice-président, ni même le secrétaire d'Etat, l'administration ayant résolu de le punir pour son attitude à l'égard de la squelettique opposition turkmène, et plus précisément pour avoir refusé de laisser un intellectuel, Murat Salamatov, assister à une conférence sur l'Asie centrale organisée par une université *américaine*. M. Niazov a *encaissé* sans broncher, mais a d'autant plus apprécié le traitement tout différent que lui a réservé François Mitterrand, qui l'a reçu en mai dernier pendant une heure et demie, le président français portant un intérêt d'autant plus vif à la conversation qu'elle portait sur l'antique cité de Nisa, capitale de l'empire des Parthes, dont les ruines émoussées se dressent dans les environs immédiats d'Achkhabad.

Fiasco d'une libération des prix

M. Mitterrand a même accepté une invitation, en principe pour avril prochain. Pour ne rien gâcher, c'est la société Bouygues qui a remporté un énorme contrat pour l'édification d'un nouveau palais présidentiel, d'un *«parc de l'indépendance»*, et *pour la restauration* des ruines de la citadelle de Gök-Tepe, où, en 1881, les Turkmènes livrèrent leur dernière bataille contre les colonisateurs russes : au total, et selon M. Niazov lui-même, une affaire d'un *demi-milliard* de dollars.

Le Turkménistan se conduit donc en pays riche, ou potentiellement riche, et dans la cour de l'actuel palais présidentiel s'alignent les Volvo flambant neuves que M. Niazov distribue généreusement à quantité de ministres et autres responsables. Il se trouve pourtant à un tournant. Si, aujourd'hui, les Turkmènes se félicitent de ne pas connaître les malheurs économiques de leurs *voisins*, de vivre *«comme au bon vieux temps de l'URSS»*, et même sans doute un peu mieux, (c'est-à-dire encore assez mal), si la popularité du président est réelle, c'est sans doute en grande partie parce que – en dehors de l'indépendance et de ses divers attributs – à peu près rien, *ici*, n'a encore vraiment changé. Où plutôt n'avait vraiment changé jusqu'à ces dernières *semaines, et une* première tentative de «libération» *des prix qui* a failli mal tourner. Les prix ont bondi du jour au lendemain (celui du beurre a été multiplié par 25), une foule de femmes a coupé la route que prend chaque jour le président entre sa résidence et le palais, M. Niazov a passé publiquement un énorme savon à ses ministres, réimposé le contrôle des prix d'une série de produits de base, et *«décidé d'accélérer la privatisation, pour créer une concurrence»*.

En même temps, Achkhabad s'est engagée dans une autre entreprise *ambitieuse et délicate*, l'introduction d'une monnaie nationale, le *manat*. Depuis le début de novembre, le rouble est banni de la circulation : M. Niazov avait eu la sagesse de faire dès l'été dernier une croix sur la fameuse «zone rouble» que Moscou avait essayé de faire miroiter à ses partenaires avant de leur imposer des conditions si draconiennes que des pays pourtant bien *disposés*, comme le Kazakhstan et l'Ouzbékistan, ont dû faire marche arrière en catastrophe et se résoudre à leur tour, dans les pires conditions, à introduire une monnaie nationale «provisoire». Pour l'instant le manat tient fort bien sa cote, mais le choix d'un taux de change ambitieux, ajouté à la *libération fût-elle* partielle des prix, risque de faire baisser le *niveau de vie de la population*.

La lune de miel entre le «chef des Turkmènes» et ses sujets *durera-t-elle*, alors même que certains commencent à murmurer que le «culte» enfle tout de même un peu vite, de même que les largesses que le président s'accorde à lui-même et à son entourage? Comment peut-on conduire un pays vers la démocratie – objectif affirmé – et faire évoluer les mentalités avec des journaux essentiellement occupés à chanter les louanges du *président? (A peine M. Niazov avait-il* reçu le journaliste du *Monde* que la presse locale publiait à la «une» les commentaires dithyrambiques et purement imaginaires prêtés à ce dernier).

M. Niazov, en tout cas, ne donne pas le plus petit signe d'inquiétude, pas plus qu'il ne craint le mélange des genres : il est le premier à se vanter d'être *«le principal propriétaire terrien du pays»* (50 hectares de terres cultivées, plus 10 000 hectares de terres non exploitées). Et il compte bien que ses ministres suivent son exemple : *«Quand ils seront propriétaires, ils auront moins peur de perdre leur poste»* .

JAN KRAUZE

Diplomatie équestre

ACHKHABAD

de notre envoyé spécial

Avec l'indépendance, les armoiries du Turkménistan ont changé, et la faucille et le marteau laissé la place... à un cheval. *Un akhal tekke, l'une des* races les plus anciennes et les *plus pures de la planète*, orgueil des Turkmènes, et plus précisément de leur principale tribu, celle des Tekke. Une silhouette fine et élancée, des yeux très expressifs, et d'exceptionnelles qualités d'endu*rance, parfois éprouvées par* des expéditions entre Achkhabad et Moscou, sur une distance de 3 000 kilomètres. Pourtant, à la fin de l'ère soviétique, la race, à en croire les spécialistes locaux, était en piteux état, réduite à moins de mille têtes sur l'ensemble du territoire turkmène – et pour «exécuter le plan», on allait même parfois jusqu'à expédier ces chevaux rares et de très grand prix à la boucherie.

Depuis 1991, la protection et l'essor de l'akhal tekke sont devenus le symbole du renouveau national, et l'objet de tous *les soins du président* : une statue dorée, érigée devant l'hippodrome d'Achkhabad, le montre tendant le bras vers un cheval. La vente à l'étranger a été strictement interdite pendant deux ans, et les effectifs ont recommencé à croître : 2 000, cette année, sans doute 3 000 l'an prochain. L'akhal tekke est aussi l'instrument privilégié de la diplomatie de M. Niazov, qui offre des étalons aux grands de ce monde. John Major et François Mitter*rand ont reçu chacun* le leur. Les deux chevaux, robe isabelle, crinière et queue noires, ont fait de concert le voyage, en wagon spécial, d'Achkhabad à Moscou, où ils continuent de filer l'entente cordiale pendant *la* stricte quarantaine imposée aux animaux d'Asie *centrale par la réglementation* vétérinaire de la Communauté. Boris Eltsine n'a bien sûr pas été oublié, pas plus que le président turc ou le président iranien, M. Rasfandjani. Ce dernier a même éprouvé l'envie de monter Oiseau noir, qu'on venait de lui présenter, mais *l'affaire a bien failli mal tourner* pour le cavalier. La réputation ombrageuse de ces chevaux n'est plus à faire : la légende veut que Bucéphale, la monture d'Alexandre le Grand, ait été un akhal tekke.

J. K.

ARMÉNIE : nouvelle monnaie. – L'Arménie va introduire sa propre monnaie, le dram, avant la fin du mois, a annoncé mardi 16 novembre sa banque centrale. Elle est l'avant-dernière des ex-républiques d'URSS à battre sa monnaie, après le Kazakhstan et l'Ouzbekistan qui ont introduit les leurs lundi. Reste le Tadjikistan, qui use de roubles *d'avant 1993*, interdits en Russie. – *(AFP, AP.)*

RUSSIE : Boris Eltsine ferme le musée Lénine. – La grande bâtisse de briques rouges près du Kremlin, qui fut l'hôtel de ville du temps des tsars avant d'abriter le Musée Lénine, va redevenir le siège de la douma (conseil) municipale : sur décret présidentiel, le musée a fermé ses portes mardi 16 novembre et près d'un million d'objets – de la Rolls Royce aux tableaux en passant par les lettres et les livres de Vladimir Ilitch – doivent être remisés. *«En attendant que nous trouvions des sponsors pour ouvrir ailleurs»*, a déclaré son directeur. – *(AFP.)*

UKRAINE : les députés s'apprêtent à ratifier le traité START-I. – Le Parlement ukrainien devait examiner mercredi 17 novembre un projet de résolution prévoyant une ratification «conditionnelle» du traité de désarmement stratégique START-I, mais excluant celle du protocole de *Lisbonne* – qui exige que l'*Ukraine* se débarasse aussi de ses 46 missiles SS-24 et adhère au Pacte de non-prolifération nucléaire.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi,
Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO



AFRIQUE

BURUNDI

Le gouvernement attend toujours une intervention de troupes africaines

Près d'un mois après la tentative de coup d'Etat au cours de laquelle le président Melchior Ndadaye a été tué, le gouvernement, réfugié dans un hôtel à proximité de Bujumbura, la capitale, attend toujours l'intervention de troupes étrangères.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a souhaité, mardi 16 novembre, l'envoi *«dès que possible»* au Burundi d'une *«petite équipe»* qui serait chargée d'*«établir les faits»*. Par la voix de son président en exercice, le Conseil a également invité Boutros Boutros-Ghali à *«continuer sa mission de bons offices»* et à envisager la création d'un fonds de contribution volontaire pour aider à la mise en place d'une mission, que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) se dispose à envoyer.

La tentative de putsch du 21 octobre avait provoqué un vif émoi au sein de la communauté internationale. Rarement pays occidentaux et africains avaient condamné avec une telle unanimité la forfaiture de militaires. Les cris d'indignation sont restés sans lendemain : seule la France a fait un geste, en envoyant à Bujumbura une quinzaine de gendarmes qui ont rejoint la vingtaine de coopérants militaires présents dans le pays.

«On s'attend à tout moment à un autre coup d'Etat, affirmait au *Monde* le ministre burundais de l'éducation nationale, Liboire Ngendahayo, de passage à Paris la semaine dernière. *S'il y a de nouvelles élections, elles seront gagnées par le FRODEBU* [le parti à dominante hutue qui avait remporté les élections de juin dernier], *donc les putschistes* [dont une partie seulement ont été arrêtés] *risquent de chercher à décapiter le parti.»* Les ministres – qui redoutent particulièrement de nouveaux incidents lors des funérailles, le 29 novembre, du président assassiné – vivent donc retranchés dans un hôtel, en attendant l'intervention des troupes africaines promises par l'OUA.

«Il y aura une présence internationale» au Burundi, avait déclaré l'émissaire de l'OUA, l'ambassadeur sénégalais Louis Fall, le 10 novembre, à l'issue d'une mission à Bujumbura. Au micro de Radio-Burundi, M. Fall avait cité, parmi les pays prêts à envoyer des troupes, *le* Kenya, le Sénégal, l'Egypte, le Maroc et le Cameroun, en plus des pays voisins du Burundi, dont le gouvernement ne souhaite pas la participation. La commission de l'OUA pour la prévention des conflits devait se réunir mercredi à Addis-Abeba, en présence de deux ministres burundais, pour évoquer cet envoi de troupes. La lenteur de la réaction internationale a provoqué le désenchantement des ministres burundais qui, bien que craignant pour leur vie, commencent à oser se rendre en province. Près de sept cent mille personnes sont toujours réfugiées dans les pays limitrophes. Certaines régions, celle de Rutana notamment, dans le Sud-Est, restent inaccessibles par la route, à cause des barrages dressés par la population. De retour du Burundi, le docteur Roger Tech, de Médecins sans Frontières-Belgique (MSF), a estimé que plusieurs *«dizaines de milliers de personnes ont été tuées»* après le coup d'Etat manqué. Certaines blessures soignées par des médecins de MSF remontent à seulement quelques jours, ce qui prouve que des incidents se produisent dans le pays.

MARIE-PIERRE SUBTIL

ALGÉRIE

A l'écoute du « téléphone arabe »

ALGER

de notre correspondante

Tandis que les forces de sécurité organisent, depuis la fin de la semaine dernière, de vastes opérations de ratissage dans plusieurs quartiers «chauds» de la capitale, les juges de la cour spéciale d'Alger, siégeant à Médéa, ont prononcé, mardi 16 novembre, trente-sept nouvelles condamnations à mort (dont trente par contumace) *«à l'encontre de membres d'une organisation terroriste, qui opérait dans la wilaya* (préfecture) *de Laghouat»*.

A *Alger*, le procès des auteurs présumés de l'assassinat de six policiers, commis dans la nuit du *9 au 10 février 1992, donné lieu*, mardi, à un réquisitoire sévère, le parquet suggérant que treize des inculpés soient condamnés à la peine capitale. Le verdict devrait être rendu mercredi. Depuis la mise en place des cours spéciales, en octobre 1992, quelque trois cent cinquante condamnations à mort ont été prononcées dont vingt-six ont été appliquées.

Cette macabre routine, dénoncée par Amnesty International, ne semble plus, hélas, émouvoir *grand monde, en Algérie où*, selon des estimations officieuses, plus de trois mille personnes ont *été tuées*, victimes des violences politiques, depuis le début de 1992. *«Pourquoi la vie est-elle devenue si chère?»*, demandait récemment la lectrice d'un quotidien local. *«Parce que la mort est devenue gratuite»*, lui a répondu le journal.

De même, les ratissages spectaculaires opérés par les *«ninjas»* (surnom donné aux membres des unités d'élite de l'armée), ne suscitent, dans la presse locale, que des comptes-rendus assez froids, où se devine parfois une vague admiration. De source officieuse, on estime à environ deux cents le nombre des interpellations faites, en fin de semaine dernière, dans les seuls quartiers de Belcourt et d'El Madania. La chasse aux «terroristes», objectif affiché de ces vastes *shows* policiers, aurait aussi permis d'arrêter un nombre important de jeunes, qui avaient, jusqu'alors, réussi à échapper au service militaire. Vrai ou faux? La difficulté à vérifier ce type d' «informations», ajoutée à la pauvreté des communiqués officiels, explique et nourrit l'invraisemblable avalanche de rumeurs.

Le «téléphone arabe» est prétexte aux jeux subtils de l'intoxication et à ceux, plus grossiers, de la propagande. C'est ainsi qu'avait été annoncé, il y a quelques semaines, la mort de l'ex-président du Front islamique du salut (FIS), Abassi Madani. Ballon d'essai concluant : les bastions de l'intégrisme n'avaient pas réagi.

Plus récemment, la rumeur voulait que plusieurs coiffeuses, à Alger et à Blida, aient été égorgées par des islamistes. Des cafés, des magasins de musique – et même certains bains maures! – auraient, dans la foulée, été contraints de fermer. Le spectre de l'ordre moral avait ainsi semé l'effroi ou la jubilation dans les chaumières algéroises, contraintes à s'habituer aux rigueurs annoncées d'un Etat islamique imaginaire.

Il n'y a guère qu'à Blida, dans une école du secondaire, que la rumeur n'aura pas «fonctionné». *«Le bruit courait que, le 26 octobre, toutes les filles devraient porter le hidjab. Et gare à celles qui ne le feraient pas*, raconte une lycéenne. *Dans ma classe, les filles voilées sont déjà majoritaires. Si on avait suivi la «consigne», on l'aurait toutes été.»* Est-ce par courage ou par provocation que les «sans-voile» ont réagi? Le jour dit, toutes sont venues à l'école *«en mini-jupe»*, *«même celles qui, d'habitude, n'en portent pas»*...

CATHERINE SIMON

CÔTE-D'IVOIRE : plus de 9 000 Ghanéens ont fui le pays, selon la Croix-Rouge. – Au moins 9 000 Ghanéens ont fui la Côte-d'Ivoire après les violents affrontements du début du mois, ont déclaré, mardi 16 novembre, les autorités ghanéennes et la Croix-Rouge (*le Monde* du 6 novembre). L'exode n'est pas terminé. Vingt-six autocars s'apprêtaient mardi à quitter Abidjan pour le Ghana avec, à leur bord, un millier de Ghanéens. – *(Reuter.)*

SÉNÉGAL : un mort dans un accrochage entre gendarmes et indépendantistes. – Un indépendantiste a été tué et plusieurs blessés en Casamance, dans le sud du Sénégal, au cours d'un accrochage avec des gendarmes sénégalais, *qualifié, mardi* 16 novembre, de *«bavure»* par la radio nationale sénégalaise. Il s'agit du troisième incident entre militaires et indépendantistes *depuis la signature, le 8 juillet*, d'un cessez-le-feu entre le gouvernement et le Mouvement des forces démocratiques de Casamance. – *(AFP.)*

DJIBOUTI : *quatre morts dans* un accrochage entre rebelles du FRUD et forces gouvernementales. – Le ministère djiboutien de la défense a annoncé, mardi 16 novembre, que trois membres du Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (FRUD, rébellion armée des Afars) et un soldat des forces gouvernementales avaient été tués au cours d'un accrochage, la veille, dans le district de Tadjourah. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

ETATS-UNIS

La production de bombardiers furtifs B 2 est limitée à vingt

La fin de la guerre froide a fait *une nouvelle victime, dont l'en*terrement se déroule lors des votes actuels des deux Chambres du Congrès sur le budget de la défense : le bombardier furtif B 2. La Chambre des représentants a adopté, lundi 15 novembre, la version finale du budget 1994, qui se monte à 261 milliards de dollars, dans lequel le programme du B 2 est limité à vingt exemplaires seulement.

L'armée de l'air avait initialement envisagé une flotte de cent trente-deux B 2, à 500 millions de dollars l'unité. Ce bombardier était alors considéré comme un atout indispensable pour pénétrer *incognito* les *défenses de l'Union* soviétique. Le démantèlement de l'Union soviétique a restreint l'intérêt du B 2, d'autant que le prix de ce bombardier a considérablement augmenté : il atteignait récemment 2 milliards de dollars l'unité. L'armée de l'air avait réduit ses demandes à soixante-quinze exemplaires, mais le Congrès avait déjà imposé à la *précédente administration une* limite à 20 exemplaires. Le vote lundi de la Chambre, puis celui du Sénat prévu cette semaine entérinent définitivement ce seuil à ne pas dépasser *(AFP.)*

ETATS-UNIS : record d'impopularité pour M. Clinton. – Un an après son élection, seulement 49 % *d'Américains sont satisfaits* du président Bill Clinton, selon un sondage publié, mardi 16 novembre, par le *Washington Post*. A ce stade de son mandat, ce *niveau de popularité est* le plus bas pour un président américain depuis la seconde guerre mondiale. – *(AFP.)*

CUBA : Deux blessés dans l'explosion de mines près de Guantanamo – La radio nationale *cubaine* a *annoncé*, mardi 16 novembre, que deux personnes, dont un lieutenant de l'armée cubaine, ont été grièvement blessées par l'explosion de mines près de la base navale américaine de Guantanamo (un millier de kilomètres à l'est de La Havane). Le lieutenant a perdu un pied lors de l'explosion d'une mine, alors qu'il tentait d'empêcher quatre fugitifs cubains d'entrer dans le *périmètre de la base américaine*, vraisemblablement pour y demander l'asile. L'un des fugitifs a également perdu un pied lors de l'explosion d'une autre mine. – *(AFP.)*

ASIE

La visite du chancelier Kohl à Pékin

L'Allemagne récompensée pour sa politique en faveur d'« une seule Chine »

PÉKIN

de notre correspondant

Le chancelier Kohl, *« très satisfait »* d'une visite de deux jours qu'il vient de faire à Pékin, a annoncé, mercredi 17 novembre, que l'Allemagne avait obtenu de la Chine la signature de contrats fermes ou des promesses d'achat d'équipements industriels représentant 7 milliards de marks.

Parmi les cadeaux consentis par Pékin en retour du refus de Bonn de vendre des armes à Taïwan, figure la réalisation du métro de Canton, dont les Français avaient été écartés, l'achat de six Airbus A 340 à l'Allemagne, ainsi que des espoirs pour deux centrales thermiques, et des équipements ferroviaires et de télécommunications. Le chiffre inclut toutefois des projets dont le gouvernement allemand reconnaît qu'il n'existe pas de haute probabilité qu'ils se matérialisent à très court terme.

Le contrat symbolique du métro de Canton, qui sera pour moitié financé sur prêts bonifiés au titre de l'assistance au développement et à l'amélioration de l'environnement (dans le sens où, précise-t-on côté allemand, *« il est bénéfique à la population »*, de cette cité très congestionnée), est accompagné d'une faveur supplémentaire : l'ouverture d'un consulat dans cette ville où la France avait dû, l'an dernier, fermer sa propre mission sur décision chinoise. L'incident avait suivi la vente des avions Mirage 2000-5 à Taïwan. La Chine ouvrira, elle, un consulat à Munich. Les deux pays ont en outre signé plusieurs accords de coopération scientifique et culturelle.

M. Kohl n'a pas caché la fermeté de sa politique en faveur *« d'une seule Chine »*, s'interdisant de vendre des armes à Taipeh, mais il a souligné, lors d'une conférence de presse, qu'il n'envisageait pas de fournir des équipements militaires à Pékin. A l'intention de la France, dont il n'a pas commenté la politique chinoise, il s'est voulu consolant en faisant remarquer que celle-ci venait d'emporter un contrat en Corée du sud (le TGV), que l'Allemagne visait également. *« Nous sommes en concurrence, mais nous restons amis »*, a-t-il dit.

Le chef du gouvernement allemand, qui a été traité avec tous les égards par les dirigeants chinois actifs, a souligné que son pays souhaitait établir avec Pékin *« une relation stable, sur le long terme, et complète, dans autant de domaines que possible »*. Sa visite et sa politique ont été amplement utilisées ici comme un exemple des relations modèles qu'on doit avoir avec Pékin.

Cependant, au chapitre des droits de l'homme, M. Kohl leur a remis une liste de vingt noms, qu'il n'a pas voulu rendre publics, sur le sort desquels Bonn espère obtenir *« des améliorations »*. Le chancelier a souligné auprès de ces interlocuteurs que cet aspect des choses était jugé, chez lui, *« très important, surtout au sein de la jeunesse »*. Il s'est dit optimiste au sujet de ces personnes.



M. Kohl, qui était accompagné de 40 patrons allemands, a invité son homologue Li Peng à faire une visite à Bonn, à une date qui reste à fixer. Ce geste scelle la fin de la fragile unité qui s'était faite en Europe occidentale pour réprouver la répression menée par Pékin, place Tiananmen, en 1989.

FRANCIS DERON

Terminant son séjour en France

Le dalaï-lama a été reçu « en privé » à l'Elysée

Peu d'heures avant d'achever son long séjour en France (il y était arrivé le 24 octobre), le dalaï-lama a été reçu, mardi 16 novembre, par le président Mitterrand au palais de l'Elysée. Une grande discrétion a entouré cette entrevue *« privée »*. Le leader spirituel et chef politique en exil des Tibétains est entré dans le palais présidentiel par une porte latérale du parc, au début de l'après-midi. L'entretien, qui a eu lieu dans la bibliothèque, a commencé par un récit qu'a fait le dalaï-lama de son séjour en France.

En dépit de ces précautions diplomatiques, la rencontre ne peut qu'être mal perçue à Pékin, dont l'ambassade à Paris avait pris la peine de convoquer une conférence de presse, il y a quelques jours, afin de réfuter les arguments les plus fréquemment mis en avant par Tenzin Gyatso en faveur de la spécificité du Tibet (il ne réclame pas l'indépendance, mais une autonomie par rapport à Pékin).

Le dalaï-lama avait, par le passé, été notamment reçu par deux présidents américains, MM. Bush et Clinton, le premier ministre britannique John Major et le président allemand von Weizsacker. Les plus hautes personnalités françaises qu'il avait rencontrées par le passé étaient des présidents de l'Assemblée nationale (MM. Chaban-Delmas puis Fabius) et le ministre des affaires étrangères (Roland Dumas).

Il a aussi eu de fréquentes rencontres avec Mme Mitterrand, en sa qualité de présidente de l'association France-terre d'asile. Son plus *« vieil ami »* dans l'Hexagone est néanmoins Jacques Chirac, qui l'avait, le premier, reçu en 1982, en tant que maire de Paris. M. Chirac a de nouveau accueilli le dalaï-lama sous les lambris de l'Hôtel de Ville mardi 16, en une cérémonie colorée et bon enfant, à laquelle le ministre des affaires étrangères Alain Juppé participait... en sa qualité d'élu de la capitale.

J.-P. C.

AFGHANISTAN : une soixantaine de morts à Sarobi. – Les combats qui opposent deux factions islamistes à 60 km à l'est de la capitale afghane ont fait quelque soixante morts à Sarobi, sur la route du Pakistan, l'ultime place forte aux mains du premier ministre intégriste, Gulbuddin Heykmatyar, a annoncé mardi 16 novembre Radio-Kaboul. Des témoins ont indiqué que des avions du ministère de la défense, contrôlés par le général Massoud, ont largué des bombes à fragmentation, détruisant notamment une mosquée. De sources proches de M. Hekmatyar, 40 des victimes sont des civils. – *(AFP.)*

SRI LANKA : nouvelle attaque tamoule contre Pooneryn. – Les séparatistes tamouls ont de nouveau bombardé, mardi 16 novembre, la base de Pooneryn. Cette importante installation du nord de l'île avait été le théâtre, la semaine dernière, d'une dure bataille entre gouvernementaux et LTTE (Tigres de libération de l'Eelam tamoul). Elle avait fait plus de mille morts, et autant de blessés. Plusieurs soldats ont été touchés mardi par des obus de canons récupérés par les « Tigres » durant les combats. L'aviation srilankaise poursuit ses raids contre des installations suspectes dans la péninsule de Jaffna, fief des séparatistes. – *(AFP.)*

REPÈRES

SOMALIE

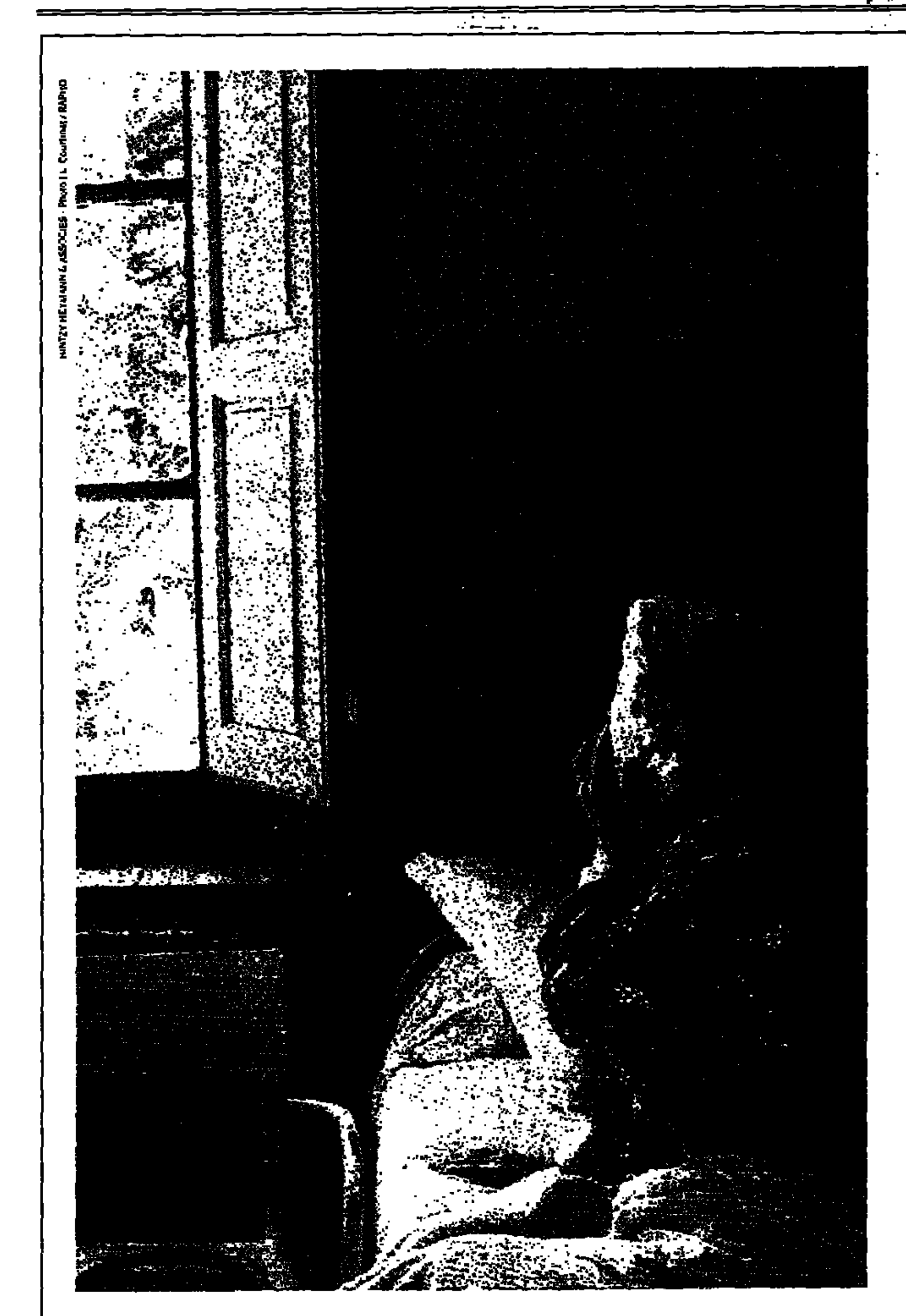
L'ONU a levé son mandat d'arrêt contre le général Aïdid

Cinq mois après avoir exigé l'arrestation et le châtiment du général Aïdid, tenu pour responsable de la mort de vingt-quatre « casques bleus » pakistanais le 5 juin dernier, le Conseil de sécurité de l'ONU est revenu sur sa décision en adoptant à l'unanimité, mardi 16 novembre, à la demande des Etats-Unis, une résolution (885) créant une commission *« chargée d'enquêter sur les attaques armées menées contre le personnel de l'ONUSOM qui ont occasionné des victimes dans ses rangs »* (*le Monde* du 17 novembre). D'autre part, l'Opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM II) a libéré, mardi, huit Somaliens soupçonnés d'être des miliciens du général Aïdid, a précisé qu'après ces libérations, l'ONUSOM détient toujours trente-deux miliciens présumés du chef de guerre. Trois dirigeants de l'Alliance nationale somalienne (SNA) du général Aïdid sont par ailleurs détenus dans des endroits tenus secrets. – *(AFP.)*

GUATEMALA

Fin de la crise opposant le président au parlement

Le conflit qui opposait depuis trois mois le gouvernement aux députés après que le président Ramiro de Leon eut annoncé son intention d' « épurer » – pour cause de corruption – le parlement et la Cour suprême, a pris fin, mardi 16 novembre, avec la signature d'un accord entre l'exécutif et le législatif. L'accord prévoit la révocation du mandat des 116 parlementaires et des magistrats de la Cour suprême, puis la convocation d'élections législatives anticipées, à une date qui reste à fixer. Par cet « Engagement pour la restructuration de l'Etat », négocié avec la médiation de l'épiscopat, les parties s'engagent à procéder à une série de réformes constitutionnelles qui devront être approuvées par référendum. – *(AFP, Reuter.)*



■ **LES CENTRISTES SANS VOIX.** Au nombre de sept sur vingt-neuf membres du gouvernement, dotés de postes importants et comptant dans leurs rangs deux ministres d'Etat sur quatre, les centristes devaient donner sa couleur à l'équipe d'Edouard Balladur. Sept mois plus tard, si le «centrisme» du premier ministre ne se dément pas, les ministres du centre semblent avoir perdu leur voix.

■ **LE PROJET DE PERPÉTUITÉ «RÉELLE».** Pierre Méhaignerie, garde des sceaux, qui avait présenté en hâte un projet de loi visant à instituer la perpétuité «réelle» pour les meurtriers d'enfants, fait machine arrière, après l'adoption d'un amendement, par la commission des lois du Sénat, qui propose un recours possible au bout de trente ans de prison. Il devait défendre, mercredi 17 novembre, au palais du Luxembourg, un système de saisine possible d'une cour d'assises, pour décider d'une éventuelle remise de peine en faveur des condamnés donnant des signes de «guérison» indubitables.

Sept mois de gouvernement avec le centre

Les élus du CDS s'inquiètent du silence de leurs ministres

Le nombre ne fait rien à l'affaire. Depuis plus de sept mois, les centristes distingués par Edouard Balladur donnent l'impression fâcheuse d'avoir oublié leur identité sur le perron de leurs multiples ministères. Leur bilan, pour l'heure, donne l'image d'un beau gâchis, que parachève le spectacle confus offert, malgré lui, par Pierre Méhaignerie avec son projet de peine perpétuelle.

Tout avait pourtant été préparé longtemps à l'avance par les contacts discrets noués par Edmond Alphandéry et Bernard Bosson – sans que les autres membres de la famille en soient toujours informés, d'ailleurs – et la visite ostensible de l'ancien ministre des finances de la première cohabitation à l'université d'été des jeunes du CDS, en septembre 1992. Rendez-vous avait été pris pour après les élections législatives. Le moment enfin venu, personne n'y a manqué.

En dépit d'une médiocre performance à l'Assemblée nationale, les centristes ont raflé une belle part de la mise lors de la composition du gouvernement, non sans agacer le RPR et les autres composantes de l'UDF. Deux titres ronflants de ministre d'Etat sur quatre – l'un pour le président du CDS, Pierre Méhaignerie; l'autre pour celle qui, sans être membre du CDS, avait emmené la liste centriste aux élections européennes de 1989, Simone Veil –, des ministères aussi prestigieux que ceux de l'économie et des finances, de la justice et de l'éducation nationale : l'équipe d'Edouard Balladur, naturellement bien pourvue sur sa droite, a pu, momentanément, se targuer également d'une aile «gauche» de poids. La suite n'en a cependant pas apporté la preuve.

Des projets de loi inspirés par Charles Pasqua sur le code de la nationalité et les contrôles d'identité à celui sur la «perpétuité réelle», proposé de lui-même par M. Méhaignerie, sans parler de l'épisode de la révision de la loi Falloux souhaitée, vainement, par François Bayrou ou de la gestion du conflit d'Air France par M. Bosson, la «garde rapprochée» du premier ministre, selon la formule un peu naïve de Philippe Douste-Blazy, appelé de dernière heure, s'est surtout faite remarquer, au mieux, par sa discrétion, au pire, par sa grande maladresse.

«Au gouvernement, on ne leur demande pas qu'ils soient des centristes, mais qu'ils soient des ministres», bougonne René Couanau (CDS), député des Côtes-d'Armor. Les intéressés ne se font pas prier pour invoquer *«les contraintes de l'action gouvernementale»* et les règles strictes imposées par M. Balladur en matière d'expression politique. *«Le poids est d'autant plus grand que la situation est difficile»*, ajoute M. Méhaignerie.

Mme Veil se tait

A la décharge du ministre des affaires sociales, certains de ses collègues mettent en avant la lourdeur d'une administration «chronophage», à laquelle ils opposent la mécanique bien huilée du ministère de l'intérieur. D'autres soulignent la discrétion dont Mme Veil avait fait également preuve, une fois adoptée la législation relative à l'avortement, lors de son premier passage ministériel de la santé, de 1974 à 1979. D'autres, enfin, assurent que lors des réunions interministérielles, Mme Veil tient sa place face au ministre de l'intérieur, et que sa capacité de claquer la porte, si le besoin s'en fait sentir, reste intacte.

Au conseil des ministres, le 10 novembre, Mme Veil s'est visiblement agacée d'un propos du président de la République, à propos du maréchal Pétain, sur la nécessité de réconciliation de la société française, mais elle a préféré attendre la fin de la réunion pour échanger quelques mots avec le président de la République. *«Dans la même situation, Pasqua aurait peut-être risqué une phrase»*, assure un ministre. Mme Veil et M. Méhaignerie ne se sont autorisés, en tout et pour tout, qu'une seule incartade à la règle, lors de la discussion du projet de loi sur le contrôle de l'immigration, pour protester auprès du premier ministre contre l'adoption d'un amendement sur les contrôles d'identité, voté par les députés et soupçonné d'inscrire dans la loi le délit de faciès.

Le deuxième argument avancé par les ministres centristes, pour expliquer leur silence, est la convergence parfaite de leurs vues qui existerait avec le premier ministre. En somme, M. Balladur serait authentiquement centriste et mériterait le titre de membre d'honneur du CDS, mais il ne le saurait pas. A l'Assemblée nationale, Jacques Barrot, ancien secrétaire général du CDS, a pourtant une tout autre analyse puisqu'il voit, au contraire, dans l'extrême prudence du premier ministre, le plus sûr obstacle à l'expression d'une *«identité centriste forte»*.

Dégarni par les nombreuses nominations ministérielles, le CDS souffre, en outre, d'une absence totale d'expression politique en dehors du gouvernement. Le problème s'était déjà posé, en 1986, lors de la constitution du gouvernement de la première cohabitation. A l'époque, cependant, le secrétaire général du CDS, M. Barrot, ne figurait pas au côté du premier ministre comme aujourd'hui M. Bosson. Avec leur président et leur secrétaire général au gouvernement, les centristes sont muets. M. Méhaignerie compte sortir de cette phase «transitoire» avec la nomination, lors de la prochaine réunion du bureau politique du CDS, d'un groupe de porte-parole. Il aura fallu, cependant, près de huit mois pour qu'on prenne conscience de cette nécessité.

D'autant que le pire, pour les centristes, reste peut-être à venir avec les élections européennes. Rabotée au gouvernement, leur identité, cinq ans après leur liste indépendante de 1989, résisterait-elle à une liste commune avec le RPR et l'UDF, dictée, une nouvelle fois, par l'impératif d'union, mais à très faible valeur européenne ajoutée? L'illusion d'un parti centriste pivot du jeu politique, qu'avait nourrie à l'Assemblée nationale l'expérience du groupe UDC lorsque Michel Rocard gouvernait à Matignon, risquerait, pour le coup, d'être définitivement dissipée.

GILLES PARIS

L'amendement du projet de perpétuité «réelle»

Les faux pas de Pierre Méhaignerie

M. Méhaignerie accumule les erreurs. En deux mois, avec son projet d'instituer une peine de «perpétuité réelle» pour les auteurs de meurtres accompagnés de viol sur mineurs, le ministre de la justice a multiplié les faux pas. Alors que s'ouvre, mercredi 17 novembre, l'examen de ce texte au Sénat, il a réussi à relancer un débat sur le rétablissement de la peine de mort, qu'il disait, pourtant, vouloir éviter; à se mettre à dos l'ensemble, ou presque, des syndicats du monde judiciaire qui savent qu'une peine de perpétuité réelle serait ingérable; et à susciter des réserves, voire une franche hostilité, au sein du mouvement qu'il préside, le Centre des démocrates sociaux (CDS), et de la majorité à laquelle il appartient.

En annonçant, au lendemain de l'assassinat de la petite Karine, l'instauration d'une véritable «peine perpétuelle» pour les assassins et violeurs d'enfants, le garde des sceaux agit sous le coup de l'émotion. Sans consulter les organisations professionnelles, il prépare alors un texte qui rompt brutalement avec la conception de l'aménagement des peines de ces vingt dernières années. Nul ne peut bien sûr blâmer un homme, qui dit avoir été bouleversé par une rencontre, au cours de l'été, avec des parents d'enfants victimes. Cependant, comme le relevait Lionel Jospin dimanche, est-il du rôle d'un garde des sceaux d'épouser la colère et l'angoisse légitimes des parents, *«en oubliant la complexité des problèmes de la justice et de la société»*?

Retour à la peine incompressible

Les syndicats du monde judiciaire et certains de ses amis politiques, comme le président du Sénat, René Monory, se chargent de lui rappeler cette *«complexité»*. Face à leurs critiques et conscient de la difficulté de mettre en application une telle peine, Pierre Méhaignerie prépare, début novembre, avec la commission des lois du Sénat, un amendement qui atténue la rigidité initiale de son texte. Cet amendement, qui rapproche la peine perpétuelle de la période incompressible de trente ans, nourrit de nouvelles critiques sur l'inutilité du projet du garde des sceaux.

Pierre Méhaignerie, qui a toujours été opposé à la peine de mort, pensait au moins que son texte désarmerait les partisans de son rétablissement. Proche du garde des sceaux, Jacques Barrot, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, voit dans ce raisonnement le respect d'une *«vieille règle de théologie inspirée de saint Thomas d'Aquin : il faut parfois accepter un demi-mal pour éviter un mal absolu»*. Les faits lui ont pourtant donné tort : à la fin du mois d'octobre, une proposition de loi de Roland Nungesser, député (RPR) du Val-de-Marne, en faveur du rétablissement de la peine capitale, a déjà recueilli cent trente-sept signatures.

Au gouvernement, comme à l'Assemblée nationale, certains craignent que l'examen du texte de M. Méhaignerie ne donne à ces députés l'occasion d'introduire un amendement en faveur de la peine de mort. Le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, laisse entendre qu'il fera *«tout»* pour empêcher l'inscription de ce projet à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée. Il est soutenu par Pierre Mazeaud (RPR) qui *«craint»* que le débat sur la peine perpétuelle ne soit *«complètement occulté par la question du rétablissement de la peine de mort»*. Le président de la commission des lois dit en avoir parlé avec le premier ministre, lors du déplacement annuel des parlementaires RPR à Colombey-les-deux-Églises, le 9 novembre. A Matignon, on laisse entendre que l'on ne souhaite pas l'inscription de ce texte au cours de la session d'automne.

ANNE CHEMIN et PASCALE ROBERT-DIARD

CLÉS/ Dates

■ **22 juin** : Edouard Balladur reçoit Simone Veil et Pierre Méhaignerie, hostiles à l'amendement Marsaud sur les contrôles d'identité adopté par l'Assemblée nationale. Quelques jours plus tôt, le ministre de la justice avait rendu publique la lettre qu'il avait adressée au premier ministre. Parmi les députés centristes, seul René Couanau avait voté contre l'amendement, auquel Jean-Jacques Hyest, absent au moment du vote s'était opposé en commission des lois.

■ **24 juillet** : Edmond Alphandéry, ministre de l'économie et des finances, annonce dans *le Monde* que *«la spéculation»* contre le franc *«sera jugulée»*. Les tensions monétaires obligent cependant le gouvernement français, le 2 août, à accepter le flottement des monnaies européennes à l'intérieur du Système monétaire européen.

■ ***5 septembre*** : *François Bayrou*, ministre de l'éducation nationale, indique, à l'occasion de son passage à «L'heure de vérité», sur France 2, que la discussion de la révision de la loi Falloux, interrompue à la fin de la session ordinaire de printemps, est reportée; il annonce la mise en place d'une «mission d'information».

■ **24 octobre** : Bernard Bosson retire le plan social d'Air France, qui avait entraîné un vaste mouvement de grève. *Quatre jours plus tôt*, le 20 octobre, à la sortie du conseil des ministres, le ministre avait annoncé que ce plan était «irrévocable».

Au congrès de l'Association des maires de France

Edouard Balladur appelle les communes à se mobiliser pour l'emploi

En présence de nombreux ministres et du premier d'entre eux, cinq mille personnes, environ, ont assisté, mardi 16 novembre, à Paris, à l'ouverture du soixante-seizième congrès de l'Association des maires de France (AMF), qui se tient jusqu'au 18 novembre. Son président, Jean-Paul Delevoye, sénateur (RPR, Pas-de-Calais) et maire de Bapaume, a invité ses collègues à se *«lancer à fond»* dans le débat sur l'aménagement du territoire.

Devant les participants au congrès annuel de l'Association des maires de France (AMF), Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a estimé que *«l'existence de trente-six mille communes de France est une chance dans une époque où tout le monde s'accorde sur la nécessité de cerner au plus près les besoins collectifs»*. M. Pasqua a déclaré que l'aménagement du territoire doit être le fruit d'une concertation *«entre tous les acteurs du développement, au premier rang desquels les collectivités locales»*. La commune, *«cellule de base de la démocratie, doit être un point d'appui de la reconquête du territoire, parce que c'est le maillon de base du tissu national»*, a-t-il souligné. Le ministre a ajouté que le gouvernement prépare des ajustements sur le statut de l'élu, et une réforme du dispositif de la fonction publique territoriale.

Evoquant la reprise de la croissance, qui, selon lui, *«s'engagera à un rythme trop lent»*, le premier ministre a jugé nécessaire que les collectivités locales participent, elles aussi, à l'*«effort de redressement des finances publiques»*. M. Balladur a néanmoins annoncé quelques concessions par rapport au projet de loi de finances pour 1994. L'an prochain, la dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours de l'Etat aux collectivités locales, sera indexée sur le seul taux d'inflation, alors qu'elle l'était aussi, précédemment, sur la croissance du produit intérieur brut. Toutefois, cette mesure doit être provisoire, le gouvernement acceptant d'en revoir le principe pour 1995, comme les élus le lui demandent.

Initiative sur le cinquième réseau télévisé

M. Balladur a indiqué que le gouvernement revenait sur sa décision de l'indexation de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs, mesure qui *«pénalise les communes modestes»*. Il a rappelé que le gouvernement est ouvert aux propositions que feront les sénateurs pour empêcher les prélèvements de l'Etat sur le remboursement de la TVA et la compensation de la taxe professionnelle. Communes et groupements de communes réalisent *«72 % des investissements locaux»*, ce qui représente *«120 milliards de francs par an»*, et leur assure un rôle considérable comme *«donneurs d'ordre»*, a observé le chef du gouvernement. *«Mais les communes sont aussi au cœur du combat contre le chômage»*, a-t-il affirmé. Il a appelé de ses vœux une *«mobilisation nationale des villes pour l'emploi»*. Il a souhaité que mille maires organisent mille forums, destinés à confronter l'offre et la demande, l'emploi et la formation. Il a indiqué qu'il étudiait la possibilité de relayer cette initiative sur le cinquième réseau de télévision, avant son occupation, à partir de 19 heures, par la chaîne ARTE. Il a aussi indiqué que les maires pourraient faire travailler des apprentis, à compter du 1er janvier 1994.

Bien que le premier ministre ait été fortement applaudi, certains élus se sont, dans les couloirs, montrés sceptiques, en rappelant qu'ils organisaient tous des forums sur l'emploi, et qu'ils faisaient déjà travailler des apprentis. *«Il ne faudrait pas que le gouvernement se défausse du problème de l'emploi sur les collectivités locales»*, s'est notamment inquiété René Régnault (PS), membre du bureau de l'AMF et sénateur des Côtes-d'Armor.

R. Rs

COMMENTAIRE

L'épreuve de vérité du GATT

L'ESSENTIEL du programme législatif présenté par Edouard Balladur lors de son installation à l'Hôtel Matignon est pratiquement réalisé. Il lui faut maintenant préciser ses nouvelles priorités. Or, ce choix doit être opéré au moment où sa majorité risque de traverser de fortes turbulences avec la phase décisive des négociations du GATT. Le premier ministre juge donc indispensable de faire comprendre clairement aux membres de son gouvernement et aux parlementaires qui sont priés de le soutenir ce qu'il attend des uns et des autres.

L'opération va se dérouler en deux temps. Dimanche 21 novembre, M. Balladur va réunir l'ensemble des membres du gouvernement en séminaire, comme il l'a déjà fait à deux reprises (le 12 juin et le 23 août). La présidence du conseil des ministres par François Mitterrand empêche, en effet, que cette instance soit un lieu de débats et de prises de décisions politiques. Cette fois, il va donc s'agir de déterminer les projets de lois qui devront être préparés dans les prochaines semaines pour être soumis au Parlement lors de sa session de printemps, l'ordre du jour de l'Assemblée nationale comme du Sénat d'ici la fin décembre étant complet avec les textes déjà approuvés par le conseil des ministres.

Le fruit de ces réflexions sera présenté à l'ensemble des parlementaires de la majorité, mercredi 24 novembre. M. Balladur avait organisé une telle rencontre le 6 juillet pour faire le bilan de la session qui venait de s'achever et tenter de convaincre députés et parlementaires de droite que le gouvernement était resté fidèle aux promesses faites à leurs électeurs pendant la campagne des législatives. Le premier ministre veut surtout s'assurer que la position qu'il devra prendre devant le résultat des négociations du GATT ne sera pas contestée par les élus du RPR et de l'UDF. Il sait que ce sera pour lui un moment fort délicat, l'épreuve de vérité de son action.

Eviter les cafouillages

Sa venue, décidée au dernier moment, devant le groupe RPR de l'Assemblée nationale, mardi 16 novembre, pour rapide qu'elle soit, puisqu'il devait se rendre devant le congrès de l'Association des maires de France, lui a permis de présenter le calendrier de ce qu'il veut être une relance de l'action gouvernementale. Outre l'annonce de la réunion des ministres et des parlementaires, il a fait le point des deux dossiers particulièrement sensibles pour ses auditeurs : le GATT et la défense nationale. Sur ce dernier sujet il a annoncé que le Livre blanc serait rendu public fin janvier et que le projet de loi de programmation militaire serait connu fin mars pour être débattu lors de la session de printemps.

Cette «remontée du tas de sable» va aussi permettre à M. Balladur de tenter d'éviter les cafouillages dont ses ministres, qui n'agissent pourtant que sous l'étroit contrôle de Matignon, et sa majorité ont donné l'image ces derniers temps, le débat sur les «trente-deux heures» et celui sur la prison à perpétuité en étant les exemples les plus voyants.

THIERRY BRÉHIER

SONDAGE : M. Balladur meilleur présidentiable, selon la SOFRES. – Une enquête de la SOFRES, faite du 5 au 9 novembre auprès de 1 000 personnes et rendue publique par TF 1 et Europe 1, montre que 39 % des personnes interrogées souhaitent qu'Edouard Balladur soit candidat à la prochaine élection présidentielle, au lieu de 45 % en septembre. M. Balladur devance Jacques Delors (27 %) et Jacques Chirac (24 %), également en baisse. Selon 38 % des personnes interrogées (au lieu de 36 % en septembre), le premier ministre a *«le plus de chance d'être le prochain président de la République»*, devant M. Chirac (21 % au lieu de 28 % en septembre) et M. Delors (9 %, comme en septembre).

Le débat sur les trente-deux heures

L'UDF se félicite de la modification de l'amendement sur la réduction du temps de travail

L'UDF a salué, mardi 16 novembre, la modification de l'amendement sur la réduction du temps de travail adopté par le Sénat (*le Monde* du 17 novembre). Valéry Giscard d'Estaing, président de la confédération, a qualifié, au cours d'une réunion publique a Enghien-les-Bains (Val-d'Oise) d' *«idée absurde»* l'amendement dit des trente-deux heures. *«Comment se fait-il qu'un peuple aussi réfléchi que le nôtre puisse se laisser aller à un piège aussi grossier, alors que notre problème est de concurrencer des pays où on travaille beaucoup plus que chez nous pour beaucoup moins d'argent?»* s'est demandé l'ancien président de la République.

Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a salué la modification de cet amendement, en se félicitant que *«l'UDF ait fait entendre sa propre musique»* sur cette question. *«Le groupe UDF se félicite du rôle majeur qu'il a joué en évacuant le faux débat sur les trente-deux heures»*, a-t-il ajouté. Jacques Barrot (UDF-CDS), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, estime qu' *«on l'a échappé belle»*. *«Les trente-deux heures conduiraient plutôt à gérer les sureffectifs et à éviter des licenciements massifs»* qu'à créer des emplois, a ajouté M. Barrot.

L'examen du projet de loi de finances pour 1994

Les députés adoptent la diminution de l'aide budgétaire aux partis politiques

L'Assemblée nationale a adopté, mardi 16 novembre, les crédits des services du premier ministre et ceux de l'économie et du budget pour 1994. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, a fait adopter un amendement réduisant la dotation publique aux partis politiques pour 1994. Cette réduction affecte plus les partis représentés au Parlement que ceux qui ne le sont pas (*le Monde* du 5 novembre).

«Afin d'associer les partis politiques à l'effort de rigueur qui s'impose à toutes les catégories de Français, le gouvernement vous demande d'accepter une réduction» de la dotation que *«l'Etat accorde aux groupements et aux partis politiques»* depuis la loi du 11 novembre 1988. Ainsi s'est exprimé Nicolas Sarkozy, ministre du budget, devant les députés, mardi 16 novembre, en leur demandant de voter l'amendement de dérogation à la loi sur le financement des partis politiques qu'il leur proposait uniquement pour l'année 1994.

La réduction, adoptée par la majorité et rejetée par l'opposition lors de la discussion du budget des charges communes, sera différente selon que les partis sont représentés ou non au Parlement. Les partis non représentés ne bénéficient en effet que d'une aide calculée proportionnellement au nombre de suffrages obtenus lors des dernières élections législatives. Les partis représentés bénéficient d'une seconde aide, proportionnelle au nombre de parlementaires qui se sont officiellement rattachés à tel ou tel parti. L'aide sera réduite de 5 % pour les premiers et de 10 % pour les seconds. Cela représente une économie de 53,5 millions de francs sur une dotation qui avait plus que doublé entre 1992 et 1993 pour atteindre 580 millions de francs.

«La bataille pour l'emploi»

Le ministre du budget, lors de la discussion sur les comptes spéciaux du Trésor, a présenté un amendement lié au statut particulier de la compagnie pétrolière nationale, Elf-Aquitaine, dont les titres ne sont pas détenus directement par l'Etat, mais par un holding public, l'ERAP. Cet amendement permettra, *«dans l'hypothèse d'une privatisation qui pourrait intervenir dès 1994»*, de verser *«éventuellement au compte d'affectation spéciale»* du Trésor le *«produit de cession de titres d'Elf-Aquitaine»*.

M. Sarkozy a précisé que sur les 55 milliards de francs de privatisation prévus pour 1994, *«50 milliards seront affectés au budget général»* dont *«18 à la réduction du déficit public, 10 à l'apurement de la dette et 22 à la bataille pour l'emploi. Le solde servira à doter en capital des entreprises publiques»*.

Les députés de la majorité ont approuvé l'ensemble du budget alloué pour 1994 aux services du premier ministre, tout comme ceux de l'économie et du budget. Ils ont également adopté les crédits consacrés aux rapatriés pour 1994 qui s'élèvent à 110,4 millions de francs au titre des services du premier ministre. Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, chargé des rapatriés, a précisé qu'à cette enveloppe s'ajoutent 45 millions de francs au titre de la politique de la ville. Compte-tenu des crédits inscrits au titre d'autres ministères, l'enveloppe globale consacrée aux rapatriés s'élèvera en 1994 à 4,9 milliards de francs, en hausse de 1,2 % par rapport à 1993.

CLAIRE BLANDIN

Le contentieux des scrutins de mars dernier

Le Conseil constitutionnel annule l'élection de M. Rinaldi (RPR) dans les Alpes-de-Haute-Provence

Pour la première fois, le Conseil constitutionnel a sanctionné un député pour non-respect de la loi sur le financement des campagnes électorales. Pierre Rinaldi, élu député RPR des Alpes-de-Haute-Provence le 28 mars, a été déclaré, mardi 16 novembre, démissionnaire d'office et inéligible pour un an. Le Conseil, en l'espèce, n'avait pas la possibilité de faire autrement, tant la législation est rigoureuse.

La commission nationale des comptes de campagnes et des financements politiques doit, en effet, saisir le juge de l'élection lors qu'elle rejette le compte de campagne que tout candidat doit déposer auprès d'elle. Or le compte de M. Rinaldi ne pouvait être accepté. La loi de 1990 impose que la totalité du financement passe par une association constituée spécialement, celle-ci devant être *«dissoute de plein droit»* au lendemain de l'élection pour laquelle elle a fonctionné. Or, M. Rinaldi s'est contenté de modifier l'objet statutaire de l'association qu'il avait créée pour la campagne de la liste qu'il menait aux élections régionales de mars 1992.

Une telle violation de la loi ne peut qu'amener un *«rejet»* du compte par la commission nationale et la saisine du Conseil constitutionnel. Or, en vertu de la loi de 1990, si celui-ci estime que c'est *«à bon droit»* que le compte du candidat a été rejeté, il ne peut que déclarer celui-ci *«inéligible pendant un an»* et le déclarer *«démissionnaire d'office»* de son mandat. C'est donc ce qui vient d'arriver à M. Rinaldi. Une élection législative partielle devra être organisée dans un délai de trois mois dans la première circonscription des Alpes-de-Haute-Provence (1). M. Rinaldi, par ailleurs président du conseil général de son département depuis 1992, ne pourra pas s'y présenter.

L'automaticité dont il vient d'être victime, ne joue pas, en revanche, pour les cas les plus sensibles qu'a encore à traiter le Conseil constitutionnel. La commission nationale l'a aussi saisi, notamment, du cas de quatre autres députés (*Le Monde* du 5 août) : Bertrand Cousin (RPR, Finistère), Jack Lang (PS, Loir-et-Cher), Jean-Pierre Pierre-Bloch (UDF, Paris), Bernard Tapie (RL, Bouches-du-Rhône) dont elle a estimé qu'ils avaient dépassé le plafond des dépenses autorisées. Le Conseil est aussi saisi du cas de Christian Estrosi (RPR, Alpes-Maritimes) à qui un électeur reproche la même erreur. Mais dans ces cas le Conseil dispose d'une marge d'appréciation, la loi disposant que même s'il confirme un dépassement du plafond, il *«peut»* annuler l'élection et déclarer le fautif inéligible. Une possiblité n'est pas une obligation.

Th. B.

(1) M. Rinaldi avait été élu au second tour de scrutin, le 28 mars denier, par 17 570 voix contre 15 162 à son adversaire du PS, François Massot, sur 32 732 voix, pour 49 781 électeurs inscrits et 36 204 votants.

A l'Assemblée nationale

La commission «ad hoc» propose la levée de l'immunité de M. Tapie

Les membres de la commission *ad hoc* de l'Assemblée nationale ont donné mercredi 17 novembre, un avis favorable à la demande de levée de l'immunité parlementaire de Bernard Tapie. Trois députés de la majorité ont voté contre : Jean-Luc Reitzer (RPR, Haut-Rhin), Gérard Vignoble (UDF, Nord) et Edouard Landrain (UDF, Loire-Atlantique), ainsi que le socialiste Jack Lang (Loir-et-Cher). Le représentant communiste, Jean-Claude Lefort (Val-de-Marne), a voté pour et le président Jacques Limouzy (RPR, Tarn) n'a pas participé au scrutin. Le vote en séance publique sur la levée de l'immunité parlementaire de M. Tapie sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée lors de la conférence des présidents mardi prochain.

Les membres de la commission se sont prononcés après avoir entendu une nouvelle fois M. Tapie mercredi matin. Dans son rapport, Dominique Bussereau (UDF, Charente-maritime) souligne que le rôle de la commission n'était pas d'*«examiner les faits à l'origine de la demande pour eux-mêmes»*, mais de *«s'interroger sur le point de savoir s'il existe une présomption suffisante de leur existence et de leur qualification»*. Le rapporteur constate que *«la non levée de l'immunité parlementaire* [de M. Tapie] *constituerait une entrave au fonctionnement normal de la justice»*. En effet, ajoute-t-il, selon les magistrats instructeurs, *«il reste à procéder à de nombreuses investigations et confrontations qui ne peuvent être menées à bien sans qu'ait été décidée la mise en examen de M. Tapie»*. Il note également que le député des Bouches-du-Rhône est *«une personnalité publique»* et qu'il *«n'est pas douteux que, dans une situation comparable, un justiciable quelconque aurait déjà été mis en examen – comme l'ont d'ailleurs déjà été plusieurs personnes dans le cadre de cette affaire»*. *«On ne saurait méconnaître*, ajoute le rapporteur, *le risque qu'une non décision de levée de son immunité n'apparaisse de la part de notre Assemblée, comme un acte de défense d'un privilège.»*

Seul membre socialiste de la commission, Jack Lang a indiqué qu' *«inévitablement cette décision apparaîtra comme un pré-jugement»*. *«Je pense que certains n'ont pas résisté à ce climat qui nous pousse à lyncher un homme»*, a observé l'ancien ministre de la culture.

Le MRG confirme son soutien

STRASBOURG

de notre correspondant

L'hypothèse d'une liste MRG aux élections européennes de juin 1994 emmenée par Bernard Tapie se précise. Au cours d'une conférence de presse au Parlement européen de Strasbourg, marquant la deuxième étape du «tour de France» des radicaux de gauche, leur président, Jean-François Hory, n'a pas fait mystère de ses projets. Devant l'intéressé, il a exprimé *«un avis personnel»* qui ne laisse aucun doute : *«Si la campagne en cours révèle que Bernard Tapie constitue la meilleure chance de réaliser le meilleur score»*, a-t-il déclaré, le député des Bouches-du-Rhône sera la tête de liste du MRG. M. Hory a indiqué, cependant, qu'il appartiendra au congrès du parti ou à son comité directeur d'entériner cette candidature.

M. S.

Au Sénat

M. Charasse (PS) défend au côté du gouvernement la réforme du droit d'asile

Les sénateurs ont adopté sans modification, mardi 16 novembre, par 229 voix contre 83, le projet de loi constitutionnelle relatif aux *« accords internationaux en matière de droit d'asile »*, présenté par Pierre Méhaignerie, garde des sceaux. La majorité de droite a voté pour ; le groupe PC a voté contre, tout comme les sénateurs PS, à l'exception de Michel Charasse (Puy-de-Dôme), conseiller du président de la République, qui a approuvé le texte de révision. La voie est désormais libre pour la réunion du Parlement en Congrès, vendredi 19 novembre, à Versailles (1).

Les sénateurs socialistes avaient une réputation à soigner : celle d'être plus à «gauche» que leurs camarades du Palais-Bourbon en matière de lutte pour les libertés publiques. Ils l'avaient déjà montré avec éclat, en janvier 1992, lorsqu'ils s'étaient opposés à l'ancien ministre de l'intérieur, Philippe Marchand, sur le projet de *création des «zones de transit»* que les députés de la majorité de l'époque avaient avalisé sans barguigner. Ils ont récidivé, mardi, en déposant des amendements au projet de révision – dont l'un tendait à supprimer l'article unique du texte –, alors que les députés PS s'y étaient prudemment refusés, afin de ne pas donner le sentiment de désavouer trop ostensiblement François Mitterrand.

Aussi a-t-on assisté à un spectacle délicieusement cocasse, puisque le *débat s'est résumé*, pour l'essentiel, à des échanges peu confraternels entre socialistes, la majorité sénatoriale étant *de facto* reléguée au rang de spectateur. *C'était* au point que l'on pouvait se demander si l'on n'était pas entré par effraction au sein d'une tumultueuse réunion du groupe PS du Palais du Luxembourg : d'un côté, les habitués des plaidoiries en faveur des droits de l'homme et des traditions d'accueil de la France, tels Michel Dreyfus-Schmidt (Territoire-de-Belfort), Jean-Luc Mélenchon (Essonne) et Françoise Seligmann (Hauts-de-Seine) ; de l'autre, Michel Charasse, qui a mis toute la verdeur de son style au service de la défense et de l'illustration du texte, s'attirant, de ce fait, les applaudissements reconnnaissants sur les bancs de droite.

« Juristes de mauvaise foi »

Selon le sénateur du Puy-de-Dôme, conseiller du président de la République, mais qui a précisé qu'il s'exprimait *« à titre personnel »*, le débat sur cette révision constitutionnelle a été *« faussé »* par des *« arguments honteusement inexacts »*. Il a axé toute sa démonstration autour de l'idée que texte ne fait, *« tout bonnement »*, que *« revenir au droit existant »*, qui s'imposait avant la fameuse décision du Conseil constitutionnel du 13 août dernier, laquelle fait obligation à la France d'examiner tout demande d'asile émanant d'un étranger invoquant préambule de la Constitution de 1946 . *« Ce n'est sûrement pas renier la République ni remettre en cause le droit d'asile que de confirmer une législation qui n'avait rien d'indigne voici trois mois »*, a souligné M. Charasse, en faisant allusion, notamment, à la convention d'application des accords de Schengen, *« approuvée, sans tambour ni trompette, depuis plus de deux ans »*.

Mitterrandophobie et mitterrandolâtrie

Ce « droit existant », selon lui, ne comporte nullement le quatrième alinéa du préambule de la Constitution de 1946 (*« Tout homme persécuté pour son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territitoires de la République »*), puisque ce dernier *« n'a jamais été appliqué jusque là »* et n'est, donc, qu' *« un texte sacré, endormi dans la naphtaline pendant quarante-sept ans »*. Invoquer le respect de cet alinéa, comme l'a fait le Conseil constitutionnel, est un exercice de *« juriste de mauvaise foi »* aux yeux de M. Charasse (2).

L'ancien ministre du budget, qui se souvient d'avoir appartenu à *« un gouvernement qui a négocié, signé et approuvé »* la convention d'application des accords de Schengen, ne veut pas aujourd'hui se *« renier »*. De surcroît, ayant *« toujours fait confiance au président de la République pour préserver, maintenir, défendre et étendre nos libertés »*, il ne doute pas que le texte de révision permettra à la France, *« non seulement de protéger et de renforcer ses traditions humanistes, mais, aussi, de respecter ses engagements internationaux pour construire l'Europe et assurer la paix »*. A quelques virgules près, c'était précisément la formule utilisée par M. Méhaignerie, qui venait d'affirmer que le texte respecte, tout à la fois, *« notre tradition historique du droit d'asile »* et *« nos engagements internationaux »*, ces derniers exprimant une *« marque de confiance en nos partenaires européens »*. Le sénateurs de droite couvaient donc M. Charasse de regards saturés de gratitude. Hormis Charles Lederman (PC, Val-de-Marne) qui a dénoncé, dans le texte, *« une atteinte à nos traditions séculaires, qui entache l'honneur du pays de droits de l'homme »*, les détracteurs de M. Charasse se sont surtout comptés dans les rangs socialistes. Il y a eu, d'abord, M. Mélenchon, qui s'en en pris aux *« comptabilités besogneuses »* des *« clercs de notaire du traité de Schengen »* sur *« la misère qui se tiendrait aux aguets pour usurper le droit d'asile »*.

Ensuite, M. Dreyfus-Schmidt a qualifié la révision, *« au mieux »*, de *« quasiment inutile »* et, *« au pire »*, de *« nocive »*, avant d'assurer que la décision du Conseil constitutionnel du 13 août n'opère en rien un *« revirement de jurisprudence »*, selon la position que M. Charasse partage, notamment, avec Paul Masson (RPR, Loiret), rapporteur au nom de la commission des lois.

Réjoui par ce duel fratricide, Charles Pasqua n'a pas pû s'empêcher de glisser que les sénateurs socialistes hostiles au texte venaient de se convertir à la *« mitterrandophobie »* après avoir sacrifié à la *« mitterrandolâtrie »*. La pique a fait se dresser les interessés. *« S'il n'est pas de sauveur suprême*, lui a répliqué M. Dreyfus-Schmidt, *nous gardons toute notre admiration au chef de l'Etat, y compris en la circonstance présente, où il a su éviter le référendum qui aurait donné à la marée de la xénophobie l'occasion de déferler. »*

« Mitterrandophobe ? a continué M. Mélenchon. *Oh ! que non ! C'est le président de la République qui, depuis votre venue au pouvoir, nous protège de vous ! »* Et le sénateur de l'Essonne de s'exclamer : *« Ah ! les beaux défenseurs de la souveraineté nationale, qui sont prêts, pour un plat de lentilles, à s'en remettre à d'autres* [pour le traitement des demandes d'asile] *! Ah ! les beaux gaullistes, qui renient, aujourd'hui, ce qu'ils feignaient de défendre d'hier ! »* Tollé de protestation sur les bancs de droite...

Le reste du débat a été plus convenu. Contrairement à ce qui s'était passé à l'Assemblée nationale, la cohésion de la majorité n'a été troublée par aucune dissidence. Le seul à avoir emprunté, un instant, un chemin de traverse a été Etienne Dailly (Rass. dém., Seine-et-Marne), qui, une fois encore (*le Monde* du 22 octobre dernier) et bien qu'approuvant le texte, a attiré l'attention sur la nécessité d' *« endiguer la dérive »* des décisions du Conseil, en délimitant avec plus de rigueur la *« source du contrôle de constitutionnalité »*. Il avait rédigé un amendement en ce sens, mais il s'est résolu à le retirer, afin de prouver sa bonne volonté à l'égard du gouvernement. L'œcuménisme à droite een a été à peine ébréché, tandis qu'à gauche, M. Charasse et ses « collègues » du groupe PS continuaient à échanger des regards en coin.

FRÉDÉRIC BOBIN

(1) Les sénateurs du PS et du PC ont vivement protesté, à l'ouverture de la séance, *contre la convocation du Congrès* par Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, considérant que cette initiative revenait à *« préjuger »* le vote du Sénat.

(2) Le conseiller de l'Elysée a omis de préciser que si les décisions de l'OFPRA ou de la commission de recours renvoient à la convention de Genève sur les réfugiés de 1951 plutôt qu'au préambule de 1946, c'est, tout simplement, parce que la définition du réfugié est plus généreuse dans la première que dans le second.

L'analyse du scrutin

Le Sénat a adopté, mardi 16 novembre, par 229 voix contre 83, le projet de loi constitutionnelle relatif *« aux accords internationaux en matière de droit d'asile »*. Le détail du scrutin *est le suivant :*

– **ont voté pour :** 22 membres du Rassemblement démocratique et européen (Rass. Dém.) sur 24 ; 88 RPR sur 91 ; 63 Union centriste (Un. centr.) sur 64 ; 46 Républicains et indépendants (Rép. et ind.) sur 47 ; 1 PS (Michel Charasse) sur 69 ; 9 sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe sur 10.

– **ont voté contre :** 65 PS sur 69 ; 15 PC sur 15 ; 1 Rép. et ind. (Michel Poniatowski) sur 47 ; 1 Rass. dém. (Yvon Collin) sur 24 ; 1 non-inscrit (Joëlle Dusseau) sur 10.

– **s'est abstenu :** 1 Rass. dém. (François Abadie) sur 24.

– **n'ont pas participé au vote :** 3 RPR (Eric Boyer, Michel Caldaguès, Yves Guéna qui présidait la séance) sur 91 ; 3 PS (*Guy Allouche, Marcel Charmant,* Robert Vigouroux) ; 1 Un. centr. (René Monory, président du Sénat) sur 64.

Manifestation jeudi à Paris. – Une cinquantaine d'associations, partis de gauche et syndicats appellent à un rassemblement contre *« la mise en cause du droit d'asile »*, jeudi 18 novembre, à 18 h 30, place de l'Odéon à Paris, à la veille de la réunion du Parlement en Congrès à Versailles.

Au conseil des ministres

Le général Morillon est chargé d'une mission de réflexion

Au cours du conseil des ministres du mercredi 17 novembre, François Léotard a annoncé qu'une mission de réflexion sur l'adaptation des armées françaises, du ministère de la défense et de l'état-major, aux interventions dans le cadre de l'ONU était confiée au général Philippe Morillon. François Trucy, sénateur PR du Var et maire de Toulon, a été nommé parlementaire en mission pour réfléchir aux solutions à apporter aux problèmes financiers que pose ce type d'intervention.

Le ministre de la *défense* a tiré les leçons de la participation des forces françaises aux opérations de l'ONU au Cambodge et en Somalie. Pascal Clément, ministre *délégué aux relations avec le* Parlement, qui rendait compte des travaux du conseil, a précisé qu'à la suite de cette communication, Edouard Balladur avait fait observer que *« désormais, nos armées auront une tâche régulière et un rôle répétitif à l'extérieur de nos frontières »*, que cette *« nouvelle vocation de nos armées »* était justifiée par *« l'état du monde »* et le siège dont la France dispose au Conseil de sécurité des Nations unies, mais qu'elle imposait des changements dans l'organisation des armées françaises.

Le conseil a nommé Jean-Pierre Beysson, ancien directeur du cabinet de Bernard Bosson au ministère de l'équipement, à la présidence du conseil d'administration de Météo France. Cet établissement public aura comme directeur général André Lebeau, actuel directeur de la Météorologie nationale.

■ **RAPPORT.** Le professeur Jean-François Mattéi, spécialiste de génétique et de pédiatrie (CHU de Marseille) et député (UDF) des Bouches-du-Rhône, a remis mardi 16 novembre un rapport sur l'éthique biomédicale à Edouard Balladur. Le premier ministre avait confié, en juin dernier, une mission à ce spécialiste, afin de faire *«l'inventaire et la synthèse, après concertation avec toutes les parties concernées, des questions soulevées par les projets de textes actuellement en discussion au Parlement concernant l'éthique biomédicale».*

■ **PLACENTA.** Dans ce rapport, le professeur Mattéi demande notamment une enquête détaillée sur les conditions dans lesquelles la société Pasteur-Mérieux Sérums et Vaccins effectue des collectes de placentas dans quarante-cinq pays en vue de la fabrication d'albumine.

■ **PROJETS DE LOI.** On devrait connaître dans quelques jours la décision gouvernementale concernant la poursuite de l'examen par le Parlement des textes sur l'éthique biomédicale. En avril dernier, le président de la République avait indiqué qu'il souhaitait que ces projets de loi aboutissent au plus vite.

Dans un rapport remis au premier ministre

Le professeur Mattéi réclame une loi sur la bioéthique

«La vie peut être donnée en dehors des processus naturels au travers des méthodes de la procréation médicalement assistée (PMA) et sa qualité potentielle appréciée par le diagnostic prénatal. La vie peut être secourue au moyens de transplantations d'organes ou de tissus. Elle peut être modifiée avec les thérapies géniques. Les secrets du génome humain permettent de percer l'identité et le destin biologique, ouvrant la voie à la médecine prédictive».

Après avoir ainsi rappelé les avancées de la recherche scientifique et médicale au cours des vingt dernières années dans le rapport (1) qu'il a remis le 16 novembre au premier ministre, le professeur Mattéi s'interroge : *«Face à l'insuffisance de la seule morale,* écrit-il, *à l'impossible légitimité des logiques religieuses, à la marche trop lente du droit, le législateur est-il fondé à intervenir»*?

Au terme de plus de cent cinquante entretiens et d'une analyse détaillée des positions des trois ministères concernés (chancellerie, affaire sociale et santé, enseignement supérieur et recherche), le professeur Mattéi se fixe trois objectif dans son rapport : engager une réflexion théorique et évaluer l'opinion des Français ; dresser un état des lieux des problèmes dont l'émergence est trop récente pour avoir été identifiée par les travaux précédents ; suggérer des orientations acceptables par le corps social et *«déboucher le plus rapidement possible sur des lois».*

Dans la première partie du rapport, *«la vie en question»*, le professeur Mattéi tente d'inscrire l'éthique biomédicale dans le mouvement des idées. Rappelant la distinction qu'établissait Max Weber entre éthique de conviction et éthique de responsabilité le professeur estime qu'il *«y a urgence à légiférer* «ici et maintenant» *sous peine de ne pas assumer le devoir de responsabilité».*

Le deuxième grand chapitre du rapport est consacré aux problèmes soulevés par les recherches et les pratiques médicales.

■ **La loi Huriet.** – *«C'est globalement une bonne loi»* estime le rapport à propos du texte du 20 décembre 1988 organisant la protection des personnes qui se prêtent aux essais ou expérimentations pratiqués sur l'être humain. *«Concernant environ un demi-million de personnes chaque année»*, elle *«répondait à un besoin».* Seuls des aménagements ponctuels se révèlent nécessaires. En revanche le suivi administratif de la loi qui est *«à l'origine d'une situation dangereuse, tant pour le public qui se croit à tort protégé, que pour l'Etat sur lequel ne manqueront pas de retomber les accusations en cas de complications mal mesurées d'une recherche qu'il avait la faculté d'interdire».*

■ **Les transplantations d'organes.** – De manière à atténuer la méfiance des Français vis à vis des prélèvements, le projet de loi devra préconiser le maintien du principe du consentement présumé tel qu'il est posé par la loi Cavaillet de 1976, réaffirmer le principe de l'indisponibilité du corps humain et réprimer sévèrement les trafics d'organes. En outre, la loi devra établir le principe de la séparation entre les médecins qui pratiquent les prélèvements d'organes et ceux qui réalisent les transplantations.



■ **L'insémination artificielle avec sperme de donneur (IAD).** – Le rapport distingue trois types de problèmes :

1. L'anonymat du don du sperme. – En dépit des légitimes inquiétudes que peuvent avoir les enfants ainsi conçus sur leur origine et l'identité de leur père biologique, le rapport estime que *«le maintien de l'anonymat du donneur apparaît aujourd'hui comme la moins mauvaise solution».* Estimant que les mêmes conditions devraient prévaloir pour les dons d'ovocytes, il émet cependant de grandes réserves sur cette dernière pratique en raison en particulier des grandes difficultés de garantir l'anonymat en pareilles circonstances.

2. Les indications de l'IAD. – *«Il convient de limiter ces pratiques au traitement palliatif de l'infertilité pathologique médicalement constatée chez des couples ou à de rares indications génétiques».*

3. La filiation. – Selon le rapport, le médecin exerce notamment la fonction d'officier d'Etat civil puisqu'il est amené à recevoir, dans des conditions éminemment discutables, le consentement d'un homme pour que sa femme ou compagne soit inséminée avec le sperme d'un tiers. *«Un consentement solennel du couple devant un juge paraît une solution tout à fait souhaitable»*, estime le professeur Mattéi.

■ **La fécondation in vitro et transfert d'embryon (FIVETE).** – Notre pays *«est face à un inquiétant silence de la loi»* remarque le rapporteur pour lequel la FIVETE, comme les autres techniques de PMA, doit être strictement réservée aux indications médicales, *«à l'exclusion de toute indication de convenance sociale».* Elle est destinée à pallier l'infertilité pathologique médicalement constatée d'un couple. Elle doit, du fait de ses conséquences possibles (traitement préalable par inducteurs de l'ovulation avec *«possibilité évoquée d'un lien avec le cancer de l'ovaire et du sein»*, grossesses multiples, embryons surnuméraires) demeurer une *«technique ultime».* Dans l'intérêt de l'enfant, il semble que pour les couples non mariés, *«le consentement doive être recueilli par un juge afin que le père et la mère s'engagent à accueillir cet enfant et à en assurer l'éducation».* Il est indispensable que cette pratique soit réservée à des équipes ayant reçu l'agrément sur des critères de compétence indiscutables et selon une planification en fonction des besoins de la population. Cet agrément doit être soumis à renouvellement au terme d'une période de quatre ans, ce qui permettrait de garantir la réalité du suivi et de l'évaluation. Enfin, cette activité, qu'elle se déroule en secteur public ou privé, devrait répondre à une tarification officielle sans possibilité de dépassement.

En ce qui concerne le statut de l'embryon, le professeur Mattéi estime qu'il *«n'est pas possible de se prononcer dans la loi sur le statut de l'embryon»* pour plusieurs raisons. Il est ainsi impossible de définir avec précision sur le plan scientifique le moment où l'œuf fécondé devient embryon et, plus encore, le moment où l'embryon devient fœtus. Enfin, l'embryon n'est que *«l'expression morphologique temporaire»* d'une seule et même vie qui commence dès la fécondation et se poursuit jusqu'à la mort. Vouloir statuer sur l'embryon conduirait évidemment aussi à statuer sur les autres stades qui sont notamment l'œuf fécondé et le fœtus.

A propos des embryons surnuméraires, le professeur Mattéi estime que, sauf à compromettre la technique elle-même, leur création ne peut être évitée. En revanche faut-il interdire la conservation des embryons ? Au vu des conséquences – grossesses multiples, augmentation du nombre des tentatives – le rapport recommande de ramener à trois ans, au lieu de cinq, le délai de conservation. Il rappelle que le législateur devra se prononcer sur l'attitude à adopter vis-à-vis des embryons actuellement conservés (68 000) et surtout de ceux qui seraient abandonnés (environ 1 800).

Que faire des embryons cryoconservés ? Le couple peut souhaiter conduire une nouvelle grossesse, que la première ait échoué ou abouti et cela dans un délai de trois ans maximum. Le couple peut également demander la suspension de la conservation. Le couple peut enfin délibérément décider d'abandonner les embryons surnuméraires, souhaitant de fait qu'ils soient confiés à un couple stérile désireux de les accueillir. Cet accueil d'embryons *«devrait être rigoureusement organisé avec un engagement du couple receveur devant le juge de façon à préserver l'avenir de l'enfant à naître».* Une telle organisation permettrait d'accueillir tous les embryons surnuméraires.

Les avancées de la génétique

■ **Le diagnostic prénatal.** – A la faveur de développement de ces techniques qui permettent de contrôler et d'apprécier la qualité de la vie avant la naissance, on a tacitement admis le principe de la suppression des malades qu'on ne peut guérir. Pour ce qui concerne le diagnostic pré-implantatoire (DPI), contrairement aux commentaires élogieux suscités au moment de l'apparition de cette technique qui combine la FIV et la génétique moléculaire, le professeur Mattéi estime *«qu'elle est encore balbutiante, incertaine et contestable». «Il est faux de prétendre qu'elle puisse être un substitut du diagnostic prénatal dont il n'offre pas les mêmes garanties scientifiques ou médicales»* note-t-il ajoutant qu'il *«est indispensable d'organiser la pratique de cette technique».*

Pour ce qui est du diagnostic prénatal, il estime *«urgent d'en organiser la pratique»* comme l'avait d'ailleurs conseillé le comité national d'éthique dès 1985. Il préconise en particulier la création de centres multidisciplinaires reconnus et agréés. Par ailleurs ajoute-t-il, le contexte du diagnostic prénatal a considérablement changé au cours des deux dernières années du fait des progrès récents – considérables – de la médecine fœtale.

■ **La thérapie génique.** – Pour cette *«voie d'avenirfantastique»*, le professeur Mattéi estime, que dans l'état actuel des choses, il convient d'interdire les thérapies géniques germinales, *«contraires au respect de l'intégrité de l'espèce humaine».*

■ **Les empreintes génétiques.** – Il est souhaitable qu'en dehors des indication strictement médicales, les techniques d'identification par analyse de l'ADN soient réservées à quelques laboratoires spécialement agréés en raison de leur compétence et d'une qualification reconnue à la suite de contrôle de qualité. La réalisation des tests *«ne doit pouvoir intervenir qu'en exécution d'une décision de justice dans les seuls laboratoirtes agréés».*

■ **La médecine prédictive.** – En pratique, estime le rapporteur, il convient de prendre *«rapidement»* les mesures nécessaires pour contrôler l'utilisation des tests prédictifs avant d'être placé devant des pratiques installées et irréversibles. Parmi les mesures *«strictes»* qu'il conviendrait de prendre figure l'interdiction de détourner de leur finalité scientifiques et médicales les informations recueillies sur une personne au moyen d'un test génétique afin de savoir si un candidat à un contrat d'assurance ou à un emploi est porteur de telle ou telle maladie.

■ **Brevetabilité des gènes.** – Le professeur Mattéi reprend à son compte la position française telle qu'elle avait été exprimée par l'Académie des Sciences : le brevet sur un gène en tant que tel n'est pas acceptable, en tant que les gènes font partie du patrimoine commun de l'humanité. Le brevet sur une séquence d'ADN partielle est encore moins acceptable car il aurait pour conséquence de paralyser l'avancée des recherches. En revanche, l'utilisation d'un gène dans un produit ou la technique permettant de l'isoler doivent pouvoir être brevetées.

FRANCK NOUCHI

(1) *«Rapport à Monsieur le premier ministre sur l'éthique biomédicale»* (175 pages et quatre annexes).

Une enquête souhaitée sur les collectes de placentas effectuées par Pasteur-Mérieux

Les autorités gouvernementales n'avaient pas réagi aux informations du *Monde* sur les risques inhérents aux conditions dans lesquelles la société Pasteur-Mérieux SV (Sérums et Vaccins) collecte des millions de placentas à travers le monde (*le Monde* du 10 novembre). Cette question est aujourd'hui officiellement posée au premier ministre par le professeur Jean-François Mattéi.

«Le placenta, qui n'est pas un tissu, pose un problème spécifique et sérieux, écrit-il. *A l'heure actuelle, 4 400 tonnes de placentas sont recueillies chaque année par un grand laboratoire français et ses filiales, dans quarante-cinq pays. A raison de 500 grammes de placenta environ par enfant, ce chiffre correspond à huit, neuf millions de naissances. En France, le placenta est recueilli à l'occasion de plus de la moitié des accouchements. Les mères n'en sont pas informées. Leur consentement n'est pas demandé.»*

«Ces placentas ne font pas l'objet de tests sanitaires individuels, ajoute le professeur Mattéi. *Ils servent à produire de l'albumine placentaire d'une part et de la glucocérébrosidase d'autre part, destinée au traitement de la maladie de Gaucher (une maladie très rare affectant le métabolisme des lipides). Le placenta, délivré à l'occasion d'un acte physiologique – l'accouchement – n'est naturellement ni un organe ni un tissu.*

»Les problèmes éthiques posés par sa collecte d'une part, les risques sanitaires induits par son utilisation, d'autre part, conduisent la mission à suggérer une enquête de terrain détaillée sur les conditions de la collecte de placentas, notamment du sang placentaire et les tests pratiqués. Les conclusions d'une telle enquête pourront seules permettre de formuler des propositions sur ce point.»

COMMENTAIRE

L'urgence politique

LA publication du rapport rédigé par le professeur Jean-François Mattéi est une étape capitale de la jeune, mais déjà complexe histoire des rapports ambivalents qu'entretiennent le monde politique, les représentants du corps médical et scientifique et les porte-parole de cette nouvelle discipline, véritable morale en marche, qu'est la bioéthique. Important, novateur, original et pédagogique, ce document permettra-t-il de lever les lourdes inhibitions dont souffre l'institution politique dès lors qu'il s'agit, pour elle, de traiter de vraies questions de société ? Rien n'est encore acquis, même si l'on évoque aujourd'hui une possible session extraordinaire du Parlement.

Ce document fournit une contribution de poids à la réflexion amorcée depuis près de dix ans en France. Par ses prolégomènes philosophiques d'abord, mais aussi par les propositions concrètes qu'il formule et qui, grâce à un jésuitisme certain, devraient permettre de dépasser certains des blocages habituellement rencontrés. Sur le fond, l'auteur entend *«affiner»* les travaux préalables, poser des *«garde-fous»*, défendre *«l'intérêt de l'enfant»*, ramener, lorsqu'il s'en éloigne, le médecin dans le strict champ de la thérapeutique et, en corollaire, responsabiliser la société dans ces activités où les enjeux présents et à venir sont considérables.

L'ensemble n'est pas sans cohérence. Il va jusqu'à fournir une série de propositions législatives touchant la loi Huriet de protection des personnes soumises à des essais thérapeutiques (des modifications ponctuelles, mais maintien de la notion de «consentement éclairé»). Il concerne aussi le ministère de la justice (*«Du respect du corps humain et du genre humain»*, *«De l'identification des personnes et de leurs caractéristiques par examen génétique»*), celui de la santé (qu'il s'agisse du comité national d'éthique, de l'utilisation des parties et produits du corps humain, des procréations médicalement assistées et du diagnostic prénatal) ou celui de la recherche (traitement automatisé des données nominatives) .

Mais il faut rappeler que, dans ce domaine, la qualité de la réflexion et la pertinence du propos ne sont pas des paramètres essentiels. Déjà en 1988, le large groupe présidé par Guy Braibant (Conseil d'Etat) avait rendu public un remarquable document similaire rédigé alors à la demande de Jacques Chirac, premier ministre. En dépit des engagements de M. Chirac, puis de ceux de Michel Rocard, des projets de loi inspirés du rapport Braibant ne furent pas soumis au vote des parlementaires.

Consensus national

D'autres rapports furent rédigés par l'Assemblée nationale et par le Sénat, qui ne permirent pas non plus de déboucher sur une traduction législative. Il y eut ensuite le rapport de Noëlle Lenoir puis le vote par l'Assemblée nationale de trois projets de loi. Ces textes, qui n'ont pas été soumis au Sénat, sont aujourd'hui en souffrance. De tels blocages sont d'autant plus étonnants que, la question du statut de l'embryon exceptée, rien sur le fond ne soulève de profondes difficultés. Au fil du temps, au-delà des conflits de personnes ou de partis, on a en effet assisté à l'émergence d'un consensus sur une éthique «à la française», expression actualisée de principes traduits dans les faits depuis le milieu du siècle au travers de la transfusion sanguine, des greffes d'organes ou de l'usage des cellules sexuelles à des fins de lutte contre la stérilité.

Aujourd'hui, M. Mattéi ne dit rien d'autre, théorisant à sa manière le consensus national en faisant valoir que *«l'être humain a droit au respect dès le commencement de sa vie»*, que le *«corps humain doit être protégé afin d'assurer la dignité de la personne»* ou encore que *«l'intégrité du genre humain doit être préservée»* .

Dans la France d'aujourd'hui, l'urgence bioéthique est ailleurs que dans la définition de principes de lois et de règles. L'urgence est politique. C'est dire l'importance qu'il faut accorder à la capacité pédagogique de quelques – rares – parlementaires susceptibles de convaincre leurs collègues de la nécessité à œuvrer dans le champ législatif. C'est dire aussi, le président de la République ayant récemment exprimé son souhait de voir le gouvernement agir rapidement dans ce domaine, la responsabilité d'Edouard Balladur qui, dit-on, ne prendra de décision qu'après avoir interrogé les différents ministres concernés.

JEAN-YVES NAU

Interdiction des prélèvements de tissus sur les cadavres

Sous le titre *«Tissus : le silence de la loi»*, le professeur Mattéi aborde la question spécifique des prélèvements de tissus. *«De toutes les questions étudiées»*, écrit-il, elle *«semble une de celles sur lesquelles la loi est la plus urgente».* Rappelant que les prélèvements et greffes de tissus humains ont connu dans les cinq dernières années un développement spectaculaire, *«et cela en l'absence de toute réglementation»*, il rappelle qu'à l'heure actuelle, les tissus sont prélevés et conservés dans des congélateurs installés dans les services hospitaliers dans des conditions mal élucidées. *«L'industrie vient s'approvisionner, lorsqu'elle en a besoin, à la sortie des blocs opératoires»*, indique le rapporteur. Les prélèvements de tissus sur les donneurs décédés sont fréquents, qu'il s'agisse de greffer des patients ou de fournir l'industrie.

Le professeur Mattéi rappelle *«les risques de contamination virale qui résultent des greffes de tissus prélevés sur des personnes décédées». «Si un tel risque,* écrit-il, *est tout à fait acceptable pour une transplantation d'organes destinée à un malade pour lequel le pronostic vital est réservé, il ne semble pas opportun de s'y exposer pour une greffe de tissu, alors qu'il n'y a pas aujourd'hui de pénurie de tissu et que les autogreffes (de peau notamment) se développent.»* Aussi le professeur Mattéi propose-t-il d'*«interdire les prélèvements de tissus sur les cadavres, à l'exception du cas de la cornée».*

هكذا من الأصل

Avant l'organisation d'un colloque sur la pédophilie

Les professionnels du voyage participent à une campagne contre l'exploitation sexuelle des enfants en Asie

De nombreux professionnels français du voyage vont participer à une campagne contre l'exploitation sexuelle des enfants en Asie, dont le coup d'envoi a été donné mardi 16 novembre par Lucette Michaux-Chevry, ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme. Un dépliant dénonçant les souffrances des enfants prostitués va notamment être distribué dans les agences de voyage avant l'organisation, en mars prochain à Paris, d'un colloque sur la pédophilie.

Dans de nombreux pays à faible niveau de vie, et notamment en Asie, la prostitution enfantine se développe de façon alarmante (1), notamment en raison de la «demande» de touristes venus de pays développés. Dans la seule Thaïlande, rappelait récemment *le Nouvel Observateur* dans un dossier consacré à la pédophilie, *«200 000 enfants sont enlevés à leur famille ou kidnappés dans les camps de réfugiés par des réseaux mafieux, et livrés à la prostitution dans les hôtels de Bangkok et de Pattaya où ils sont séquestrés, battus, violés pour être livrés à une clientèle internationale»* (2). En Inde, la prostitution enfantine concernerait 400 000 individus, aux Philippines 100 000 et au Sri Lanka près de 30 000.

Un phénomène qui attente gravement au droit à la santé et à la dignité des enfants ainsi exposés. A l'appel d'associations basées en Thaïlande, aux Philippines, au Sri-Lanka et à Taïwan, une campagne internationale a été lancée, en 1990, contre le tourisme sexuel en Asie (End Child Prostitution in Asian Tourism/ECPAT), campagne relayée en France par l'Association contre la prostitution enfantine (ACPE), le Bureau international catholique de l'enfance (BICE), la Fédération abolitionniste internationale et la fédération La voix de l'enfant. Une action à laquelle plusieurs ministères (affaires sociales, santé, action humanitaire et droits de l'homme, tourisme, jeunesse et sports) ont décidé d'apporter un soutien actif.

Une mobilisation générale, en quelque sorte, qu'illustrait, mardi 16 novembre à Paris, la réunion destinée à présenter les grands axes du plan d'action adopté pour 1993-1994. Ce plan vise, d'une part, à informer et à mobiliser les professionnels du tourisme, d'autre part, à sensibiliser l'opinion publique. Outre l'organisation, en mars prochain à Paris, d'un colloque sur la pédophilie et la publication d'un livret d'information à l'intention des écoles de tourisme, la campagne repose surtout sur la diffusion, avec le soutien du Syndicat national des agences de voyages (SNAV), d'un dépliant d'information (tiré à 500 000 exemplaires) auprès des agences de voyages (plus de 200 d'entre elles, dont Nouvelles Frontières, ont d'ores et déjà passé commande, ce qui représente 60 000 exemplaires), des compagnies aériennes, des aéroports, des bureaux de tourisme, des guides, des organismes d'assurances-assistance et des centres de vaccinations.

Le message est simple : derrière l'exotisme souriant, le bordel. Se présentant sous la forme d'un billet d'avion, ce document décline d'abord suavement l'évasion (*«Instants privilégiés, vacances merveilleuses, émotions fantastiques»*) pour, une fois déplié, décrire brutalement l'envers du décor : *«Enfants prostitués, souffrances odieuses, situations dramatiques»*. Le propos est brutal : *«L'exploitation sexuelle des enfants est un crime qu'il faut dénoncer»*. Invité, dans un premier temps, à ne pas contribuer, même indirectement, à la chaîne de la prostitution, *«qui commence souvent de manière anodine dans un bar ou sur une plage»*, informé que, dans ce domaine, *«la passivité a valeur d'acceptation»*, le voyageur est fermement prié de se comporter en *«touriste responsable»*, d'aider les autorités locales et, le cas échéant, de ne pas hésiter à dénoncer *«les abuseurs d'enfants»*.

Une véritable déclaration de guerre à la hauteur du fléau à combattre. Un fléau dont les images tournées par une équipe de TF 1 (*Trafic d'enfants, la filière jaune*), ainsi que les témoignages des bénévoles qui travaillent sur le terrain ont montré le caractère dégradant et scandaleux. Encore que cette mise à nu, passage obligé d'une prise de conscience souvent tardive – représentante de la France auprès de la Fédération universelle des associations d'agents de voyages, Mme de Rey a reconnu n'avoir découvert que récemment ce *«dossier monstrueux»* –, n'ait pas toujours les effets escomptés. *«Montrer, c'est aussi, d'une certaine manière, encourager la pédophilie»*, a ainsi observé un représentant de l'ambassade des Philippines. *«Le tourisme de la Thaïlande ne s'est jamais si bien porté»*, a fait remarquer un expert.

Mettre fin à l'impunité

Reste, ainsi que l'a souligné le ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme, Lucette Michaux-Chevry, en ouvrant les diverses tables rondes, la nécessité d'*«agir vite et avec détermination»*. Si la détermination de tous les acteurs présents était évidente, la lenteur du processus engagé cadrait mal avec l'affirmation, par le ministre, de l'*«actualité insoutenable»* du problème. Comme si, face à un fléau qui se développe à la vitesse d'un lièvre, l'administration et la diplomatie n'avaient à opposer qu'une célérité de tortue.

Certes, le fait que la France, ses voyagistes et ses ressortissants soient, ainsi que l'a confirmé le chef de l'Office central de la répression de la traite des êtres humains, relativement peu concernée et impliquée dans la prostitution des enfants liée au tourisme ne contribue pas au sens de l'urgence qui paraît s'imposer. Certes, une lutte efficace passe d'abord par le renforcement, dans les pays concernés (Philippines, Sri-Lanka et Thaïlande où une nouvelle législation très répressive va être soumise au Parlement), du dispositif de lutte contre ce fléau et l'introduction dans leur législation de dispositions plus contraignantes, chacun s'accordant à reconnaître que le tourisme sexuel impliquant les enfants ne disparaîtra qu'avec la fin de l'impunité dont bénéficient actuellement ceux qui s'y adonnent.

Cela n'empêche pas la France de progresser également de son côté, a souligné, non sans mérite, le ministre. En matière d'accords d'extradition avec les pays concernés (aucun avec la Thaïlande et les Philippines par exemple), en matière d'application de la Convention des droits de l'enfant (adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France le 7 août 1990) et, surtout, dans le domaine de notre droit interne, où n'existe aujourd'hui aucune disposition permettant de poursuivre en France des personnes s'étant rendues coupables à l'étranger de crimes sexuels sur des enfants. Une lacune qui, en l'état actuel, ne permet pas à notre pays, a regretté le ministre, d'agir en toute légitimité dans les enceintes internationales. Sans oublier, ainsi que l'ont relevé plusieurs intervenants, la nécessité d'interdire en France certaines publications, au premier rang desquelles le guide Spartacus, véritable «bible» des pédophiles globe-trotters.

«Parler des enfants, c'est bien, a reconnu Monique Loustau, présidente de l'Association contre la prostitution enfantine, *mais il importe surtout aujourd'hui de braquer les projecteurs sur les clients en dénonçant par exemple la bonne conscience de ceux qui pensent que la prostitution permet de subvenir aux besoins des enfants et de leurs familles.» «Cette campagne*, a-t-elle conclu, *n'est dirigée ni contre le tourisme ni contre les homosexuels. Il ne s'agit pas d'une campagne moralisatrice mais d'une action fondée sur le droit, la justice et la solidarité.»*

PATRICK FRANCÈS

(1) Lire l'article de Jean-Claude Pomonti sur les ravages du sida en Asie du Sud-Est (*le Monde* du 10 novembre).

(2) On y publiait également des extraits du livre de Marie-France Botte et Jean-Paul Mari, *le Prix d'un enfant* (Robert Laffont).

RELIGIONS

Reçu par M. Mitterrand

Le grand rabbin Sitruk redoute une laïcité agressive

Joseph Sitruk, grand rabbin de France, a été reçu, mardi 16 novembre à l'Elysée, par François Mitterrand. Après avoir évoqué les perspectives de paix au Moyen-Orient, il a exprimé au président de la République les préoccupations de la communauté juive, liées notamment à ce qu'il considère comme une atteinte à une conception tolérante de la laïcité.

Les affaires de voile islamique sont ressenties de manière négative dans une partie de la communauté juive, notamment chez les jeunes qui veulent pouvoir concilier l'école et leur pratique religieuse du samedi. De même, la rentrée 1994 a été fixée le jour du Nouvel An juif (Rosh Hachana). M. Sitruk a dit au président de la République qu'il redoutait *«une attitude agressive de la laïcité à l'égard des religions»*. Une religion *«a le droit de s'exprimer»*, a t-il ajouté à l'AFP, dès lors qu'*«elle ne fait pas de prosélytisme et qu'elle n'arbore pas de façon outrancièrement visible des signes spécifiques»*.

«Je crois que ce serait lamentable, a encore commenté M. Sitruk, *qu'un pays aussi large d'idées que la France ferme sa porte à des gens qui veulent être tout simplement différents»*. Pour le président Mitterrand, a t-il encore noté, *«la France est une terre d'accueil qui doit donner sa place à chaque spécificité religieuse dans le respect de l'ordre public»*.

Evoquant l'intégrisme tel qu'il peut se manifester en France, le grand rabbin a conclu : *«C'est un sujet que l'on grossit outre mesure. Il est vrai qu'il y a un intégrisme, mais je ne crois pas qu'il constitue une menace pour la communauté nationale.»*

REPÈRES

ENVIRONNEMENT

La pénurie d'eau s'aggrave à Athènes

Costas Laliotis, ministre grec de l'environnement, a qualifié d'*«explosif»* le problème de pénurie d'eau auquel Athènes est confrontée. Chronique depuis au moins trois ans, cette situation s'est brusquement aggravée après six mois de sécheresse totale, bien que les habitants de la capitale hellénique aient réduit leur consommation de 30 % en 1993 et qu'ils soient rationnés depuis l'été. Même en maintenant ces dispositions, Athènes ne dispose de réserves d'eau que d'ici à l'été 1994. Un appel d'offres doit être lancé pour l'acheminement par camions, en provenance d'autres régions de Grèce, de 200 000 m^3 d'eau par jour.

SPORTS

Voile : Paul Vatine vainqueur de la Route du café

Laurent Bourgnon, sur son trimaran *Primagaz*, a franchi le premier, mercredi 17 novembre à Carthagène, la ligne d'arrivée de la Route du café, une épreuve de voile en solitaire ouverte aux multicoques et aux monocoques qui était partie du Havre le 31 octobre. Le navigateur suisse doit pourtant laisser la victoire à Paul Vatine *(Haute-Normandie)*, arrivé 1 h 17 min après lui. Le Normand, qui avait été abordé par un bateau de spectateurs lors du départ, avait dû retourner à quai pour réparer. Le jury de la course avait décidé de lui rendre les 9 h 10 min perdues lors de cet incident. Un cas semblable s'était déjà produit dans la transat anglaise en solitaire de 1984 : Philippe Poupon avait eu droit aux «honneurs de la ligne» à l'arrivée à Newport (Rhode-Island), mais il avait été battu par Yvon Fauconnier, resté 16 heures à proximité de Philippe Jeantot, dont le catamaran avait chaviré.

ACCIDENT A-10 : onze victimes formellement identifiées. – Onze des quinze personnes – bilan définitif – qui ont péri dans le carambolage survenu le 10 novembre sur l'autoroute A-10, près de Mirambeau (Charente-Maritime), ont été formellement identifiées. Pour les quatre autres victimes, il existe, selon le procureur de la République de Saintes, *«des probabilités très fortes»* d'identification dont les familles ont été informées. Des examens scientifiques complémentaires doivent être pratiqués. D'autre part, six des quarante-neuf personnes blessées dans cette catastrophe sont toujours hospitalisées.

JUSTICE

L'assassinat de Bernard Laroche devant la cour d'assises de la Côte-d'Or

L'amertume du commandant Sesmat

La cour d'assises de la Côte-d'Or a entendu, mardi 16 novembre, la déposition d'un officier de gendarmerie qui renforce la thèse de la culpabilité de Bernard Laroche dans l'assassinat du petit Grégory.

DIJON

de notre envoyé spécial

A la troisième semaine de l'audience, les jurés du département de la Côte-d'Or ont certainement acquis une très grande souplesse d'esprit. Il leur faut, à chaque instant, sauter d'un dossier à l'autre pour apprécier immédiatement si les propos tenus concernent l'assassinat de Bernard Laroche ou celui du petit Grégory et, dans ce dernier cas, distinguer entre les accusations dirigées contre Christine Villemin et celles concernant la victime de ce procès. Et, pour tout simplifier, les jurés se sont vu infliger la déposition d'un magistrat qui a instruit les plaintes déposées par Bernard Laroche contre les gendarmes et celle des époux Villemin contre Murielle Bolle. Car, désormais, tous ces dossiers n'en forment qu'un seul, déconcertant de par son immensité.

Le commandant Etienne Sesmat est de ceux qui savent apporter la fraîcheur de la clarté. Pourtant son discours est amer. Il était capitaine de gendarmerie lorsqu'il a participé à l'enquête qui a suivi l'assassinat de Grégory, et aujourd'hui il soupire : *« Il aurait fallu creuser. Il fallait qu'on aille au fond, peut-être que nous aurions débouché sur autre chose. »* Mais le juge Lambert, après avoir laissé longtemps les gendarmes sans mission précise, les a dessaisis du dossier pour le confier à la police judiciaire. Le commandant raconte son enquête : *« On s'est rendu compte que la mort de Grégory n'était que le final d'une longue malfaisance qui avait duré des années. »*

Il évoque donc le corbeau qui a torturé la vallée de la Vologne. *« Il avait une double personnalité : il pouvait être ouvertement positif et entretenir sa haine envers quelqu'un. »* Les accusations de Murielle Bolle dirigèrent l'enquête vers Bernard Laroche. Un homme dont on a dit qu'il n'avait pourtant aucune raison de jalouser Jean-Marie Villemin. Cependant, l'officier a travaillé sur cette piste, et il expose un nouvel élément venant renforcer cette thèse.

« Pas assez médiatique... »

Le dernier message écrit du corbeau est du 17 mai 1983. Et il n'y en aura pas d'autre jusqu'à cette lettre revendiquant le crime, où figurent notamment ces mots : *« Ce n'est pas ton argent qui pourra te redonner ton fils. Voilà ma vengeance. Pauvre con. »* Or, selon le commandant, le seul événement rare survenu pendant cette période est l'invitation faite, le 14 octobre, par Jean-Marie Villemin à son frère, Michel, et à sa belle-sœur, Ginette, de venir prendre l'apéritif chez lui. Il leur a montré le nouveau salon en cuir qu'il venait d'acheter. *« A cette époque, tout lui réussissait. Il était sur un nuage, sa réussite éclatait »*, constate le commandant Sesmat qui ajoute : *« Le lundi 15 octobre et le mardi 16 octobre, Michel est resté très longtemps avec Bernard Laroche. Ils ont parlé de ce qu'ils ont vu. Peut-être avec un certain dépit. »* Après un silence, l'officier apporte cette précision où plane un sous-entendu : *« De là à dire qu'ils savaient qui était le corbeau, ce n'est pas sûr, surtout pour Michel. »*

Pourtant, le commandant, même s'il semble privilégier l'hypothèse de la culpabilité de Laroche, reste circonspect : *« Il fallait aller au bout de notre enquête. Il fallait que Bernard Laroche, s'il devait sortir de prison, en sorte complètement blanchi. »* Il trahit son dépit devant l'attitude du juge Lambert : *« Je ne veux pas en rajouter... mais peut-être que la piste de Laroche n'était pas assez médiatique par rapport à celle de la mère... »* Cette réflexion l'amènera à parler de la presse sur laquelle il porte un regard qui se veut réaliste : *« La presse occupe le vide qu'on lui donne. Elle prend la place qu'on lui laisse et utilise les arguments qu'on lui donne. »*

Depuis quelques jours, « la piste Laroche » semble donc s'affirmer, au grand désespoir des avocats de la partie civile qui tentent d'occuper le terrain par des questions précédées de préambules interminables. Surtout qu'un autre avocat est venu renforcer la défense. Certes, le professeur Jacques Léauté n'est aujourd'hui qu'un témoin dont la présence à la barre est d'ailleurs juridiquement très contestable. Il fut, en effet, l'avocat des parents de Jean-Marie Villemin qui s'étaient constitués partie civile dans l'assassinat de Grégory. Et même s'il n'appartient plus au barreau, son propos ressemble fort à une plaidoirie. Il a aussi, par instant, les accents d'un expert qui a chronométré tous les parcours, et sa conviction est formelle : Christine Villemin n'a pas eu le temps matériel de commettre le crime. Mais on ne distingue plus très bien entre l'ancien avocat, le professeur de droit et le témoin lorsque M. Léauté, emporté par son talent, prend la défense de Jean-Marie Villemin. Précédant les plaidoiries qui n'auront lieu que dans deux semaines, il lance : *« Coupable ? C'est un mot que les jurés interpréteront librement. »*

MAURICE PEYROT

Le procès d'Action directe à Paris

Les silences de quatre « guérilleros »

La première audience du procès d'Action directe à la cour d'assises spéciale de Paris, mardi 16 novembre, a été marquée par de longues suspensions d'audience et une alerte à la bombe. Les quatre dirigeants jugés sont notamment accusés de complicité d'assassinat.

Ils ont vieilli. Ils sont fatigués et ils n'ont même plus envie de parler de politique. Près de neuf années après l'assassinat du directeur des relations internationales du ministère de la défense, René Audran, le quatuor composé de Jean-Marc Rouillan, Nathalie Ménigon, Georges Cipriani et Joëlle Aubron a renoncé à toute explication.

Seul Georges Cipriani, quarante-trois ans, s'est levé, pâle revenant de la lutte armée, foulard noir chiffonné autour du cou, pour lire durant une demi-heure la complainte d'un prisonnier en proie à l'isolement : *« J'avance à travers les jours comme un funambule entre l'équilibre et le déséquilibre, pour tenter de rester lucide sans jamais être tout à fait sûr de pouvoir le rester. »*

Sa voix faible, ses regards mal assurés et ses longues phrases absconses sur *« les notions théoriques »* d'Action directe résument assez bien son internement récent en hôpital psychiatrique, sa grève de la faim observée depuis le 1er novembre, et sa détresse. A côté de lui, Jean-Marc Rouillan, quarante et un ans, fondateur d'Action directe, reste le spectateur silencieux d'un procès qu'il veut ignorer. Crâne rasé, longues moustaches effilées, il disparaît le plus souvent derrière la rambarde du box des accusés ou tente de faire le coup de poing avec son escorte de gendarmes pour s'opposer aux décisions du président Yves Jacob.

Joëlle Aubron, trente-quatre ans, la benjamine du groupe, a été désignée comme leur porte-parole. Justement, elle n'a rien à dire au jury. Ou plutôt deux mots : *« Nous n'avons nullement l'intention de cautionner ce rituel judiciaire qui n'est qu'une simple procédure administrative. »* A partir de là, Joëlle Aubron s'emmêle dans son texte. On sauve encore une phrase : *« Je revendique aujourd'hui comme hier le communisme révolutionnaire et la stratégie de guérilla. »*

« C'est ma vie... »

Tonique, le visage encadré par de longs cheveux blonds, elle refuse de s'expliquer sur *« cet idéal qui est le vôtre »*, comme le lui propose le président. Elle ne réagit pas à l'énoncé de sa condamnation à perpétuité pour l'assassinat du PDG de Renault en 1986. Elle n'est plus « là ». Elle regarde le public, adresse des signes discrets à des proches, bavarde et pouffe avec sa camarade Nathalie Ménigon.

Précisément, sa camarade bondit. Très spontanée, elle interpelle le président : *« A quoi sert-il ce rituel ? Vous voulez lire mon curriculum vitae ? Au nom de quel principe ? »* Un blanc d'une fraction de seconde s'installe. *« Au nom d'un principe de droit. Pour mieux vous connaître »*, reprend le président. Nathalie Ménigon secoue sa frange : *« Me connaître à travers ce tas de fadaises ! »*. Et d'un trait, elle lance comme une ritournelle : *« Je suis née en 1957, mon enfance a été très heureuse, mon adolescence merveilleuse. Un jour, je suis entrée dans la lutte armée pour lutter contre ce putain de système et j'en suis vraiment très heureuse. C'est ma vie... La mort, ce sera pour plus tard ! »*

Sur ce, Nathalie Ménigon, Joëlle Aubron, Jean-Marc Rouillan puis Georges Cipriani ont refusé de comparaître. En fin d'audience, seul Claude Rouabah, jugé pour un délit connexe (transport et détention d'engins explosifs), restait dans le box face à Christine, Marie-Hélène et Philippe. Les enfants de René Audran.

LAURENT GREILSAMER

Le Syndicat de la magistrature critique le projet de nomination de Monique Guemann. – Dans un communiqué diffusé jeudi 12 novembre, le Syndicat de la magistrature (SM, de gauche) critique le projet de nomination qui vise l'actuel procureur général près la cour d'appel de Nîmes, Monique Guemann (*le Monde* du 13 novembre). Le ministère de la justice souhaite nommer cette ancienne vice-présidente du SM avocat général à Paris. *« Cette décision projetée alors que l'intéressée n'a formulé aucune demande, ni exprimé aucun accord, ne s'inscrit manifestement pas dans l'intérêt du service*, note le SM. *Aussi, elle ne peut dès lors procéder que de la volonté délibérée d'évincer un chef de cour au mépris des garanties attachées à la nomination des magistrats du parquet. »* Le SM estime que cette *« mutation autoritaire »* est *« significative d'une conception « préfectorale » tendant à faire du parquet la simple courroie de transmission du pouvoir politique »*.

Promesse de Béarnais

Ce fut, il y a tout juste trois semaines, une longue tirade à la Cyrano, un dithyrambe, une déclaration d'amour. L'espace d'un long discours, prononcé en français puis en béarnais, François Bayrou, très peu ministre de la République mais tellement président du Parlement de Navarre, s'adressait, *chez lui, en terre* paloise, aux associations de défense et de promotion de la culture béarnaise, gasconne et occitane réunies. A cent lieues des bastilles jacobines, l'agrégé de lettres a dit, en mots choisis, *son amour du pays et de la* langue : *« Les hommes ont besoin de se souvenir de ce qu'ils sont et d'abord, sachant où ils veulent aller, savoir d'où ils viennent ». « Je ne suis pas moins français,* a précisé le ministre, *amoureux que je suis de la langue française, en essayant de parler à nouveau la langue des pères et des mères qui ont fait ce que je suis ».*

Fort de ces racines, François Bayrou, qui est aussi président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, annonçait qu' *« une ère nouvelle, celle de la reconnaissance (des langues et cultures régionales) »* était née. Déjà en juillet, il avait reçu très symboliquement l'Académie de la langue basque et souligné qu'il ne voyait pas *« au nom de quel élitisme celui qui se bat pour la réintroduction des humanités classiques, déclarerait que le latin et le grec sont un trésor et que la langue qui les précéda ne mérite pas un effort semblable ».* Les langues régionales *hic et nunc* : telle est donc la devise du Béarnais.

Mais les avis, on le sait, sont partagés. D'un côté, on louera l'engouement ministériel à défendre les droits des minorités. Et l'on rappellera ce droit *« imprescriptible »* à la pratique des langues régionales *« dans la vie publique et privée »,* contenu dans la Convention européenne des langues *régionales et minoritaires,* établie en 1992 par le Conseil de l'Europe, mais que la France s'obstine curieusement à ne pas vouloir ratifier. De l'autre, on pestera contre ces ambitions régionales, tout en se frottant les mains à l'évocation de bons souvenirs : ce jour de juin, par exemple, où François Bayrou *lui-même* fut mis en minorité par les conseillers généraux de sa propre majorité sur le vote de subventions à la fédération des Ikastolas (écoles basques).

Affectations spécifiques ?

Aussi, de la plaine du Gave, de Morlaàs ou de Pau, attendait-on avec impatience les mesures de l'enfant du pays. *« Je veux proposer une nouvelle politique d'affectation des enseignants,* a dit le ministre, *afin que la connaissance d'une langue régionale, prouvée par un diplôme universitaire, puisse donner une priorité à une affectation dans sa région ». « Nous avons besoin de professeurs d'occitans (...) mais aussi de professeurs de mathématiques, de physique, d'histoire, de latin et de grec qui savent assez d'occitan pour enseigner s'il le faut leur discipline en occitan ».* Il suffisait d'y penser.

Il existerait dès lors deux possibilités d'échapper au sacro-saint « mouvement national » des affectations d'enseignants en collège et en lycée : opter pour sa langue régionale ou pour... un établissement « sensible » d'un quartier « difficile ». Alsaciens, Basques, Bretons, Catalans, Corses ou Occitans exceptés, qui veut se rallier au ministériel panache blanc ?

JEAN-MICHEL DUMAY

M. Fillon précise ses projets universitaires

Le ministre de l'enseignement supérieur a profité du débat sur le projet de budget à l'Assemblée nationale pour préciser bon nombre de ses initiatives

AU-delà des tensions de l'actuelle rentrée (*le Monde* du 15 novembre), l'examen, lundi 15 novembre, par l'Assemblée nationale, du projet de budget pour l'enseignement supérieur et la recherche a été l'occasion, pour François Fillon, de préciser sa politique sur un certain nombre de points, d'apporter des éclaircissements sur les orientations annoncées, le 9 novembre, devant la conférence des présidents d'université, et d'esquisser de nouveaux chantiers.



Le dossier le plus politique, tant il a suscité de polémiques, de réformes, de projets et de fausses manœuvres depuis vingt ans, est celui des structures de l'université. Le ministre de l'enseignement supérieur y est longuement revenu en soulignant que *« renoncer à agir sur l'organisation même de l'université et de la recherche »* reviendrait à renoncer *« à l'essentiel ».* A ses yeux, en effet, la France connaît actuellement l'afflux le plus massif de son histoire aux portes de l'enseignement supérieur, puisque ses effectifs sont passés de un à deux millions d'étudiants, toutes formations supérieures confondues, entre 1980 et 1993.

« L'institution universitaire est ainsi contrainte à une mutation sans précédent vers l'université de masse. Les gouvernements de la majorité précédente ont été obligés de trouver des réponses à ce défi. (...) Beaucoup de ces mesures étaient nécessaires. Mais par conservatisme et corporatisme, on a renoncé à poser la question-clé : les structures et le fonctionnement de l'institution universitaire sont-ils adaptés aux conditions économiques et culturelles de notre temps ? ». A cette interrogation, la réponse est claire : *« La mutation en cours impose souplesse, flexibilité, adaptation dynamique, alors que le système universitaire français reste figé depuis 1984, à tel point qu'on se demande aujourd'hui s'il n'est pas impossible de le réformer. »*

Autrement dit, la politique contractuelle mise en place, depuis 1989, entre l'Etat et les universités – quels qu'en soient les mérites – ne suffit pas, selon M. Fillon, pour faire évoluer suffisamment le système. *Il* est donc revenu sur son intention de préparer un projet de loi qu'il demandera au gouvernement de soumettre au Parlement au printemps prochain. Comme *dans le texte de loi voté par* le Parlement en juillet dernier et récusé, quelques semaines plus tard, par le Conseil constitutionnel, il s'agit toujours de permettre aux sept universités nouvelles créées depuis 1991 de conserver leur statut dérogatoire à la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur, *« et d'offrir à d'autres universités la possibilité d'expérimenter de nouvelles formules ».*

Après avoir, au creux de l'été, envisagé de reporter l'examen de ce dossier après 1995, le ministre paraît donc désormais décidé à ne pas renoncer à cette revendication permanente de sa majorité, impatiente jusqu'à l'obsession de casser le cadre de la loi Savary. Quitte, pour ne pas s'exposer à la même fausse manœuvre que cet été, à suivre les recommandations du Conseil constitutionnel : les expérimentations proposées seront, a précisé M. Fillon, *« limitées dans le temps et dans l'espace ».*

Le prolongement d'« Universités » 2000

L'autre dossier sensible sur lequel est revenu le ministre est l'avenir de la politique contractuelle entre l'Etat et les universités – notamment en matière d'emplois, – qu'il avait abordé, il y a une semaine, devant les présidents d'université. Dénonçant *« l'effort budgétaire mécanique »* qui a prévalu, à ses yeux, au cours des dernières années, il entend *« rompre avec un raisonnement purement quantitatif, pour concentrer les emplois nouveaux dans les établissements manifestement sous-encadrés ».*

Cela, a-t-il ajouté, *« ne signifie nullement l'abandon de la politique contractuelle que j'entends au contraire renforcer ».*

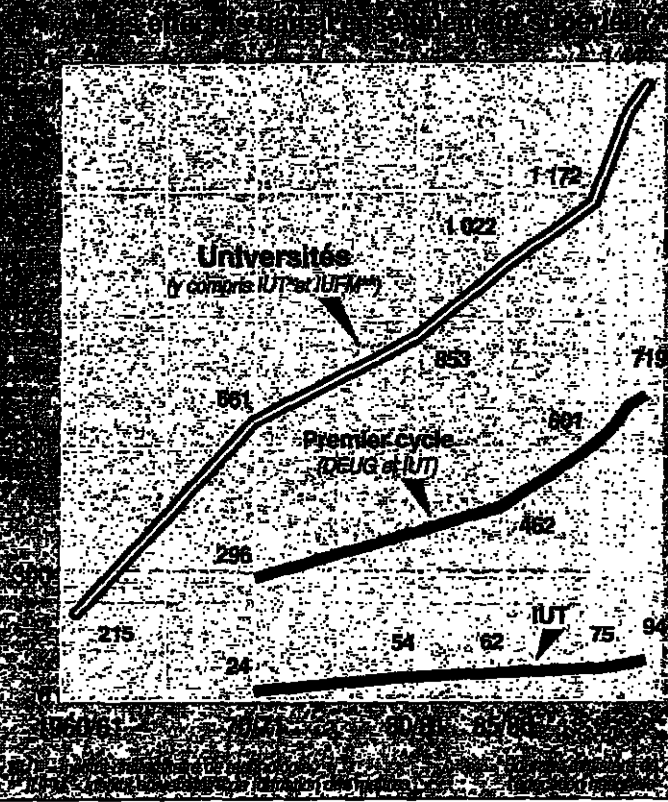
Désormais, souligne le ministre, *« la création d'emplois respectera quatre principes : la correction des inégalités d'encadrement, la transparence, la concertation avec les présidents et directeurs d'établissements et la prise en compte des besoins spécifiques en matière de recherche »,* ce dernier critère signifiant que *« dans des domaines d'excellence reconnus, nous pourrons attribuer des postes même s'il n'y a pas de problème particulier d'encadrement »,* comme cela a été précisé en réponse à une question de Yves Fréville, député (UDF) d'Ille-et-Vilaine. En outre, M. Fillon a précisé, dans le cours du débat, que l'attribution de moyens nouveaux – notamment des emplois de non-enseignants – pourrait également être liée à une meilleure utilisation des locaux. Et il en outre évoqué la possibilité de *« certains redéploiements »* au détriment des universités les mieux loties.

On peut toutefois noter que le critère des inégalités d'encadrement et celui des besoins spécifiques de la recherche sont déjà à la base de la répartition des emplois dans le cadre de la politique contractuelle, en tout cas au cours des deux dernières années, sinon dans la première vague de contrats. Ne plus prendre d'engagements en matière d'emplois dans ces contrats revient donc bien à remettre en *cause la dynamique engagée et les* relations de confiance nouées, dans ce cadre, avec les présidents d'université.

Enfin le nouveau mode de répartition des crédits de fonctionnement des établissements, mis en œuvre depuis deux ou trois ans dans le cadre du dispositif « San-remo » et destiné à tenir compte de manière beaucoup plus précise des coûts différenciés des disciplines et des cycles, ne semble pas emporter l'adhésion du ministre. Ce dernier a estimé, en effet, que ce dispositif est *« extraordinairement rigide ».* Il envisage donc de l'adapter, en concertation avec les présidents d'université.

Le dernier grand chantier est celui des constructions et des investissements engagés dans le cadre du plan « Universités » 2000. Après avoir rappelé son engagement à rattraper les retards de ce programme et à boucler en 1995 l'ensemble des opérations prévues pour les universités de province (et d'ici à 1998 pour l'Ile-de-France), il a tracé les grandes lignes de *« l'après-Université 2000 ».*

« Au-delà de la réalisation du plan actuel, a annoncé le ministre, *j'ai décidé de lancer un nouveau programme de constructions universitaires et la part de l'Etat devrait dépasser trois milliards de francs pour le financement d'opérations nouvelles. Par ailleurs, j'ai demandé au premier ministre de disposer chaque année d'une dotation complémentaire, non contractualisée, de manière à réaliser les opérations qui n'auraient pas été intégrées dans les contrats de plan Etat-région ou que l'urgence révèlera indispensables. »*



Les grandes orientations de ce prolongement d'« Universités » 2000 s'inscriront dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, *dont le ministère* de l'enseignement supérieur *« peut devenir l'un des acteurs structurants ».* Le *« pari »* consiste notamment à limiter à 20 % des effectifs nationaux le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'Ile-de-France à l'horizon 2010, contre 25 % aujourd'hui. *« A cette fin, la part des investissements réservés aux universités et établissements de province dépassera 80 %. »*

Structures, emplois nouveaux et *constructions à l'horizon 2000 :* une chose est sûre, c'est sur ces trois terrains que sera jugée l'action du gouvernement.

GÉRARD COURTOIS

Lycéens en panne de stage

En Bretagne, les élèves des filières professionnelles dénoncent la difficulté de trouver des entreprises d'accueil

Quand la plupart des étudiants et des lycéens réclament, aujourd'hui, *« des locaux et des profs »,* les élèves des lycées professionnels bretons, eux, veulent... des stages. La semaine dernière, un millier d'entre eux à Rennes, quelques centaines à Saint-Brieuc, Questembert et Dinan, ont manifesté leur mécontentement dans la rue.

Au départ, c'est l'annonce de nouvelles règles de répartition des crédits couvrant, dans le budget des établissements, les frais de déplacements et d'hébergement liés à l'organisation des stages en entreprise (obligatoires dans certaines filières) qui a mis le feu aux poudres. Antérieurement remboursés sur présentation de factures, les frais devraient l'être aujourd'hui en tenant compte de critères propres à chaque établissement (éloignement, discipline et effectifs concernés). L'objectif, explique-t-on au rectorat, est de *« sensibiliser les lycées à une meilleure gestion de ces crédits ».*

Mais en allant manifester devant la Chambre régionale de commerce et d'industrie, les élèves de filières professionnelles ont également protesté contre *« le nombre insuffisant de places de stages ».* La généralisation de l'alternance en lycée professionnel décidée en 1991 (et étendue, cette année, notamment aux secteurs du bâtiment et de la vente), la relance de l'apprentissage et la multiplication des stages à tous les niveaux d'études, du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au brevet de technicien supérieur (BTS), crée effectivement des tensions. Même si cette année, explique le rectorat de Rennes, le problème n'a réellement été posé que pour une poignée d'élèves de productique en panne de stages.

En Bretagne, bien que les effectifs des lycées professionnels s'effritent un peu plus chaque année (– 5 % en de 1986 à 1992), le nombre des élèves censés faire un stage en entreprise ne cesse d'augmenter. Sur 40 000 lycéens professionnels, ce sont aujourd'hui près de 20 000 élèves qui doivent trouver un lieu d'accueil, dont 7 000 pour lequel le stage est obligatoire et fait partie intégrante du cursus scolaire. Les élèves préparant un baccalauréat professionnel, par exemple, doivent effectuer un temps de formation de seize semaines, répartis sur leur deux années de formation. Et ces seuls baccalauréats professionnels, créés en 1985, drainent aujourd'hui près de 3 000 élèves dans l'académie de Rennes

Aux élèves des filières professionnelles s'ajoutent, pour ces recherches de stages, 10 000 apprentis bretons – même si leur nombre a baissé de 2 % en six ans –, au moins autant de jeunes bénéficiant des dispositifs d'insertion professionnelle (entre autres les contrats de qualification), et 6 000 étudiants du technique supérieur... Sans compter les demandes de stages dits « d'observation », qui commencent dès la classe de troisième.

« Les limites du supportable »

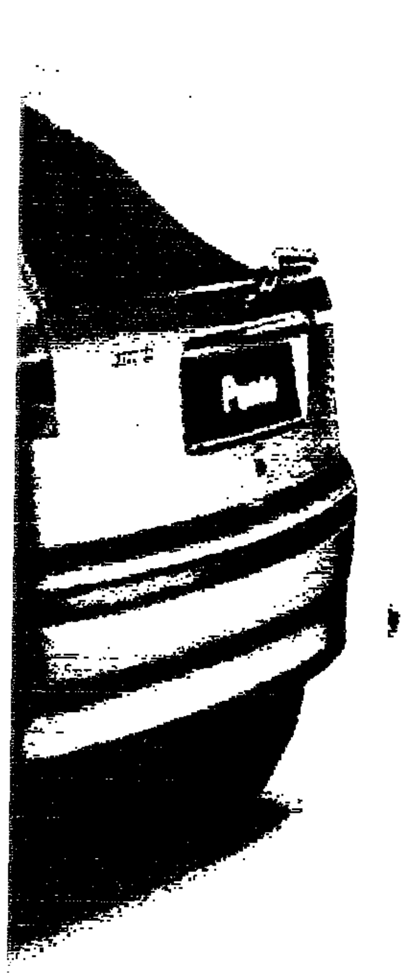
Quoique la recherche de stages, généralement maîtrisée en lycée professionnel par les enseignants et les chefs de travaux, dépende étroitement du secteur d'activité, ces chiffres sont à mettre en parallèle avec la capacité d'accueil des entreprises, que tous s'accordent à dire *« hypersollicitées »,* tant au niveau des embauches que des stages. La Bretagne compte 9 000 entreprises de 10 à 100 salariés et moins de 500 de plus de 100 salariés.

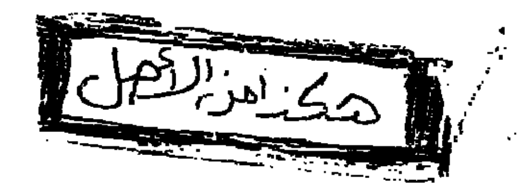
La situation inquiète d'ores et déjà nombre de responsables locaux. Pour le conseil régional de Bretagne, qui vient de réactualiser récemment son schéma de formations, la situation a atteint *« les limites du supportable ».* Dans leurs nouvelles « orientations à l'horizon 1995 », les élus régionaux, qui ont désormais la charge de la cohérence de la carte des formations professionnelles, – loi quinquennale sur l'emploi oblige – indiquent tout net qu'*« il faut marquer un coup d'arrêt »* à la pratique actuelle et pointent du doigt tout à la fois *« l'absence d'interlocuteur adulte susceptible d'expliquer les finalités de cette alternance ou la nature des tâches pouvant être confiées à des jeunes »* et le défaut de cohérence des calendriers de demandes de stages, *« trop directement liées aux vacances scolaires ».*

Aussi le conseil régional met en garde : *« La réussite de cette alternance ne réside pas dans la qualité de semaines passées en dehors de l'établissement, mais dans la qualité du séjour effectué dans l'entreprise (...). Il s'agit de définir, entre partenaires, un cahier des charges où chacun trouve son compte : l'élève une pratique professionnelle qui valide et prolonge l'enseignement théorique reçu, tout en le préparant à un futur poste de travail, l'entreprise, une activité de formation qui permette à ses cadres de maîtriser la transmission des savoir-faire tout en bénéficiant d'un regard neuf de la part des stagiaires, l'établissement enfin, dont les professeurs en observant les tâches confiées et les postes occupées par les élèves, pourront enrichir le contenu de leurs cours et actualiser leur enseignement ».*

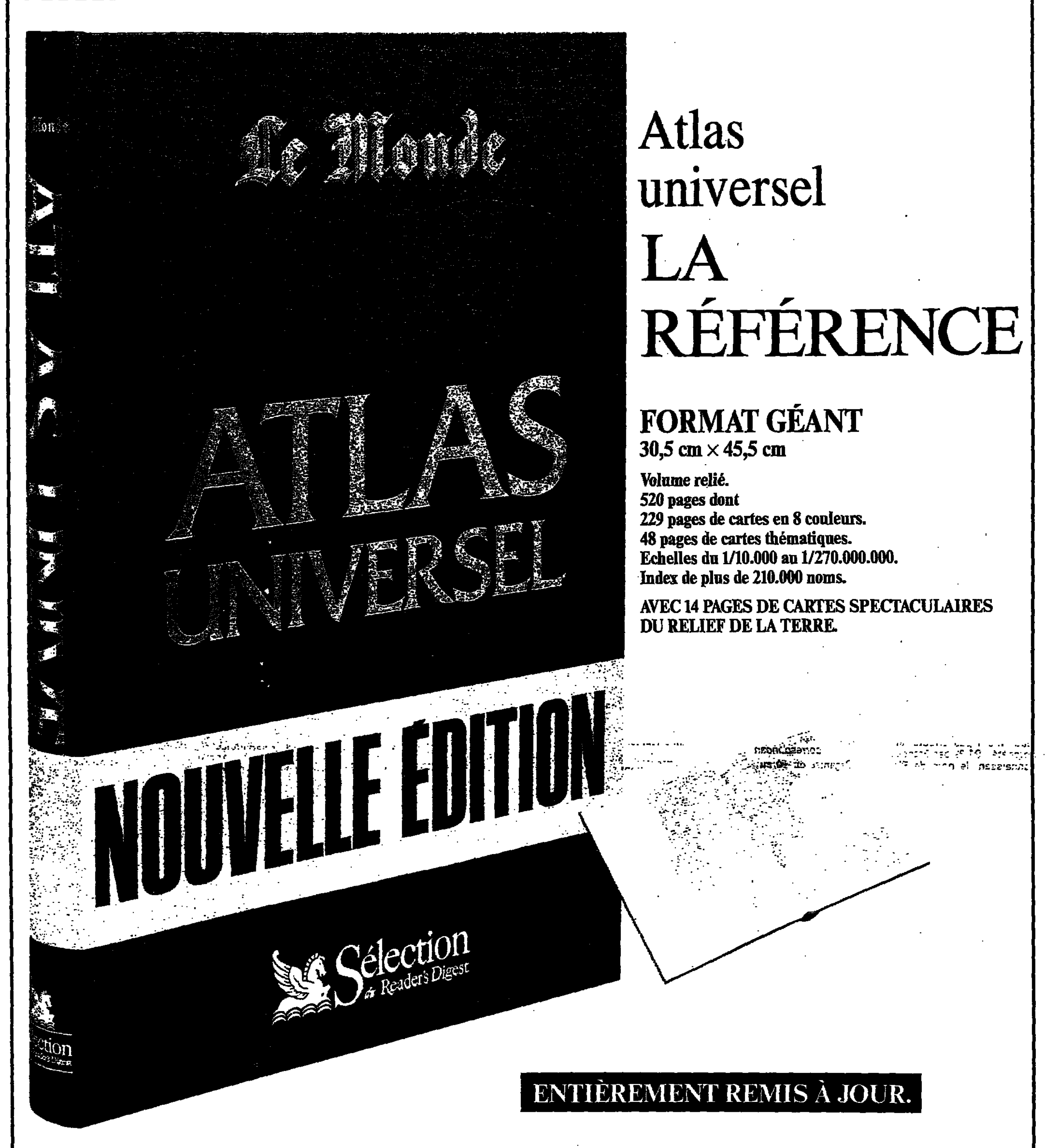
Et le Conseil régional de conclure : *« Seul une contractualisation de ces points d'accord, est de nature à garantir la qualité d'une telle mesure, de changer positivement l'image de l'établissement et d'amorcer une relation de partenariat durable avec l'entreprise. »* Faute de quoi, comme l'indique l'un de ses responsables, *« la belle idée des stages mourra à coups de circulaires voulant la démultiplier ».*

J.-M. Dy.





(Publicité)



ENTIÈREMENT REMIS À JOUR.

L'association du MONDE et de SÉLECTION DU READER'S DIGEST et l'expérience d'un célèbre éditeur cartographique John Bartholomew, font de l'**Atlas universel** l'ouvrage de référence.

Complet, précis, prestigieux et unique en son genre, il offre une vision irremplaçable de la Terre, pour vous aider à mieux comprendre le monde contemporain.

C'est à la fois un inventaire méticuleux des lieux, un point historique et un outil culturel indispensable.

D'une extrême richesse planimétrique et d'une codification claire et extrêmement dense, il permet d'embrasser d'un même regard, un maximum d'informations.

Luxueux ouvrage culturel, l'Atlas universel est le plus actuel, le plus utile et le moins conformiste des cadeaux.

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE



LE MONDE A PLEINE PAGE

AGENCE EPHYRA - 30.59.53.43

هكذا من الأصل

CULTURE

La mort d'Achille Zavatta...

Au bonheur de la piste

Le clown Achille Zavatta s'est suicidé d'un coup de fusil le 16 *novembre* à *son domicile* d'Ouzouer-des-Champs (Loiret). Il avait soixante-dix-huit ans.

Achille Zavatta était un enfant *de la balle*, rejeton d'une dynastie dont le fondateur, Antoine, chef d'orchestre, décida un jour de devenir forain. Cela se passait en 1815, dans la petite ville italienne de Rovigo. Depuis, tous les Zavatta de souche ou par alliance vivent la vie du cirque. Ils ont essaimé dans le monde, ont dirigé leurs propres chapiteaux, ont fait le bonheur de millions d'enfants.

Quant à Achille – né par hasard en Tunisie en *1915* –, nez rouge, cheveux verts, petit chapeau, il connaît sa première consécration à Paris au Cirque d'Hiver entre 1936 et 1945. Entre 1947 et 1951, il dirige un grand chapiteau à l'américaine. En duo avec ses frères Michel ou Rolph, ou se contentant de faire-valoir, il a été l'un des clowns les plus célèbres de notre siècle, au même titre que Grock ou Popov. Un être de légende. Pour plusieurs générations, un souvenir enchanté.

Mais le temps est dur pour les gens du voyage, l'économie moderne ne s'accommode pas de leur errance, de leur fantaisie, de leur mode d'existence. La télévision, avec son émission « *La Piste aux étoiles* » fait entrer Achille dans tous les foyers. Et puis, elle l'abandonne.

En 1978, croyant pouvoir faire face, il prend la charge d'un « cirque pas comme les autres » : traditionnel. Il a soixante-trois ans. Sept ans plus tard, il abandonne la piste. Il finit par louer son chapiteau et son nom aux Frères Micheletti, *qui ne tarderont pas à faire faillite*. Il passe le flambeau au jeune Franck, dix-sept ans, qui continue sous le nom de Cirque Zavatta-fils, tourne en Europe, essaie d'introduire dans le spectacle des numéros exotiques.

Les vieux clowns ne savent pas vivre sans la piste, ils tombent malades. Achille Zavatta, malade des reins, vivant sous dialyse, était en train de perdre la vue.

C. G.

Le cirque : affluence et avanies

Selon une récente étude (1) *publiée par le ministère de la* culture, le cirque reste un divertissement les plus populaires en France. Selon cette enquête, 16 % des Français, *soit 3,5 millions* de personnes, ont assisté à un spectacle de cirque au cours des douze derniers mois. La répartition socio-professionnelle de ces spectateurs suit à peu près celle de la société français à une réserve près : les moins de quinze ans y représentent près de la moitié des effectifs. Les avanies financières des grands chapiteaux n'ont pas affecté leur *notoriété : 91 % des Français* connaissent le nom de Pinder, 88 % celui d'Achille Zavatta. Cette reconnaissance du public se double d'une domination du marché : les grands chapiteaux traditionnels (Pinder, Gruss, Bouglione) *conservent 60 %* du marché. Les cirques de village attirent 14 % des spectateurs et les cirques « modernes » (Arkaos, Zingaro...) 26 %.

En revanche, l'avenir du cirque suscite une inquiétude résignée. Un quart des personnes interrogées estiment *que « si le cirque traditionnel devait disparaître, ce serait dommage mais on n'y pourrait rien »*.

(1) *Développement culturel n° 100 : la fréquentation et l'image du cirque.* Département des études et de la prospective du ministère de la culture. 2, rue Jean-Lantier, 75001 Paris

... et celle de la cantatrice Lucia Popp

La pureté stylistique en héritage

***La soprano autrichienne Lucia* Popp est morte d'un cancer, mardi 16 novembre, à Vienne. Elle était âgée de cinquante-quatre ans.**

Les mélomanes parisiens garderont de Lucia Popp le souvenir apaisé et secrètement douloureux de la comtesse qu'elle incarna sur la scène de la Bastille, lors de la reprise des *Noces de Figaro*, de Mozart, dans la mise en scène de Giorgio Strehler. Lors de la création de cette *production, en 1973, elle y* chantait le rôle de Suzanne. D'origine tchèque, la soprano avait fait ses débuts scéniques dans les aigus « colorature » de la Reine de la nuit, dans la *Flûte enchantée*. C'est dire si elle avait su ménager, lors d'une trop brève carrière, le velouté de ses aigus et la souplesse de ses phrasés, passant progressivement des rôles de pure virtuosité à des emplois d'une psychologie de plus en plus subtile, jusqu'à cette comtesse en pleine maturité.

Née dans un village des environs de Bratislava, diplômée de l'école de musique de cette ville, Lucia Popp se destinait à une *carrière médicale* avant de se consacrer à son art. Quand Karajan l'engage, en 1963, à l'Opéra de Vienne, elle est encore élève du conservatoire. Elle s'exile en Autriche la même année, pour ne se produire à Bratislava que vingt-sept ans plus tard. Elle passe ensuite onze ans dans la troupe de *l'Opéra de Cologne* avant de chanter sur toutes les grandes scènes germaniques et américaines, avec les chefs d'orchestre les plus célèbres. Dès 1964, elle enregistrait *la Flûte enchantée* pour EMI sous la baguette d'Otto Klemperer. Le répertoire mozartien allait rester son terrain de prédilection, ainsi que le Lied, même si elle passe sans efforts de l'opérette à Wagner et de *la Bohème* ou *Rigoletto* à des *répertoires moins attendus* comme *la Navarraise*, de Massenet, ou *Djamileh*, de Bizet. Elle avait enregistré deux fois *le Chevalier à la rose* (rôle de Sophie), sous la direction de Bernstein et sous celle de Carlos Kleiber. *« Le disque est peut-être ce qu'il y a de plus important dans une carrière d'artiste*, déclarait-elle en décembre 1990 à la revue *Opéra international*, *il permet de transmettre un héritage. »* Lucia Popp restera un exemple de pureté stylistique, de sincérité dramatique, de naturel.

ANNE REY

▶ **Discographie :** ***la Flûte enchantée*, direction Otto Klemperer, 2 CD EMI CMS 7 69971-2. *Djamileh*, direction Lamberto Gardelli, 1 CD Orfeo C 174 881. *Le Chevalier à la rose*, direction Leonard Bernstein, 3 CD CBS M3K 42564. Schubert, *Dix-sept Lieder*, 1 CD EMI VSM 2700671.**

CINÉMA

5e Festival du film français de Sarasota (Floride)

Les producteurs français misent sur le doublage

SARASOTA (Floride)

correspondance

Organisé du 10 au 15 novembre dernier, le 5e Festival de Sarasota a attiré de la part des médias américains une attention inhabituelle, due en grande partie au débat sur l'exception culturelle dans le cadre des accords *du GATT. Les vingt-trois* longs métrages et neuf courts métrages français présentés, de *Libera Me*, d'Alain Cavalier, aux *Visiteurs*, de Jean-Marie Poiré, en passant par *Germinal*, de Claude Berri, sont venus nourrir le débat.

Passant de CNN en ABC-TV, répondant à la presse écrite, Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, réaffirmait la position de la France *quant à l'« exception* culturelle ». Le ministre a démontré en quoi le système de Fonds de soutien (taxe sur le billet directement réinvestie dans l'industrie cinématographique) différait de la subvention étatique (ou fédérale) pure et simJple, nuance qu'ignorait la presse américaine.

Espérant toujours s'implanter sérieusement sur le marché américain, l'industrie cinématographique française joue aujourd'hui la carte du doublage des *films, qui devrait faire sortir* les œuvres françaises du ghetto élitiste où les cantonnent les sous-titres.

En association avec Unifrance, organisme corporatif du cinéma français, le circuit AMC (1 720 écrans), dirigé par Robert Friedman, envisage, dès le printemps 1994, de distribuer en *territoire américain* plusieurs films français en version doublée. Sur les quarante-deux qu'on lui projetait en avril dernier, Robert Friedman en avait choisi quinze *« susceptibles, décemment lancés sur le marché, de rapporter gros assez vite. Diffusés dans nos multiplexes vingt-quatre salles, donc échappant au carcan de l' « art-et-essai », à l'affiche aux côtés du* Fugitif, *ou de* Nuits blanches à Seattle. *Le doublage devra cependant en être impeccable : c'est vital. »*

A la fin du long week-end de Sarasota, Unifrance et AMC dressaient leur plan de campagne : cinq films, dont probablement *les Visiteurs*, de Jean-Marie Poiré, et *Tout ça pour ça*, de Claude Lelouch, choisis en avril seront doublés en américain (aux frais des Français), puis lancés en Floride grâce à une campagne promotionnelle (financée par AMC) de plus grande ampleur que celles réservées d'habitude aux films étrangers. Les deux ou trois œuvres qui auront connu le meilleur accueil public seront projetées en Californie. La suite des opérations sera ajustée en fonction des résultats de la première tranche.

La presse américaine représentée à Sarasota est plus que réservée sur les chances de l'entreprise. Pour Eleanor Ringle, de l'Atlanta Constitution, la faute en incombe aux médias qui donnent systématiquement *priorité aux produits américains* grand public, mais aussi à l'inefficacité des distributeurs de films étrangers : *« En dehors des grandes villes de l'Est, il est presque impossible, pour une station de télévision locale, d'obtenir à temps un extrait d'*Epouses et concubines. *» « L'Amérique est culturellement xénophobe »*, lance Richard Corliss, de *Time Magazine*. *« Non*, rétorque Andrew Sarris du *New York Observer, la culture, c'est aussi découvrir par le cinéma comment un adolescent français drague une fille. »* Pour Jay Carr du *Boston Globe*, *« plus la pop'culture américaine s'est répandue, plus elle s'est faite arrogante, et plus elle s'est retrécie ».*

Les patrons du circuit AMC sont plus optimistes : *« Depuis quelques années,* dit David Seal, président d'AMC international, *l'Amérique commence à s'apercevoir qu'il existe tout un monde au-delà de ses frontières. En particulier le jeune public, qui voyage de plus en plus. Enfin, l'immigration accrue aux Etats-Unis a entraîné un élargissement et une diversification du marché. » « Nous ne nous lançons pas dans cette opération par philanthropie francophile,* enchaîne Robert Friedman, *nous avons bien l'intention de prouver qu'on peut faire beaucoup d'argent ici avec des films européens. »*

HENRI BÉHAR

THÉÂTRE

En raison de travaux décidés par la Comédie-Française

La Salle Richelieu va fermer près d'un an

Jean-Pierre Miquel, administrateur général de la Comédie-Française, devait rencontrer le mercredi 17 novembre acteurs et employés du théâtre pour les informer sur le sort de la maison durant les travaux d'aménagement de la Salle Richelieu. Prévus depuis longtemps, ces travaux devaient entraîner sa fermeture du 1er juillet 1994 au 1er septembre 1995. Pendant ce temps, la troupe aurait joué au Théâtre Mogador, loué pour une saison. Devant le coût de l'opération, Jean-Pierre Miquel a réuni un conseil – formé de sociétaires et du directeur général, Roch-Olivier Maistre – qui a pu convaincre les entreprises engagées de modifier leurs plans.

Les travaux auront lieu entre le 1er mai 1994 et le 1er janvier 1995. D'un montant de 55 millions de francs, ils devraient permettre de rénover la machinerie, notamment les cintres, et de « toiletter » la salle : en priorité, les peintures, les moquettes, la disposition des fauteuils d'orchestres. Reste à aménager, si le budget le permet, un câblage vidéo, des accès pour les handicapés et l'électricité. Pendant la fermeture, les bureaux et les ateliers fonctionneront normalement, ainsi que le Vieux-Colombier. En mai, la troupe créera comme prévu *le Prince de Hombourg*, dans la mise en scène d'Alexander Lang, à Mogador. Puis elle, reprendra *Hamlet*, dans la traduction d'Yves Bonnefoy – déjà utilisée par Patrice Chéreau –, monté par Georges Lavaudant avec Redjep Mitrovitsa, Andrzej Seweryn *et Christine* Fersen. Pour septembre, des négociations sont en cours avec l'Opéra-Comique, où seraient présentés le *Dom Juan* de Jacques Lassalle avec Andrzej Seweryn et Roland Bertin, ainsi que *les Précieuses ridicules* et que *l'Impromptu de Versailles*, par Jean-Luc Boutté. Et la première création de la saison.

Jean-Pierre Miquel ne veut pas préciser laquelle. Il se présente comme « administrateur », d'abord chargé, avec Roch-Olivier Maistre, de normaliser le fonctionnement d'une maison unique en son genre, où se côtoient la société des comédiens-français, et l'entreprise Comédie-Française. Une maison qui n'a pas de statut – à peine une existence juridique –, seulement un règlement interne que chacun s'emploie à modifier afin de pouvoir continuer à travailler. Aucune solution n'a encore été trouvée pour clarifier cette situation.

Mais c'est le but de Jean-Pierre Miquel, qui entend conserver la triple spécificité de la Comédie-Française : une troupe, l'alternance, le répertoire. Pour le répertoire, il souhaite l'élargir à des classiques peu connus. Pour l'alternance, il souhaite la poursuivre hors les murs : la Comédie-Française s'installant pendant deux ou trois semaines dans des capitales de région et présentant plusieurs spectacles. Un casse-tête pour les distributions mais, paraît-il, envisageable.

COLETTE GODARD

COMMUNICATION

Nouvellement constitués en groupe de pression

Les câblo-opérateurs réitèrent leurs revendications

Tous unis en faveur d'une *« priorité pour le câble »* : c'est l'image qu'ont voulu projeter l'ensemble des câblo-opérateurs, réunis autour des élus de l'AVICA et de l'AMGVF (1), en rendant *publique*, lundi 15 novembre, une plate-forme commune dont ils ont adressé le texte au premier ministre la semaine dernière (*le Monde* du 10 novembre). Cette démarche unitaire – une première dans l'univers souvent conflictuel du câble – repose sur un principe que ses partisans comptent bien faire inclure dans la loi : *« Pour toute population agglomérée, le câble est choisi comme support privilégié de la réception télévisuelle. »* Sinon, avertissent-ils, *« les investissements publics ou privés vont se tarir, la concurrence satellitaire non régulée aura des conséquences économiques et culturelles destructrices pour notre production audiovisuelle nationale ».*

Ce principe se décline dans une série de mesures fiscales (déductions, TVA réduite), budgétaires (prêts bonifiés), d'urbanisme (modifications dans les codes des communes, de la construction) pour *« faciliter l'établissement de réseaux »*. Et une autre série de mesures doit *« augmenter l'attractivité des réseaux »* en harmonisant et en assouplissant le régime des chaînes thématiques du câble, en revoyant la *« chronologie »* des médias (l'ordre de passage d'un film en salles, en cassette et lorsqu'il est payé à la séance », etc.), et en ne créant plus de nouvelles chaînes hertziennes.

Amendements en perspective

Ainsi muni d'un programme, appelant de ses vœux un syndicat professionnel, le « lobby » du câble affûte ses amendements, sur divers textes à venir : loi (s) sur l'audiovisuel, loi de finance, etc.

Il en sera sans doute question dès que l'Assemblée nationale commencera à examiner, le 3 décembre, le projet de loi sur l'audiovisuel approuvé le 10 novembre par le conseil des ministres. Certains parlementaires ont déjà exprimé l'intention d'œuvrer en ce sens. Porte-parole du groupe UDF dans la discussion du budget de la communication, Christian Kert, *député* des Bouches-du-Rhône, l'a explicitement souhaité, le 15 novembre, en s'adressant à Alain Carignon : *« Certaines mesures incitatives peuvent être envisagées dès maintenant, comme la déductibilité de l'impôt sur le revenu des travaux de raccordement. Profitons de cette période pour réformer en profondeur le plan câble. L'Etat ne doit pas demeurer incertain. »*

« Le discours pro-câble est très répandu, constate Martial Gabillard, président de l'AVICA. *Mais il faut passer du discours au faire, car le câble est une nécessité incontournable d'aménagement national. »* L'adjoint au maire de Rennes insiste sur la versatilité du support câble, qui seul peut allier diffusion nationale, locale et internationale dans une solution souple et respectueuse de l'environnement. Les câblo-opérateurs mettent en avant, eux, le cadre *« cohérent, moderne, équilibré »* nécessaire au câble (Jacques Bravo, de la Générale des eaux), rappellent que *« le câble est une infrastructure nationale contrôlée par des opérateurs nationaux »* (Cyrille du Peloux, Lyonnaise des eaux), bref qu'on doit *« arrêter de bricoler pour définir une vraie stratégie audiovisuelle »* (Willy Stricker, Communication-Développement). Sans chiffrer leurs demandes, ils estiment qu'elles ne coûteraient guère, car compensées par des créations d'emplois et des recettes de TVA supplémentaires. *« La cohérence amènerait des économies »*, note Alain Bravo, *« car il n'y rien de plus coûteux que de développer en parallèle trois réseaux de distribution d'images ».*

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

(1) Association des villes câblées (AVICA), et association des maires des grandes villes de France (AMGVF)

Alors que la radio gagne 1 million d'auditeurs par an

RMC est au plus bas Radio-France au plus haut

Toujours très attendue par les programmateurs de stations, la *« vague » d'automne de Médiamétrie*, qui permet de mesurer l'audience des radios et des stations réalisant plus de 2 points d'audience cumulée (1) après la mise en place des grilles de rentrée, constate d'abord l'embellie du service public. Avec 25,2 % d'audience *cumulée, contre 24,3 % l'an dernier*, Radio-France confirme sa bonne santé, et notamment celle de France-Info, qui connaît la plus forte progression de toutes les radios (9,2 %, contre 8,1 % d'audience cumulée). France-Inter accède pour sa part à la deuxième *place des radios en parts de marché* (9,7 %, contre 9,3 % pour Europe 1). Les radios locales profitent également de l'embellie.

Durant la même période, 79,1 % de personnes ont écouté leur transistor dans la journée. La radio gagne un million d'auditeurs en un an, et retrouve des scores inégalés depuis que la télévision lui livre une *sévère concurrence* et après le « pic » de janvier-mars 1991 (79 %) : *« Les Français ont réappris le pouvoir instantané de la radio pendant la guerre de Golfe »*, commente-t-on à *Médiamétrie*. Outre quelques belles progressions musicales (Fun radio, qui enregistre une spectaculaire croissance en passant de 5,8 d'audience cumulée à 6,7, ou encore M 40, qui entre cette année dans la cour des grandes, avec *plus de 2 % d'audience*), les généralistes, et notamment RTL, première radio de France (19 % d'audience cumulée), consolident également leurs positions.

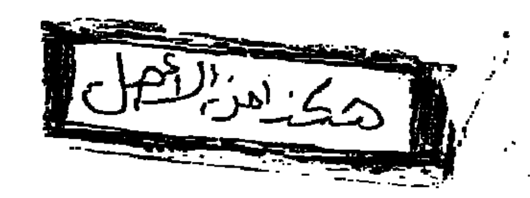
Seule Radio Monte-Carlo ne partage pas l'euphorie de ces dernières. La nouvelle grille imaginée par Jérôme Bellay, ancien de France-Info, n'a pas « pris » : avec 4 % d'audience cumulée, RMC connaît même le plus triste résultat de son existence. Si dans un contexte politique troublé par les récentes attaques du secrétaire national à la communication du RPR, Bertrand *Cousin, député du Finistère (le Monde* du 6 novembre) – attaques que ne semblent pas partager les autres parlementaires de la majorité (*le Monde* du 17 novembre) – les résultats encourageants de Radio-France font figure de pied de nez, ceux du groupe RMC ne feront pas l'affaire du ministère des finances, qui s'apprête à céder la radio du Sud de la France (*le Monde* du 5 novembre).

Ar. Ch.

(1) Enquête « 75 000 Radio » réalisée en septembre et octobre 1993 pour la période lundi-vendredi auprès des quinze ans et plus. Un point d'audience cumulée représente 456 500 auditeurs (453 200 pour la vague septembre-octobre 1992).

TRANSISTORS : collecte pour Sarajevo. *Pendant trois jours,* les 18, 19 et 20 novembre, les *auditeurs de radio seront appelés* à venir déposer des transistors et des piles dans les magasins FNAC, dont les services après-vente en vérifieront le bon fonctionnement avant qu'ils ne soient envoyés aux habitants de Sarajevo. Cette campagne de soutien aux deux stations indépendantes *de la capitale bosniaque*, Radio-Zid et Studio 99, est une initiative de Reporters sans frontières et de l'association Vive la radio.

***LIAISONS SOCIALES*" en grève.** – *La rédaction des Liaisons sociales* (qui publie un quotidien, des numéros spéciaux et le mensuel *Liaisons sociales*) s'est mise en grève mardi 16 novembre à l'appel de la Société des rédacteurs. Cette grève est due à *« la sanction injustifiée de la direction qui vient,* affirme celle-ci, *de rétrograder »* Marie-Claire Bonnetête, la présidente de la Société des rédacteurs, par ailleurs responsable des numéros spéciaux du titre.



(Publicité)

MES 900 ENFANTS ONT PLUTÔT BIEN RÉUSSI.

De l'obscurité des heures les plus noires de mon existence m'est venue une idée lumineuse comme l'espoir : aider un jeune à vivre sa vocation en lui donnant les moyens de la réaliser. Ainsi est née la Fondation de la Vocation, que j'ai créée en 1960. Trente-trois ans après, ils sont neuf cents lauréats que la Fondation, grâce à ses membres bienfaiteurs, a aidés à réussir dans tous les domaines de l'intelligence, du courage et de l'imagination. Je les considère un peu comme mes enfants, mais en fait, ils sont aussi les vôtres, car ils portent en eux notre avenir avec une ténacité et une passion magnifiques. Les aider en aidant la Fondation, c'est vous aider vous-même en goûtant l'immense fierté d'être des parents comblés.

LE JURY DE LA FONDATION DE LA VOCATION EXAMINE CHAQUE ANNÉE ENVIRON CINQ MILLE DOSSIERS DE CANDIDATURE PARMI LESQUELS SONT CHOISIS VINGT LAURÉATS. OUTRE UNE BOURSE DE QUARANTE MILLE FRANCS, LES LAURÉATS BÉNÉFICIERONT PAR LA SUITE DU PARRAINAGE ACTIF DE LA FONDATION. SUR L'ENSEMBLE DES NEUF CENTS BOURSES DÉLIVRÉES DEPUIS SA CRÉATION, *SEIZE DOMAINES D'ACTIVITÉ ONT ÉTÉ AINSI* ENCOURAGÉS : AÉRONAUTIQUE (31), AGRICULTURE (36), ARTISANAT (95), ARTS PLASTIQUES (64), DIVERS (94), RECHERCHES ET ÉTUDES (49), INFORMATIQUE (8), LITTÉRATURE (30), MÉDECINE (70), MUSIQUE (110), NATURE (37), PHOTOGRAPHIE ET CINÉMA (42), RÉÉDUCATION (36), SCIENCES ET RECHERCHE (147), SPECTACLE ET THÉÂTRE (30), SPORT (21).

Marcel Bleustein-Blanchet

FONDATION MARCEL BLEUSTEIN-BLANCHET POUR LA VOCATION

60, avenue Victor-Hugo • 75116 PARIS • (1) 45 01 29 28 • CCP PARIS 7502.05W

ÉCONOMIE

Le projet d'accord de libre-échange entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique

■ TRANSITIONS. Avec l'ALENA, traité de libre-échange signé le 17 décembre 1992 par MM. Bush, Salinas et Mulroney, entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada, sur lequel les membres de la Chambre des représentants sont appelés à se prononcer mercredi 17 novembre, la puissance américaine amorce une double transition. Transition vers une économie plus productive d'une part, plus ouverte sur le reste du monde d'autre part.

■ LE RETOURNEMENT CANADIEN. Après avoir été très critique sur l'ALENA, Jean Chrétien, le nouveau premier ministre libéral du Canada, s'est dit prêt à entamer des négociations avec le Mexique pour signer un traité bilatéral, en cas de non-ratification de l'accord par le Congrès américain.

■ UNE NÉCESSITÉ POUR LE MEXIQUE. Un rejet de l'accord par les Américains remettrait en cause la politique de libéralisation et d'ouverture de l'économie mexicaine menée par le président Carlos Salinas.

Un marché de 360 millions d'Américains

Suite de la première page

L'ALENA vient encore renforcer les garanties de leurs investissements, sans trop accroître le coût local de la protection de l'environnement. Les syndicats, et, avec eux, nombre de salariés des industries traditionnelles (textile, transports, agroalimentaires...) craignent des délocalisations massives : l'Amérique a aussi son «syndrome Hoover» – *du nom de cette entreprise* qui a décidé de transférer son activité de France en Ecosse pour tirer parti de salaires moins élevés («le Monde-l'Economie» du 16 novembre). Au-delà, les économistes syndicaux affirment que les bas salaires *mexicains constitueront une* pression directe, à la baisse, sur les salaires versés aux Etats-Unis mêmes.

Les partisans de l'ALENA *sont* animés, de leur côté, par un autre «syndrome Hoover» – du nom du président américain qui avait accepté, dans sa recherche d'une issue à la crise de 1929, un relèvement des tarifs douaniers, avec les conséquences dépressives que l'on sait. Pour eux, les risques de délocalisation sont faibles : les industriels ne déterminent plus leurs installations à partir du seul critère du salaire, mais aussi en tenant compte de la proximité des approvisionnements et des marchés, de la qualité des infrastructures *comme de celle de la main-d'œuvre.* Et c'est surtout aujourd'hui la productivité du travail qui joue un rôle décisif. Or, en ce domaine, les Etats-Unis conservent un large avantage : la productivité y est au moins cinq fois supérieure à celle du Mexique. Au-delà, les partisans de l'ALENA expliquent que l'ouverture du marché mexicain (85 millions de consommateurs potentiels) va permettre à l'Amérique d'accroître encore ses exportations vers le Sud et de créer, dans ce but, de nouveaux emplois.

Les avocats du «non» dénoncent donc *«les emplois qui vont quitter le Midwest pour le Yucatan, accélérant ainsi encore la désindustrialisation de l'Amérique».* Ceux du «oui» annoncent *«la création d'autres emplois, plus qualifiés et mieux payés, dans l'Oregon pour alimenter les supermarchés de Mexico».* En fait, les uns et les autres ont chacun une part de la vérité. Les cinq dernières années en témoignent : sans être lié par aucun accord, le Mexique a, sous l'impulsion de son président, M. Salinas, ouvert son économie. Et l'on a bien assisté aux deux évolutions annoncées : des transferts d'activité au sud du Rio Grande dans des industries mobilisant une main-d'œuvre nombreuse et peu qualifiée, et une progression spectaculaire des exportations américaines vers le Mexique qui a contribué à la création d'emplois sur le territoire nord-américain.

La mise en œuvre de l'ALENA achèvera cette ouverture. Quel en sera l'effet global sur l'emploi aux Etats-Unis? La véritable bataille de chiffres à laquelle cette interrogation a donné lieu n'a fait qu'alimenter la confusion. De multiples études économétriques ont été réalisées. Le vice-président Al Gore en a repéré *«23, dont 22 démontrent que, globalement, l'ALENA contribuera à une augmentation nette des emplois aux Etats-Unis».* Une seule étude prévoit une perte nette, de l'ordre de 500 000 emplois, sur les années à venir, les autres envisageant des gains de 200 000 environ. Des chiffres en définitive totalement marginaux, toujours inférieurs à 0,5 % de la population active totale américaine et qui autorisent, parmi d'autres, un économiste comme Sydney Weintraub, du Centre pour les études stratégiques et internationales (CSIS) à affirmer que *«l'ALENA n'aura aucun effet sur le nombre d'emplois aux Etats-Unis».*

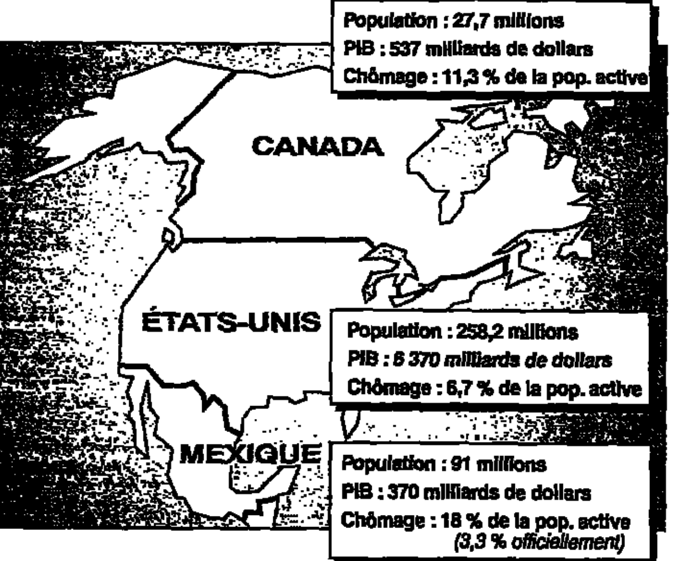
En éliminant les droits de douane, en facilitant la circulation des marchandises et des capitaux, en stimulant la concurrence et en favorisant des économies d'échelle, la constitution d'un vaste marché devrait pourtant profiter aux trois pays de la zone. A des degrés divers cependant. C'est ainsi que l'ouverture complète du marché mexicain ne devrait avoir que des conséquences minimes pour l'économie américaine – le supplément de revenu attendu atteint, dans les études les plus sérieuses, 0,1 % de PNB ! Si, dans leur très grande majorité, les économistes se sont pourtant affichés en faveur de l'ALENA, c'est que cet accord est, selon eux comme pour Bill Clinton et ses prédécessuers à la Maison Blanche, l'occasion d'accélérer la transition dans laquelle est engagée l'économie américaine et d'affirmer, pour les Etats-Unis le choix de l'ouverture, de la concurrence internationale et du libre-échange.

Le Mexique menace les emplois non qualifiés et mal payés, encore nombreux dans l'industrie américaine? *«Le vrai danger pour les emplois américains,* répond Lee Iacocca, ex-président de Chrysler, chargé par Bill Clinton d'animer la campagne en faveur de l'ALENA, *c'est bien plutôt le Japon et les nouvelles technologies.»* L'alliance avec le Mexique – et accessoirement le Canada – devrait permettre aux Etats-Unis de concentrer leurs efforts sur les industries de demain et d'accélérer la reconversion en cours de leur économie. Sur ce plan, le président américain n'a guère été convaincant : il avait promis, lors de la campagne présidentielle, un effort exceptionnel en faveur de l'éducation, de la formation et de la qualification professionnelle, d'une part, une véritable politique industrielle, de l'autre. Sur ces deux plans, il est resté bien timide jusqu'à présent. Il n'a pu annoncer, *in extremis*, qu'un plan d'urgence très modeste (140 millions de dollars) destiné à aider à la reconversion des personnes licenciées en raison de l'accord de libre-échange.

Après le NAFTA, l'AFTA et le GATT

Traduisant la volonté de poursuivre la transition en cours de l'économie américaine, l'ALENA est aussi le signe d'un choix, celui du libre-échange et de la concurrence internationale. Au lendemain de son élection à la Maison Blanche, Bill Clinton aurait, dit-on, quelque peu hésité entre protectionnisme et libre-échangisme. En endossant, sur ce dossier nord-américain, les habits de son prédécesseur, George Bush, il a rejeté l'option protectionniste que lui recommandaient pourtant certains de ses amis politiques. *«Pour les Etats-Unis, l'ALENA est essentiellement une question de politique étrangère plus qu'un dossier économique»,* affirme Paul Krugman, professeur d'économie au Massachusetts Institute of Technology (MIT). L'accord est en tout cas devenu un symbole pour le rôle que les Etats-Unis entendent jouer dans l'économie internationale. Première puissance économique mondiale, l'Amérique devrait montrer, à travers l'ALENA, que le désarmement douanier généralisé est la voie la plus favorable à la croissance et à la prospérité des nations.

Elle se doit de donner l'exemple, avec ses voisins les plus proches d'abord. Si l'ALENA affecte peu globalement l'économie américaine, l'accord est en revanche très important pour l'économie mexicaine : il vient conforter une stratégie économique douloureuse de libéralisation et d'ouverture mise en œuvre, avec quelque succès jusqu'à présent, par le président Salinas depuis 1988. Reconnaissant que le Mexique n'était pas, pour lui et ses amis démocrates, un modèle économique et social (le pouvoir financier y est très concentré, la pauvreté encore très étendue, le travail des enfants une pratique courante, les droits syndicaux et sociaux très restreints...), Bill Clinton a pourtant jugé préférable de soutenir les réformateurs libéraux au pouvoir à Mexico. *Il est désormais convaincu* que c'est en aidant les pays sous-développés à ouvrir leurs économies que les Etats-Unis peuvent les aider à sortir de leur misère.



Le message n'a pas, naturellement, le Mexique comme unique destinataire. C'est l'ensemble de l'Amérique centrale et latine qui est concerné. L'ALENA y est partout perçu comme un encouragement à poursuivre les politiques de réformes engagées dans ces pays depuis le milieu des années 80. Plusieurs nations, dont le Chili, souhaitent déjà rejoindre rapidement la nouvelle zone de libre-échange. Au-delà, le symbole libre-échangiste contenu dans l'ALENA s'adresse aussi aux autres nations commerçantes du monde. *«Derrière le NAFTA (l'ALENA en anglais), il y a peut-être l'AFTA (Asian-Pacific Free Trade Agreement), il y a surtout le GATT»,* observe un expert européen à New-York. Imagine-t-on alors Mickey Kantor demandant à Sir Leon que l'Europe ouvre ses frontières, alors même que les *Etats-Unis auraient refusé* d'ouvrir les leurs au Mexique? L'accord de libre-échange, sur lequel les membres de la Chambre des représentants américains se prononçaient mercredi 17 novembre, est donc beaucoup plus important par ce qu'il représente que par ce qu'il est réellement. Qu'il soit adopté ou non, le Mexique ne menacera que marginalement l'emploi américain. Dans toutes les hypothèses, les liens économiques entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique seront appelés, inévitablement, à se renforcer dans l'avenir-géographie oblige. Le rejet de l'ALENA ne ferait qu'en ralentir le développement.

En se prononçant sur cet accord, les parlementaires américains étaient en revanche appelés à donner une indication claire sur l'orientation commerciale de la première puissance économique mondiale. L'adoption de l'ALENA renforcerait la crédibilité libre-échangiste des Etats-Unis et sans doute, de ce fait, son rôle dans l'organisation de l'économie mondiale de l'après-guerre froide. Son rejet pourrait amorcer une montée généralisée des protectionnismes partout dans le monde. Les emplois américains – comme ceux des autres pays – seraient, pour le coup, réellement menacés. L'ALENA en est une nouvelle démonstration : le symbole est *parfois plus important que la substance réelle.*

ERIK IZRAELEWICZ

Ottawa : en quête d'une annexe

Si le Congrès américain ne ratifie pas l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le Canada étudiera la possibilité d'une entente bilatérale du même type avec le Mexique. Tel est en substance ce que déclarait, lundi 15 novembre à Toronto, Roy Mac Laren, ministre du commerce international du nouveau gouvernement fédéral canadien.

A première vue, ces propos ont de quoi surprendre : le premier ministre Jean Chrétien, dont *le Parti libéral* a remporté les élections *générales du 25 octobre, fut* l'un des plus virulents pourfendeurs de l'ALENA, lorsqu'il était dans l'opposition.

Pour un accord bilatéral avec le Mexique

Durant sa campagne, il réclamait encore une *«renégociation»* de l'ALENA dans un sens plus favorable aux intérêts canadiens pour conforter les inquiétudes d'une bonne partie de ses électeurs. Ces derniers sont *convaincus que le traité de* libre-échange entré en vigueur en janvier 1989 entre les Etats-Unis et le Canada n'a fait qu'aggraver la *récession dont a souffert leur pays* la même année.

Le ton s'est considérablement adouci depuis l'arrivée au pouvoir de la nouvelle *équipe : le Canada, a indiqué* M. MacLaren, pourrait se satisfaire d'une simple «annexe» à l'ALENA (du même type que celles obtenues par l'administration Clinton sur l'environnement notamment) portant la définition des notions de *«dumping»* et de *«produits subventionnés».* Ottawa pourrait même se passer de ces ajouts si les discussions *entreprises dans ces deux* domaines dans le cadre du *GATT aboutissent.*

Les milieux d'affaires – et particulièrement *l'organisation de Thomas d'Aquino regroupant les 150 plus* importantes entreprises canadiennes – font ardemment pression pour la signature d'un accord bilatéral canado-mexicain en cas d'échec de l'ALENA. Selon eux, deux secteurs au moins auraient tout à y gagner : les céréaliers de l'ouest canadien et l'industrie pétrolière de l'Alberta, *qui multiplie les* contacts avec Mexico en vue des prochaines adjudications de la Pemex, la compagnie nationale pétrolière mexicaine.

M. J.

Salaires : un écart de 1 à 7

Un salarié de l'industrie américaine *est payé au minimum* 4,25 dollars l'heure (25 francs *francais), alors que le salaire* minimum officiel mexicain est de 58 cents (3,50 francs) : un écart de 1 à 7,3. Le salaire horaire moyen dans l'industrie est aux Etats-Unis de 16,17 dollars, alors qu'il est au Mexique de 2,35 dollars : l'ouvrier américain perçoit donc en *moyenne 6,88 fois plus que* son homologue de l'autre côté du Rio Grande. Mais, alors que le salaire mexicain a augmenté au cours des dernières années (il a doublé en cinq ans), celui de l'Américain a baissé.

L'American Federation of Labor and Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO) souligne ainsi que, alors que l'économie américaine s'est *ouverte (la part du commerce* extérieur dans sa production *est passée de 13 % en 1970 à* 22 % aujourd'hui), le pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers américains a baissé pendant la même période de 10 %. C'est, pour les organisations syndicales, la preuve que l'ouverture économique est synonyme de baisse des salaires. Afin de répondre aux préoccupations du président démocrate Bill Clinton, *le* président mexicain, M. Salinas, *a promis, dans le cadre des* négociations sur les annexes sociale et écologique de l'Accord de libre-échange nord américain (ALENA), d'indexer la progression des salaires à celle de la productivité.

CLÉS/ *Comparaisons*

■ **L'ALENA** *(ou* **NAFTA**). *Signé* le 17 décembre 1992 par le président américain George Bush, le président mexicain Carlos Salinas et le premier ministre canadien Brian Mulroney, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA, le sigle en anglais étant NAFTA) vise à la création de la plus vaste zone de libre-échange du monde (360 millions d'habitants) par la suppression progressive, étalée sur quinze ans, de tous les obstacles tarifaires et non tarifaires dans les échanges entre les trois pays, les Etats-Unis, le Canada et le Mexique. Après son élection à la Maison Blanche, Bill Clinton a négocié avec les deux autres partenaires deux accords complémentaires, l'un sur l'environnement, l'autre sur le travail, signés le 13 août 1993. *Une fois ratifiés,* l'ensemble de ces accords devraient être mis en application dès le 1er janvier 1994.

■ **L'ALENA et l'Union Européenne.** L'accord de libre-échange nord-américain *n'est* pas un traité d'intégration *comme ceux qui organisent* l'Union europénne. Il est moins *ambitieux que le projet européen.* Il ne vise pas à l'intégration économique *et politique de plusieurs* pays mais à la constitution d'une *zone de libre-échange. Il n'envi*sage ni la création d'un tarif *douanier commun vis-à-vis des* pays tiers ni la définition d'une *politique commerciale commune,* ni la perspective d'une monnaie *unique. Certains estiment cependant* que le dollar américain est *déjà la monnaie commune de* l'ensemble régional.

■ **Les zones de libre-échange.** Plus nombreuse par sa population (360 millions d'habitants dans l'ALENA, 343 dans l'Union Européenne), la zone de libre-échange nord-américaine est un peu moins puissante par sa production globale que l'Union européenne (6,77 trillions de dollars contre 6,84 en 1992).

Vestige de la guerre froide

Le COCOM se saborde

***Vestige de la guerre froide,* le COCOM (Comité de coordination du contrôle multilatéral des exportations, à destination des pays de l'ex-bloc communiste) va disparaître. Ses 17 pays membres (1), réunis mardi 16 novembre à La Haye, ont formellement décidé de le dissoudre. Ils veulent lui substituer une structure entièrement nouvelle : *ouverte aux ennemis* d'hier, à commencer par la Russie, elle sera réorientée vers les pays d'où vient aujourd'hui la menace d'un accaparement commercial des produits occidentaux à des fins malignes, tels l'Irak ou la Libye.**

LA HAYE

de notre correspondant

31 mars 1994 : telle est la date-limite que les participants à la réunion de La-Haye ont couché sur le faire-part du décès annoncé du COCOM, auquel leur président d'un jour, le Néerlandais Frans Engerling, a consacré une oraison funèbre des plus brèves, en substance : les temps ont changé. En revanche, ils n'ont rédigé, et laborieusement semble-t-il, qu'un avis de naissance partiel pour l'organisation appelée à lui succéder : ni le nom, ni le siège, ni la date d'avènement ne sont encore connus. Toutefois, les contours qu'ils en ont esquissés montrent qu'une structure inédite est en cours de conception. Son but sera toujours de surveiller les ventes de biens stratégiques à des pays potentiellement mal intentionnés, mais tout le reste, qui est l'essentiel, va être refondu.

La *«liste rouge»* des produits sensibles aux yeux du COCOM actuel est un long document qu'un groupe de travail élaguera pour établir un nouveau «codex» allant *«au cœur»* de deux domaines à risques : *«les biens militaires et les biens à usage mixte».* Par ailleurs, la base portante du COCOM sera élargie à des pays qualifiés de *«pleinement coopératifs»,* tels ceux de l'AELE, la Nouvelle-Zélande ou Hongkong, mais surtout à la Russie.

Des négociations vont s'engager à très court terme avec Moscou, qui pourraient aller vite : Frans Engeling n'a pas exclu que la Russie soit un des membres fondateurs de la future organisation. Le chef de la délégation française, Frédéric Grasset, directeur des affaires économiques au Quai d'Orsay, s'est montré plus réservé, parlant d' *«un signal adressé à la Russie».* Celle-ci devra en tout cas remplir les conditions d'adhésion posées par le COCOM-nouvelle version : *«une législation et un système adéquats de contrôle des exportations* [d'armes] *et le respect de la non-prolifération».* Les anciens pays satellites de l'ex-URSS savent donc à quoi s'en tenir : la porte leur est également ouverte, et leur retrait prochain de la liste des pays dans le collimateur du COCOM constituera une invitation à la franchir. Quant à la Chine, M. Engeling a affirmé qu'elle serait *«encouragée à participer aussi vite que possible».*

La dernière nouveauté, qui découle de la précédente, concerne la liste des pays cibles : il n'y en aura plus, du moins pas de façon préétablie; elle évoluera en fonction des risques que certains Etats représenteraient pour la sécurité. La responsable de la délégation américaine, Lynn Davis, a précisé que *«l'Irak, l'Iran, la Corée du Nord et la Libye étaient présents à l'esprit».* Une prochaine réunion constitutive du nouveau COCOM aura lieu en janvier mais celui-ci change d'orbite : ayant évolué de 1950 à 1993 sur l'axe Ouest-Est, il va se positionner sur un axe Nord-Sud.

CHRISTIAN CHARTIER

(1) Les 16 pays-membres de l'Otan, à l'exception de l'Islande, ainsi que l'Australie et le Japon.

ÉTRANGER

Accusé de ne pas investir suffisamment

Le patronat britannique reproche au gouvernement la faiblesse de sa politique industrielle

Le congrès de la CBI (Confederation of British Industry), qui s'est achevé, mardi 16 novembre, à Harrogate (West Yorkshire), a fourni l'occasion au gouvernement de déplorer que les chefs d'entreprise n'aient pas choisi d'utiliser l'avantage de la dévaluation de la livre pour investir davantage. Ceux-ci, de leur côté, se sont plaints de l'absence de politique industrielle du gouvernement.

HARROGATE

de notre envoyé spécial

Entendre John Smith, le chef du Parti travailliste, venir au secours du patronat en demandant au gouvernement de ne pas augmenter les charges des entreprises à l'occasion du budget qui doit être annoncé le 30 novembre avait de quoi réjouir Howard Davies, le directeur général de la CBI. Les propos du leader du Labour, qui était invité pour la première fois au congrès de l'organisation patronale, auraient pu être prononcés par la plupart des participants, inquiets à la perspective de voir le chancelier de l'Echiquier alourdir la fiscalité pour soulager la charge des finances publiques. *« Ce n'est pas le moment »*, a souligné M. Smith, expliquant qu'une telle décision ne peut que ralentir les dépenses de consommation et donc nuire à la reprise de l'économie.

M. Smith n'a guère convaincu ses interlocuteurs lorsqu'il a regretté que le patronat persiste à s'opposer aux dispositions sociales du traité de Maastricht, mais il s'est montré plus persuasif pour dénoncer le sous-investissement de la Grande-Bretagne, qu'il s'agisse de l'industrie, des infrastructures, de l'éducation ou de la formation. En se faisant l'avocat d'un « partenariat » entre patronat et gouvernement, John Smith a plutôt réussi son « examen de passage » devant une organisation traditionnellement hostile au programme économique de son parti.

Le patronat met l'accent sur une carence réelle lorsqu'il déplore l'absence de politique industrielle, mais celle-ci s'explique en partie par la philosophie économique du gouvernement, qui repose sur le désengagement systématique de l'Etat du tissu économique. La pierre d'angle de cette politique est plus que jamais la privatisation. Michael Heseltine, le ministre de l'industrie et du commerce, a confirmé qu'il reste à faire dans ce domaine, et le ministre de l'éducation, John Patten, a souligné que les chefs d'entreprise disposaient d'un grand nombre d'*« opportunités commerciales »* dans le secteur dont il a la charge.

Une vaste loi de déréglementation sera examinée par le Parlement, qui devrait aller dans le sens d'une plus grande *« flexibilité »* de l'emploi. Le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, a annoncé une initiative visant à favoriser le financement privé de projets publics. Ce projet correspond au souci de voir l'Etat se transformer en catalyseur, plutôt qu'en acteur en matière d'investissements. Le gouvernement est prêt – pour la première fois officiellement – à servir d'intermédiaire entre les banques et l'industrie. L'ironie veut que cette nouvelle structure se mette en place au moment où le gouvernement se désengage de la liaison ferrée rapide entre le tunnel sous la Manche et la capitale, ce qui n'est pas de bon augure.

Restaurer les marges

Le patronat n'a pas tort de redouter que ce partenariat entre le gouvernement et le privé soit d'abord conçu comme un moyen d'alléger la trésorerie de l'Etat. Il n'est pas sûr que cette répartition des responsabilités produise des résultats en matière d'investissements.

Mais les torts, comme l'a souligné le chancelier de l'Echiquier, sont partagés : l'expérience montre que les chefs d'entreprise se sont servis de l'important avantage que leur donnait la dévaluation de la livre sterling depuis sa sortie du système monétaire européen (SME) pour regonfler leur trésorerie, et non pour investir. *« Depuis un an*, a déclaré Kenneth Clarke, *les exportateurs ont augmenté leurs prix de 10 %. Avec une inflation inférieure à 2 %, une augmentation des salaires à un niveau historiquement bas, cela ne peut pas refléter des pressions sur les coûts. Les entreprises semblent avoir restauré leurs marges bénéficiaires, ce qui n'est pas mauvais si cela dynamise l'exportation. »* Estimant que les chefs d'entreprise britanniques *« ont toujours tendance à préférer les profits aux volumes, quand il s'agit de la compétition sur les marchés extérieurs »*, le chancelier a souligné : *« Pour que la reprise soit forte et soutenue, nous devons exporter aussi bien que consommer. »*

L. Z.

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

■ **PRODUCTION INDUSTRIELLE : + 0,8 % en octobre.** – La production industrielle a augmenté de 0,8 % en octobre par rapport au mois précédent. Le chiffre de septembre a été révisé en hausse pour s'établir à 0,4 %, contre 0,2 % initialement annoncé. Sur un an (octobre 1992-octobre 1993), la hausse de la production industrielle est de 4,4 %. En octobre, l'utilisation des capacités de production a atteint 82,4 % contre 81,9 % en septembre, soit son plus haut niveau depuis août 1990.

JAPON

■ **PRODUCTION INDUSTRIELLE : + 2,2 % en septembre.** – La production industrielle a augmenté de 2,2 % en septembre par rapport à août. Sur un an (septembre 1992-septembre 1993), la hausse est de 4,4 % contre 5 % lors des premières estimations.

Un prêt de 610 millions de dollars accordé par la Banque mondiale à la Russie. – Le prêt de 610 millions de dollars (3,6 milliards de francs) que la Banque mondiale avait accordé il y a quelques mois à la Russie est devenu effectif, a déclaré, mardi 16 novembre, l'organisation internationale. Il vise à financer la production de pétrole en Sibérie occidentale. C'est le prêt le plus important jamais accordé par la Banque mondiale pour un projet particulier. Il s'accompagne d'autres financements internationaux d'un montant de 1 milliard de dollars.

Après quatre années de pertes

General Motors pourrait être bénéficiaire en 1994

General Motors prévoit un retour à l'équilibre financier dans ses activités *« automobile »* nord-américaines en 1994, mettant ainsi fin à quatre années de pertes d'un montant total de 17 milliards de dollars (100 milliards de francs). Lors d'une conférence de presse organisée à New-York mardi 16 novembre, le président de GM, John Smith, a ajouté que le premier constructeur d'automobiles mondial terminerait l'exercice en cours par une perte nette de 2 milliards de dollars.

La reprise du marché américain, que M. Smith évalue à 5 % pour l'exercice 1994, facilitera cet assainissement financier, bien que le PDG de GM ait précisé qu'une augmentation plus faible de la demande ne remettrait pas en cause le retour aux bénéfices de sa filiale nord-américaine. Il doit aussi procéder à la vente de 5,7 milliards de dollars en actions ordinaires de sa filiale Electronic Data Systems pour réduire son endettement vis-à-vis de la caisse de retraite de ses employés.

Toutefois, la part de marché détenue par GM continue à stagner, a souligné son président. Elle devrait rester dans la fourchette de 33 % à 35 % en 1994, une proportion comparable à celle de cette année. Durant le troisième trimestre, GM a perdu des ventes en raison de problèmes industriels. Selon le magazine économique américain *Business Week*, l'allongement des délais de livraison a fait perdre à GM la vente de 95 000 véhicules durant cette période. Mais ces difficultés seraient aujourd'hui résolues. *« Elles témoignent néanmoins du chemin que GM doit encore parcourir pour se restructurer »*, ajoute *Business Week*. Ce qui explique que GM soit le seul des *Big Three* (les deux autres étant Chrysler et Ford) à ne pas être bénéficaire dès 1993.

Lors de sa conférence de presse, M. Smith a estimé qu'il fallait à sa firme 34 ou 35 heures pour assembler un véhicule, soit 8 à 9 heures de plus que chez Ford. Mais ce ratio irait en s'améliorant : GM aurait réduit en 1993 son handicap de productivité par rapport à Ford de 12 %.

A. K.

Afin de réduire les coûts de fabrication

Les employés d'Opel renoncent partiellement à des hausses de salaires

Confronté comme tous les autres constructeurs à la baisse du marché automobile en Europe, Opel AG, filiale allemande de General Motors, a négocié avec ses employés un accord salarial interne, pour contribuer à la réduction des coûts. Aux termes de cet accord, qui doit être signé jeudi 18 novembre, par la direction et le conseil d'entreprise, les cinquante mille salariés d'Opel devront accepter à partir de l'année prochaine de renoncer à un tiers des hausses salariales négociées au niveau de leur branche (entre patronat et syndicat IG Metall) si celles-ci excèdent 2 %.

Il prévoit aussi le paiement en deux tranches de la prime de Noël, dont 70 % seront payés en décembre, et 30 % en mars 1994 à condition que des économies de 75 millions de marks (260 millions de francs) soient atteintes. A partir de 1995, la part de 30 % sera versée uniquement si le taux d'absentéisme ne dépasse pas 7 %. La direction s'est engagée à concentrer la production des modèles Omega, Vectra (II) et Calibra dans sa maison-mère de Ruesselsheim, près de Francfort.

Cet accord a été arraché après d'âpres négociations avec les représentants du personnel des usines de Ruesselsheim, Bochum et Kaiserslautern. Les représentants du site de Bochum, qui connaît un taux d'absentéisme de 10 %, étaient opposés à la clause sur la prime de Noël.

Bruxelles renonce à modifier la recette du chocolat

L'horizon se dégage pour les croqueurs de vrai chocolat et pour les producteurs africains de cacao : la Commission européenne a confirmé, lundi 15 novembre, qu'elle n'avait plus l'intention (*le Monde* du 12 novembre) *« de réviser la directive de 1973 »* qui autorisait la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande à commercialiser sous l'appellation « chocolat » un produit contenant 5 % de graisses végétales. Cette mesure restera une dérogation pour ces trois pays et ne sera donc pas étendue à tous les Etats membres de la Communauté. Certaines firmes agroalimentaires – en particulier, Philip Morris et Nestlé – seront à l'évidence déçues par une telle décision. Elles envisageaient en effet de substituer au cacao – dont les prix sont plus élevés et instables – des matières grasses végétales meilleur marché mais de moindre qualité.

Ce choix de Bruxelles apparaît en conformité avec la politique de coopération menée par la CEE depuis le début des années 60 dans le cadre des conventions de Lomé qui bénéficient aux 66 pays dits ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Une modification de la recette du chocolat, pour aussi bénigne qu'elle puisse paraître, aurait entraîné de graves conséquences.

D'après le ministre ivoirien des matières premières, Guy-Alain Gauze, cité récemment dans *Fraternité Matin*, cela se serait traduit *« par la suppression des importations communautaires de beurre de cacao; par l'effondrement de l'industrie de broyage et de pressage dans les pays producteurs et par une sévère diminution de la demande en baisse de l'ordre de 200 000 tonnes »*. Par cette prise de position, l'Europe des Douze s'interdit de tenir un double langage qui consisterait à déclarer soutenir les pays du Sud tout en rejetant des exportations vitales pour eux.

MARIE DE VARNEY

FISCALITÉ

La vignette automobile « 94 » est en vente jusqu'au 2 décembre

Les vignettes automobiles millésimées « 94 », de couleur orange, sont en vente jusqu'au jeudi 2 décembre inclus dans les débits de tabac et les recettes locales implantées en milieu rural. Les personnes qui bénéficient de la gratuité de la vignette pourront la demander dans toutes les recettes des impôts au cours des mois de novembre et décembre 1993. Les personnes infirmes ou handicapées ont la possibilité de recevoir leurs vignettes gratuites par correspondance. Un formulaire spécifique (nº 2854) est prévu à cet effet.

A partir du 3 décembre, la vignette ne pourra être achetée que dans les recettes des impôts. Son prix sera alors majoré de 5 % et d'un intérêt de 0,75 % par mois de retard. Perçue au profit des conseils généraux et de l'assemblée générale de Corse, la vignette doit être acquise dans le département d'immatriculation du véhicule sur présentation de l'original de la carte grise.

ÉCONOMIE

SOCIAL

Sur fond de soutien partiel des organisations syndicales

Les salariés de seize groupes publics manifestent

Après le relatif succès de la journée d'action du 12 octobre et le long conflit d'Air France, la manifestation à laquelle sont appelés, jeudi 18 novembre, les salariés de seize groupes publics n'est que partiellement soutenue par les syndicats. Dans les jours qui viennent, d'autres initiatives devraient cependant intervenir dans le secteur nationalisé.

Organisée à l'appel d'une cinquantaine de sections syndicales CGT, CFDT ou CFE-CGC avec l'appoint, dans quelques entreprises, de FO et de la CFTC, dans seize groupes publics (dont L'Aérospatiale, Elf, Pechiney, Renault, Rhône-Poulenc, la SEITA, Sextant-Avionique, Framatome, Thomson CSF, Bull et Usinor-Sacilor, Chausson étant la seule entreprise du secteur privé), la manifestation du 18 novembre est une initiative quelque peu hybride. Pour l'essentiel, les préavis de grève n'ont été déposés que pour *« couvrir »* d'éventuels débrayages alors que le caractère spontané de cette mobilisation contre les plans sociaux – les organisateurs entendent prolonger les manifestations du 12 octobre – n'est pas forcément une garantie de succès.

En effet, les syndicats ne jetteront pas toutes leurs forces dans cette action. Si le conflit à Air France et son dénouement (le réexamen du plan d'économies à la demande du gouvernement et le limogeage de Bernard Attali) peuvent inciter à durcir le ton, les convergences syndicales paraissent moins évidentes qu'elles ne l'étaient il y a un mois. Alors que Force ouvrière a pris quelques distances à l'égard de cette journée du 18 novembre, la direction de la CFDT y est franchement hostile (seule la fédération des transports et de l'équipement s'y est engagée).

Quant à la CGT, soucieuse de ne pas faire cavalier seul, elle a renoncé à lancer une journée nationale d'action. Précédée d'une banderole commune, sans sigle syndical, et menée symboliquement par des représentants syndicaux d'Air France, la manifestation, qui aura lieu du Champs-de-Mars à Paris aux abords de l'hôtel Matignon, ne pourra bénéficier que d'un soutien partiel.

D'autres échéances attendent le gouvernement, qui s'efforce de réécrire les plans sociaux prévus pour 1994 afin d'éviter les licenciements *« secs »*. Le 23 novembre, des grèves et une manifestation nationale sont prévues à EDF et à GDF où la CGT, la CFDT, FO et la CFTC s'opposent aux *« projets de dérèglementation à l'échelle européenne »* et, le lendemain, un arrêt de travail de vingt-quatre heures sera lancé dans les mines.

La situation sociale de la SNCF

Par ailleurs, les pouvoirs publics suivent avec quelque anxiété la situation sociale de la SNCF (les conséquences du préavis de grève déposé pour le 18 novembre dépendront de l'arrêt que la Cour d'appel de Paris doit rendre le même jour à la suite de l'accident de la gare de Lyon) et de la RATP. A Air France, le conflit n'est pas encore cicatrisé et les syndicats d'Air Inter entendent mener une stratégie de *« harcèlement »* en multipliant les débrayages... Enfin, la situation est très tendue chez Chausson, une filiale de Renault et de Peugeot menacée de liquidation.

Le débat sur la semaine de quatre jours, peu propice à l'émergence d'un climat revendicatif, apparemment enterré par la majorité, nombre de syndicalistes jaugent les occasions de reprendre l'offensive dans les prochaines semaines. Reçu mardi 16 novembre par le premier ministre, le secrétaire général de FO, Marc Blondel, a indiqué qu'il proposerait, mercredi 17 novembre, à la commission exécutive de son syndicat *« une initiative »*. Celle-ci pourrait prendre la forme d'une journée d'action interprofessionnelle avant la mi-décembre. Avec l'espoir – raisonnable – de faire entendre le secteur public et celui – bien mince – de réveiller les salariés des entreprises privées.

JEAN-MICHEL NORMAND

RVI : 1 400 suppressions d'emplois prévus. – Selon les syndicats, un plan de restructuration prévoyant 1 423 suppressions d'emplois en 1994 devrait être présenté lors d'un prochain comité central extraordinaire de Renault Véhicules Industriels (RVI). Ce nouveau Plan d'amélioration de la compétitivité (PAC) concernerait l'ensemble des sites du groupe en France, à l'exception de Limoges.

Quinze mille « bilans de compétences » pour les cadres au chômage. – Quinze mille cadres au chômage vont pouvoir bénéficier, à partir du 13 décembre et d'ici la fin 1994, d'un *« bilan de compétences »* pour favoriser leur retour plus rapide à l'emploi, grâce à un chèque financé par l'Etat. Une convention signée, mardi 16 novembre, entre le ministre du travail, Michel Giraud, et le président de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), Jacques Blanc, prévoit de dégager à cette fin une enveloppe de 76,5 millions de francs. Pour chacun de ces bilans, l'Etat versera 5 500 francs et le cadre au chômage, 500 francs. Seront concernés les cadres ayant entre un et six mois de chômage, âgés de moins de 56 ans et possédant une expérience professionnelle de trois ans minimum.

Une association de chômeurs demande la gratuité des transports pour les sans-emploi. – A l'issue d'un rassemblement d'environ un millier de chômeurs, lundi 15 novembre, l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires (APEIS), dont les démêlés avec l'Assedic du Val-de-Marne ont fait couler beaucoup d'encre, a déposé au siège de la RATP plus de vingt mille pétitions demandant la gratuité du transport pour les chômeurs. Reçu à la RATP, Richard Dethyre, président de l'APEIS, a demandé également l'annulation des PV contractés par les chômeurs dans les transports et l'arrêt des verbalisations dont ils sont *« victimes »*. Attentive au dossier, la direction de la RATP rencontrera à nouveau les responsables de l'APEIS d'ici à la fin du mois. – *(Corresp.)*

FINANCES

Dans l'attente d'une prochaine réforme du statut de l'établissement

Une partie du capital du Crédit national a changé de mains

Coïncidence ou pas, 5,2 % du capital du Crédit national viennent de changer de mains, au lendemain même du remplacement à la tête de l'institution financière spécialisée de Yves Lyon-Caen par Jean-Yves Haberer. En tout, plus de 600 000 titres ont été échangés en l'espace de deux séances dont un « bloc » de 380 000 actions (3,2 % du capital).

« Il s'agit vraisemblablement d'un réajustement de positions entre OPCVM (organismes de placement collectifs en valeurs mobilières) *gérés à Londres et ce n'est pas la banque allemande IKB qui a cédé sa participation »*, a expliqué un porte-parole de la société.

La banque allemande IKB s'était déclarée, à l'origine, très mécontente de ne pas avoir été consultée sur la nomination de M. Haberer. Le président du Crédit national siège au conseil de surveillance d'IKB et le président d'IKB au conseil d'administration de l'établissement français. Les deux banques possèdent des participations croisées de 5 % depuis mai.

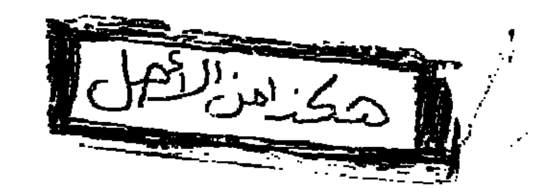
On peut également rapprocher ces mouvements autour du capital du Crédit national de la mission confiée par les pouvoirs publics à M. Haberer et qui consiste à mener à son terme la banalisation du statut de l'établissement de la rue Saint-Dominique et la réorganisation de son actionnariat.

Car, au grand dam d'une partie de son personnel et d'un certain nombre d'actionnaires, le Crédit national, institution financière spécialisée, a un statut hybride qui ne correspond plus à son activité, totalement concurrentielle et à la composition de son actionnariat.

Survivance d'un passé où la mission du Crédit national était d'intérêt public, à savoir la distribution de prêts bonifiés aux entreprises, l'Etat nomme encore le président et les deux directeurs généraux de l'établissement. Il possède également un représentant au sein du conseil d'administration mais n'est plus directement actionnaire du Crédit national qui revendique *« un capital totalement privé »*. On retrouve notamment comme actionnaires aux côtés d'IKB, les AGF, la Caisse des dépôts, l'UAP, le Crédit lyonnais et le Crédit foncier.

E. L.

RECTIFICATIF : la proposition de loi sur les faillites. – Le texte dont doit débattre l'Assemblée nationale les 23 et 24 novembre, qui a pour objectif d'améliorer la loi sur les faillites (*le Monde* du 12 novembre), est une proposition de loi (émanant de parlementaires) et non un projet de loi (*préparé par le gouvernement*), comme nous l'avons écrit par erreur. Ce texte, en effet, mis au point par la commission des lois de l'Assemblée, s'inspire de deux propositions de loi, l'une présentée par Jérôme Bignon (RPR-Somme) et Philippe Houillon (UDF-Val d'Oise), l'autre par l'ancien ministre Jacques Barrot (UDF-Haute-Loire), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale.



ÉCONOMIE

FINANCES

Après un nouvel abaissement du taux des pensions à court terme en Allemagne

Le franc bat des records

Le franc français s'est inscrit, mercredi 17 novembre, à son plus haut cours vis-à-vis du mark depuis le 2 août 1993, date à laquelle sa marge de fluctuation a été portée de 2,25 % à 15 % au sein du Système monétaire européen. La devise allemande est revenue à un peu moins de 3,4650 francs, soit environ 1 % au-dessus de son cours plafond de 3,4305 francs en vigueur avant le 2 août. Son record fut établi le vendredi 15 octobre 1993 à 3,5480 francs, à 3,5 % au-dessus du cours plafond en question, ce qui équivalait à une dépréciation du franc dépassant 3,5 %, contre un peu plus de 1 % actuellement.

Cette remontée du franc français et cette baisse correspondante du mark ont été provoquées par un nouvel abaissement du taux des pensions à court terme (14 jours) de la Banque fédérale d'Allemagne (Bundesbank) ramené, mardi 16 novembre, de 6,38 % à 6,29 %. Cette décision était inattendue, par son ampleur tout au moins, car les deux dernières semaines, à chaque fois, l'abaissement avait été très réduit, de 6,40 % à 6,39 %, puis de 6,39 % à 6,38 %.

Politique de «petits pas»

Cette fois-ci, la cadence a été un peu accélérée, ce qui indique que la Bundesbank, tout en poursuivant sa politique de «petits pas», reste disposée à diminuer progressivement le loyer de l'argent à court terme outre-Rhin. Rappelons que le taux de pension à court terme (REPO) est considéré comme son troisième taux directeur, les deux autres, l'escompte et le lombard, ayant été ramenés, le 21 octobre, à respectivement 5,75 % et 6,75 %, chiffres qui balisent le chenal d'évolution du prix des pensions. La décision allemande a permis à la banque de France d'abaisser légèrement le loyer de l'argent au jour le jour à Paris, revenu de 6 7/8 % à 6 3/4 %.

A Paris, également, le rendement de l'emprunt d'Etat à dix ans (OAT) est redescendu de 6,13 % la semaine dernière à 6,01 %.

Les marchés n'attendent pas de décision majeure de la Bundesbank concernant ses deux principaux taux directeurs – escompte et lombard – avant la fin de décembre, mais l'attitude des dirigeants de la Banque centrale allemande est toujours imprévisible; il est possible qu'ils tiennent compte des pronostics pessimistes des experts d'outre-Rhin envers les cinq sages qui prévoient une croissance nulle dans la partie occidentale de l'Allemagne l'an prochain.

FRANÇOIS RENARD

REPÈRES

GATT

Un rapport du Sénat dénonce «les sacrifices» que risque de subir l'agriculture française

La délégation du Sénat pour les Communautés européennes, que préside Jacques Genton (Union centriste, Cher) a rendu public, mardi 16 novembre, un rapport d'information sur les «enjeux des négociations agricoles du GATT». Rédigé par Marcel Daunay (Union centriste, Ille-et-Vilaine), président de la chambre d'agriculture de ce département, ce document vise, en termes souvent vifs, les Etats-Unis, «volontiers donneurs de leçons alors que depuis le début des négociations ils ont constamment refusé de renoncer à leur arsenal de défense commerciale unilatérale».

Le préaccord agricole de Blair House comporte des «risques graves pour la France, en matière d'emploi, de balance commerciale et d'aménagement du territoire», ajoute M. Daunay, qui estime que notre pays «devrait subir un second train de sacrifices après ceux de la PAC». Rejetant «la solution du tout ou rien», le rapport conclut : «Il est possible sans renégocier formellement le Préaccord de le compléter et de le réinterpréter de manière à en limiter sensiblement les inconvénients. La France doit être ferme et réaliste : ni se couper de ses partenaires européens ni renoncer à défendre ses intérêts fondamentaux.»

SOCIAL

L'intéressement davantage pratiqué par les PME

Les entreprises ayant conclu un accord d'intéressement sont «en majorité petites», mais elles sont «en moyenne significativement plus grandes que les entreprises sans intéressement», selon une étude publiée, mardi 16 novembre, par le Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC). L'étude du CERC relève que les éléments permettant de mettre en place un dispositif d'intéressement «diffèrent profondément selon que l'entreprise est tenue ou non d'avoir un accord de participation», (obligatoire à partir de 50 salariés). Parmi les entreprises assujetties à la participation, «ce sont les entreprises les plus productives et jouissant des positions les plus sûres sur leurs marchés qui ont la probabilité la plus élevée de mettre en place un accord d'intéressement». Au contraire, parmi les entreprises où la participation n'est pas obligatoire, la probabilité de conclure un accord d'intéressement «est d'autant plus grande que l'entreprise est moins productive, en position plus risquée et qu'elle est d'une plus grande taille». Selon le CERC, «ces résultats suggèrent que le souci de flexibilité est une des origines de l'adoption de l'intéressement dans les petites entreprises».

INDUSTRIE

Le débat sur les transferts d'activités à l'étranger

M. Longuet juge impossible un développement autarcique de la France

«Si nous voulons vendre des satellites et des Airbus, il faut accepter de comprendre qu'ils seront payés en meubles, en vêtements et en bimbeloterie», a déclaré, mardi 16 novembre, Gérard Longuet, ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Interrogé par la commission d'enquête parlementaire sur les transferts d'activités vers les pays à bas salaires («le Monde-l'Économie» du 16 novembre), le ministre a estimé «impossible d'envisager un développement autarcique de la France». Il a rappelé que l'Hexagone enregistrait un excédent commercial avec les pays de délocalisation et que certaines entreprises n'avaient pu survivre qu'en transférant leur production : «Seule la délocalisation de Thomson en Asie lui a permis d'être leader aux Etats-Unis.»

«Dans le peloton de tête»

S'il ne faut pas «se tromper d'adversaire» et si «la France doit rester dans le peloton de tête de la très haute technologie», le ministre a toutefois jugé nécessaire d'«organiser une solidarité nationale» en faveur des industries de main-d'œuvre. Cette solidarité devrait s'exprimer à travers un respect accru (donc une surveillance) de certaines règles (droit du travail, normes en matière d'environnement, lutte contre la contrefaçon), ainsi que par une incitation des consommateurs à acheter français.

Jugeant trop élevé le coût du travail non qualifié (110 000 francs en France contre 60 000 francs aux Etats-Unis), M. Longuet n'a pas formellement exclu l'instauration d'une «TVA sociale» (qui ferait financer la protection sociale par la TVA) sans apporter, toutefois, de précisions.

Réunion entre M. Longuet et les PDG des deux firmes

Paris n'entend toujours pas modifier sa position sur l'accord Renault-Volvo

La réunion de près d'une heure organisée à Paris, mardi 16 novembre, entre le ministre de l'industrie, Gérard Longuet, le PDG de Volvo, Sören Gyll, et le PDG de Renault, Louis Schweitzer, ne semble pas avoir fait réellement évoluer le dossier. Durant cette réunion «cordiale», les trois interlocuteurs auraient manifesté «leur envie d'aboutir et de faire en sorte que les actionnaires suédois valident l'accord de fusion».

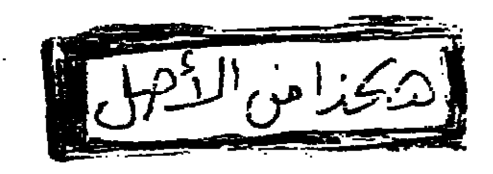
Mais l'Etat français n'aurait accepté aucune concession sur les deux points sensibles : la date de privatisation de Renault, d'une part, et l'action spécifique, d'autre part. M. Longuet a demandé à Renault et Volvo de poursuivre leurs conversations et de faire le maximum pour clarifier ces points auprès des actionnaires suédois. Volvo devrait soumettre une liste de questions à Renault, à charge pour la firme automobile française d'y apporter des réponses.

Selon une enquête de l'INSEE

Les investissements augmenteraient de 5 % en 1994

Les investissements de l'industrie, après avoir de nouveau fortement baissé en 1993, recommenceraient à augmenter l'année prochaine. Telle est la principale indication donnée par l'INSEE à la suite de son enquête d'octobre dans l'industrie, enquête couvrant toutes les branches sauf le bâtiment et les travaux publics.

La baisse enregistrée cette année serait de 13 % en valeur soit compte tenu d'une hausse de 2 % des prix des équipements, de 15 % en volume. Mais en 1994, les chefs d'entreprises interrogés par l'INSEE font état de projets correspondant à une croissance de 5 % de leurs dépenses d'investissement, cette remontée étant surtout le fait de l'automobile, du transport terrestre et des biens d'équipement professionnel. La reprise serait le fait des grandes entreprises.



Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER



appartements ventes

3e arrdt

COEUR MARAIS - BARE
Très beau studio, cuis., bains.
485 000 F - 44-53-05-07

4e arrdt

ILE-ST-LOUIS, IMM. 17e.
STUDIO, cuis., s. d. b., wc.
3 fenêtres/rue, 850 000 F.
Tél. après 17 h : 45-54-08-29

5e arrdt

LUXEMBOURG, p. de t., dble séj.
4 ch., vue dégag., est-ouest, bon plan, 3 690 000 - 43-25-97-16

6e arrdt

6e MÉTRO VANEAU
STUDIO à saisir.

390 000 F
CASSIL R.G. - 45-66-43-43

SÉNAT, DUPLEX
136 m², BEAUX VOLUMES,
CARACTÈRE, TRAVAUX.
3 700 000 F - 43-20-32-71

VAVIN-OBSERVATOIRE
Petit 3 pièces, 3e étage.
1 290 000 F - 43-20-32-71

7e arrdt

7e GROS CAILLOU 2 P.
Double expo. soleil.

860 000 F
CASSIL R.G. - 45-66-43-43

7e RUE OUDINOT
Beau 2 p., tt cft, rénové.

900 000 F
CASSIL R.G. - 45-66-43-43

GRENELLE ST-GUILLAUME
Imm. 18e, studio tt cft,
soleil, calme, 850 000 F.
S. RDV 47-83-36-91 (Rép.)

RUE DE LILLE
2 p. s/rue et cour. Très bien aménagé - 950 000 F
FONCIA - 45-44-55-50

8e arrdt

8e LIÈGE. 3 PIÈCES
Très bon état, plein sud.

850 000 F
CASSIL - 45-66-43-43

9e arrdt

Paris 9e. Près gare du Nord et gare de l'Est (5 mn).
studio meublé : cuisine, chambre. Ascenseur.
Prix : 2 350 F par mois, charges comprises.
Tél. : 39-92-05-65 (après 20 h)

RUE D'AMSTERDAM
Séj., 2 chbres, stand., décoré pour 400 000 F, imm. p. de t., 4e ét., asc. 1 900 000 F.
44-18-60-74

13e arrdt

Pr. Arago, imm. 76, 4-5 p., 108 m², cuis. éq., 2 bs, à rafr., calme, sol., park. 2 580 000 F - 43-35-18-36

XIIIe PRÈS Ve
Imm. neuf vue exceptionnelle, duplex, derniers ét., 4-5 p., 155 m² + terrasse 220 m². Frais d'actes réd. 6 200 000 F.
FONCIA - 45-44-55-50

14e arrdt

DENFERT, imm. nf, gd stand., beau stud. s/jard., 2 park. frais réd.
1 100 000 F - 43-25-97-16

OBSERVATOIRE, 2 p., séjour 22 m², 5e étage.
TRÈS CLAIR, A SAISIR.
900 000 F - 43.20.32.71

PERNETY PETIT 2 PCES., tout confort, verdure, soleil.
535 000 F - 43-22-81-35

Pr. Denfert, p. de t., dern. ét., duplex 165 m², cuis. éq., 2 bns, parf. état, soleil. 43-35-18-36

RASPAIL, récent, élevé, vue, gd liv. + chbre, terrasse sud
1 750 000 F - 43-20-79-99

MONTPARNASSE
Récent 4 P. dble expo. calme 2 entrées. Park. 1 975 000 F.
FONCIA – 45-44-55-50

15e arrdt

Métro FÉLIX-FAURE
2 p. rénovées, s/rue calme.

760 000 F
CASSIL R.G. - 45-66-43-43

Métro SÉGUR prox. UNESCO studio agréable, clair, excell. état. VUE INVALIDES
550 000 F
CASSIL R.G. - 45-66-43-43

PASTEUR, 90 m²
duplex, terrasse 27 m², 5e ascenseur
43-36-17-38

16e arrdt

Pte St-Cloud, dble séj., 3 chbres, 2 bains. 2 750 000 F.
DVI 44-18-07-07

18e arrdt

43, RUE DES ABBESSES
studio entièrement rénové, s/place les 17, 20 et 23 novembre de 11 h à 14 h ou 42-66-51-15

19e arrdt

EXCEPTION NEUF
Idéal défiscalisation
Studio 27 m² - 500 000 F
2 p. 40 m² - 800 000 F
Equipés, nombreux balcons.
Tél. : 43-66-30-33

20e arrdt

STYLE LOFT
Etat impec., parquet, nbx rangts, poss. achat pkg.
87 m², 1 100 000 F.
Tél. : 48-04-78-78

94 Val-de-Marne

RÉSIDENCE ÉTUDIANTS
KREMLIN-BICÊTRE (94)
La seule Résidence actuelle aux portes de Paris
Un marché locatif porteur : à prox. des princ. salles univ.
Abattement fiscal de 10 %
A 5 mn du Mo, 3 mn de l'A6
ICM PARIS - Liv. sept. 94
Tél. : (1) 40-20-00-00
Fax : (1) 42-86-04-70

VINCENNES, 5' RER, occupé, loi 48, monsieur âgé, 3 p., 66 m². 580 000 F. Bel imm. ravalé - 42-60-30-15

Province

Cannes - La Californie, vue mer, magnif. duplex, 180 m², ds anc. hôtel classé 1890, part. (16) 93-43-11-05

locaux commerciaux

Achats

Société achète dans Paris, arrondissements 7, 8, 5, 6, 17, 14, 15, 16, un local commercial pour restaurant (bail + murs ou immeuble isolé), surface de salle de restaurant à partir de 200 m² sur un niveau, licence IV, sans habitation au-dessus.
De préférence avec jardin, parking, espace pour bureaux. Possibilité achat immeuble à démolir avec permis de construire.
Tél. : 43-38-59-80
Fax : 42-67-11-18

Ventes

Urgent Bastille, local commercial, 50 m² refait et aménagé, idéal architecte, publicité... impasse privée et fleurie.
800 000 F - 48-04-79-78 HB

bureaux

Ventes

102, CHAMPS-ÉLYSÉES
Bur. 30 m² env., idéal siège social. 44-18-60-72

Locations

CHAMPS-ÉLYSÉES 87 M²
3 BUREAUX - 47-27-84-24

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS
et tous services 43-55-17-50

appartements achats

Ch. Paris 5e, 6e, 7e, 13e, 14e, 15e, 2 p., 30-35 m², de préf. ss trvx. Tél. ap. 20 h (16) 67-75-10-32

EMBASSY SERVICE
rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS, APPTS DE HAUT DE GAMME PARIS-RÉSIDENTIEL et HOTELS PARTICULIERS.
(1) 47-20-40-03

fonds de commerce

Ventes

PARIS XIe – axe Bastille-Nation. Belle agence immobilière – 400 000 F. Possibilité gérance libre. Caution : 60 000 F. M. Alexandre 43-73-33-31 – Fax 43-73-94-61.

résidence services

Hespérides Neuilly-St-James 3 p. 70 m². Rénové. Balcons, cave. Boxe fermé part.
Tél. : 46-37-29-42.

locations non meublées demandes

Paris

Collaborateur *le Monde* cherche, pour sa fille, dernière année de médecine, STUDIO (14e, 15e ou Versailles).
Tél. : 34-69-31-03.

EMBASSY SERVICE
rech. APPARTEMENTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS. GESTION POSSIBLE.
(1) 47-20-30-05

MASTER GROUP
rech. apts vides ou meublés pour cadres, dirigeants de sociétés et banques.
47, r. Vaneau, Paris 7e
Tél. : 42-22-98-70

locations non meublées offres

Paris

14e ALÉSIA, 2 p. bien distribué, cuis. équipée. P. de t., asc., étg. élevé, soleil. Loy. 5 000 ch. comp. CASSIL R.G. 45-66-43-43

15e FALGUIÈRE, studio tt cft SUR JARDIN calme. Loyer 3 500 F ch. comp. CASSIL RIVE GAUCHE Tél. : 45-66-43-43

15e prox. PASTEUR Beau 3/4 p., dble séjour, 2 chbres, p. de t., asc. Loyer 8 500 F h. ch. CASSIL R.G. - 45-66-43-43

16e, AV. FOCH, superbe 3 p., 120 m², 4 m s/plaf., balc., 15 000 F + ch. PARTENA - 47-42-07-43

16e CHARDON-LAGACHE Superbe 2-3 p., dble séj., 45 m² s/terrasse 25 m², cuis. éq. 9 500 F + charges. PARTENA - 47-42-07-43

8e, FBG ST-HONORÉ, beau studio tt cft, 36 m², 5e ét., asc., 3 950 F + ch. PARTENA - 47-42-07-43

9e, R. CONDORCET, 4e asc., imm stand., 4 p., 90 m², 9 000 F + ch PARTENA - 47-42-07-43

PARC MONTSOURIS, réc. stand., dble séj., 2 chb., excel. ét., box. 9 000 F c.c. - 43-25-97-16

Région parisienne

FONTENAY-SOUS-BOIS, réc., stand., 90 m², dble séj., 3 ch. cft, park., cave 7 500 F c.c. 43-25-97-16

NEUILLY, boulevard Bourdon studio, 30 m², cave, park. 3 320 F + ch. 46-67-97-00

PONT DE NEUILLY imm. p. de t., 5e ét., asc., balc. 4 p., 82 m², 8 800 F ch. comp. 4 p., 86 m², 9 400 F ch. comp. refait nf, parquet, cheminées. 46-67-97-00

PUTEAUX, rue de l'Oasis, 2 p., 48 m², cave, park., balc. s/jardin. 4 200 F + chges. 46-67-97-00

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER *PARIS – ILE-DE-FRANCE*

FNAIM

Ventes

RUE SAINT-JEAN
2 P., 42 m², 690 000 F
PARTENA : 42-66-36-53.

AV. FOCH
7e étg. Superbe 160 m² + 2 terrasses + balc., park.
PARTENA : 47-42-07-43

MONTMARTRE
Entre Vignes et Pl.-Tertre
Except., 110 m² à rénover
1 350 000 PARTENA · 42-66-36-53

5e ST-MICHEL
2 P tt cft, 40 m², 3 m h. S/plaf.
A SAISIR 895 000 F
PARTENA : 47-42-07-43.

7e RUE GRENELLE
Studio 34 m² tt cft, 780 000
PARTENA : 47-42-07-43

2e OPÉRA
Passage Choiseul, 2 P, 40 m², 795 000 F. 47-42-07-43.

PLACE VOLTAIRE
Superbe imm. Pierre-de-Taille, 3e ét., asc., 7 P, standing
Prix . 2 070 000 F
FONCIA : 43-67-07-65

MONTPARNASSE
Récent 4 P. dble expo., calme, 2 entrées. park. 1 975 000 F
FONCIA : 45-44-55-50

PRÈS MONSOURIS
Beau 3 P., cuis., bains, calme, s/jard., park 1 180 000 F.
FONCIA : 45-44-55-50

Studio VAUGIRARD-CONVENTION.
Bel imm. ancien, 5e ét., asc. Idéal investisseurs.
360 000 F. 43-20-77-47.

Arago nf., jam., hab., fr. not. réd., dern. ét. 3/4 p. 96 m², 2 bns, ter. 23 m² + balc., pl. soleil, calme, possib. park., urgt. 43-35-18-36.

JULES-JOFFRIN 2 P tt cft caractère mezz., 620 000 F
Immo. MARCADET 42-51-51-51

BOULOGNE
Proche Quai de Seine
2 pièces, tt cft. 450 000 F
Immo. MARCADET 42-51-51-51

FG SAINT-HONORÉ
83 m², 3 P., gd séj., clair charme. Prix : 1 950 000 F
VALETTE : 45-61-44-37

Me LIÈGE poss., lib. 128 m², 5 P., 2e, asc., balc., cheminées, calme, serv. 2 850 000
VALETTE : 45-61-44-37

RUE SARRETTE. Récent
56 m², 2 p., 5e, asc., calme, soleil, balc. 1 150 000 F
VALETTE : 45-61-44-37

PARIS XIe Axe Bastille-Nation. Belle agence immobilière. 400 000 F.
Possibilité gérance libre
Caution : 60 000 F
M Alexandre : 43-73-33-31.
Fax : 43-73-94-61

Achats

Recherche URGENT 100 à 120 m² PARIS Préfère 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 9e Paie compt. chez notaire. 48-73-48-07.

IMMO. MARCADET
Professionnel F.N.A.I.M.
Recherche activement
STUDIO, 2-3 PIÈCES
PARIS intra-muros.
42-51-51-51. Fax : 42-55-55-55.

Locations

Près GARE DE LYON. Studio neuf. 3 800 F TTC/mois 3 P. 65 m². 6 200 F TTC/mois. 2 P. 40 m², 4 200 F/mois. 3 P, 80 m² + terrasse 50 m², usage mixte 10 000 F TTC/mois + autres appts.
PRINVEST : 43-73-33-31

8e VILLIERS Beau 2 P., tt cft. balconet. 4 550 F. Ch. comp.
PARTENA . 42-66-36-53.

8e MADELEINE. 4 P., 120 m². Balc. 18 m², 5e ét. P.-de-T. 13 000 H. ch 42-66-36-53.

BOISSY-ST-LÉGER. Face RER 3 P., 65 m² Neuf + Parking Faible charges. 4 500 F.
43-86-04-10

SANTENY, 7 km RER BOISSY Villa 150 m². 6 P, standing 8 000 F. CSM 43-86-04-10

17e. Rue Torricelli
3 P. Pierre-de-Taille. 55 m²
Loyer 5 650 F hc.
CSM 43-86-04-10

19e Porte CHAUMONT
Studio, standing, terrasse, parking.
3 800 F. CSM 43-86-04-10.

16e MOLITOR. Vue superbe. Beau 3 P., 6e ét., asc., stand. 9 125 F + ch 42-66-36-53.

8e. GEORGES-V, rue Bern
4 P., 135 m², 16 815 F + ch.
PARTENA · 42-66-36-53.

AV FOCH. Sup. 3 P., 85 m², 6e ét., stand. 12 600 F c. c.
PARTENA : 42-66-36-53.

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER

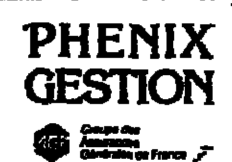
LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
PARIS		
4e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 50 m², 3e étage possib. park.	43-45, rue Vieille-du-Temple CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	5 400 + 597 4 158
7e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 45 m², 1er étage	44, avenue de Saxe CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	4 180 + 950 3 280
8e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 78 m², 1er étage	4, rue Robert-Estienne SAGGEL-VENDOME – 47-42-44-44 Frais de commission	9 360 + 970 6 739,20
11e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 89 m², 5e étage, cave, park.	12-14, rue des Bluets. PHÉNIX-GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	7 149 + 827 5 087
13e ARRONDISSEMENT		
3-4 PIÈCES 96 m², 3e ét. droite, parking	27-29, avenue Stephen-Pichon GCI – 40-16-28-70 Frais d'actes	7 200 + 2 010 346
14e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 57 m², 1er étage	21, rue Jean-Zay SAGGEL-VENDOME – 47-42-44-44 Frais de commission	4 975 + 782,72 3 582
F3 72 m², 3e étage, parking	96, avenue du Maine AGIFRANCE – 43-22-23-81 Frais de commission	6 916 + 786 4 922
16e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 55 m², R.-D.-C.	8, rue Piccini CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	5 034 + 671 3 894
17e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 50 m², 3e étage, cave, parking	12, rue Poncelet PHÉNIX-GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	5 050 + 957 3 594
5 PIÈCES 156 m², 3e étage	24, place du Gal-Catroux SAGGEL-VENDOME – 47-42-44-44 Frais de commission	17 160 + 2 387 12 355,20
3 PIÈCES 65 m², 1er étage	23, rue des Moines CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	5 225 + 334 4 032
20e ARRONDISSEMENT		
5 PIÈCES Duplex 131,87 m² + 36 m², terrasse, 7-8e étage, parking	Avenue Gambetta PHÉNIX-GESTION – 40-30-23-27 DIAMANT VERT Honoraires de location	10 945 + 1 318,70 7 788,48
3 PIÈCES 66 m², 3e étage, cave, parking	4, rue Tolain PHÉNIX-GESTION – 44-86-45-45 Honoraires de location	4 760 + 1349 3 387
78 – YVELINES		
2 PIÈCES 56 m², 2e étage, cave, parking	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE 40, rue des Ursulines PHÉNIX-GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	4 550 + 746 3 166
92 – HAUTS-DE-SEINE		
STUDIO 56 m², 1er étage, parking	BOULOGNE 33-35, rue Anna-Jacquin PHÉNIX-GESTION – 48-25-39-65 Honoraires de location	3 800 + 1 300 2 704,08
3 PIÈCES 74 m², 6e étage, cave, parking	SAINT-CLOUD 4, square de l'Hippodrome PHÉNIX-GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	6 200 + 800 4 412
5 PIÈCES 124 m², 3e étage, parking	NEUILLY-SUR-SEINE 4-8, avenue de Bretteville SAGGEL-VENDOME – 47-42-44-44 Frais de commission	14 260 + 2 910 10 267,20
F2 63 m², 2e étage, parking	BOULOGNE 22, rue de Silly AGIFRANCE – 46-03-61-83 Frais de commission	4 851 + 1 094 3 798
3 PIÈCES 116 m², R.-D.-C.	NEUILLY-SUR-SEINE 139, bd du Gal-Koenig AGIFRANCE – 49-03-43-78 Frais de commission	10 683 + 1 824 7 602
4PIÈCES 97 m², 4e étage, poss. parking	NEUILLY-SUR-SEINE 139, rue de Longchamp AGIFRANCE – 49-03-43-78 Frais de commission	9 997 + 1 520 7 114
3 PIÈCES 75 m² + balc., 1er étage, possib. parking	GARCHES 6, rue du Regard CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	5 475 + 750 4 212
STUDIO 27 m², 6e étage	BOULOGNE 229, bd Jean-Jaurès GCI – 40-16-28-71 Frais d'actes	2 441 + 350 201,46
4 PIÈCES 159 m², 2e étage, parking	NEUILLY-SUR-SEINE 74, rue de Chezy GCI – 40-16-28-68 Frais d'actes	17 500 + 3 300 720
3 PIÈCES 80 m², 6e étage, parking	NEUILLY-SUR-SEINE 20 bis, bd du Gal-Leclerc GCI – 40-16-28-68 Frais d'actes	8 000 + 1 130 410
94 – VAL-DE-MARNE		
3 PIÈCES 74,38 m², 3e étage parking	VINCENNES 35, av. du Petit-Parc PHÉNIX-GESTION – 43-65-58-53 Résidence du Parc Honoraires de location	6 396 + 817 4 551,39

La rubrique « Locations des Institutionnels » a été réalisée avec la participation de







SAGGEL VENDÔME
GROUPE UAP

VIE DES ENTREPRISES

Réorganisation du groupe

Rodolphe Frantz remplace Jean-Didier Blanchet à la direction générale d'Air France

Ce n'est pas un jeu de chaises musicales, mais un chassé-croisé qui va intervenir au sein du groupe Air France. Rodolphe Frantz, président de Méridien, devra être nommé directeur général d'Air France mercredi 17 novembre lors d'un conseil d'administration, en remplacement de Jean-Didier Blanchet qui le remplacera à la tête de la filiale hôtelière du groupe.

En choisissant Rodolphe Frantz, cinquante-deux ans, diplomé d'HEC, Christian Blanc, le nouveau président d'Air France, met l'accent sur la politique commerciale du groupe. La compagnie, qui réalise 45 % de ses recettes sur le marché français, devrait essayer de reconquérir des parts de marché dans le monde entier. L'objectif sera de remplir au maximum les avions. M. Frantz, décrit comme un bon stratège proche du terrain, a le profil de l'emploi. Rentré à Air France comme attaché de direction en mars 1968, il devient rapidement chef du service commercial de la représentation régionale en Allemagne, avant d'être affecté à Tokyo en 1972 puis à Téhéran en 1977. Directeur général d'Air Charter en septembre 1982, il est nommé président de Méridien, en 1987. Il laisse à son successeur la filiale la plus bénéficiaire du groupe Air France. Ses bénéfices, en hausse de 3 %, se sont élevés à 112 millions en 1992.

Nommé à la direction générale de la compagnie Air France par Jacques Friedmann en 1988, Jean-Didier Blanchet devient directeur général du groupe en 1992 sous la présidence de Bernard Attali. A la différence de son successeur, il n'a pas la « personnalité forte » que requiert, dans ces temps difficiles, la compagnie, notent certains observateurs. Ce polytechnicien de cinquante-quatre ans est rentré dans la compagnie en 1977 comme secrétaire général adjoint. Directeur du transport en 1978, il devient directeur général adjoint chargé des affaires commerciales et président d'Air Charter en 1982. Partie prenante dans les négociations du plan de retour à l'équilibre de Bernard Attali, il n'a pas su faire passer le message et les syndicats soulignaient son silence lors du dernier round de discussions au ministère des transports. Il devrait avoir pour l'avenir la charge de céder, en partie, la chaîne d'hôtels dont Air France détient 55 % des parts.

MARTINE LARONCHE

AUTOMOBILE

Safrane biturbo : des chevaux et du luxe

La semaine même où la vitesse se voit, après la catastrophe de l'autoroute A10, encore une fois mise en cause, Renault présente pour une commercialisation en décembre, la voiture la plus rapide qui soit sortie de ses ateliers depuis la création de la marque, si l'on exclut la confidentielle Alpine A 610 turbo (plus de 250 km/h). Il est vrai que cette berline constituera davantage, pour la firme, une vitrine technologique à l'intention du marché allemand qu'une locomotive. On en voudra comme signe les tarifs déjà décidés et qui limiteront en France le nombre de propriétaires potentiels : 385 000 F et 435 000 F selon la finition et les équipements. Il reste que cette limousine à double turbine est bâtie sur la base de la série Safrane, et permet à Renault d'aller jouer définitivement dans la cour des grands de l'automobile, certes « généralistes » mais aussi spécialisés dans la production de véhicules luxueux, très rapides et du coup très coûteux (BMW, Mercedes, Audi).

La Safrane biturbo est un véhicule à quatre roues motrices animé par le V6 de 3 litres de cylindrée monté sur l'Alpine mais ici suralimenté par deux turbines, ce qui permet d'en obtenir 268 chevaux (193 kW) contre les 250 du coupé sportif. Le couple moteur atteint 37 mkg dès les 2 500 tours, ce qui donne à l'usage une grande souplesse de conduite mais qui exclut dans l'état actuel des choses le montage d'une boîte automatique de faible encombrement capable d'encaisser une telle puissance. Dommage, car la boîte manuelle, qui est la seule proposée sur ce modèle, bien qu'elle ait bénéficié d'un renforcement par rapport aux mécaniques installées sur les groupes atmosphériques, révèle des imperfections, notamment dans la précision. C'est a priori le seul défaut notable à relever, car l'ensemble de la voiture apparaît, tant en confort qu'en comportement routier, excellent, la discrétion sonore du moteur ayant, à quelques rares bruits aérodynamiques près, l'occasion de se manifester à haute vitesse. La suspension pilotée, le correcteur d'assiette, les freins très puissants et contrôlés électroniquement apportent par ailleurs une incontestable impression de sécurité que l'on aimerait connaître plus souvent. A bord, l'équipement ne souffre que de l'absence du coussin antichoc du côté du passager avant et du cuir dans la version la moins coûteuse.

Dernier détail : la production de la Safrane biturbo fait l'objet d'un partenariat qui concerne deux industriels allemands de la transformation, bien connus pour avoir préparé et pour mettre encore au point les modèles sportifs de grandes marques d'outre-Rhin. Hartge a été chargé dans l'affaire de concevoir la double suralimentation et d'adapter la base roulante ; Irmscher assure le montage final du véhicule. Voilà qui va plaire encore plus à la clientèle visée par Renault.

CLAUDE LAMOTTE

Après la 21, voilà la Laguna



L'héritière de la Renault 21 (projet X56) s'appellera Laguna, du nom d'un prototype de la marque exposé au Mondial de l'automobile de Paris en 1990. Commercialisé en janvier prochain, c'est un véhicule à cinq portes (deux volumes donc) décliné en trois finitions et doté au choix de trois motorisations à essence ou d'un groupe Diesel (1,8 litre, 95 ch ; 2,0 litres 115 ch ; 3 litres V6, 170 ch ; 2,2 litres Diesel à 12 soupapes, 85 ch). Pour l'heure la 21 est encore fabriquée et les prix de la Laguna ne sont pas connus.

A la faveur d'un référendum

Les salariés de Sextant Avionique se prononcent pour une réduction du temps de travail

Les salariés de Sextant Avionique ont voté massivement, mardi 16 novembre, en faveur d'un plan élaboré par la direction et trois syndicats visant à permettre d'éviter une partie des 635 suppressions d'emplois prévues en 1994 et 1995. Au total, le plan a emporté l'adhésion de 3 136 votants (88,5 % des bulletins valablement exprimés) 11,5 % se prononçant contre. La démarche initiée au début de l'année par la CFDT, la CGC et la CFTC, a donné lieu à sept mois de négociations avec la direction. Seule, la CGT appelait à voter contre tandis que FO conseillait l'abstention. Le plan prévoit une réduction du temps de travail, obligatoire pour tous les salariés, d'une heure et demie par semaine compensée à hauteur de 99 % à 60 % du revenu net antérieur, en fonction des salaires.

Cette mesure devrait permettre d'économiser quelques 180 emplois sur les 635 suppressions prévues, selon la direction. Elle pourra être complétée par une réduction supplémentaire de 2 heures 30, elle aussi obligatoire, dans certains sites en chute notable d'activité, après une consultation des comités d'établissement.

Parallèlement, le plan social, qui sera soumis au comité d'entreprise le 26 novembre, comporte des mesures plus classiques fondées sur le volontariat, telles que des mi-temps compensés en moyenne à 80 %, des incitations financières pour des congés de longue durée, des aides au départ et des mesures de pré-retraite progressive. Les salariés qui accepteraient des mi-temps se verront exclus de toute mesure de licenciements économiques dans l'avenir, précise la direction, sauf si l'activité qu'ils exercent était appelée à disparaître.

Sextant Avionique qui emploie près de 4 000 salariés est spécialisée dans l'électronique de bord, une activité en difficulté compte tenu de la crise qui frappe l'industrie aéronautique. En 1993, le chiffre d'affaires devrait afficher un recul sensible par rapport à l'an dernier (5,47 milliards de francs). Au premier semestre 1993, les résultats nets part du groupe étaient déficitaires à moins 21 millions de francs. La direction n'exclut pas d'être confrontée à de nouveaux problèmes de surcharge d'activité dans le courant de 1995.

M. La.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

PRIVATISATION

RHONE-POULENC : Martin Malvy s'élève contre « un bradage du patrimoine ». – Martin Malvy, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, a estimé, mardi 16 novembre, qu' « il y a, pour réussir l'opération privatisations, un bradage du patrimoine », en dénonçant « des conditions qui ne sont pas acceptables ». « A chaque fois, c'est l'Etat qui perd quand on vend aussi manifestement en-dessous du cours », a déclaré M. Malvy. Selon lui, la BNP a été vendue « en dessous du cours » et Rhône-Poulenc est proposé « en dessous du cours moyen » qui se situe à 150 francs. « Sur la BNP, la nation, la collectivité, nous avons tous ensemble perdu 4 milliards par des ventes à un cours inférieur et sur Rhône-Poulenc, nous allons à nouveau perdre un certain nombre de milliards ». M. Malvy a affirmé que « lorsque l'an dernier, dans une opération de cession d'actifs, le gouvernement de Pierre Bérégovoy avait cédé un certain nombre d'actions Rhône-Poulenc, il l'avait fait au cours moyen qui à l'époque se situait à 125 francs ».

CRISE

SIEMENS-NIXDORF va supprimer 5 100 emplois durant l'exercice 1993-1994. – Siemens-Nixdorf Informationssysteme AG, la filiale informatique du groupe allemand Siemens, va supprimer 5 100 emplois durant l'exercice 1993-1994 (jusqu'au 30 septembre), a indiqué un porte-parole, mardi 16 novembre. La société comptait 43 000 employés à la fin septembre. Le porte-parole a indiqué que 500 emplois avaient déjà été supprimés.

ACTIONS

EUROTUNNEL : les modalités de l'augmentation de capital. – Les sociétés française et britannique composant Eurotunnel pourront lever chacune jusqu'à 192 millions d'actions, dans le cadre de l'augmentation de capital nécessaire au redressement de leur structure financière, a indiqué mardi 16 novembre à Paris Eurotunnel SA. Les actionnaires de la société britannique Eurotunnel PLC se verront demander l'autorisation nécessaire lors d'une assemblée générale extraordinaire le 15 décembre. Eurotunnel SA a déjà obtenu cette autorisation en juin 1993.

BÉNÉDICTINE : radiation de la cote officielle. – Les actions de la société de spiritueux Bénédictine seront radiées de la cote officielle, vendredi 19 novembre, à l'issue de la séance de Bourse, à la suite du succès de l'offre publique de retrait (OPR) lancée sur cette société par le groupe General Beverage (Martini et Rossi). A compter du lundi 22 novembre, seules les actions Bénédictine non détenues par General Beverage Europe BV pourront faire l'objet de négociations sur le marché hors-cote, a précisé la Société des bourses françaises.

BSN relève de 3,5 milliards de francs à 4 milliards son emprunt convertible. – BSN, a annoncé lundi 15 novembre qu'il allait relever de 3,5 à 4 milliards de francs environ le montant de son emprunt convertible en actions lancé en octobre, en raison du succès rencontré par cette émission. Selon un communiqué, l'emprunt initial a été souscrit « massivement », tant par les actionnaires individuels de BSN que par les investisseurs français et internationaux. L'obligation porte un coupon de 3 %, conduisant à un taux actuariel de 5,25 % et permettant à BSN d'abaisser « significativement » le coût moyen de ses ressources financières ». Les fonds collectés serviront au financement du développement international.

NOMINATION

AMERICAN BARRICK : l'ancien premier ministre canadien Brian Mulroney nommé directeur. – L'ancien premier ministre canadien Brian Mulroney a été nommé directeur d'American Barrick Resources, un des plus gros producteurs d'or en Amérique du Nord. M. Mulroney, qui avait démissionné de son poste de premier ministre du Canada en juin, devient également un des directeurs du groupe américain Horsham Corp., société mère d'American Barrick. M. Mulroney devrait participer de près aux projets d'expansion du groupe en Amérique du Sud et en Asie.

CREATION

SCHNEIDER ELECTRIQUE résultera de la fusion Merlin Gerin/Télémécanique. – La direction de Merlin Gerin a annoncé à Grenoble la création d'une nouvelle entité juridique, Schneider Electrique, née de la fusion de Merlin Gerin et Télémécanique, deux filiales de Schneider. Au cours d'un comité central d'entreprise, Daniel Melin, PDG de l'entreprise grenobloise, a affirmé aux élus du personnel que « tout sera fait pour éviter des licenciements », au besoin en acceptant momentanément un sureffectif.

RETRAIT

AMOCO se désengage de Crestar Energy. – La compagnie pétrolière américaine Amoco va se désengager de sa filiale canadienne Crestar Energy qu'elle détient pour moitié avec Dow Chemical qui avait annoncé le 5 novembre son propre désengagement. Crestar Energy, d'Alberta, est actuellement détenu à 50 % par Dow Chemical Canada et 50 % par Amoco. Les deux compagnies veulent réduire leur pourcentage à 17,5 % par la mise en vente d'actions prévue le 12 novembre. Dow espère recueillir 100 millions de dollars (580 millions de francs) de cette vente et Amoco 120 millions de dollars. Amoco a précisé qu'il comptait se désengager totalement de Crestar d'ici 1996.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 17 novembre ↑ Poursuite de la hausse

Après avoir subi, il y a une dizaine de jours, une nette correction à la baisse, la Bourse de Paris retrouvait des ailes depuis quelques jours en raison notamment de l'espoir d'une nouvelle diminution des conditions de crédit en Europe. En hausse de 1,04 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard un gain de 1,80 %. Aux alentours de 13 heures, la progression moyenne des valeurs françaises avoisinait 1,7 % dans un marché encore très actif.

Les milieux financiers réagissaient de façon positive aux légères diminutions des taux d'intérêt observées en France et en Allemagne ces derniers jours. Mais, malgré ces mouvements, la plupart des opérateurs ne s'attendaient pas à un assouplissement de la politique de crédit de la Bundesbank jeudi lors de sa réunion bi-mensuelle.

Les opérateurs réagissaient également mercredi à la nouvelle prouesse réalisée mardi par Wall Street, le Dow Jones à plus de 3 700 points, ayant atteint un nouveau record absolu.

Du côté des valeurs, la privatisation de Rhône-Poulenc est un facteur encourageant, notaient les gestionnaires, les demandes en titres étant importantes. L'accession mercredi de trois valeurs dans le CAC 40, qui avait déjà suscité une vive effervescence « technique » mardi, continuait à engendrer une forte activité : les échanges étaient importants sur la BNP, Promodès et CLF portant respectivement sur 190 millions de francs, 84 millions et 61 millions.

En raison de recommandations à l'achat de divers bureaux d'étude, l'action Lafarge-Coppée était également très recherchée, le titre progressant de 4,2 % dans un marché de 245 000 actions.

NEW-YORK, 16 novembre ↑ Nouveau record

Wall Street a établi un nouveau record mardi 16 novembre, clôturant pour la première fois au-dessus de 3 700 points, en raison d'un optimisme grandissant sur le passage de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) mercredi soir à la Chambre des représentants. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 710,77 points, en hausse de 33,25 points, soit une progression de 0,90 %. L'activité a été très soutenue avec quelque 303 millions d'actions échangées. Malgré la bonne progression de Wall Street, le nombre de titres en hausse n'a que très légèrement dépassé celui des valeurs en baisse : 1 065 contre 895 alors que 628 titres restaient inchangés.

Wall Street avait évolué très étroitement dans la matinée, en raison de la réticence des investisseurs à prendre des positions avant le vote sur l'ALENA. Mais la confiance est revenue sur le marché vers la mi-séance, grâce notamment à l'annonce par cinq nouveaux représentants qu'ils allaient voter en faveur de l'accord, selon des analystes. Pour Tom McManus, analyste chez Morgan Stanley, l'expiration mensuelle vendredi prochain d'options et de contrats à terme a également contribué à la progression de Wall Street.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, est monté à 6,17 % contre 6,15 % lundi.

VALEURS	Cours du 15 novembre	Cours du 16 novembre
Alcoa	69 1/4	69 1/4
ATT	57 5/8	56 7/8
Boeing	37 1/8	37 5/8
Chase Manhattan Bank	31 7/8	32 1/4
Du Pont de Nemours	48	48 3/8
Eastman Kodak	63 1/4	63 1/8
Exxon	62 3/4	62 5/8
Ford	62 1/8	62 1/8
General Electric	94 1/4	96 3/8
General Motors	51 3/8	52 3/4
Goodyear	41 1/2	41 3/4
IBM	51 3/8	52 3/4
ITT	92 3/4	91 7/8
Mobil Oil	75 7/8	74 3/4
Pfizer	66 3/8	67 7/8
Schlumberger	60	61
Texaco	64 7/8	65 1/8
UAL Corp. ex-Allegis	142 5/8	143 5/8
Union Carbide	20 1/2	20 3/4
United Tech.	63 3/8	65 3/4
Westinghouse	14	13 5/8
Xerox Corp.	82	81 7/8

LONDRES, 16 novembre ↑ Petite progresssion

Les valeurs sont légèrement reparties à la hausse mardi 16 novembre à la Bourse de Londres, où les opérateurs ont vu leurs espoirs d'une baisse des taux d'intérêt renaître avec la diminution du taux de prise en pension de la Bundesbank. L'indice Footsie des 100 plus grandes valeurs a gagné 4,2 points, soit 0,1 %, à 3 097,5 points. L'activité a été soutenue avec 652,3 millions d'actions échangées contre 492,7 millions.

Gros perdant de la séance, le producteur de gaz industriels et de produits pharmaceutiques BOC Group a abandonné 30 pence à 596 malgré un bénéfice annuel en hausse de 57 % à 337,6 millions de livres, le marché ayant surtout été déçu par le niveau inchangé du dividende à 23,2 pence.

Le titre de la compagnie d'assurance britannique General Accident a également reculé, concédant 33 pence à 658. Le groupe a eu beau annoncer un retour aux bénéfices (206,1 millions de livres) pour les neuf premiers mois, le fait qu'il n'envisage guère de nouvelle amélioration d'ici à la fin de l'année a fait fuir les opérateurs.

VALEURS	Cours du 15 novembre	Cours du 16 novembre
Allied Lyons	5,60	5,62
BP	3,53	3,41
BTR	3,87	3,81
Cadbury	4,72	4,86
De Beers	13,38	13,13
Glaxo	6,49	6,49
GUS	5,46	5,52
ICI	6,87	6,80
Reuters	16,47	16,42
RTZ	6,60	6,50
Shell	6,87	6,82
Unilever	11	11,12

TOKYO, 17 novembre ↓ Rechute

La Bourse de Tokyo a fini en baisse, mercredi 17 novembre, sous la pression de ventes d'arbitrage. Au terme d'une séance morne, l'indice Nikkei a perdu 137,41 points, soit 0,75 % à 18 108,71 points, parvenant ainsi à se maintenir au-dessus du seuil des 18 000 points.

Selon les opérateurs, le marché est calme dans l'attente, entre autres, de la visite du premier ministre Morihiro Hosokawa aux Etats-Unis. De plus, nombre d'investisseurs ont préféré rester sur la réserve en attendant le résultat, mercredi soir, du vote du Congrès américain sur l'Accord de libre-échange nord-américain.

VALEURS	Cours du 16 novembre	Cours du 17 novembre
Ajinomoto	1 250	1 270
Bridgestone	1 300	1 300
Canon	1 440	1 450
Fuji Bank	2 260	2 250
Honda Motors	1 520	1 500
Matsushita Electric	1 420	1 430
Mitsubishi Heavy	655	650
Sony Corp.	4 880	4 850
Toyota Motors	1 800	1 790

CHANGES

Dollar : 5,9180 F ↑

Mercredi 17 novembre, le deutschemark se repliait à 3,4627 francs à l'ouverture du marché des changes parisien contre 3,4735 francs mardi soir, selon le cours indicatif de la Banque de France. Le dollar gagnait du terrain à 5,9180 francs contre 5,8865 francs la veille (cours BdF).

FRANCFORT	16 nov.	17 nov.
Dollar (en DM)	1,7000	clos
TOKYO	16 nov.	17 nov.
Dollar (en yens)	106,65	107,05

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (17 nov.)	6 3/4 % - 6 13/16 %
New-York (16 nov.)	3 %

BOURSES

	15 nov.	16 nov.
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	587,46	592,55
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 117,98	2 115,85
NEW-YORK (indice Dow Jones)	15 nov.	16 nov.
Industrielles	3 677,52	3 710,77
LONDRES (indice « Financial Times »)	15 nov.	16 nov.
100 valeurs	3 093,30	3 097,50
30 valeurs	2 346,40	2 347,90
Mines d'or	243,20	246,90
Fonds d'Etat	103,07	103,13
FRANCFORT	15 nov.	16 nov.
Dax	2 049,11	2 071,72
TOKYO	16 nov.	17 nov.
Nikkei Dow Jones	18 246,12	18 108,71
Indice général	1 549,34	1 540,82

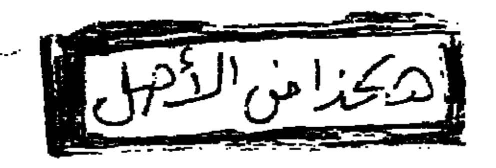
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,9110	5,9130	5,9585	5,9625
Yen (100)	5,5155	5,5226	5,5752	5,5846
Ecu	6,6540	6,6593	6,6485	6,6573
Deutschemark	3,4635	3,4650	3,4659	3,4691
Franc suisse	3,9307	3,9334	3,9499	3,9553
Lire italienne (1 000)	3,5469	3,5503	3,5238	3,5295
Livre sterling	8,7506	8,7578	8,7705	8,7813
Peseta (100)	4,2879	4,2926	4,2560	4,2643

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 5/16	3 7/16	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	2 5/16	2 7/16	2 1/4	2 3/8	2 1/8	2 1/4
Ecu	6 15/16	7 1/16	6 11/16	6 13/16	6 7/16	6 9/16
Deutschemark	6 1/4	6 3/8	6 1/16	6 3/16	5 13/16	5 15/16
Franc suisse	4 9/16	4 11/16	4 7/16	4 9/16	4 3/16	4 5/16
Lire italienne (1 000)	8 13/16	9 1/16	8 3/4	9	8 9/16	8 13/16
Livre sterling	5 11/16	5 13/16	5 9/16	5 11/16	5 7/16	5 9/16
Peseta (100)	9 5/16	9 3/4	9 1/8	9 9/16	8 13/16	9 3/16
Franc français	6 5/8	6 3/4	6 7/16	6 9/16	6 1/16	6 3/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 17 NOVEMBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 8,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +1,58 % (2149,18)

Règlement mensuel

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
01/06/93	EDF-GDF 3%	5700	5690	-0,18
30/07/93	B.N.P. (T.P)	1071	1070	-0,09
22/10/93	Cr.Lyonnais(T.P.)	1020	1025	+0,49
24/10/93	Renault (T.P.)	2318	2318	—
01/10/93	Rhone Poulenc(T.P)	2550	2505	-1,76
15/07/93	Saint Gobain(T.P.)	1140	1150	+0,88
01/06/93	Thomson S.A (T.P)	1010	1040	+2,97
16/07/93	Accor 1	596	615	+3,19
01/07/93	Air Liquide 1	800	802	+0,25
30/07/93	Alcatel Alsthom 1	762	770	+1,05
28/06/93	Alcatel Cable 1	825	828	+0,48
25/06/93	Alspi 1	376	370	-1,60
12/07/93	AGF(Ass.gle.Fce) 1	704	693	-1,56
21/07/93	Axa 1	1496	1532	+2,41
15/06/93	Bail Equipement 1	48	48,50	+1,04
12/07/93	Bail Invest. 1	1122	1122	—
26/03/93	Bancaire (Cie) 1	507	518	+2,17
15/06/90	Banque Colbert C2	151,20	151	-0,13
21/06/93	Bazar Hot. Ville 2	675	675	—
19/09/93	Berger (M) 2	1211	1239	+2,31
21/12/92	Bertrand Faure 2	470	475	+1,06
15/07/93	BIC 1	1208	1195	-1,16
01/07/92	BIS 1	154	154	—
—	BNP 1	299	295	-1,34
15/07/92	Bollore Techno.1	346	348	+0,58
17/05/93	Bongrain 1	3080	3046	-1,10
02/07/93	Bon Marche (Au) 1	650	642	-1,23
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Dernier coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
17/06/92	Dassault-Aviation1	500	496	-0,80
06/05/92	Dassault Electro 1	392,80	393,90	+0,28
18/06/93	De Dietrich 1	1960	1960	—
03/06/93	Degremont 1	510	520	+1,96
10/06/91	Dev.R.N-P De Cal 2	33,60	33,60	—
23/09/91	Dev.R.Sud-Est.y)2	88,10	—	—
25/06/93	DMC (Dollfus Mi)1	312	313,20	+0,38
27/05/93	Docks France 1	668	670	+0,30
10/07/92	Dynaction 1	113	113	—
05/07/93	Eaux (Gle Des) 1	2846	2863	+0,64
04/06/93	EBF (Epeda B.) 1	845	845	—
01/07/93	Ecco 1	556	560	+0,72
30/06/93	Elf-Gabon Forg.1	1148	1145	-0,26
02/07/93	Elf Aquitaine 1	433,10	438	+1,13
03/06/93	Elf Sanofi 1	965	948	-1,76
02/07/93	Eramet CPet 1	378,50	385	+1,45
12/07/93	Eridania Beghin 1	835	838	+0,40
02/07/93	Essilor Intl 1	661	674	+1,97
02/07/93	Essilor Intl ADP 1	430	440	+2,33
16/06/93	Esso 1	995	995	—
08/12/92	Eurafrance 1	2200	2212	+0,55
23/02/93	Euro Disney 1	33,70	33,85	+0,45
03/06/93	Euro RSCG W.W.	545	542	-0,55
08/04/93	Europe 1- 1	1520	1549	+1,91
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

[illegible]

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Centenaire Blanzy	377,50	375,10
Caragan Holding	26	—
Champex (Ny)	9	9,10
CIC Un.Euro.CIP 1	326	325,20
C.I.T.R.A.M. (B)	3200	—
Cpt Lyon Alem.2	372	385,10
Concorde-Ass Risq2	950	951
Constr.Met.Prov.	11,50	—
Credit Gen.Ind.	186	—
Darblay	610	—
Didot Bottin	490	—
Eaux Bassin Vichy	2503	2503
Ecia 1	510	502

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Stemi	1025	1025
Taittinger 1	2239	2182
Tour Eiffel	272	280
Ulmer Cofreth	2042	2030
Vicat 2	431	448
Virax	107	—

Étrangères

[illegible]

Hors-cote (sélection)

[illegible]

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
CPFI	150	150
C.N.I.M 1	1250	1360
Codetour	330	335
Creeks	152	150
Dauphin OTA	251	—
Devanlay 2	1273	1250
Lalou Dollens	130	—
Editions Belfond	120	120
Europ Propulsion 2	314	322
Finacor	208	210
G.L.M. S.A.	800	—
Gravograph	157,50	158
Guintoli	762	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sopra	214,10	220
TF1-1	520	531
Thermador Hold(Ly)	470	465
Unilog	251,10	256
Viel et Compagnie	212	212

Sicav (sélection) 16 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Emergence Poste	[illegible]	[illegible]
Energie	394,45	378,58
Epargne	4116,97	4116,97
Epercourt-Sicav	4442,95	4431,87
Epargne Associat.	26733,43	26426,04
Epargne-Unie	1606,43	1567,25
Eafi Cash capi.	9080,87	9080,87 ◆
Eurco Solidarité	1251,88	1239,29
Eurocic Leaders	1272,10	1235,05
Eurodyn	1385,83	1352,03
Euro Gan	7823,44	7519,65
Fonsicav	16523,86	16480,68
France-gan	13706,76	13179,52

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nord Sud Develop.	1982	1950,88
Obli-Associations	189,75	188,93
Oblicic-Mondial	3191,86	3144,49
Oblicic-Régions	1153,61	1138,58
Obligest	3483,89	3418,93
Oblig. tres cath.	213,84	210,48
Obliflon	1769,72	1752,28
Oblisécurité Sicav	14739,76	14739,76
Oblitys	528,43	520,62
Oraction	1677,26	1636,35
Paribas Capitalisation	1905,09	1887,55
Paribas Opportunités	150,81	146,42

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Univar	285,86	285,86 ◇
Univers Actions	1623,57	1583,97
Univers Obligations	2135,44	2095,62
Valorg	2330,80	2326,27
Valrea	60803,60	60579,31
Winterthur St-Honore	272,97	268,59

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 16/11	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8710	5,8865	5,60	6,10
Ecu	6,6075	6,6065	—	—
Allemagne (100 dm)	348,3100	347,3500	336	359
Belgique (100 F)	16,3140	16,3655	15,75	16,75
Pays-Bas (100 fl)	310,3100	309,5300	300	321
Italie (1000 lires)	3,5300	3,5330	3,30	3,75
Danemark (100 krd)	87,2100	87,2100	83	91
Irlande (1 iep)	8,2830	8,2825	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,7585	8,7605	8,35	9,15
Grèce (100 drachmes)	2,4290	2,4245	2,09	3,09
Suisse (100 f)	394,0300	394,0100	381	403
Suède (100 krs)	71,6300	71,8800	67	76
Norvège (100 k)	80,0500	80	76	85
Autriche (100 sch)	49,5280	49,3980	48	51
Espagne (100 pes)	4,2840	4,2935	4,05	4,60
Portugal (100 esc)	3,4050	3,4100	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,4528	4,4714	4,25	4,70
Japon (100 yens)	5,5571	5,5184	5,34	5,89

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 16/11
Or fin (kilo en barre)	70500	71000
Or fin (en lingot)	70850	71100
Napoléon (20f)	404	407
Pièce Fr (10 f)	397	—
Pièce Suisse (20 f)	404	408
Pièce Latine (20 f)	404	415
Souverain	517	516
Pièce 20 dollars	2626	2630
Pièce 10 dollars	1210	1245
Pièce 5 dollars	788,25	—
Pièce 50 pesos	2635	2675
Pièce 10 florins	420	425

Matif (Marché à terme international de France)
16 novembre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 153 866

Cours	Mars 94	Juin 94	Déc. 93
Dernier	127,90	127,50	123,94
Précédent	127,84	127,26	123,84

CAC 40 A TERME
Volume : 21 754

Cours	Janvier 94	Nov. 93	Déc. 93
Dernier	2165,50	2142	2155
Précédent	2154	2129	2142,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Décès

– Mme Maurice Bessy,
son épouse,
M. et Mme François Simon-Bessy
et leur fille Sophie,
ses enfants et petite-fille,
M. Jacques Voisin,
son beau-frère,
Mme Yvette Bacry,
sa fidèle collaboratrice,
Le personnel de Télédis,
Mlle Marylène Dhaussy,
M. Gilbert Agnese,
Mlle Maryline Bourgeois,
Les familles parentes, alliées,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice BESSY,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 15 novembre 1993, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les obsèques ont eu lieu en toute intimité, suivies de l'inhumation au cimetière de Garches.

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, avenue Mozart,
75016 Paris.

– Nous apprenons le décès, survenu le lundi 15 novembre 1993, de

Emile BOUTHEMY,
compagnon de la Libération,

dont les obsèques auront lieu le jeudi 18 novembre, à 15 heures, en l'église de Poix-du-Nord (Nord).

[Né le 7 novembre 1918 à Neuvilly (Nord), Emile Bouthemy a appartenu au bataillon du Moyen-Congo (devenu aujourd'hui le Congo), qui relevait des Forces de la France libre (FFL), dès le début de la seconde guerre mondiale. Il fut grièvement blessé, le 25 octobre 1940, devant Lambaréné, et dut être amputé du bras gauche. Il continua de participer aux combats dans l'ex-Afrique équatoriale française (AEF) jusqu'en 1944. C'est le 1er février 1941 qu'il a été fait compagnon de la Libération, au titre de sergent-chef du bataillon du Moyen-Congo. Titulaire de la croix de guerre 1939-1945, Emile Bouthemy était officier de l'ordre national du Mérite et officier de la Légion d'honneur.]

– M. Rémy Rontchevsky,
Mme Suzanne Poussière,
sa sœur, et ses enfants,
M. et Mme Albert et Denise Stevens,
son beau-frère et sa sœur,
et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Gabrielle CASSEL
professeur honoraire
d'enseignement général,
officier des Palmes académiques

survenu le 12 novembre 1993 à Strasbourg, à l'âge de soixante-six ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 23 novembre, à 14 h 30, en l'église Saint-François de Stiring-Wendel, et les cendres seront déposées dans le caveau de famille au cimetière de Stiring-Wendel.

Selon la volonté de la défunte, ni fleurs ni couronnes.

Priez pour elle.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, *rue Guérin,*
67000 Strasbourg.

25, avenue André-Malraux,
57000 Metz.

– Mme André Collet,
née Françoise Trépeau,
M. et Mme Robert Xueref,
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre-André Collet,
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Michel Meunier,
leurs enfants et leur petit-fils,
M. Jean-Jacques Collet,
et sa fille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André COLLET,
chevalier de la *Légion* d'honneur,
croix de guerre 1939-1945, avec palme,
médaille de la Résistance,
vice-consul de France à *Copenhague,*
attaché d'ambassade
à Hambourg et Bonn,

survenu le 12 novembre 1993, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale, le jeudi 18 novembre, à 10 heures, au cimetière de Joncherolles, Villetaneuse (Seinr-Saint-Denis).

21, rue des Balettes,
93110 Rosny-sous-Bois.

– Paule Roussat,
François
et Alice Regnauld de la Soudière,
Antoine et Jeanne,
font part du décès de

Raymond, Amédée ROUSSAT,

survenu le 7 novembre 1993.

L'incinération a eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Mme Debas,
sa mère,
Dominique Debas, née Gèze,
son épouse,
Catherine Debas,
Jean-Philippe Debas,
Guillaume Debas,
ses enfants,
M. et Mme Pierre Debas,
son frère et sa belle-sœur,
Sa famille et ses amis,
ont *la* douleur de faire part de *la* mort accidentelle de

Philippe DEBAS,

survenue le 14 novembre 1993, à Paris.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 18 novembre, à 9 heures, en *l'église Saint-Gabriel, 5, rue des Pyrénées,* Paris-20e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Jacqueline Giraud,
Isabelle Giraud,
Le colonel et Mme René Giraud,
leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges GIRAUD,
chevalier des Palmes académiques,
chevalier du Mérite agricole,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
professeur à l'université P.-et-M.-Curie,
et à l'ENS,

survenu le 14 novembre 1993.

Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 19 novembre, à 15 heures, à Bargemon (Var).

Bénédiction le jeudi 18 novembre, à 8 h 45 à l'hôpital Paul-Brousse, Villejuif.

3, rue Bergère,
83990 Saint-Tropez.

– Le conseil d'administration de l'Editorat des lettres modernes
a la tristesse de faire part du décès de

Peter C. HOY,
Merton College,
Oxford (Grande-Bretagne),
Michel GRIMAUD,
Wellesley College,
Massachusetts (Etats-Unis),

membres fondateurs de l'Editorat et contributeurs efficaces à la recherche érudite.

– Jane Netelenbos,
sa compagne,
Mme Evelyne Netelenbos,
Alex et Ingrid Netelenbos,
Jon et Karin Netelenbos,
Wim et Helga Netelenbos,
leur famille et leurs enfants,

Jacques et Christine Le Chevalier,
Claire et Jacques Canaple,
Elizabeth Landemaine,
Claude Dolle,
Patrick Peugeot,
Philippe Magnier,

Tous ses amis de la Coface,
Tous ses amis du groupe Total,
Tous ses amis de France et du Canada,
ont la tristesse de faire part du décès prématuré de

Jean-Pierre JANUARD,
ingénieur civil des mines,

dans sa cinquante-troisième année.

Un service religieux sera célébré à son intention le samedi 20 novembre 1993, à 11 heures, en l'église Saint-Merri, 76, rue de la Verrerie, Paris-4e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité.

25, rue Croix-Bosset,
92310 Sèvres.

– *Le président,*
Le comité de direction,
La direction financière,
Et le *personnel* de la Coface,
Le président de SCRL,
ont la tristesse de faire part de la disparition de

Jean-Pierre JANUARD,
directeur financier de la Coface,

décédé le 14 novembre 1993.

Un service religieux sera célébré à son intention, jeudi 18 novembre, à 9 h 30, en l'église Saint-Géronce de Bourg-sur-Gironde.

Chantal de VISMES

nous a quittés.

Avril Ventura,
sa fille,
Sa famille,
Ses amis,
lui disent adieu aujourd'hui, mercredi 17 novembre 1993, à 10 h 45, dans le grand salon du Père-Lachaise.

– Brest. Genève. Toulon.

Antoinette Keraudren,
M. et Mme Paul Keraudren
et leurs enfants,
Mme veuve *Félix Keraudren,*
ses enfants et petits-enfants,
ont le regret de faire part du décès de

Mme veuve Félix KERAUDREN,
née Antoinette Clégner,

dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Ses obsèques religieuses auront lieu à 10 h 30, le jeudi 18 novembre 1993, en l'église Notre-Dame de Kerbonne de Brest.

30, rue Alsace-Lorraine,
29200 Brest.

– Claire Guinchat,
Elisabeth Bergeron,
Bernard Monjardet,
Dominique Monjardet,
Adeline Monjardet,
ses enfants,
Leurs conjoints, enfants
et *petits-enfants,*
Les familles Monjardet, Jolivet, Roux, Pic et Dorvaux,
ont la douleur de faire part du décès de

Renée MONJARDET,
née Jolivet,

survenu le 15 novembre 1993.

Selon son désir, les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale, à Arçay (Cher), où elle reposera auprès de

Paul MONJARDET,

qui nous avait *quittés* le 27 décembre 1989.

Une messe à leur intention sera *dite* ultérieurement en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, leur paroisse.

10 *bis,* rue des Frères-Morane,
75013 Paris.

– Mathieu, Cécile et Aude Poilroux,
ses enfants,
Claude Bornecque-Poilroux,
sa femme,
M. et Mme Henry Poilroux,
ses parents,
Ses frères et sœur,
Sa famille et ses amis,
ont l'immense tristesse d'annoncer la disparition brutale de

Jean POILROUX,

survenue le 5 novembre 1993.

Les obsèques ont lieu ce 17 novembre, à Valenton.

30, rue des Cenonceaux,
94170 Le Perreux-sur-Marne.

– Ses collègues de l'Institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Créteil,
Du CEFISEM,
Et du groupe de recherche SCRL,
ont la douleur d'annoncer la disparition de

Jean POILROUX,
agrégé des lettres,

survenue le 5 novembre 1993.

– Mme Claude Missoffe,
M. et Mme Jean-Michel Tron,
M. et Mme Charles Picasso,
Le professeur et Mme François Tron,
ses enfants,

M. et Mme Jean-Benoit Missoffe,
et leurs enfants, Adrien, Laurent
et Clara,
M. et Mme Marc Lambron,
et leurs enfants, Mathieu, Juliette
et Pauline,
M. Emmanuel Missoffe,
MM. et Mlle Alexandre, Ludovic
et Constance Tron,
M. et Mlle Christophe et Raphaëlle Poupon,
M. et Mlle Frédéric et Mathilde Tron,
ses petits-enfants et arrière-petits-*enfants,*

M. et Mme Louis Mottet,
et leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Georges Viou,
et leurs enfants et petits-enfants,
Mme Maximilien Tron,
et ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
M. et Mme Pierre Martin,
ses frère, belles-sœurs, cousins
et neveux,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Ludovic TRON,
née Jeanne Mottet,

survenu le 16 novembre 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 18 novembre à 13 h 45 en *l'église Saint-Honoré-d'Eylau,* Paris-16e.

L'inhumation aura lieu à Chateauroux-les-Alpes (Hautes-Alpes), dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Aniki Louise VOIONMAA,
ancien ingénieur au CNRS,

survenu le 12 novembre 1993, après une longue et pénible maladie.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 19 novembre, à 10 h 30, à Saint-Jacques-du-*Haut-Pas,* sa paroisse, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse, dans le caveau de famille.

4, rue Le Goff,
75005 Paris.

– Fajda Winnykamen,
son épouse,
Pascal, Laurence, Sandra
et Thibaut Jablonka,
Agnès Kahn,
ses enfants, et petits-enfants
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Simon WINNYKAMEN,

survenu, le 13 novembre 1993, en son domicile.

Les obsèques ont eu lieu, le mardi 16 novembre, au cimetière parisien de Bagneux.

1, square Port-Royal,
75013 Paris.

– Mme Hervé Spitz,
son épouse,
Anna,
sa fille,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Hervé SPITZ,

survenu le 14 novembre 1993, à l'âge de quarante-six ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 18 novembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de Vincennes, 82, rue Raymond-du-Temple.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue Raymond-du-Temple,
94300 Vincennes.

Condoléances

Etienne DAUM

nous a quittés récemment. Père d'enfant autiste, il œuvra pendant plus de trente ans, avec sa femme, Rose-Marie Daum, pour que les personnes autistes mènent une vie plus digne et plus heureuse. Il fut l'un des fondateurs d'Autisme France et de l'ARAPI, et continua d'y travailler après le décès de Rose-Marie.

Tous les responsables d'Autisme France et de l'ARAPI assurent sa famille de leur compassion.

Fidèles à la mémoire d'Etienne Daum, ils suivront son exemple et perpétueront son combat.

Anniversaires

– Vint anys ja, que ens deixava,

Ambrosi CARRION i *JUAN,*
4 de Juliol 1888-9 de Novembre 1973.

Professor a la *Universitat* de Barcelona,
creador dels Estudis Universitaris per *Obrers,*
Professor a l'Escola de Bibliotecaries,
periodista a *La Nau,*
dramaturg-poeta,
Fundador del Casal Català de Tolosa,
Fundador del Moviment Socialista de Catalunya,
President del Casal de Catalunya de Paris,
Fundador de la Federació d'Entitats Catalanes a l'Exil.

– Il y a dix ans, le 18 novembre 1983,

Ignace MEYERSON

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu, aimé, admiré, aient une pensée pour lui.

Association des amis d'Ignace Meyerson.

Communications diverses

– Au Cercle Bernard-Lazare, 10, *rue* Saint-Claude, Paris-3e, tél. : 42-71-68-19, jeudi 18 novembre 1993, à 20 h 30, débat avec *Leïla Chahid,* déléguée générale de la Palestine en France, et Avraham Rozenkier.

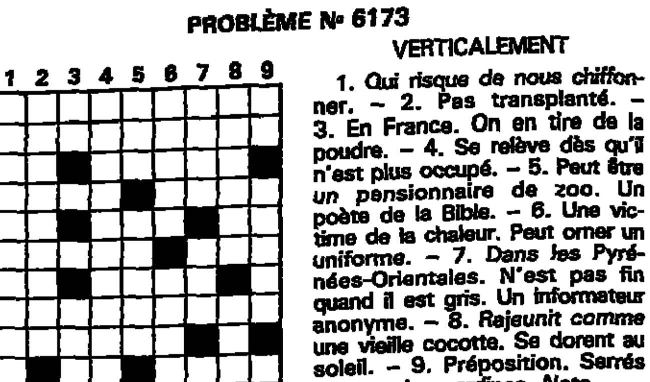
JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du 17 novembre 1993 :

UN ARRÊTÉ du 5 novembre 1993 modifiant l'arrêté du 20 novembre 1979 modifié relatif aux conditions d'attribution des primes à l'amélioration de l'habitat.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 6173



HORIZONTALEMENT

I. Compte en banque. – II. Peuvent *être bus par le champion.* – III. Un élément transuranien. Pas sévère. – IV. Travailla avec discernement. Poussière, en Espagne. – V. Dans Paris. Agace quelquefois. En première ligne. – VI. Enrichissent le banquier. Economise la nappe. – VII. Terre. *Peut être libre dans une épreuve.* – VIII. Des lettres qui peuvent former un chiffre. – IX. Très léger. – X. *Pas démodé.* Commence par la brune. – XI. Lieu de formation. La part du père.

VERTICALEMENT

1. *Qui risque de nous chiffonner.* – 2. Pas transplanté. – 3. En France. On en tire de la poudre. – 4. Se relève dès qu'il n'est plus occupé. – 5. Peut être *un* pensionnaire de zoo. Un poète de la Bible. – 6. Une victime de la chaleur. Peut orner un uniforme. – 7. *Dans les* Pyrénées-Orientales. N'est pas fin quand il est gris. Un informateur anonyme. – 8. *Rajeunit comme* une vieille cocotte. Se dorent au soleil. – 9. Préposition. Serrés comme des sardines. Note.

Solution du problème no 6172

Horizontalement

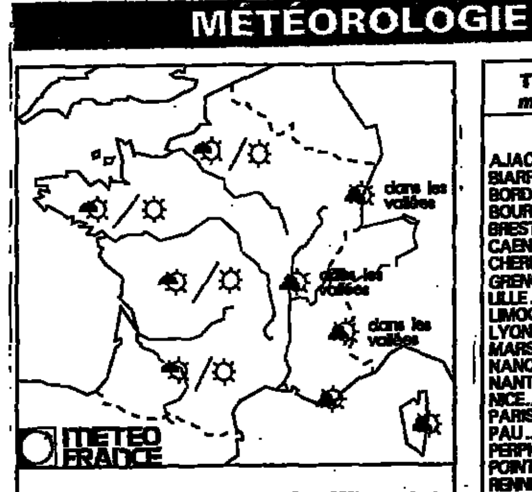
I. Buraliste. – II. Inamicaux. – III. Ninive. – IV. Ota. Ibère. – V. Cal. Devin. – VI. Lie. Ere. – VII. Ars. Gita. – VIII. Ré. Aa. Lin. – IX. Violat. – X. Ecaillère. – XI. Aisée. Es.

Verticalement

1. Binoclarde. – 2. Unitaire. Ça – 3. *Ranales. Al.* – 4. *Ami. Avis.* – 5. Livide. Aile. – 6. Iceberg. Olé ! – 7. Sa. Eveillé. – 8. Tu. Ri. Tiare. – 9. Exténuantes.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



Jeudi – Sur la plupart du pays, le temps frais et sec domine avec un soleil bien présent.

Sur le pourtour méditerranéen, le vent marin amènera quelques nuages mais on apercevra tout de même le soleil.

Les régions de l'Est et du Centre-Est seront les moins favorisées car le soleil tardera parfois à se montrer au travers des nuages bas.

Ces nuages seront plus tenaces vers l'Alsace.

Excepté sur les côtes où les températures resteront positives, il gèlera partout ailleurs et le thermomètre descendra de – 1 à – 5 degrés sur l'Ouest, 7 à 10 sur la moitié sud, 10 à 13 près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



TEMPÉRATURES
maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	17/ 2
BIARRITZ	11/–1
BORDEAUX	10/–1
BOURGES	8/ 0
BREST	10/ 1
CAEN	7/–1
CHERBOURG	9/ 1
GRENOBLE	8/ 0
LILLE	5/–1
LIMOGES	8/–1
LYON, BRON	7/–2
MARSEILLE	13/ 2
NANCY, ESSEY	4/–1
NANTES	9/ 0
NICE	17/ 6
PARIS-MONTS	7/ 1
PAU	12/–2
PERPIGNAN	16/ 1
POINTE-A-PITRE	32/22
RENNES	9/ 0
ST-ETIENNE	4/–3
STRASBOURG	4/ 1
TOULOUSE	9/–2
TOURS	5/–1

ÉTRANGER	
ALGER	17/ 7
AMSTERDAM	4/–1
ATHÈNES	19/12
BANGKOK	35/26
BARCELONE	14/ 3
BELGRADE	–1/ 0
BERLIN	3/ 1
BRUXELLES	5/–2
COPENHAGUE	2/–3
DAKAR	26/19
JÉRUSALEM	12/ 4
LE CAIRE	21/10
LISBONNE	17/ 9
LONDRES	8/ 1
LOS ANGELES	17/10
LUXEMBOURG	2/–2
MADRID	14/–2
MARRAKECH	19/10
MEXICO	26/12
MILAN	15/–5
MONTRÉAL	5/ 2
MOSCOU	–8/–13
NAIROBI	24/13
NEW-DELHI	30/16
NEW-YORK	13/ 9
PALMA-DE-MAJ.	17/ 1
ROME	14/ 8
HONGKONG	28/22
SÉVILLE	19/10
SINGAPOUR	31/24
STOCKHOLM	0/–3
SYDNEY	23/15
TOKYO	20/12
VENISE	12/ 3
VIENNE	4/ 0

Valeurs extrêmes relevées entre le 16-11-1993 à 18 heures TUC et le 17-11-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 19 NOVEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC



RADIO-TÉLÉVISION

MERCREDI 17 NOVEMBRE

TF 1

14.35 *Club Dorothée.*
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Charlotte de Turckheim.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.10).
20.00 Journal et Météo.
20.40 Sport : Football. Match éliminatoire de la Coupe du monde : France-Bulgarie, en direct du Parc des Princes ; A 21.30, mi-temps ; A 21.45, 2e mi-temps.
22.45 Magazine : Jury d'honneur. Présenté par Béatrice Schonberg et Charles Villeneuve. Que faire des violeurs récidivistes et des assassins d'enfants ? Invité : Pierre Méhaignerie.
0.15 Journal et Météo.
0.20 Série : Intrigues.

FRANCE 2

15.40 Variétés : La Chance aux chansons. *Georges Ulmer, de Copenhague à Pigalle.*
16.35 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 *Magazine : Giga.*
18.35 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.25).
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).

20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ *Téléfilm :* Des cornichons au chocolat. De Magali Clément.
22.25 Documentaire : Chroniques *de l'hôpital d'Armentières.* De Daniel Karlin (10e chronique).
23.25 Journal et Météo.
23.50 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Ouverture de l'aile Richelieu au Musée du Louvre.
0.55 Sport : Football. Dernier match qualificatif de la Coupe du monde : Argentine-Australie, en direct de Buenos-Aires ; A 1.00, Coup d'envoi.
2.45 Court métrage : Histoire courte. *Actes de guerre, de Philippe Lubliner.*
3.10 Emissions religieuses (rediff.).
4.10 Dessin animé (et à 4.35).
4.20 24 heures d'info.
4.45 Magazine : Bas les masques (rediff.).

FRANCE 3

15.00 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.45 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.45 Magazine : *Une pêche d'enfer.* En direct de Bruxelles.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 *Un livre, un jour.* La bibliothèque des tout-petits.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Engins de guerre par millions : les populations civiles victimes des mines antipersonnelles. Invités : Jean-Baptiste Richardier, directeur de Handicap international ; Mario Bettati, professeur de droit international à l'université Paris-II ; Jean-François Deniau, de l'Académie française ; Niep Amélie Smoeun, vingt ans, Cambodgienne naturalisée française depuis 1983, elle a perdu une jambe à l'âge de huit ans lors de l'explosion d'une mine ; Noor Mohamed Kamaluddin, *trente-trois ans, Afghan, victime d'une mine antipersonnelle en août 1993 ;* Célesta Atanasio Sinal, trente-ans, Mozambicaine, victime d'une mine en 1991. *Reportage :* Des mines sous le tabac, de Pierre Abramovici.
22.30 Journal et Météo.
23.00 *Mercredi chez vous.*

CANAL PLUS

15.05 Téléfilm : La Belle et le Casse-cou. De Bradford May.
16.40 Dessin animé : Les Simpson.
17.05 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche.
— En clair jusqu'à 21.00 —
18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Invités : Christine Bravo, Christophe Donner et Maurice Rheims, écrivains.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
21.00 Cinéma : Faute de preuves. □ Film britannico-américain de Simon Moore (1991).
22.35 Flash d'informations.
22.40 Cinéma : Par l'épée. ■ Film américain de Jeremy Paul Kagan (1991) (v.o., dern. *diff.*).
0.10 Cinéma : Quand les étoiles étaient rouges. ■■ Film franco-slovaque de Dusan Trancik (1991) (v.o.).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —
17.00 Documentaire : Canova mutilé. De Jacques Deschamps (rediff.).
17.40 Magazine : Transit (rediff.).
18.45 Chronique : Le Dessous des cartes.
19.00 Série : Slattery & McShane.
19.35 Magazine : Mégamix.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Musica : Trente-deux films brefs sur Glenn Gould. De François Girard.
22.15 Documentaire : Glenn Gould joue Bach. *Les Variations Goldberg,* de Bruno Monsaingeon.
23.15 Cinéma : Etoiles. ■■■ Film germano-bulgare de Konrad Wolf (1959).

M 6

16.00 Magazine : La Tête de l'emploi.
16.30 Magazine : Fax'O
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon *noir.*
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, *Météo.*
20.00 Série : Papa bricole !
20.35 Magazine : Ecolo 6.
20.45 Téléfilm : Quiproquos ! *De Claude Vital.*
22.20 Téléfilm : Le Calice de jade. De Fahrad Mann.
23.55 Magazine : Emotions.
0.20 Informations : Six minutes première heure.
2.00 Rediffusions.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes.
21.32 Correspondances. *Des nouvelles de la Belgique,* du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques *de langue française.*
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 5 novembre au *Théâtre municipal de Béziers*) : Elégies 1 et 2, la Lugubre Gondole, Romance oubliée, de Liszt ; Sonate pour violoncelle et piano n° 2 op. 117, de Fauré ; Sonate pour violoncelle et piano op. 19, de Rachmaninov.
22.00 Concert GR M. Invité : Michel *Portal.* Canto, de Schwarz, par le Blues Ensemble.
23.09 Ainsi la nuit.
0.00 L'Heure bleue.

Les interventions à la radio

Radio-Shalom, 18 h 30 : Georges Sarre (« La grand débat »).
RTL, 18 h 30 : Débat sur la défense de la langue française, avec Lionel Fleury.
***France-Inter*, 19 h 20 :** Routes, autoroutes, comment éviter l'hécatombe (« Le télé phone sonne »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Délectables turpitudes

MICHAEL JACKSON est partout, et il n'est nulle part. Il est partout : chez les marchands de disques et sur les murs, dans les têtes des enfants et dans les caisses des multinationales, dans les pages musicales et dans la chronique judiciaire. Et il n'est *nulle part. Introuvable, malgré* les satellites et les paparazzi. A-t-on cru le repérer dans un hôtel d'Avoriaz ? L'on s'avise aussitôt que la station de ski est fermée. En Suisse ? En Angleterre ? Dans l'avion de Liz *Taylor ? Parfois, racontait* le spécialiste du rock François Jouffa, invité de Christine Ockrent, parfois il visite Euro Disney la nuit, après la fermeture, fantôme familier du royaume des sortilèges. Ou *encore, déguisé en* Mickey, parmi les enfants, si proche et inaccessible. Peu importe. Même disparu, le SDF milliardaire, le tendre grand frère invisible de tous les enfants du monde, continue de nous hanter.

Le Jackson évoqué par Christine Ockrent et ses invités était le « phénomène Jackson », la créature immatérielle de l'imaginaire collectif, le « mythe Jackson ». Mais sous le mythe, *le pauvre être de chair n'était* jamais loin. Ainsi France 3 avait-elle retrouvé l'ancien interprète de la dernière tournée française de Jackson, *« une des rares personnes qui l'aient approché dans l'intimité ».* Des *journées entières, raconta* le jeune homme, la star regardait des vidéos, jouait avec des enfants dans sa chambre d'hôtel. Puis ils s'endormaient avec lui. Avec lui ? Comment donc, avec lui ?, s'enquit le journaliste. Leurs parents dormaient dans la chambre voi*sine, précisa le témoin, rassu*rant. Avait-il un rapport charnel avec les enfants ?, insista le journaliste. Tout d'un coup, sans qu'on y eût pris garde, latélévision avait cessé de décortiquer un mythe pour surveiller le louche manège d'un client dans une chambre d'hôtel. On croyait assister à *un colloque, ou une célébra*tion, en compagnie de dignes spécialistes : on se retrouvait dans un cabinet d'instruction, ou bien derrière une glace sans tain.

Voir. Voir en affectant de nous pencher gravement sur un « phénomène de société », quand seul le sang nous attire. Mais est-ce bien neuf ? Après le journal de Christine Ockrent, Laure Adler recevait dans les *« Brûlures de l'Histoire » l'histo*rien Maurice Lever, auteur d'un étonnant recueil de *Canards Sanglants* (Ed. Fayard). Les « canards sanglants » étaient ces feuilles imprimées des XVIe et XVIIe siècles, ancêtres des journaux populaires. D'horribles faits divers y étaient relatés en détail, souvent précédés *d'un préambule... qui ne man*quait pas d'en tirer les enseignements moraux. Déjà la turpitude, délectable et interdite, se camouflait sous l'honorable masque du « phénomène de société ».

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ *Signalé dans « le Monde radio-télévision »* ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

JEUDI 18 NOVEMBRE

TF 1

6.00 Série : Passions.
6.28 Météo (et à 6.58, 8.33).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.00 Journal.
7.20 Dessin animé : Transmutazors (et à *8.25*).
7.25 Club Dorothée avant l'école.
8.35 Télé-shopping.
9.05 Feuilleton : Hôpital central.
9.45 Feuilleton : Haine et passions.
10.25 Série : Côté cœur (et à 4.35).
10.55 Série : Tribunal.
11.25 Feuilleton : Santa Barbara.
11.50 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 *Magazine : A vrai dire.*
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Cannon.
15.30 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : *Une famille en or.*
16.40 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : *Hélène et les garçons.*
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Carla Bruni.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.55).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.50 Série : Navarro. Bal des gringos, de Patrick Jamain.
22.30 Magazine : Méfiez-vous des blondes. Présenté par Amanda Lear. Invité : Pierre Bachelet.
23.45 Feuilleton : La Mafia 2. De Florestano Vancini (5e épisode).
1.00 Journal et Météo.
1.10 Documentaire : Histoires naturelles (et à 3.05).
2.00 TF1 nuit (et à 2.55, 3.55, 4.30, 5.00).
2.05 Documentaire : Haroun Tazieff raconte sa Terre.
4.05 *Série : Mésaventures.*
5.10 Musique.
5.35 Documentaire : L'Aventure des plantes.

FRANCE 2

5.55 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.20 Dessin animé.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.20 Magazine : Matin bonheur. Invité : Michel Boujenah.
11.20 Flash d'informations.
11.25 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.30).
12.20 *Jeu : Ces années-là.*
12.55 Loto, Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : Les deux font la paire.
15.40 Tiercé, en direct de Vincennes.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. Les chansons de *Gérard Calvi.*
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Magazine : Giga.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
20.00 Journal, Journal des courses, Météo et Info *route.*
20.50 ▶ Magazine : Envoyé spécial. Michelin et l'emploi ; Les *hommes sauvages ; Top-mo*del.
22.25 Divertissement : Juste pour rire. Présenté par Michel Courtemanche. Les départs en tous genres.
23.30 Journal et Météo.
23.50 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Invités : Jean-Pierre Vernant *(l'Homme grec) ;* Pierre Vidal-Naquet *(le Trait empoisonné) ;* Tobbie Nathan *(Saraka Bo ; Fier de n'avoir ni pays, ni amis, quelle sottise c'était) ;* Eric Marty *(Barthes, œuvres complètes) ;* Musique : Lluis Claret.
1.00 Série : Les Diamants de la vengeance.
2.20 Le Magazine de l'emploi (rediff.).
3.20 Magazine : Mascarines (rediff.).
4.15 24 heures d'info.
5.00 Dessin animé.

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups. *L'Ours, le tigre et les autres ;* Kimboo ; Les Histoires du père Castor ; Coup de bleu dans les étoiles.
8.00 Continentales. Informe Semanal (v.o.) ; A 8.15, Magazine portugais, Praça publica (v.o.) ; A 8.30, Alice ; A 8.45, Frankenstein Follies (v.o.) ; A 9.00, Euro hebdo, l'actualité en Italie et en *Espagne ; A 9.10 ; Multi*plex, The World This Week, magazine arabe ; A 9.20, Orthogaffes.

9.25 Magazine : Génération 3. Présenté par Marie-Laure Augry. Les Badabocks ; A 9.55, Semaine thématique : L'homme, machine biologique ? (3e partie). Manger pour vivre. Invité : le professeur Apfelbaum. Documents : Les mystères de la digestion, de Darri Berkani.
10.55 Espace entreprises : L'Homme du jour.
11.00 Magazine : Français, si vous parliez. Le blues : la musique qui répond au vague à l'âme.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Votre cas nous intéresse. Teinturier : une tâche difficile.
13.30 Série : La Conquête de l'Ouest.
14.20 Dessin animé.
14.30 Questions au gouvernement, en direct du Sénat.
17.00 Magazine : *La Fièvre de l'après-midi.* Présenté par Vincent Perrot. Invitée : Anne Roumanoff.
17.45 Magazine : *Une pêche d'enfer.* Présenté par Pascal Sanchez, en direct de Bruxelles.
18.25 Jeu : Questions *pour un champion.*
18.50 Un livre, un jour. *Taj Mahal,* de Jean-Louis Nou et Amina Okada.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.40 Keno.
20.50 Cinéma : *La Jument verte.* ■ Film franco-italien de Claude Autant-Lara (1959).
22.25 Journal et Météo.
22.55 Cinéma : La Nuit des masques. ■■ Film américain de John Carpenter (1978).
0.25 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —
7.00 CBS Evening News. *Journal américain présenté par* Dan Rather et Connie Chang.
7.23 Le Journal de l'emploi. Présenté par Martine Mauléon.
7.25 Canaille peluche. Corentin.
— En clair jusqu'à 8.05 —
7.50 Ça cartoon. Présenté par Valérie Payet.
8.05 Documentaire : 1918, de la guerre à la mer. De Vincent Gruyer et Alice Herniaux.
9.00 Le Journal du cinéma.
9.05 Cinéma : Une vie indépendante. ■■ Film franco-russe de Vitali Kanevski (1991) (v.o.). *Une suite de l'autobiographie du cinéaste.*
10.41 Flash d'informations.
10.43 Cinéma : Olivier, Olivier. □ Film français d'Agnieszka Holland (1992).
— En clair jusqu'à 13.35 —
12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : Hamlet. ■ Film américain de Franco Zeffirelli (1990). Avec Mel Gibson, Glenn Close, Alan Bates. *Un spectacle bien organisé et esthétiquement fort beau.*
15.45 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
16.10 Cinéma : Nicky et Gino. □ *Film américain de Robert* M. Young (1988). Avec Ray Liotta, Tom Hulce, Jamie Lee Curtis.
18.00 Canaille peluche.
— En clair jusqu'à 20.35 —
18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Isabelle Eberhardt. □ Film franco-australien d'Ian Pringle (1990). Avec Mathilda May, Tcheky Karyo, Peter O'Toole.
22.20 Flash d'informations.
22.30 Cinéma : Une lueur dans la nuit. □ Film américain de David Seltzer (1991). Avec Melanie Griffith, Michael Douglas, Liam Neeson (v.o.). *Mélo d'espionnage insupportable et invraisemblable.*
0.40 Le Journal du hard. Présenté par Philippe Vandel.
0.45 Cinéma : Instinct Animal. Film américain, classé X, de John Leslie (1992). Avec Selena Steele, Tracy Winn, Tim Lake. *Ce n'est pas le meilleur porno de Leslie.*
2.15 Documentaire : Les Chimpanzés racontés par J. Goodall.
2.40 Surprises.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —
17.00 Cinéma : Raining in the Mountain. ■■ Film chinois de King Hu (1978, rediff.).
19.00 Série : Slattery & McShane.
19.25 Documentaire : Samsara, mort et renaissance au Cambodge. D'Ellen Bruno.
19.55 Documentaire : Portrait de Leonard Cohen. Halleluia en mode mineur, de Georg Stefan Troller.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : Potsdam. Le nid royal de l'aigle prussien. Soirée proposée par Jürgen Tomm et Gabriele Conrad (SFB/ORB).
20.41 Court métrage : L'Arcadie prussienne. Sonate en images de Marianne Ouvrier (et à 21.55, 0.40).
20.45 Documentaire : Le roi est mort, vive le roi. De Fayd Jungnickel. *En 1991, les cercueils de Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II le Grand sont ramenés à Potsdam. Petits secrets de l'intérieur.*
21.35 Documentaire : Cher pays, pauvre ville, Potsdam aujourd'hui. De Carla Kalkbrenner.
22.00 Téléfilm : Le Roi et son bouffon. De Frank Beyer, avec Götz *George, Wolfgang Kieling.*
23.50 Documentaire : Les Etrangers de Potsdam. D'Angela Beinemann et Tho*mas Knauf.* *La tolérance en Prusse.*
0.15 Documentaire : Femmes de Potsdam. *De Jörn Kalkbrenner.*

M 6

7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.45, 11.50).
7.05 Contact 6 Manager.
7.15 Les Matins d'Olivia (et à 8.05).
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Infoconsommation.
9.35 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.45, 6.25).
10.55 Série : Jet set.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.30 Série : La Petite Maison *dans la prairie.*
13.25 Série : Roseanne.
14.00 Magazine : Ecolo 6.
14.05 Magazine : La Vie à pleins tubes. Vidéofan : Mylène Farmer.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Papa bricole !
20.35 Météo 6.
20.50 Cinéma : Les Aventuriers. ■ *Film français* de Robert Enrico (1967). Avec Lino Ventura, Alain Delon, Joanna Shimkus.
22.55 Cinéma : Piranhas. ■ Film américain de Joe Dante (1977). Avec Bradford Dillman, Heather Menzies, Kevin McCarthy.
0.35 Informations : Six minutes première heure.
0.45 Magazine : Fréquenstar.
2.25 Rediffusions. Les Enquêtes de Capital ; Airlift rodéo ; *Fréquenstar ; Voir* et revoir la France (Versailles) ; La Tête de l'emploi ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

20.30 Ecritures pour marionnettes. Yassanga, de Raymond Godfroy.
21.30 Profils perdus. Georges Bataille (1, rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques. Mythe où es-tu, mythe que dis-tu (3) ?
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 4 novembre au Châtelet) : Hamlet, poème symphonique, de Liszt ; Mort et transfiguration, Symphonie domestique, de R. Strauss, par l'Orchestre national de France, dir. Eliahu Inbal.
23.09 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes en sol majeur n° 57 op. 54, de Haydn ; Quatuor pour piano et cordes en si bémol majeur op. 47, de Schumann.
0.00 L'Heure bleue.

Les interventions à la radio

RTL, 18 heures : François Périgot.
O'FM, 19 heures : Frédérique Bredin et Jean-Marie Rouart (Le grand O'-O'FM-*La Croix*).

Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Clowns

Auguste est mort, d'une manière qui n'a fait rire personne. Achille Zavatta s'est tiré une balle dans la tête à la prime aube, mardi, dans la solitude givrée de la campagne française où la vieillesse et la maladie l'avaient conduit à se retirer.

Il fut le héros hilarant des riches heures de la télévision d'avant le béton et d'avant le zapping. Il régna sur «La piste aux étoiles» au temps où une chaîne unique dominait l'Hexagone, en noir et blanc.

Les clowns sont ainsi, qui font comprendre au second degré la solidarité intime liant l'humour et le sérieux, le rire et l'angoisse. Le grimage donne le temps d'une soirée, à leurs tristes visages, les traits de la jovialité.

La nuit, effaçant l'artifice, les restitue à l'évidence du tragique, dont leur métier les protégeait momentanément. Masques tristes, masques joyeux : même sortie de piste.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Europe : «La France et l'Allemagne dans les crises», par Alfred Grosser; Emploi : «Trois modèles proposés pour en finir avec le chômage de masse», par René Lenoir.

Revues : «Les chaloupes de l'espérance», par Frédéric Gaussen *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Les législatives allemandes de 1994

Rudolf Scharping veut « recentrer » le Parti social-démocrate allemand (SPD) en vue des élections fédérales de 1994 *(page4)*.

Les crimes de guerre en ex-Yougoslavie

Avec l'installation, aujourd'hui, à La Haye, du Tribunal international chargé de juger les auteurs des violations du droit humanitaire commises dans l'ex-Yougoslavie, pour la première fois depuis le tribunal de Nuremberg des criminels de guerre vont connaître la sanction du droit international. Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, salue l'importance de cet événement *(page 5)*.

La visite de M. Kohl à Pékin

De retour de Pékin, le chancelier Kohl a annoncé que l'Allemagne venait d'obtenir de la Chine la signature de contrats fermes ou promesses d'achat représentant 7 milliards de marks *(page 8)*.

POLITIQUE

La réforme du droit d'asile

Les sénateurs ont adopté sans modification, mardi 16 novembre, le projet de loi constitutionnelle relatif aux «accords internationaux en matière de droit d'asile» *(page 11)*.

SOCIÉTÉ

Contre le tourisme sexuel

Un colloque va donner le coup d'envoi d'une campagne – à laquelle participent des professionnels du voyage – contre l'exploitation sexuelle des enfants en Asie *(page 13)*.

ÉDUCATION ♦ CAMPUS

M. Fillon précise ses projets universitaires *(page 15)*.

ÉCONOMIE

Le sabordage du COCOM

Vestige de la guerre froide, le COCOM (Comité de coordination du contrôle multilatéral des exportations à destination des pays de l'ex-bloc communiste) se saborde pour se réorienter *(page 19)*.

La manifestation du 18 novembre

La manifestation à laquelle sont appelés à participer les salariés de seize groupes publics n'est que partiellement soutenue par les syndicats *(page 21)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Monde des livres

Reprise de plusieurs œuvres de Kierkegaard dans la collection « Bouquins ». Pierre Lepape rend compte de l'essai de Piero Camporesi sur les relations de l'alimentation et des mythes. Hector Bianciotti a lu les *Rimes* de Guido Cavalcanti.

Ce numéro comprend trois cahiers dont «Arts et spectacles» folioté de I à VIII et Terres d'hiver-le Monde voyages folioté de 1 à 68

Le numéro du «Monde» daté mercredi 17 novembre 1993 a été tiré à 481 367 exemplaires

Après l'abandon d'un projet de missile avec la France

Londres diminue de plus de 25 % son potentiel nucléaire

Le ministre britannique de la défense, Malcolm Rifkind, a confirmé, mardi 16 novembre, que la Grande-Bretagne a décidé de réduire de 25 % la *«puissance explosive»* globale des missiles nucléaires embarqués à bord de ses sous-marins (*le Monde* du 16 novembre). Cette décision entend répondre à un environnement international marqué par une diminution générale des arsenaux et par le souci de non-prolifération nucléaire.

LONDRES

de notre correspondant

Dans le domaine des décisions nucléaires, la manière de présenter les choses est presque aussi importante que les faits eux-mêmes. Malcolm Rifkind se devait de justifier la réduction de la *«puissance explosive»* installée à bord des nouveaux sous-marins du programme Trident, comme étant à la fois une conséquence de la fin de la guerre froide et une importante contribution de la Grande-Bretagne à l'objectif international de non-prolifération nucléaire, tout en assurant que la dissuasion britannique ne pâtira en rien de ce choix.

En même temps, le ministre de la défense devait parer à d'inévitables critiques selon lesquelles le gouvernement subordonne sa stratégie nucléaire à de simples considérations budgétaires, chacun sachant que, confronté à un déficit record des finances publiques, le Trésor a décidé que le budget de la défense serait particulièrement visé.

Certaines ambiguïtés et incertitudes n'ayant pas été levées, M. Rifkind n'a probablement pas atteint tous ses objectifs. Dans les faits, c'est la *«puissance explosive»* de l'ensemble des missiles qui sera réduite *«de plus de 25 %»* (par rapport à des prévisions de 1990), lorsque le programme Trident sera achevé. Actuellement, les quatre sous-marins Polaris sont équipés de 16 missiles chacun, avec un total de 48 têtes nucléaires par bâtiment. Le programme Trident, qui doit se substituer aux Polaris à partir de 1995, prévoyait 128 têtes par sous-marin, soit un total de 512. Les nouvelles dispositions ramènent ce chiffre à un maximum de 48 à 96 ogives par bateau, soit un total probablement inférieur à 200.

Cette arithmétique un peu compliquée signifie que certains missiles seront équipés d'une seule tête, *notamment lorsqu'ils transporteront* une arme tactique. Cette option avait été annoncée le mois dernier, avec l'annulation du projet de missile nucléaire aéroporté (*le Monde* du 20 octobre). Le choix consistant à confier aux Trident *une vocation stratégique et tactique* est contesté par une partie des experts militaires britanniques. M. Rifkind a tenu à souligner que la *«puissance explosive»* des Trident *«ne sera pas beaucoup modifiée»* par rapport à celle des Polaris actuels. La dissuasion et la sécurité de la Grande-Bretagne ne seront pas amoindries, celle-ci ne renonçant pas à utiliser, en cas d'agression, la première, son arsenal.

Une volonté de donner l'exemple

Contrairement aux assurances de certains experts militaires, pour qui cette réévaluation du potentiel de dissuasion britannique devrait se traduire par des économies budgétaires de plusieurs centaines de millions de livres sterling, le ministre de la défense a assuré qu'il n'en sera rien, tout en soulignant que les Trident seront mis en œuvre *«de la manière la plus efficace et la plus économique»*.

La Grande-Bretagne ne renonce pas à acheter aux Etats-Unis le nombre de missiles Trident prévu à l'origine (environ 70), la réduction du nombre de têtes nucléaires ne devant pas, d'autre part, mettre en danger les emplois de l'usine d'Aldermaston (comté du Berkshire) où *elles sont fabriquées*. Le programme Trident, qui avait été conçu en pleine guerre froide, avait notamment pour vocation de percer le bouclier anti-missiles installé par les Soviétiques au-dessus de Moscou, lequel aurait perdu une partie de sa crédibilité.

La réduction des arsenaux nucléaires des Etats-Unis et de la Russie dans le cadre des négociations START poussait, d'autre part, les *autres puissances nucléaires*, et notamment la Grande-Bretagne, à agir dans ce sens. Londres peut aujourd'hui aborder le renouvellement du traité de non-prolifération nucléaire (TNP) en 1995 dans une bien meilleure position, ayant ainsi montré l'exemple. Le gouvernement britannique s'engage à soutenir le principe d'un arrêt permanent des essais nucléaires. La Grande-Bretagne est cependant placée dans une position délicate depuis que les Américains ont cessé de lui offrir les facilités de leur centre de tir du Nevada.

Le gouvernement britannique, d'autre part, n'a pas consulté ses alliés avant de prendre la décision de réduire son potentiel nucléaire. La France en a été avertie il y a moins d'une semaine. A la surprise de certains experts, M. Rifkind a cependant beaucoup insisté sur l'importance que le Royaume-Uni attache aux perspectives de la coopération franco-britannique dans le domaine nucléaire, tout en prenant soin de préciser – à l'intention des Etats-Unis – que celle-ci a pour objet de renforcer le volet européen de l'Alliance atlantique.

LAURENT ZECCHINI

Quatre nouvelles unités entre 1994 et 1997

Entre octobre 1967 et décembre 1969, le Royaume-Uni a mis en service quatre sous-marins stratégiques, dont les caractéristiques et les performances rappellent celles des sous-marins américains – de la classe *la Fayette* – à partir desquels ils ont été conçus par des chantiers britanniques, à la suite d'un accord avec Washington. Chacune de ces unités embarque seize missiles du type Polaris A 3 acquis aux Etats-Unis, mais modifiés par les techniciens britanniques qui ont mis au point les charges nucléaires. Chaque Polaris peut emporter entre trois et six têtes de 150 kilotonnes.

A partir de décembre 1994, en principe, ces sous-marins devraient être remplacés nombre pour nombre par des bâtiments d'un tonnage quasiment double (15 850 tonnes en plongée, au lieu de 8 400 tonnes) et armés, chacun, de seize missiles Trident 2-D5. Le quatrième et dernier sous-marin de cette classe devrait entrer en service en 1997.

A l'origine, le Trident, destiné aussi à des sous-marins américains du type *Ohio*, est un missile qui peut emporter jusqu'à huit charges explosives A 80 de conception purement nationale. Dès le début, le Royaume Uni a accepté que les missiles soient entretenus à la base américaine de King's Bay.

Depuis trois ans

La France a réduit son arsenal

Depuis 1991, la France a elle aussi – et de façon unilatérale puisqu'elle n'est pas partie prenante des accords de limitation des armements stratégiques conclus entre les Etats-Unis et l'ancienne Union soviétique – réduit, voire abandonné des programmes nucléaires au nom de la «suffisance» de son arsenal, la menace à l'Est ayant régressé.

Ainsi la France n'a-t-elle pas attendu 1997, comme il avait été prévu, pour retirer du service et démanteler, dès 1991, les bombes AN-52 qui armaient les avions Jaguar, Mirage III-E de l'armée de l'air, et les Super-Etendard de l'aéronavale. A ces bombes ont succédé des missiles aéroportés ASMP, mais leur remplacemment ne s'est pas fait nombre pour nombre. A la même date, il a été décidé d'arrêter le développement du missile mobile S.4, puis celui du missile fixe S.45 à trajectoire tendu, qui auraient dû se substituer, au début du siècle prochain, aux missiles S.3D enfouis en Haute-Provence.

En 1992, les missiles tactiques Pluton ont été retirés du service, puis démantelés, et les missiles Hadès, qui devaient prendre leur suite, ont, dans un premier temps, été réduits à trente exemplaires (au lieu des cent vingt initialement prévus) pour, dans un second temps, n'être pas déployés et pour, finalement, être stockés en dépôt. En 1992, enfin, le nombre des sous-marins stratégiques est passé de six à cinq, pendant que la construction des bâtiments dits de nouvelle génération a subi un retard de trois ans à la livraison.

Outre ces cinq sous-marins, la panoplie française aligne désormais, dans l'ordre stratégique, dix-huit missiles S.3D sur le plateau d'Albion et une quinzaine de Mirage IV porteurs du missile ASMP. Elle réunit, dans l'ordre pré-stratégique (ce qu'on appelle aujourd'hui «l'armement nucléaire d'ultime avertissement»), trois escadrons de Mirage 2000-N et deux flottilles de Super-Etendard, soit de l'ordre de soixante à soixante-dix avions armés du missile aéroporté ASMP.

En attendant la prochaine programmation militaire qui sera soumise au Parlement en 1994 et qui pourrait marquer quelques inflexions par rapport à la situation actuelle, la France maintient, à travers son budget de la défense, un plan qui prévoit la mise en service, entre mars 1996 et janvier 2005, de quatre sous-marins de nouvelle génération sur le modèle du *Triomphant*, le premier de la série en finition à Cherbourg.

Chacun de ces sous-marins déplace 14 120 tonnes en plongée. Il devrait embarquer seize missiles M.45 dotés, chacun, d'une demi-douzaine de têtes nucléaires TN-75 légères, rendues très «furtives» (c'est-à-dire moins détectables par une défense adverse), disposant de contre-mesures électroniques pour déjouer des radars et développant une puissance de l'ordre de 150 kilotonnes. Il est prévu, après l'an 2005, de concevoir un missile M.5 qui sera plus perfectionné. Mais ce programme a été sensiblement ralenti dès le budget militaire pour 1994.

Selon M. Léotard

Paris va vendre pour 20 milliards de francs de bateaux de guerre à l'Arabie saoudite

Le ministre de la défense, François Léotard, indique, dans un entretien accordé au quotidien *la Tribune* daté du mercredi 17 novembre, qu'il a *«la certitude»* d'obtenir de l'Arabie saoudite un contrat de vente pour de nouvelles frégates. *«Une signature»*, pour ce contrat baptisé Sawari 2, *«n'est pas à exclure»* lors d'une prochaine visite du premier ministre, Edouard Balladur, à Ryad. C'est la première fois qu'un ministre français de la défense se montre aussi optimiste sur l'issue d'un contrat dont le principe, en la circonstance, avait été acquis entre Ryad et Paris dès juin 1989, mais qui, depuis cette date, n'avait jamais été suivi d'effet.

En 1980, déjà, l'Arabie saoudite avait acheté à la France, pour un montant total de 11 milliards de francs, quatre frégates de 2 200 tonnes, armées de missiles antiaériens Crotale et de missiles antinavires Otomat, et deux pétroliers-ravitailleurs de 11 000 tonnes. Ce contrat, baptisé Sawari 1, a été exécuté. Les bâtiments ont été mis en service entre janvier 1985 et août 1986 par la marine saoudienne.

Depuis, Ryad négociait avec Paris trois contrats différents qui ont longtemps suscité des réserves de l'administration française des finances à propos des facilités de paiement à attribuer au client. Le premier contrat (d'un montant de 3 milliards de francs) porte sur l'assistance de la France pour l'entretien des bâtiments déjà livrés. Le second (d'une valeur de 3,5 milliards de francs) a trait à l'entretien et à la rénovation des batteries de missiles Crotale-Shahine de défense aérienne montées sur des blindés et vendues, en 1984, à l'armée de terre saoudienne. Le troisième contrat, qui a été baptisé Sawari 2, est relatif à l'achat, par Ryad, de trois frégates lance-missiles supplémentaires mais d'un tonnage plus lourd (3 200 tonnes) pour quelque 20 milliards de francs.

Les déclarations de M. Léotard à *la Tribune* donnent à croire que l'administration française a levé les derniers obstacles à propos, en particulier, du contrat Sawari 2. Selon certaines informations, en effet, la France a accepté des décalages de paiement de dix-huit mois – qui reste au comptant – de la part des Saoudiens. Avec Ryad, il est aussi question de la vente de deux cents chars Leclerc (équipés du moteur français Hyperbar, et non du moteur allemand MTU comme les Leclerc acquis par Abou-Dhabi), pour 10 milliards de francs, et de quatre-vingts hélicoptères Cougar, pour un coût de 8 milliards de francs.

Dans son entretien à *la Tribune*, le ministre de la défense considère que *«l'export est vital»* et il affirme attendre des commandes de matériels militaires de l'étranger qui pourraient être supérieures à 50 milliards de francs en 1994, puis en 1995. *«Géographiquement*, ajoute M. Léotard, *nous avons deux zones très fortes avec le Golfe et l'Europe»* et *«j'essaie d'en créer une troisième, l'Asie du Sud-Est»*. Il regrette par ailleurs que la France soit peut-être trop absente en Amérique latine.

Demain dans «le Monde»

Un cahier spécial sur le nouveau Louvre

Le 18 novembre 1793, il y a exactement deux siècles, les premiers visiteurs du musée du Louvre – une institution qui venait d'être créée par la Convention – faisaient leurs premiers pas dans le Salon Carré et dans la Grande Galerie fraîchement réaménagés pour recevoir les anciennes collections royales. Le 18 novembre 1993, le président de la République, François Mitterrand, doit inaugurer l'aile Richelieu qui accueille, après le départ du ministère des finances, une partie des collections de l'établissement muséal : départements des Objets d'art et des Antiquités orientales, section d'art islamique, sculptures françaises et écoles des peintures du Nord. Le musée, dont les surfaces d'expositions passent ainsi de 30 000 mètres carrés à 52 000 mètres carrés, se déploit maintenant dans l'ensemble du vieux palais. Avec les espaces commerciaux et les parking ouverts sous la cour du Carrousel, le Louvre est devenu une véritable ville dans la ville.

Demain, le Monde publiera (dans ses éditions datées 19 novembre) un cahier spécial de huit pages consacré à cet événement.





ARTS • SPECTACLES





D. R.





D. R.

« LIBERA ME », UN FILM D'ALAIN CAVALIER

ÉCHOS DE LA RÉSISTANCE

Des films, il en sort tous les mercredis, des gros, des petits, des chers et des pas chers, des tristes en couleurs et des gais en noir et blanc, ou l'inverse, des très réussis, des complètement ratés, des prometteurs, venus de France et de Navarre, d'Hollywood et de Madagascar. Tant mieux. Sans ce flot, il n'y aurait tout simplement plus de cinéma. Et puis, parfois, il arrive un film solitaire, semblant ne pas appartenir au lot commun, incomparable. Un film unique, différent. «Libera me», dixième long métrage d'Alain Cavalier, est de ceux-là.

IL y a des gens, foule immobile, papiers d'identité dans les mains, mains sur la tête. Des flics, ou des soldats, qui les surveillent. Il y aura la lutte clandestine, le secret, la complicité, la peur qui est cachée là, la terreur quand l'ennemi arrive, la douleur, la honte. Des coups, la mort. Et aussi une famille, des repas, des lits défaits, des outils affutés, des pas dans la rue, des désirs et des jalousies, la connivence. Des coups, la vie. Ce n'est peut-être pas officiellement une guerre, mais c'est une occupation. *Peut-être pas officiellement* une occupation, mais une oppression. Et ceux qui ne se laissent pas faire.

Démunis, ils se battent. Les autres, en face, se battent aussi. Sacré boulot. C'est cela qu'on voit d'abord dans *Libera me*, du travail. Pas d'héroïsme, pas de symboles, pas d'idées brandies. Du travail : des corps, confrontés au temps et aux choses. Visages, mains, regards, mouvements, efforts. Des corps qu'on voit bien, mieux que d'habitude. La lumière est très simple, elle est seulement faite pour ça : donner à voir des corps humains. Ils sont très nombreux, aucun n'est «spécial» (spécialement beau ou laid), *aucun ne sera jamais confondu* avec un autre. Cette singularité essentielle reconnue aux humains, cette dignité, fait songer à certaines pages de Robert Antelme, au retour des camps.

On sait, depuis la présentation du film au Festival de Cannes, qu'il n'y a pas de paroles dans *Libera me*. Il aurait fallu ne pas le dire, et ici non plus. Pas pour faire le malin, ni pour en faire la surprise : il n'y a pas de surprise, dans le film, pas d'astuce. Cette absence de mots (qui n'est pas, loin s'en faut, le silence) est nécessaire, logique, évidente. C'est le contraire d'un artifice.

Le lyrisme, en la matière, on *connaît. Il envoie sou*vent les gens à la boucherie, une autre, ou la même qui continue autrement. Depuis le temps que les mots tuent, «motus» est d'une prudence élémentaire. *Libera me* retrouve naturellement cette puissance d'avant Babel que posséda le cinéma jusqu'au parlant, cette assurance et cette exigence de chaque image, et de leur organisation. Mais ce n'est pas non plus un «film muet», comme lorsque les acteurs mimaient le dialogue, ou que l'on recourait aux intertitres : ici ne figurent que des moments où on ne parle pas parce qu'il n'y a pas à parler. Ce sont les instants du faire, pas du commentaire ni de l'annonce. L'heure de *Libera me* n'est ni à la glose ni à la publicité.

Le film «dit» ce qu'il a à dire, *ce qu'il peut dire*. Sans cesse, l'irruption éventuelle des mots apparaît comme une menace. Exemple : entre les membres du réseau, les images déchirées de leur enfance servent de signe de reconnaissance. Quand on le voit, c'est simple, bouleversant. Quand on le dit (ou quand on l'écrit), c'est d'un symbolisme pathétique et niais. Pour les mêmes raisons, il n'y a pas non plus de décors dans *Libera me*, ni de plans d'ensemble, *ni de mouvements de caméra. Rien* de ce qui ressemblerait à de la rhétorique.

S'il y a une prouesse, une seule, dans le film, c'est de rendre toutes ces absences logiques, légitimes, elles aussi non rhétoriques. Par elle, cette mise en scène fabriquée, contrôlée, rejoint le document. Par le rapport qu'il établit avec ses interprètes (pour la plupart des non-professionnels), avec les objets, avec les gestes, *Libera me*, entièrement tourné en studio, appartient de plein droit au «cinéma du réel». On se rappelle alors qu'après *Thérèse*, Cavalier a réalisé une série de portraits documentaires consacrés à des femmes au travail.

Libera me est un document, mais un document sur quoi ? Un document sur une idée, qui s'appelle résistance, et sur ceux qui la mettent en œuvre, les résistants. Ces termes-là ont été galvaudés, on les a circonscrits à une époque, celle de l'occupation nazie, on en a abandonné l'usage contemporain, ère du consensus auquel ne s'opposeraient que des terroristes sanguinaires et abrutis, ou des rêveurs nostalgiques et désuets. Les mots, justement, ont bien servi cette entreprise de recouvrement.

Le lieu et l'époque montrés dans le film sont à la fois *imprécis et réels : cela ne se passe ni en* Chine ni sur la planète Mars, mais en Europe, ni aujourd'hui ni demain, mais il n'y a pas longtemps. L'oppression et la *résistance sont de tous* les *temps, elles sont l'enjeu* du film. A l'écran, leurs manifestations évoquent une période qui va des années 40 à la fin des années 60, du fusil *de chasse* FTP à la révolte *ironique de la «contestation»*.

N'existe-t-il pas de voies pour une résistance contemporaine, qu'il aurait aussi fallu montrer ? Le penseur politique Alain Cavalier n'en sait rien. Cela tombe bien, *on ne le lui demandait* pas. Mais le cinéaste Alain Cavalier a une idée sur la question : sa résistance à lui, c'est le refus de ce qui domine les images, et par quoi elles deviennent *instrument de domination. Le décoratif*, l'imagerie, la fascination pour la technique, l'arrogance de l'argent, les discours qui nivellent, qui assomment : hagiographie, dénigrement, promotion, *commémora*tion. Et qui imposent, eux, le silence.

Libera me n'est pas un film sur la résistance, mais un film de résistance. D'une urgence salutaire.

JEAN-MICHEL FRODON

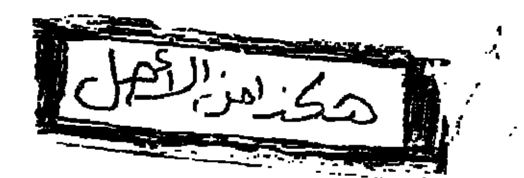
Lire page II l'entretien avec Alain Cavalier

DEMAIN

UN NUMÉRO SPÉCIAL DE HUIT PAGES

INAUGURATION DU GRAND LOUVRE

A l'occasion de l'inauguration, le 18 novembre, de l'aile Richelieu du Musée du Louvre, par le président de la République, *Le Monde* publiera (dans ses éditions datées 19 novembre) un *cahier spécial consacré* à ce nouveau géant de l'art. Enquêtes, entretiens, reportage photographique, plans en couleurs, informations pratiques : huit pages pour découvrir les collections permanentes dans leurs nouveaux espaces.



CINÉMA

RENCONTRE AVEC LE CINÉASTE ALAIN CAVALIER

LUMINEUSE SOLITUDE



GÉRARD RONDEAU

Parmi les réalisateurs français, on trouverait difficilement homme d'apparence plus paisible et réservée qu'Alain Cavalier. A soixante-deux ans, dont trente-cinq comme réalisateur, il a pourtant derrière lui un parcours tumultueux, marqué d'embardées aux extrêmes. Contemporain de la nouvelle vague sans en faire partie, assez proche du cinéma politique pour que ses deux premiers films, «le Combat dans l'île» (1962) et «l'Insoumis» (1964), lui valent des ennuis avec la censure sans que ses films se définissent par leur seul engagement, il a été tenté par le cinéma de genre («Mise à sac», 1967), puis a fait un pas de clerc vers l'adaptation académique («la Chamade», 1968).

Après un premier long passage à vide, il réapparaît avec des films plus modestes, tout en humour et en finesse («le Plein de super», 1976, «Martin et Léa», 1978), qui masquent une interrogation douloureuse sur son identité et son travail, traduite par «Ce répondeur ne prend pas de message» en 1978. Après la délicate réussite d'«Un étrange voyage» (1980), il perfectionne un système de travail fondé sur l'autosuffisance, l'économie et la discrétion. Le résultat sera le triomphe, aussi mérité qu'inattendu, de «Thérèse», en 1986. Après un détour par le documentaire («Vingt-quatre portraits», 1988-1990), «Libera me» s'inscrit dans le droit-fil de choix à la fois esthétiques, politiques et quotidiens.

« L'originalité de *Libera me* tient à son sujet, mais aussi à ses conditions de réalisation.

– *Lorsque j'écris une histoire, je pense à ce qu'elle* coûtera. Si je trouve les moyens matériels qu'elle requiert, je suis libre. J'ai aussi plus de liberté vis-à-vis des personnes qui travailleront avec moi, qu'il s'agisse de la préparation, de la mise en place du tournage, du choix des salles, de l'affiche... Toute incartade dans cet équilibre se voit sur la pellicule, transforme l'image, et finit par faire dire au metteur en scène, sans qu'il le sache, autre chose que ce qu'il voulait dire.

» C'est un problème d'ensemble, de cohérence. Un film *représente* un risque financier, il y a *toujours* une limite. Si cette limite n'est pas respectée, le film devient une espèce de désordre. Et se perd. L'argent est l'ennemi du film, l'argent est inquiet, il poursuit le cinéaste et veut l'empêcher de faire certaines choses. *Il existe un conflit entre l'argent et la pellicule, que* j'essaie d'éviter dès le départ.

– Tout dans le film traduit ce combat contre l'excès, le *superflu*...

– Contre l'abus, contre la richesse, contre la consommation. Beaucoup de gens sont obligés, dans *leur vie quotidienne, de «faire le plus avec le moins».* Il me semble que les films aussi devraient y être obligés.

– Une chose est de *définir* les conditions *matérielles* correspondant à votre projet, une autre est de réduire systématiquement les dépenses.

– J'ai toujours une solution encore plus économe en réserve. Si je n'avais pas trouvé l'argent pour faire *Thérèse*, je l'aurais tourné chez moi; au lieu de coûter 5 millions, le film aurait coûté 2 millions (1). J'ai réalisé *Ce répondeur ne prend pas de message* pour 20 000 francs. N'importe qui peut trouver cette somme, quitte à estourbir quelqu'un au coin d'un bois... Tout le monde peut faire un film, le plus difficile est de le faire parvenir jusqu'à une salle. Mais je ne prêche pas la pauvreté, ce que je dis ne concerne que moi. J'aimerais pouvoir faire des films dans des conditions qui permettraient au dernier moment de les mettre dans un tiroir, comme un manuscrit.

– Dans votre manière de travailler, il y a d'autres formes d'investissement, en temps par exemple.

– *Libera me* représente trois ans de travail, dont trois mois de tournage. Le montage se faisait en même temps. Je disposais d'un studio de 800 mètres carrés, avec une salle de projection, une salle de montage, *tous les décors. C'était bien. S'il y avait eu un lit,* j'en serais ressorti au bout de cent jours, le film terminé.

» Le tournage *n'est pas du tout* l'exécution d'un plan préétabli : le tournage est un juge de paix qui tranche sans appel entre ce qui, dans le scénario, «tient la route» et ce qui ne tient pas. Ma manière de travailler permet l'équivalent de la rature chez un *écrivain. Dans une situation habituelle, on dispose* par exemple de deux jours de tournage dans un décor; s'il y a un problème, on ne peut pas refaire la scène : trop cher. Moi, je veux pouvoir refaire le deuxième plan le dernier jour de tournage. C'est ainsi que j'ai conçu *mon décor, pour en retrouver* les composantes à tout moment.

» Avoir une table de montage sur le plateau procède *de la même idée. En visionnant le plan aussitôt après* l'avoir tourné, je peux dire : *«Il n'ira jamais à la suite de celui qu'il doit suivre, il faut retourner, ou faire autre chose.»* J'arrive ainsi à une vue d'ensemble, où chaque élément travaille avec les autres, le film a une *vie organique. Filmer entièrement en gros plan* (même les quelques plans de foule sont des gros plans) facilite évidemment cette démarche. De même, le fait que les interprètes restent disponibles durant toute la durée du tournage. Avec des vedettes, on est toujours *obligé de tenir compte de leurs obligations.*

» Le film raconte une histoire, il a un début et une fin, on voit des gens qui sont vivants au début, et qui sont morts à la fin, on a vu comment, et puis une nouvelle génération arrive. Cette histoire est politi*que, mais* c'est aussi l'*histoire* d'une *famille*, avec des conflits internes : il y a une guerre familiale, intime, au cœur de la guerre générale. Au moment du tournage, ce niveau individuel est aussi important que le niveau historique, il faut avoir la possibilité de lui *prêter toute l'attention qu'il mérite. Cet aspect est* même sans doute le plus délicat : pour les grands principes, les idées, on peut plus facilement faire confiance à ce qu'on a au fond de soi, et qui commande la manière de tourner.

– Vous vous coupez du monde, vous fabriquez en vase clos un film dont chaque image est soigneusement contrôlée et, pourtant, une vérité documentaire naît à l'intérieur de ce processus qui paraît très artificiel.

– Je travaille uniquement à partir de documents, des livres d'histoire, des photos de journaux, des petits souvenirs que je note, les journaux télévisés ou les anciennes actualités filmées. Et j'essaie d'analyser pourquoi telle photographie provoque une émotion, *une réflexion. Ensuite, je ne cherche pas à reconsti*tuer la photo, à l'imiter, je cherche au contraire à m'en éloigner. Cette démarche ressemble à celle du *portrait : le visage réel ne disparaît pas, mais il* devient de la peinture, il devient autre chose, tout en restant un visage. Même si on ne voit plus que c'en est un. Si, comme je l'espère, il reste une force documentaire dans mes films, c'est que l'origine a résisté, elle est toujours dans le tissu de l'image. Beaucoup de scènes seraient impossibles sans cette origine réelle. Par exemple, il y a dans *Libera me* un gag macabre avec une tête de cochon. Jamais je n'aurais inventé une *chose pareille, mais lorsque j'apprends que* le photographe August Sander, qui avait un magasin à Cologne où il exposait des portraits de mariage, a mis parmi elles une photo de tête de cochon le jour de l'élection de Hitler...

» Ce sont des images mystérieuses, dont la signification est flottante. Elles dégagent une telle force que le spectateur ne peut pas dire : voilà ce qu'elles signi*fient. Je dois aussi les filmer d'un esprit égal, ne pas* indiquer qu'Un tel est bon et que celui-là est méchant. Comme dans l'Evangile, par exemple, où on ne trouve jamais un qualificatif moral. On ne dit pas que les bourreaux de Jésus sont des salauds, on décrit : le soldat a fait ceci, Un tel l'a flagellé, etc. La description est tellement plus forte.

– La force documentaire du film tient aussi à la lumière, et à l'absence de décors.

– Effectivement, l'éclairage et le fond abstrait permettent à la description «géographique» des visages *d'être d'un détail et d'une précision inouïs. Leur réa*lité ne se perd pas «dans la nature». Il y a une consécration, tout est choisi, élu, mis en valeur. Chaque visage et chaque objet deviennent d'autant plus réels qu'il sont débarrassés d'informations secondaires ou *parasites. Choisir les moments où les gens ne parlent* pas répond à la même préoccupation. La parole commente la réalité, elle la prévient, elle l'annonce, elle l'accompagne, elle la suit, elle l'enveloppe. Du moment où la parole n'est pas dans le tissu même du *film, la réalité physique est plus brutale, moins* apprêtée.

» Voilà les questions que je me pose en tournant. Je ne me suis aperçu qu'ensuite que le film pouvait être vu dans le monde entier sans doublage; ça m'amuse, *ça me fait plaisir que son intégrité soit ainsi préser*vée, que l'image ne soit pas abîmée par des sous-titres ni la bande-son par le doublage. Mais ce n'était pas du tout un but au départ. Je ne cherche pas à être universel.

– Beaucoup de gens, et notamment des cinéastes comme Wim Wenders, manifestent aujourd'hui une peur des images, et une confiance dans les mots pour en contrecarrer leurs effets de fascination et de dissimulation. Vous dites le contraire.

– Je ne dis rien. Je ne dis pas que l'image est reine, que je fais un film purifié du mot et que c'est dans l'image qu'il faut retrouver les secrets du cinéma. Je n'en ai rien à faire de ça. *J'ai simplement des pro*blèmes à résoudre avec ma propre parole. Je vis seul, je parle peu. Très naturellement, j'en suis arrivé non *pas à lutter contre la parole, qui est une musique* extraordinaire, mais à essayer de voir si, quand on n'a pas la parole, on ne s'approche pas mieux de certaines choses.

» Je voulais faire au moins une fois cette expérience, qui me tentait secrètement. A l'époque de *Thérèse*, je me souviens avoir dit à Catherine Mouchet que «mystique» venait de «muet». L'absence de parole n'a rien à voir avec le silence. Le silence est un mot chic.

– Dans votre *Carnet* (2), on sent constamment la peur que vos choix de mise en scène ne se transforment en procédés, en «système Cavalier».

– Je souhaite que rien ne soit démonstratif ni théorique. C'est aussi pour cela qu'il n'y a pas de paroles dans le film. Il ne faudrait pas que cette absence devienne à son tour une démonstration. Chaque spectateur doit y trouver ce qu'il veut, ou ce qu'il peut, en *fonction de sa propre expérience de la vie. Je redoute* beaucoup les parallèles qu'on risque de faire avec *Thérèse*, qui est pour moi un film très différent. Je suis passé d'un destin individuel à l'histoire d'une collectivité, d'un lieu unique à des lieux multiples, et *à la description des strates d'une société* pratiquement complète. Je suis arrivé au plan fixe et au cadrage serré, alors que *Thérèse* comportait des plans d'ensemble et de *nombreux mouvements de caméra*. Le fond était net dans *Thérèse*, il appartenait à la situation dramatique; ici, il est devenu flou, avec une sorte de lumière en suspens... Je revendique la proximité des sujets des deux films – le religieux et le politique sont *de la même famille, – mais* j'espère qu'on n'enfermera pas les choix de mise en scène dans un système.

– Y a-t-il aujourd'hui des cinéastes avec lesquels vous vous sentez en affinité?

– L'inépuisable source d'émotion et de réflexion *cinématographique, je la trouve dans les documen*taires. Dès qu'un plan n'a pas été construit par un cinéaste, il enseigne la vie d'aujourd'hui, et instruit sur le cinéma. Quand j'étais plus jeune, j'ai eu quelques maîtres, moins pour leurs films que pour leur approche du travail. Maintenant, c'est une franche solitude, lumineuse. C'est presque mieux, c'estplus net.»

Propos recueillis par
JEAN-MICHEL FRODON

(1) Le coût moyen d'un film français s'élève à 23 millions de francs.

(2) En 1989, lorsqu'il commença à réfléchir à son prochain film, Alain Cavalier a noté *dans son agenda des réflexions*, des références, des citations, des fragments d'idées. Reproduites en fac-similé (édité en tirage limité par la FNAC), ces pages constituent un passionnant «éclairage latéral» sur la démarche du cinéaste.

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

CINEMA

Tous les films nouveaux

Chasse à l'homme

de John Woo,
avec Jean-Claude Van Damme, Lance Henriksen, Yancy Butler, Arnold Vosloo.
Américain (1 h 36).
Interdit – 12 ans.

Sous la houlette du maître de l'action hongkongais, l'Hollywoodo-Belge Van Damme traque un moderne comte Zaroff dans le bayou de Louisiane. Le monde n'est pas simple.

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; U. G. C. Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55) ; George V, THX, dolby, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).
VF : Rex, dolby, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; U. G. C. Montparnasse, dolby, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; U. G. C. Lyon Bastille, dolby, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39) ; U. G. C. Convention, dolby, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Chasse gardée

de Jean-Claude Biette,
avec Gérard Blain, Tonie Marshall, Rüdiger Vogler, Serge Dupire, Patachou.
Français (1 h 37).

Elle a écorné le contrat de mariage d'une liaison, il reprendra son emprise au nom d'un pacte plus ancien. Une épure de polar, entre rédaction parisienne et baie de Somme.

Reflet Médicis II (ex Logos II), handicapés, 5e (43-54-42-34).

Le Fil de l'horizon

de Fernando Lopes,
avec Claude Brasseur, Andréa Ferréol, Ana Padrao, Antonio Valero, Miguel Guilherme.
Portugais (1 h 30).

Adaptée de Tabucchi, jouée par des acteurs français dirigés par un cinéaste portugais, la vertigineuse histoire d'un employé de la morgue lisboanne qui se reconnaît dans un cadavre.

VO : 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83).

Libera me

d'Alain Cavalier.
(Lire pages I et II.)

Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; U. G. C. Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; U. G. C. Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

Nuits blanches à Seattle

de Nora Ephron,
avec Tom Hanks, Meg Ryan, Bill Pullman.
Américain (1 h 40).

Coup de foudre à distance entre un homme de la côte nord-ouest et une femme de Baltimore, qui ne se sont jamais vus.

VO : Gaumont Les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, dolby, 2e (36-68-75-55) ; U. G. C. Odéon, dolby, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; U. G. C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38) ; U. G. C. Maillot, dolby, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61).
VF : Rex, handicapés, dolby, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; U. G. C. Montparnasse, dolby, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; U. G. C. Lyon Bastille, dolby, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55) ; U. G. C. Convention, dolby, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

La Place d'un autre

de René Féret,
avec Samuel Le Bihan, Cécile Bois, Philippe Clévenot, Suzy Rambaud.
A la première personne de son cinéma singulier, Féret raconte la crise psychologique qui mène un homme au bord du suicide, et son retour vers la vie.

Gaumont Hautefeuille, handicapés, dolby, 6e (36-68-75-55).

Twist

de Ron Mann,
Canadien (1 h 18).
L'air nouveau qui nous venait de là-bas a amené avec lui au début des années 60 un nouvel esprit, dont le réalisateur s'attache à détailler la nature, sur les accords de *Chubby Checker et consorts*.

VO : Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

Zombie and the Ghost Train

de Mika Kaurismaki,
avec Silu Seppala, Marjo Leinonen, Matti Pellonpaa.
Finlandais (1 h 28).
Rock, amour et chopes de bière, une balade mélancolique d'Helsinki à Istanbul, à pied d'acier, à cheval sur les nuages et en brouette finnoise.

VO : Gaumont Les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).

Reprise

Le Secret derrière la porte

de Fritz Lang,
avec Joan Bennet, Michael Redgrave, Anne Revere, Barbara O'Neil.
Américain, 1946, noir et blanc (1 h 38).
Entre Barbe-Bleue et Hitchcock, le vrai secret c'est le génie de Lang.

VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

Sélection

Galères de femmes

de Jean-Michel Carré. Français (1 h 30).
Sans concession ni poudre aux yeux, un documentaire passionnant et bouleversant à propos des femmes dont la vie est à jamais marquée par un passage en prison.

Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63).

Latcho Drom

de Tony Gatlif,
avec des musiciens tsiganes d'Inde, d'Egypte, de Turquie, de Roumanie, de Hongrie, de Slovaquie.
Français (1 h 40).
Promenade musicale, sentimentale et buissonnière, sur la piste des errances gitanes.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

Le Mal du pays de Walerjan Wrobel

de Rolf Schübel,
avec Arthur Pontek, Michael Gwisdek.
Allemand-polonais (1 h 34).
D'après un événement réel, une illustration de l'horreur générale de l'oppression nazie à travers le cas particulier d'un jeune homme victime d'une injustice absurde.

VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

Hongkong à la Cinémathèque

Trois ans après une vaste rétrospective qui avait présenté en France le cinéma de Hongkong, la Cinémathèque présente un «complément de programme», sous un titre à double sens «Les dix dernières années». Il s'agit à la fois d'un panorama de *films récents et d'un état des lieux de la dernière* décennie avant la restitution de la colonie anglaise à la Chine populaire, le 1er juillet 1997. La vingtaine de titres retenus dessine le paysage chaotique d'une cinématographie qui a régné sur toute l'Asie, mais connaît aujourd'hui une situation de crise.

Les films de kung-fu, tournés à la chaîne par des vedettes extraordinairement populaires de Singapour à Séoul – aux cachets en progression exponentielle –, *ont évolué vers une surenchère d'effets* spéciaux inspirés par les bandes dessinées ; ils ont fini par lasser le public à force de scénarios infantiles et de cascades répétitives. Baisse des entrées, des investissements, du nombre de films produits : pour la première fois en 1993, le cinéma américain prendra l'avantage sur les productions locales à Hongkong même.

Tandis que les producteurs cherchent avec avidité *une formule magique, deux des principaux* représentants de ce cinéma de genre tentent d'inventer des parades plus personnalisées. Ainsi la *plus grande star du cinéma de distraction* de Hongkong, Jackie Chan, également réalisateur et producteur. Il s'est, au fil des années, constitué un personnage *singulier de naïf au grand cœur et aux* poings d'acier, dans des films mêlant comique et scènes d'action. Il explore à présent de nouvelles voies, dont témoigne *Crime Story* (1992), film noir «classique» mis en scène par Kirk Wong et présenté en ouverture du Festival. Sur le tournage de son nouveau film, *Drunken Master 2*, qu'il contrôle entièrement (même s'il y a un *«réalisateur officiel»*, dont le nom ne sera jamais mentionné), Jackie Chan explique qu'il veut *«faire des films plus internationaux, plus accessibles aux publics européen et américain»*. Il a d'ailleurs *«un projet de western, en Arizona»*.

Entouré de ses copains les cascadeurs, au profit desquels il fait le film, sans même un micro pour le *son témoin, Jacky Chan tourne vingt heures d'affilée («sur* Police Story 2, *nous avons filmé non stop pendant quinze jours pour tenir les délais»)*, ne *s'esquive que pour procéder au montage, sur la* table installée dans les bureaux de sa société, dans les studios Golden Harvest. Conscient qu'il faut *changer de méthode, il prévoit également de travailler* en Chine populaire *«avant 1997»*. Le continent, nouvel eldorado des *réalisateurs de Hongkong, a déjà séduit Tsui Hark. Lui qui a inventé la* version moderne et délirante du cinéma kung-fu, lui qui a tenté de fédérer au sein de son Film Works*hop les cinéastes rétifs au système des studios* y a tourné le troisième volet de *Once Upon in China* – c'est le premier épisode, au demeurant excellent, qui est montré par le Festival. Créatif et ambitieux, il reste le plus probable inspirateur d'un renouveau du cinéma grand public. Avec éventuellement, de retour de son escapade hollywoodienne, John Woo, dont on pourra voir à Chaillot la plus grande réussite, *Une balle dans la tête.*

Le début des années 80 avait vu l'émergence d'une «nouvelle vague» de réalisateurs portés vers un cinéma artistiquement plus exigeant. Laminés par une industrie sans états d'âme, la plupart de ses membres ont renoncé. Il ne reste guère qu'Ann Hui, signataire en 1990 d'un très beau *Song of the Exile*, également au programme. On pourra surtout découvrir les prometteurs représentants de la génération suivante, Stanley Kwan *(Love into Waste, Center Stage)*, Jacob Cheung *(Cageman)*, Wong Kar-wai *(Days of Being Wild)*.

J.-M. F.

★ Du 18 novembre au 5 décembre à la Cinémathèque française, palais de Chaillot. Tél. : 47-04-24-24.

Meurtre mystérieux à Manhattan

de Woody Allen,
avec Alan Alda, Woody Allen, Anjelica Huston, Diane Keaton, Jerry Adler.
Américain (1 h 48).
Un polar burlesque et sentimental pour rire en automne, un antidote inespéré à l'insidieux poison des jours.

VO : Forum Horizon, handicapés, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (42-71-52-36) ; U. G. C. Danton, dolby, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; U. G. C. Rotonde, dolby, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; U. G. C. Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; U. G. C. Opéra, dolby, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; U. G. C. Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; U. G. C. Maillot, handicapés, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61).
VF : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; U. G. C. Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

La Naissance de l'amour

de Philippe Garrel,
avec Lou Castel, Jean-Pierre Léaud, Johanna Tr Steege, Dominique Reymond.
Français, noir et blanc (1 h 34).
Au-delà des rencontres et des coups de foudre, Garrel enregistre la douleur et la beauté du véritable amour, celui qui dure et qui s'use. *C'est marrant, et bouleversant.*

14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

Naked

de Mike Leigh,
avec David Thewlis, Lesley Sharp, Katrin Cartlidge, Greg Cruttwell, Claire Skinner.
Britannique (2 h 06).
Interdit – 12 ans.
Entre noire chronique sociale et théâtre de la cruauté, les tribulations farfelues et violentes d'un Candide de l'ère post-Thatcher.

VO : Gaumont Les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, handicapés, dolby, 2e (36-68-75-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Saint-André-des-Arts II, dolby, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, handicapés, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55).
VF : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

Raining Stones

de Ken Loach,
avec Bruce Jones, Julie Brown, Ricky Tomlinson, Tom Hickey, Mike Fallon.
Britannique (1 h 30).
Un film de colère et d'amour, pour dire la vie dans les villes d'Europe à la fin du XXe siècle, celle des femmes et des hommes qui se battent pour garder le droit d'être humains.

VO : Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts I, dolby, 6e (43-26-48-18) ; U. G. C. Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-55).

The Snapper

de Stephen Frears,
avec Tina Kellegher, Colm Meaney, Ruth McCabe, Colm O'Byrne.
Britannique (1 h 30).
Lorsque le ventre de Sharon s'arrondit, le cercle de la famille de prolos dublinois s'émeut, se harpigne, se déteste et s'enamoure, et cela fait la plus vacharde, la plus vivante des comédies.

VO : Gaumont Les Halles, handicapés, dolby, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79).
VF : Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

Une nouvelle vie

d'Olivier Assayas,
avec Sophie Aubry, Judith Godrèche, Bernard Giraudeau, Christine Boisson.
Français (2 h 02).
Une brillante variation autour de la violence des sentiments soumis aux influences de la domination et de l'argent.

Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Denfert, handicapés, 14e (43-21-41-01).

Festivals

Documentaires à Beaubourg

Sous l'intitulé «Planète des hommes», la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges-Pompidou présente un cycle de documentaires qui réunit des «classiques» (*Nanouk* de Flaherty, *Farrebique* de Rouquier, *las Hurdes* de Bunuel, *les Maîtres fous* de Rouch), des films de Wiseman ou de Connolly et Anderson, et des œuvres moins connues venues des cinq continents. *La BPI* publie simultanément un livre, *le Regard documentaire*, de Jean-Paul Colleyn, et organise un colloque le 27 novembre, à 14 heures.

Du 17 au 27 novembre. Petite salle du Centre Georges-Pompidou. Tél. : 42-78-37-29.

Dans le labyrinthe Robbe-Grillet

Sept films, cela fait une œuvre, mais cela fait-il de Robbe-Grillet un cinéaste ? Après le coup d'éclat de *l'Année dernière à Marienbad*, dont il avait écrit le scénario, l'écrivain vedette du nouveau roman est passé derrière la caméra pour prolonger à l'écran sa quête littéraire. De *l'Immortelle* (1963) à *la Belle Captive* (1983), cette intégrale parcours les méandres de ce travail de métissage.

Au cinéma Accatone (5e). Tél. : 46-33-86-86.

Comédie en Seine-Saint-Denis

Sous la houlette éclairée de Jean Douchet, une sélection très éclectique de «comédies à la française» sont présentées dans les dix-huit salles participant à l'opération «Vive le cinéma français en Seine-Saint-Denis» : de Guitry à Dhéry, de Clair à Rohmer, de Tati à *Mocky, et de Renoir à Audiard, il y en a* pour tous les goûts. Tout aussi varié est le «panorama du jeune cinéma», avec sa vingtaine de films récents, ou encore inédits.

Du 17 au 30 novembre. Tél. : 43-93-75-21.

Soleil-Levant à Marseille

La Maison de l'image présente une vaste rétrospective baptisée «Automne japonais». Elle comprend, d'une part, un très complet florilège des grands maîtres (Mizoguchi, Ozu, Naruse, Kurosawa, Ichikawa, Shindo, Oshima, Imamura), d'autre part, un assortiment de films de samouraï, qui font au total un tour d'horizon quasi irréprochable.

Du 17 novembre au 14 décembre à la Maison méditerranéenne de l'image et aux cinémas Breteuil et Odéon-Canebière. Tél. : 91-56-08-09.

Jeune, comédien, biterrois

Pour la quatrième année consécutive, Béziers accueille un festival destiné à récompenser les talents d'interprètes de l'avenir. Les acteurs du *Jeune Werther*, de Doillon, d'*Une nouvelle vie* d'Assayas, de *Villégiature*, d'Allard, de *Métisse*, de Kassovitz… concourront devant deux jurys, l'un de professionnels, l'autre de jeunes spectateurs.

Du 17 au 21 novembre. Tél. : 67-35-82-25.

Ciné, vidéo, synthèse

Plusieurs manifestations se penchent sur les avatars modernes de l'image. Au Passage du Nord-Ouest, «Ciné-synthèse» présente une série de courts-métrages montrant les utilisations du numérique dans le cinéma. A *Hérouville-Saint-Clair, Jean-Paul Fargier* présente sur écran (s) les résultats de vingt ans de travail théorique et pratique aux *confins du cinéma et de la vidéo, de la critique et de la réalisation.*

Ciné-synthèse, du 17 au 21 novembre au Passage du Nord-Ouest (9e). Tél. : 39-56-14-89.

Vidéo art plastique à Hérouville-Saint-Clair (Calvados), du 18 novembre au 19 décembre. Tél. : 31-95-50-87.

La sélection « Cinéma » a été établie par Jean-Michel Frodon

Les entrées à Paris

Il aura fallu vingt-trois jours à *Jurassic Park* pour atteindre le millions d'entrées à Paris, avant de terminer sa quatrième semaine à près de 1,1 million. La barre a été franchie le jeudi 11 novembre, journée fériée favorable à la plupart des films, de même que le «petit pont» qui a suivi. Le résultat global de la semaine enregistre à nouveau une hausse par rapport à la période correspondante de *l'année dernière, où le 11 novembre* tombait un mercredi.

Pas moins de douze nouveaux films, c'est-à-dire beaucoup trop, se disputaient les faveurs du public cette *semaine. Le résultat* le plus spectaculaire est celui d'*Aladdin*, qui dans l'unique salle du Rex où il effectue une présortie promotionnelle, obtient un score faramineux en approchant les 45 000 entrées. Dans 42 salles, *Soleil levant* jette de prometteurs premiers feux à plus de 125 000 entrées, tandis que *les Marmottes* creusent leur terrier à *près de 90 000 dans 35 salles. Et Président d'un jour* ne démérite pas, avec ses *70 000* suffrages.

Sur neuf écrans, *Naked* effectue *un démarrage satisfaisant* à 20 000, même s'il n'est pas certain que le film de Mike Leigh *puisse égaler ses deux compatriotes*, le vaillant *Raining Stones* et l'étonnant *Snapper*, tous deux *aux abords des 115.000, le premier* en six semaines, le second en moitié moins de temps. Et si *True Romance*, qui nourissait quelques espoirs lors de ses débuts, s'essouffle dès sa deuxième semaine, deux autres films enregistrent des résultats remarquables: *Adieu ma concubine*, qui maintient imperturbablement son bon score de près de 35 000 dans ses 13 salles (il dépasse les 115.000 en trois semaines) et *Meurtre mystérieux à Manhattan* qui, en conservant son nombre d'entrées en cinquième semaine, totalise plus de 480 000 spectateurs.

J.-M.F.

★ *Chiffres : le Film français.*



THEATRE

Spectacles nouveaux

Carmen, la nouvelle

de Louise Doutreligne et Mila Casals,
mise en scène
de Jean-Luc Paliès,
avec Christine Rosmini, Renaud de Manoel, Pascal Perréon, Philippe Destre, Daniel San Pedro, Arnauld Voisin et Didier Ruiz.

Après le Festival de théâtre en langue espagnole, l'adaptation de la mythique Carmen, la plus fameuse, la plus universelle des fausses gitanes.

Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, 11e. A partir du 18 novembre. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 48-05-65-23. De 155 F à 105 F.

Des étoiles dans le ciel du matin

d'Alexandre Galine,
mise en scène
de Lisa Wurmser,
avec Vittoria Scognamiglio, Sophie Guénebaut, Hélène Moulin, Brigitte Barilley, Julia Roudolphonovna Zimina, Laurent Helgand et Olivier Hamel.

Pour que Moscou fasse bonne figure pendant les Jeux olympiques de 1980, les autorités ont débarrassé la ville de ses épaves humaines. L'auteur en réunit quelques-unes dans une baraque.

Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. A partir du 23 novembre. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 h 30. Tél. : 43-28-36-36. 80 F et 110 F.

Finir, finir encore...

d'après Samuel Beckett,
mise en scène
de Stéphane Verrue,
avec Anita Delepine, Willy Demerre, Thierry Dupont, Didier Ginguene, Guillaume Gurski, Claudine Karagulmez, Patricia Pekmezian et Valérie Szmigielski.

Le metteur en scène consacre sa vie aux adolescents handicapés légers. Ils donnent à Beckett une profondeur inattendue.

Cité internationale, 21, bd Jourdan, 14e. A partir du 18 novembre. Les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi à 21 heures, le dimanche à 17 heures. Tél. : 45-89-38-69. De 55 F à 100 F.

Le landau qui fait du bruit

de Jean-Louis Bourdon,
mise en scène
de l'auteur,
avec Judith Magre et Jacques François.

Dans une maison de retraite, un couple se déchire, façon de passer le temps et de ne pas regarder la mort en face.

Théâtre 14 - Jean-Marie Serreau, 20, av. Marc-Sangnier, 14e. A partir du 17 novembre. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 45-45-49-77. De 55 F à 100 F.

Opéra équestre

de Bartabas,
mise en scène
de l'auteur.

Bartabas a retrouvé le Fort d'Aubervilliers, temple de bois consacré au cheval et à la musique. Haute école, galopades, gags, musiciens géorgiens, chanteuses berbères.

Théâtre équestre Zingaro, 176, av. Jean-Jaurès, 93000 Aubervilliers. A partir du 19 novembre. Les vendredi et samedi à 20 h 30, le dimanche à 17 h 30. Tél. : 43-35-28-43. Durée : 2 heures. 180 F et 120 F.

Peau d'ours

d'Henri Calet,
mise en scène
de Christian Colin,
avec Claire-Ingrid Cottanceau, Marcial Difonzo-Bo, Frédérique Loliée, Madeleine Marion, Philippe Marteau et Jacques Michel.

Mal connu parce qu'il était modeste, Henri Calet a participé à l'aventure de *Combat* avec Camus. Mais il a surtout écrit des romans. Assez peu, finalement. Son éditeur lui a demandé un livre sur Paris : *Peau d'ours*, qu'il n'a pas achevé. Il est mort le 14 juillet 1956.

Maison de la culture, 1, bd Lénine, 93000 Bobigny. A partir du 23 novembre. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 48-31-11-45. 95 F et 130 F.

Réponse à la question précédente

de Jacques Rebotier,
mise en scène
de l'auteur,
avec Alain Fromager, Marie Pillet et Emmanuelle Zoll.

Auteur et metteur en scène, Jacques Rebotier est aussi compositeur. Il se passionne pour ce qui se passe hors de la raison pure, dans le domaine du langage comme dans celui de la scénographie : sa pièce se passe à l'intérieur d'un crâne.

Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. A partir du 18 novembre. Le mardi à 18 h 30, du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-42-67-27. De 140 F à 65 F.

Le Soldat fanfaron ; Casina

d'après Plaute,
mise en scène
de Virginie Symaniec
et Bertrand Saunier,
avec Sophie Broussard, Pierre-Michel Dudan, Bertrand Saunier et Joëlle Watteau.

Deux trames d'un auteur latin qui eut des héritiers parmi les saltimbanques médiévaux et inspira la commedia dell'arte.

Bouffons-Théâtre du XIXe, 28, rue de Meaux, 19e. A partir du 23 novembre. Du mardi au samedi à 21 heures. Tél. : 42-38-35-53. 60 F et 80 F.

The Hip-Hop Waltz of Eurydice (en anglais)

de Reza Abdoh,
mise en scène
de l'auteur,
avec Tom Fitzpatrick, Julia Francis, Alan Mandell, Reginaldo Inacio Santana et Ronaldo Estevan de Sa.

Découvert au Sigma de Bordeaux l'an dernier, un jeune Californien d'origine iranienne, installé à New-York : un pur Américain. Son humour est violent, ses images *flamboyantes*.

Théâtre des Amandiers, 7, av. Pablo-Picasso, 92000 Nanterre. A partir du 23 novembre. Le mardi à 20 h 30. Tél. : 46-14-70-00. De 100 F à 130 F.

Un dels ultims vespres de carnaval (en catalan, stf)

de Carlo Goldoni,
mise en scène
de Lluis Pasqual,
avec Jordi Bosch, Lidia Comas, Eduard Fernandez, Maife Gil, Monica Glaenzel, Montse Guallar, Lluis Homar, Teresa Lozano, Alfred Luccheti, Laia Marull, Joan Matamalas, Enric Serra, Carlota Soldevila et Artur Trias.



R. KAUFMANN

« The Hip-Hop Waltz of Eurydice », mise en scène de Reza Abdoh, à Nanterre.

Une famille en pleine ébullition parce que le chef doit partir pour Moscou, et la laisse orpheline. Goldoni a écrit cette pièce avant de partir pour Paris.

Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e. A partir du 23 novembre. Le mardi à 20 h 30. Tél. : 44-41-36-36. De 155 F à 50 F.

Paris

Cabaret Valentin

de Karl Valentin,
mise en scène
de Hans Peter Cloos,
avec Yann Collette, Mona Heftre, Denis Lavant, Patrice Praxo et Katja Rupé.

Karl Valentin est devenu une sorte de légende. Dans les années troubles du début du siècle à Munich, clown virulent, il était le trouble-fête, le trouble-bonne conscience. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, on a besoin de gens comme ça.

Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, 16e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 1 h 50. De 80 F à 150 F.

Cachafaz

de Copi,
mise en scène
d'Alfredo Arias,
avec Kalle Silva, Rodolfo de Souza, Federico Guerin, Susana Lastreto et Roberto Navarro.

Comment un travesti et son proxénète, poursuivis par la vindicte féminine, en viennent à la nécrophagie. Quand Copi délire, c'est le délice.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée mercredi à 12 h 30, dimanche à 16 heures. Tél. : 43-66-43-60. De 150 F à 60 F.

Cahier d'un retour au pays natal

d'Aimé Césaire,
mise en scène
de Gabriel Garran,
avec Bakary Sangaré et Jany Seitor (chant).

Aimé Césaire, poète, militant de la « négritude », géant indéniable, décrit l'épopée de son peuple.

Pavillon du Charolais (Parc de La Villette), 211, av. Jean-Jaurès, 19e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 40-03-93-95. 70 F et 100 F.

La Conquête du pôle Sud

de Manfred Karge,
mise en scène
de Stanislas Nordey,
avec Gérard Bellard, Massimo Bellini, Marc Bodnar, Magali Fouchault, Pierre Marello, Laurent Sauvage, Jean-Jacques Simonian et Virginie Volmann.

Cinq chômeurs découragés décident de partir sur les traces de l'explorateur norvégien Roald Amundsen. La vigueur sèche de Manfred Karge, auteur. La sensibilité aigüe du metteur en scène Stanislas Nordey.

Théâtre Gérard-Philipe, 59, bd Jules-Guesde, 93000 Saint-Denis. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 42-43-17-17. 80 F et 100 F.

De mes propres mains

de Pascal Rambert,
mise en scène
de l'auteur,
avec Charles Berling.

Ne voyant pas trop pourquoi il vit, un jeune homme décide de mourir. Mais s'interrogeant, il commence à s'intéresser à lui-même. Le jeune homme, c'est Charles Berling, tout en ironie ambiguë.

Théâtre des Amandiers, 7, av. Pablo-Picasso, 92000 Nanterre. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 16 h 30. Tél. : 46-14-70-00. De 100 F à 130 F.

En attendant Godot

de Samuel Beckett,
mise en scène
de Philippe Adrien,
avec Bruno Putzulu, Eric Caravaca, Cyril Dubreuil, Gildas Milin et Jean-Luc Orofino.

On s'est souvent demandé qui est Godot. La réponse, selon Philipe Adrien, pourrait bien être Dieu lui-même.

Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, 12e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 43-28-36-36. Durée : 2 h 15. 80 F et 110 F.

L'Epidémie ; Un rat qui passe

d'Agota Kristof,
mise en scène
de Michel Raskine,
avec Anne Alvaro, Philippe Crubézy, Christian Drillaud, Arno Feffer, Judith Guittier, Jean-François Lapalus, Marie-Christine Orry, Yves Robin et Christian Ruché.

L'univers d'Agota Kristof – absurde, ironique, cruel et anxieux – correspond parfaitement à celui de Michel Raskine. Paris en profite après la création du spectacle à la Comédie de Caen.

Théâtre Paris-Villette, 211, av. Jean-Jaurès, 19e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 42-02-02-68. De 70 F à 135 F.

Esclaves de l'amour

d'après Knut Hamsun,
mise en scène
de Marc François,
avec Nathalie Bensard, Nicolas Bonnefoy, Laurence Camby, Régine Cendre, Eric Champigny, Catherine Contour, Jean Davy, Marie-Eve Edelstein, Marc François, Didier Girard, Mireille Guerre, Laurent Jullien, Marie-Anne Kergoët, David Larquet, Sylvain Lerquet et Gérard Watkins.

La nuit s'étire dans un café, no man's land entre réel et irréel. Des personnages qui s'ignorent et soudain explosent en colère, en rires, en cruauté. A partir d'une nouvelle de Knut Hamsun à laquelle s'ajoutent de nombreux textes, l'ambiance louche des sentiments.

Théâtre, 41, av. des Grésillons, 92000 Gennevilliers. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 47-93-26-30. 110 F et 130 F.

Fièvre romaine ; Christopher

d'Edith Wharton,
mise en scène
de Simone Benmussa,
avec Danièle Lebrun et Macha Méril.

Deux femmes se déchirent à propos d'un homme. Elles observent les codes de la bonne société, elles n'en sont pas moins féroces.

Marigny (Salle Popesco), carré Marigny, 8e. Du mardi au samedi à 21 heures, le samedi à 18 heures. Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 42-25-20-74. 220 F et 170 F.

Fous des Folies

d'Alfredo Arias,
mise en scène
de l'auteur,
avec Philippe Choquet, Nadir Elle, Marie-José Escobar, Jacques Haurogné, Christiane Maillard, Liza Michael et Mouron.

Femmes, luxe, éclat, musique, chansons, danse : pendant quelques lustres, les Folies-Bergère ont fait rêver le monde entier. Et aujourd'hui, Alfredo Arias peuple de ses rêves les velours et les ors du plus célèbre des music-halls. Et à son tour, il nous fait rêver.

Folies-Bergère, 32, rue Richer, 9e. Du mardi au dimanche à 21 h 15. Tél. : 42-46-77-11. De 379 F à 98 F.

L'Inquisitoire

de Robert Pinget,
mise en scène
de Joël Jouanneau,
avec David Warrilow et Mickaël Kraft.

Un vieux domestique est interrogé à propos de la disparition de son ancien patron. Seul en scène, cerné par des voix, David Warrilow est superbe.

Montparnasse (Petit), 31, rue de la Gaîté, 14e. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-22-77-30. Durée : 1 heure. 80 F et 120 F.

Maison d'arrêt

d'Edward Bond,
mise en scène
de Jorge Lavelli,
avec Nathalie Boileau, Christiane Cohendy, Luc-Antoine Diquero, Christine Gagnieux, Xavier Percy, Dominique Pinon, Didier Sandre, Emiliano Suarez, Pierre Casadei, Max Delor, Carlos Kloster et Didier Roset.

Le labyrinthe de l'oppression dans le désert inhumain des villes surpeuplées et des prisons.

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée, samedi et dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-66-43-60. De 150 F à 60 F.

Pantomimes de style ; le Manteau

d'après Nicolaï Gogol,
avec Marcel Marceau.

Le mime Marceau fait revivre Bip, son *alter ego*, et fait jouer par ses élèves une interprétation du *Manteau* de Gogol.

Espace Pierre Cardin, 1, av. Gabriel, 8e. Du lundi au samedi à 20 h 30. Tél. : 42-65-27-35. Durée : 2 heures. De 80 F à 120 F.

La Place royale

de Pierre Corneille,
mise en scène
de Brigitte Jaques,
avec Anne Consigny, Marie-Armelle Deguy, Philippe Demarle, Eric Génovèse, Nicolas Delpeyrat et François Loriquet.

La découverte de l'amour, de ses souffrances, de ses espoirs traverse les siècles. Brigitte Jacques a transplanté Corneille au temps de la nouvelle vague, et c'est épatant.

Théâtre de la Commune, 2, rue Edouard-Poisson, 93000 Aubervilliers. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 15 heures, dimanche à 16 heures. Tél. : 48-34-67-67. De 70 F à 120 F.
Dernière représentation le 21 novembre.

Le Renard du Nord

de Noëlle Renaude,
mise en scène
de Robert Cantarella,
avec Christophe Brault, Florence Giorgetti, Evelyne Istria, Maxime Leroux, Jacek Maka, Emmanuelle Moneau, Serge Riaboukine, Bruno Sermonne et Elisabeth Vitali.

Après avoir fait découvrir Noëlle Renaude en lecture, Théâtre ouvert l'accueille en spectacle.

Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4, cité Véron, 18e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée samedi à 16 heures. Tél. : 42-62-59-49. Durée : 1 h 45. 75 F et 100 F.

Tempête sur le pays d'Egypte

de Pierre Laville,
mise en scène
de Jean-Claude Fall,
avec Brigitte Fossey et Manuel Blanc.

Dialogue d'un jeune médecin mi-Tchekhov mi-Boulgakov et d'une infirmière plus âgée, qui est toutes les femmes qui le hantent ou vont le hanter.

Théâtre Gérard-Philipe, 59, bd Jules-Guesde, 93000 Saint-Denis. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 42-43-17-17. 80 F et 100 F.

Les Trois Sœurs (en russe stf)

d'Anton Tchekhov,
mise en scène
de Youri Pogrebnichko,
avec Vladimir Vorobiov, Elena Saleïkova, Natalia Kroupinova, Elena Sluïsareva, Elena Kobzar, Lilia Zagorskaya, Alexeï Michakov, Vladimir Bogdanov, Alexandre Zotov, Youri Pavlov, Valery Merkouchev et Alexeï Nikoulnikov.

Tchekhov par le théâtre Krasnaja Presnja de Moscou est très loin de la « petite musique », du samovar et des rideaux de dentelle. C'est grinçant, délirant, émouvant. On peut parier que *le Mariage* de Gogol, qui suit du 22 au 24 novembre, est de la même eau.

Bastille, 76, rue de la Roquette, 11e. Du mercredi au samedi à 21 heures. Tél. : 43-57-42-14. 70 F et 100 F.
Dernière représentation le 20 novembre.

Ubu roi

d'Alfred Jarry,
mise en scène
d'Hervé Lelardoux,
avec Gilles Privat, Mireille Mossé, Jean-Yves Gourvez, Chantal Gresset, Dominique Prié, Nicolas Sansier et Hervé Lelardoux.

Cet Ubu se passe dans un castelet à dimensions humaines, et les personnages y sont à la fois géants et nains. Le metteur en scène, Hervé Lelardoux avait un grand-père peintre et clown : il en a hérité le sens de la féerie louche.

Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e. Le mardi à 19 heures, du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-42-67-27. De 140 F à 65 F.

DANSE

Worksweek nº 20

4 semaines de danse contemporaine

Les risques et parfois le plaisir de la découverte : Gitta Barthel et Morena Fattorini, Christophe Haleb (1), *Laura Girotto*, Damiano Foa et Laura Simi, Nadège MacLeay (2). La dernière semaine est occupée par *l'Ascète de San-Clemente et la Vierge Marie*, le best-seller de Jean Gaudin (3).

Le Regard du Sygne, du 23 novembre au 12 décembre, (1) les mardis, mercredis et jeudis, (2) les vendredis, samedis et dimanches, 20 h 30 ; (3) du 14 au 19 décembre, 20 h 30. Tél. : 43-58-55-93. 70 F et 50 F.

Compagnie Le Pont des Arts

Des immortelles pour Mademoiselle

Compagnie Spinach Ballet

Suffrir es mi destino

Frédérique Chauveaux (*Des immortelles...*) nous promet une « tragi-comédie policière ». *Suffrir...*, de Lana Bloomfield et Christian Michaelsen, relève du mélo et pastiche drôlement les séries TV « cebollas » (oignon : qui fait pleurer...).

Théâtre Dunois, les 18, 19 et 20 novembre, 20 h 30. Tél. : 45-84-72-00. 100 F.

Cannes

IXe Festival international

Affiche œcuménique et excitante : Bill T. Jones, *Mats Ek*, *Maguy Marin*, *Lucinda* Childs, les Ballets du Rhin et de Monte-Carlo, la Phœnix Dance Company, des jeunes chorégraphes américains et français, avec nombre de créations mondiales ou françaises. Et une soirée de clôture au profit des associations de lutte contre le sida.

Palais des Festivals et Théâtre Palais-Croisette, du 24 novembre au 1er décembre. Tél. : 92-98-62-77. De 100 F à 200 F (gala de clôture : de 150 F à 300 F.

Dunkerque

Compagnie Philippe Tréhet/ Le Galet Gris

Les Mystères d'un nouveau monde

Troisième volet du triptyque *le Présent des Anges*. Tréhet est un chorégraphe discret, mais il n'est pas passé inaperçu au Japon, où il a remporté en août dernier le Concours international chorégraphique de Tokyo.

Le Bateau Feu, 19 et 20 novembre, 20 h 45. Tél. : 28-21-10-10. 80 F. Et à Saint-Etienne Rouvray, le Rive Gauche, le 27.

Angers

4 chorégraphes, 4 villes

Removals

A l'invitation du CNDC/L'Esquisse de Bouvier et Obadia, Veerle Bakelants vient d'Anvers, Urs Dietrich d'Essen, Christine Marneffe... d'Angers même, et Claire Russ de Birmingham. Avec quatre créations, sur un thème unique qu'ils ont choisi au préalable : déménager, enlever, écarter, effacer, quitter...

Beaurepaire, le 18 novembre à 19 h 30, le 19 à 20 h 30. Tél. : 41-87-80-80. 100 F.

La sélection « Théâtre » a été établie par : Colette Godard
« Danse » : Sylvie de Nussac.

A SÉLECTION DE LA SEMAINE

MUSIQUE

Classique

Mercredi 17 novembre

Puccini

Madame Butterfly
Diana Sèviero (Mme Butterfly),
Viacheslav Polozov (Pinkerton),
William Stone (Sharpless),
Nicoletta Curiel (Suzuki),
Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris,
Myung-Whun Chung (direction),
Robert Wilson (mise en scène),
Suzushi Hanayagi (chorégraphie).

Après avoir mis en scène une Flûte enchantée de Mozart discutée à l'Opéra-Bastille, Bob Wilson se penche sur un fait divers dramatique mis en musique par Puccini. Beaucoup de choses sont attendues de cette rencontre.

Opéra-Bastille, 19 h 30 (+ les 19, 22, 24, 25, 27, 29 et 30 novembre ; les 2, 4, 6, 8 et 10 décembre). Tél. : 44-73-13-00. De 60 F à 570 F.

Jeudi 18

Tchaïkovski

Quatuor à cordes nº 3

Beethoven

Quatuor à cordes op. 59 nº 1
Quatuor Manfred.

L'excellent Quatuor Manfred dans un quatuor de Beethoven et, ce qui est plus inattendu car sa musique de chambre est peu jouée, un quatuor de Tchaïkovski. Excellente occasion de découvrir cette nouvelle salle de concerts idéale pour la musique de chambre. Le 19 novembre, le pianiste Jacques Rouvier s'y produira dans la *Sonate en la majeur D 959* de Schubert (la deuxième des trois dernières) et dans les *Tableaux d'une exposition* de Moussorgski.

Auditorium Saint-Germain, 20 h 30. *Tél. : 46-33-87-03. 135 F.*

Vendredi 19

R. Strauss

Don Quichotte

Falla

Nuits dans les jardins d'Espagne
Le Tricorne, suite nº 2
Lluis Claret (violoncelle),
Joaquin Achucarro (piano),
Orchestre national de France,
Manuel Galduf (direction).

Placé sous le signe de l'Espagne, ce concert l'est à plus d'un titre. D'abord par la musique qui y est programmée. Ensuite par les solistes et le chef. Si Achucarro et Claret sont bien connus en France, il semble que le chef Manuel Galduf fasse ses débuts à Paris.

Salle Pleyel, 20 h 30. Tél. : 45-63-88-73. De 80 F à 190 F.

Prokofiev

L'Amour des trois oranges
Concerto pour violon et orchestre nº 1

Tchaïkovski

Symphonie nº 6 « Pathétique »
Régis Pasquier (violon),
Orchestre national d'Ile-de-France,
Vitaly Kataev (direction).

Quelques-unes des mélodies les plus émouvantes de Tchaïkovski ne sont que des gammes. Celles de Prokofiev, plus chantournées, parfois orientalisantes, sont d'une sensualité ravageuse. Surtout celles de ses deux concertos pour violon.

Maisons-Alfort. Théâtre Claude-Debussy, 20 h 45. Tél. : 43-96-77-67. 120 F. Et le 20 nov. à 20 h 45, au Centre Robert-Desnos de Ris-Orangis ; le 21 nov. à 17 h 30 à la salle des fêtes de Juvisy-sur-Orge.

Samedi 20

Henze

Ode an den Westwind
Nachtstücke und Arien
Symphonie nº 7
Inga Nielsen (soprano),
Heinrich Schiff (violoncelle),
Orchestre philharmonique de Radio-France,
Marek Janowski (direction).

D'abord sériel Hans Werner Henze est peu à peu devenu le chef de file de l'école néoromantique allemande. Compositeur indépendant, Henze a écrit quelques opéras à l'efficacité dramatique incontestable, des œuvres orchestrales d'un raffinement remarqué, des musiques de film, des concertos. Sa *Septième Symphonie*, commande de l'Orchestre de Paris, a été créée Salle Pleyel sous la direction de Daniel Barenboïm, en 1985. Elle vient d'être enregistrée pour EMI par Simon Rattle.

Maison de Radio-France, 20 h 30. Tél. : 42-30-15-16. 120 F.

Liszt

Etudes d'exécutions transcendante
Viktor Eresko (piano).

Voilà un pianiste qui ne va pas chômer. Jouer à la suite les *Douze Etudes d'exécution transcendante* de Liszt est un exploit technique et musical que seuls quelques « fous » osent tenter. Eresko *ose.*

Conservatoire national d'art dramatique, 18 heures. Tél. : 42-46-12-91. De 80 F à 110 F.

Fauré

Nocturne pour piano op. 63
Quatuor pour piano et trio à cordes op. 15
Christian Mortagne (baryton),
Dominique Brunet (trompette),
Olivier Charlier (violon),
Pascal Devoyon,
Nathalie Steinberg,
Hugues Leclère,
Yoko Kaneko (piano),
Quatuor Gabriel.

Elèves et professeurs du Conservatoire rendent hommage à Jean Hubeau qui fut un des grands pédagogues de la maison. Mais l'on ignore qu'il fut un compositeur prolifique qui remporta un grand prix du disque, avant guerre, pour un concerto pour violon qu'avait enregistré Henri Merkel.

Conservatoire national supérieur de musique, 17 h 30. Tél. : 40-40-46-46.

Vorisek

Impromptus op. 7

Dvorak

Tema con variazioni

Smetana

Danses tchèques

Suk

Impressions d'été

Novak

Chants des nuits d'hiver
Radoslav Kvapil (piano).

L'excellent pianiste tchèque Radoslav Kvapil n'a inscrit que des œuvres rares à son programme. Des pièces dont on ne comprend pas pourquoi elles ne sont pas plus souvent jouées et enregistrées.

Auditorium Colbert (Bibliothèque nationale), 17 heures. Tél. : 45-80-04-42. 70 F.

Dimanche 21

Bernstein

Candide, ouverture
Psaumes de Chichester

Gershwin

Concerto pour piano et orchestre
Un Américain à Paris
Peter Jablonski (piano),
Chœur Victoria d'Ile-de-France,
Orchestre des Concerts Lamoureux,
Yutaka Sado (direction).

Depuis quand les grands orchestres parisiens n'ont-t-ils pas joué ces œuvres magnifiques ? Depuis si longtemps qu'il serait dommage de manquer ce concert. D'autant que Peter Jablonski, jeune pianiste qui vient de publier un disque remarquable chez Decca (Rachmaninov, Scriabine, Prokofiev), en sera le soliste.

Salle Pleyel, 17 h 45. Tél. : 45-63-88-73. De 65 F à 160 F.

Massenet
Verdi
Donizetti



Portrait de Manuel de Falla par Pablo Picasso (1920).

Wagner

Placido Domingo (ténor),
Aïnhoa Artera Ibarrolaburu,
Inva Mula-ako,
Nina Stemme (sopranos),
Kwangchul Youn (basse),
Orchestre de l'Opéra de Paris,
Eugène Kohn (direction).

Placido Domingo *présente* les vainqueurs du concours de chant qui porte son nom.

Opéra-Bastille, 20 heures. Tél. : 44-73-13-00. De 60 F à 500 F.

Mozart

Symphonie nº 33
Marches

Schubert

Symphonie nº 8 « Inachevée »
Orchestre du XVIIIᵉ siècle,
Frans Bruggen (direction).

Le jour où les plus glorieux orchestres *symphoniques viendront à Poissy ne s'est* pas encore levé. Brüggen et ses musiciens de l'Orchestre du XVIIIᵉ siècle ne sont pas encore snobs : ils vont chercher le public là où il est.

Poissy. Théâtre, 18 heures. Tél. : 39-79-03-03. De 60 F à 120 F.

Lundi 22

Chopin

Ballade
Scherzo
Sonate pour piano op. 35 « Marche funèbre »
Préludes
Cyril Huvé (pianoforte).

Jouer Chopin sur un pianoforte ? Pourquoi pas, si l'instrument en question est en parfait état. Chopin ne semble jamais s'être plaint de la qualité des pianos que Pleyel mettait à sa disposition.

Comédie des Champs-Elysées, 20 h 30. Tél. : 49-52-50-50. De 90 F à 150 F.

Beethoven

Sonates pour piano op 57 « Appassionata » et op. 2 nº 1, 2 et 3
Alfred Brendel (piano).

Brendel se lance à nouveau dans une intégrale des sonates de Beethoven. Au disque et au concert. C'est la troisième en trente ans. Il cherche, et nous profitons de l'état d'avancement de ses travaux.

Salle Pleyel, 20 h 30. Tél. : 45-63-88-73. De 110 F à 360 F.

Traditional Spirituals

Wilhelmenia Fernandez (soprano),
Bruno Fontaine (piano).

Rendue célèbre par *Diva*, Wilhelmenia Fernandez ne chante pas seulement l'opéra italien. Son *répertoire est aussi* vaste que son timbre est charmeur.

Salle Gaveau, 20 h 30. Tél. : 49-53-05-07. De 120 F à 350 F.

Jazz

Laurent De Wilde
Ira Coleman
Billy Drummond

Le pianiste le plus subtil du moment, qui n'hésite pas à affirmer un style et une résolution classiques (enfin, tout est relatif...), se présente en trio. Ira Coleman, à la basse, ne se contente pas d'assurer le spectacle (cela signalé pour les praticiens de l'instrument), il est, avec une délicatesse subtile, une des voix du trio, que complète Billy Drummond (batterie). Remarques en passant : Laurent de Wilde est un pianiste de répertoire et *d'expression. C'est un jeune homme intelligent.* Il représente en Europe une certaine idée du jazz qui a droit de cité à New-York où, au sortir des turnes de la rue d'Ulm, il a assez longtemps travaillé.

Le 18. *New Morning*, 21 heures. Tél. : 45-23-51-41.

André Janme
Alain Jean-Marie

Autre duo, autres mœurs. Anches d'un côté (André Jaume), clavier de l'autre (Alain Jean-Marie), la rencontre vaut pour la solidité des deux musiciens et leur sens discret de l'aventure. Au-delà de la confiance qu'ils inspirent, Janme et Jean-Marie ont en partage la même conception cultivée et téméraire de la musique. Autant dire qu'ils sont musiciens de jazz à temps plein, et que leur pratique du duo improvisé a de l'allure. A suivre (fidèles), à découvrir (profanes) et à observer (débutants).

Le 19. Argenteuil. Cave Dimière, 21 heures. Tél. : 39-61-25-29. 80 F.

Rock

Maria McKee
The Jayhawks

Maria McKee est dotée d'une bien belle *voix, faite pour le gospel et la country,* dont elle abuse parfois, mais avec une parfaite sincérité. En première partie, les Jayhawks, jeunes gens qui ont récemment découvert les joies du country rock tel qu'on le fabriquait en Californie il y a un quart de siècle.

Le 18. *La Cigale-Kanterbrau*, 20 heures. Tél. : 42-23-15-15.

Buffalo Tom

Ces Américains se tiennent légèrement à l'écart des dominantes en vigueur dans *leurs pays. Leur violence s'accompagne* d'une certaine sobriété, d'une économie qui les éloigne du grunge et les rapproche d'une émotivité *somme toute* assez britannique.

Le 20. Arapaho, 19 h 30. Tél. : 43-48-24-84.

The Wonderstuff

The Wonderstuff en est à ce moment périlleux dans la vie des groupes anglais où l'enthousiasme de la presse est retombé, où les fans se font impatients et les ventes de disques incertaines. On peut imaginer que le groupe a suffisamment de ressources pour retrouver son inspiration, bruyante, terre à terre, mélodique, des premiers jours.

Le 22. *Elysée-Montmartre*, 19 heures. Tél. : 42-52-25-15.

Tournées

FFF

En grande forme, la famille fonck poursuit sa route, prodigue en décibels, en swing, en fête. Sur scène, les nouvelles chansons s'épanouissent et le groupe s'affirme avec une autorité joyeuse.

Le 18 *novembre*, Orléans, le Zig-Zag. Le 19, Reims, le Cirque. Le 20, Lille, l'Aéronef. Le 22, Nancy, Terminal Export. Le 23, Strasbourg, la Salamandre.

James

Un groupe sérieux est toujours menacé par la canonisation à chaque concert. James a couru ce risque et semble s'en être dégagé avec son dernier album, plus sobre, plus modeste.

Le 18 novembre, Toulouse, le Confluant. Le 19, Marseille, Théâtre du Moulin. Le 20, Genève, salle du Lignon. Le 22, Lyon, Transbordeur. Le 23, Paris, Casino de Paris.

Laurent Voulzy

Artiste délicat, espèce de Gepetto de la chanson qui tombe amoureux de ses créations, Laurent Voulzy *n'est pas vraiment* une bête de scène, mais un charmeur qui sait faire passer le charme ineffable de ses compositions.

Le 18 novembre, Annecy, Halle des Expositions. Le 19, Grenoble, le Summum. Le 22, Nice, Théâtre de Verdure. Le 23, Toulon, Palais des sports. Le 24, Marseille, Palais des sports.

Arno

Belge gai et profondément triste qui reprend Adamo pour mieux masquer que le blues d'outre-Quiévrain est l'un des plus *délétère qui soit.*

Le 19 novembre, Marseille, Espace Julien. Le 20, Nice, Théâtre de l'Ariane. Le 24, Besançon, le Montjoie.

Dominique A.

Dominique A. chante dans un micro placé un peu trop haut, ce qui l'oblige à renverser la tête, comme un oiseau qui attend la becquée. *Son spectacle est construit sur* l'accumulation savante de ce genre de détails, charmants et déroutants.

Le 19 novembre, Tulle, salle Impasse Latreille. Le 20, Mâcon, la Cave à musique. *Le 21*, Lyon, la Boulangerie. *Le 23*, Mons (Belgique). Le 24, Louvain-la-Neuve (Belgique).

UB 40

Reggae de Birmingham, joué par une bande de copain, venus du même quartier, qui sont devenus milliardaires en même temps. C'est au moins sympathique.

Le 23, Lyon, Halle Tony-Garnier. Le 24, Grenoble, le Summum.

Festivals

Rock en Oc
Portet-sur-Garonne

On parle de rock, mais il s'agit surtout de rap, de celui qui s'épanouit avec tellement de bonheur entre Toulouse, patrie des Fabulous Trobadors, et Marseille, qui donna le jour au Massilia Sound System, plus deux groupes moins connus dont l'un *chante du rock en occitan (Tric Trac)* et l'autre se réclame du rock agricole (Singlar Blou).

Le 20 *novembre*, à Portet-sur-Garonne, au Confluent, à 18 heures. Tél. : 61-34-28-72.

FAIR 94
à l'Arapaho

Traditionnelle présentation des groupes qui bénéficieront de l'aide du Centre d'information du rock. Le premier jour, Human Spirit (reggae généreux), la Tordue (entre réalisme et expresionnisme) et Prohibeat et Mush, inconnus de nos services. Le 23, les Clam's, qui donnent également dans le genre piano à bretelles, Lofofora, émules parisiens de Rage Against the Machine, Schultz et les Tontons flingueurs, zazous alternatifs, et Original Combo et Cut the Navel String, qui tombent dans la même catégorie que les deux inconnus du 22.

Les 22 et 23 novembre à 19 h 30 à l'Arapaho, 30, avenue d'Italie, Paris-13ᵉ.

Chanson

Anna Prucnal

Comédienne, cantatrice, extravagante, attendrissante, drôle, bouleversante, la Prucnal est capable de tout. Elle peut passer de la variété au lyrique, des emplois de clown à ceux de vamp. Elle peut même chanter Brecht. Ce n'est pas la première fois. Elle a quasiment débuté en France dans *le Petit Mahagonny* mis en scène par Pierre Barat.

Les 17, 18, 19, 20 et 23. Trottoirs de Buenos-Aires, 20 heures. *Tél.* : 40-26-29-30.

Louise Forestier

Louise Forestier est arrivée du Québec avec un spectacle en forme d'opérette, des extraits de comédies musicales célèbres, mis en scène sobrement (un piano, une guitare), drôle *et charmant. Louise Forestier*, tout habillée de noir, renoue avec la tradition du cabaret sophistiqué, servie par une voix et une délicatesse un peu folles.

Les 17, 18, 19, 20, 22 et 23. Théâtre de Dix-Heures, *2 h 30*. Tél. : 46-06-10-17. 140 F.

Patricia Kaas

Avec ses maladresses (le signe d'un début de carrière), ses essais de sensualité (nouvelle image), ses bonnes et ses mauvaises chansons, la meilleure vendeuse française parvient à bâtir un récital tenu par la sin*cérité, la voix, la présence.*

Les 17, 19, 20 et 21. Zénith, 20 heures. Tél. : 42-08-60-00.

Louis Chedid

Chedid achève son tour de France par Paris. Le rodage fut tranquille, il y eut quelques jolies escapades entièrement acoustiques, des festivals, des rires, de la *complicité, de la colère partagée (le Grand Blond).* Atterrissage en douceur.

Du 17 au 20. Casino de Paris, 20 h 30. Tél. : 49-95-99-99. De 110 F à 180 F.

Barbara

La grande dame de la chanson française est de retour. Avec trois nouvelles chansons, son piano, sa poésie, sa lucidité. Vite, *vite aux places.*

Les 17, 18, 19, 20 et 23, 20 h 30 ; le 21, 16 heures. Châtelet. Théâtre musical de Paris. Tél. : 40-28-28-40. De 80 F à 230 F.

Rachel des Bois

Elle a fait pendant l'été un album singulier, drôle, acide, très mélangé (java, rock, funk, musiques *du* Sud, etc.). *Première scène.*

Les 18, 19, 20 et 23. Sentier des Halles, 22 h 15. Tél. : 42-36-37-27. 90 F.

Charles Trenet

Récital doux, avec deux pianos et une contrebasse, une quarantaine de chansons, des connues, des très connues et des nouvelles. Au fil du récital, Trenet, à peine essoufflé, *retrouve tout son humour, et son* talent.

Les 18, 19 et 20, 20 h 30 ; le 21, 16 heures. Palais des Congrès. Tél. : 40-68-00-06. De 190 F à 310 F.

Alain Chamfort

Après une très belle répétition générale donnée à l'Opéra-Comique au printemps dernier, Alain Chamfort revient en version acoustique, avec un pianiste (Steve Nieve) et de nouvelles chansons. Discrétion assurée.

Le 23. Bouffes du Nord, 20 h 30. Tél. : *48-07-34-50. De 80 F à 140 F.*

Thomas Fersen

Délicat, doux, Thomas Fersen est une des révélations de l'année en France. Bonne voix, guitare acoustique, une pointe de swing, ni trop dérangeant ni trop naïf, Thomas Fersen devrait plaire à toutes les générations.

Le 23. Passage du Nord-Ouest, 19 heures et 22 heures. Tél. : 47-70-81-47.

Tournées

Les Innocents

Ils tournent, ils tournent. Jeunes, distingués, *courageux et sentimentaux.*

Le 18 novembre, Le Puy-en-Velay, salle de Vals. Le 19, Clermont-Ferrand, Maison du peuple. Le 20, Vesoul, Théâtre Edwige-Feuillère. Le 22, Strasbourg, *Palais des congrès. Le 24, Grenoble,* Théâtre.

Richard Desjardins

L'auteur-compositeur québécois qui a su *charmer et bouleverser le public français* pour la première fois l'an passé chante, en joual parfois, en français surtout, de bouleversantes histoires américaines.

Le 18 *novembre, Mulhouse*, la Filature. Le 19, Morges (Belgique). Théâtre de Beausobre.

Musiques du monde

Mosalini-Calo-Caratini Trio

Tango, jazz, bandonéon, Piazzola, ambiance, virtuosité : quelques mots-clés pour se donner l'envie d'aller profiter de la *délicieuse tension créée par un trio de* style.

Les 17, 18, 19, 20 et 23. Trottoirs de Buenos-Aires, 22 h 30. Tél. : 40-26-29-30.

Geoffrey Oryema

Geoffrey Oryema, Ougandais de Rouen, a *mélangé l'esprit de Leonard Cohen aux* sons du lamellophone africain, la technologie de la tribu Gabriel à la sincérité parfois un peu crue du continent noir. En scène, avec sa guitare, et son guitariste, Jean-Pierre Alarcen.

Le 22. Casino de Paris, 20 h 30. Tél. : 49-95-99-99. 130 F.

Tournées

Cesaria Evora

La chanteuse de blues (de *morna*) du Cap-Vert revient affronter les froideurs de l'hiver européen. Après la très nostalgique *Sòdade*, la chanson *Angola*, une *coladera* (la version dansante du fado capverdien) ensoleillée, lui a permis de gagner son pre*mier Disque d'or. Egale à elle-même*, nature et décontractée, parfois triste, souvent enjouée.

Le 18 novembre, Cergy-Pontoise, Théâtre des Arts. Le 19, Trappes, Centre culturel. Le 20, Savigny-le-Temple, Espace Prévert. Le 23, Montélimar, Centre culturel. Le 24, Nîmes, Théâtre.

Madredeus

Teresa Salgueiro, la chanteuse du groupe portugais Madredeus, possède une voix remarquable, dans la lignée des chanteuses de fado. Le style musical inventé par ses compères (guitare, accordéon, clavier, violoncelle) puise aux sources de la musique *érudite*, du folklore et du rock portugais. Du jamais entendu.

Le 18 novembre, Sèvres, le Sel. Le 19, Saint-Priest, Centre culturel. Le 22, Ile de Ré, la Couarde. Le 23, Tarbes, Théâtre des Nouveautés. Le 25, Dijon, l'Athénéum. Le 26, Saint-Barthélémy-d'Anjou, Théâtre de l'Hôtel de Ville.

La sélection « Classique » a été établie par Alain Lompech. « *Jazz* » : *Francis Marmande*. « Rock » : Thomas Sotinel. « Chanson » et « Musiques du monde » : Véronique Mortaigne.

ARTS

Nouvelles expositions

Autour d'un chef-d'œuvre de Matisse

Dossier Barnes, suite. Avec *la Danse*, commandée en 1930 à Matisse pour décorer la galerie principale de la Fondation de Merion, et dont les trois versions monumentales – celle, inachevée, *retrouvée en 1992, celle exposée en* permanence au Musée d'Art moderne, et celle, définitive, de la Fondation – sont confrontées pour la première fois. Une quarantaine d'œuvres préparatoires les entourent.

Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 40-70-11-10. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 19 heures, vendredi jusqu'à 21 heures. Visite commentée le jeudi et le vendredi à 12 h 30, le samedi à 14 h 30. Réservation à la FNAC. Du 18 novembre au 6 mars 1994. 35 F.

De Khorsabad à Paris : la découverte des Assyriens

Parmi les découvertes que le visiteur de la nouvelle aile du Louvre pourra faire, celle de la cour de Khorsabad (Assyrie) et ses taureaux androcéphales est certainement l'une des plus spectaculaires... Une exposition du départe*ment des antiquités orientales accom*pagne la mise en place de l'ensemble monumental découvert il y a exactement cent cinquante ans.

Musée du Louvre, aile Richelieu, Entrée *par la pyramide*, Paris 1er. *Tél.* : 40-20-51-51. Tous les jours sauf mardi de 9 heures à 17 h 15, nocturnes les mercredi et lundi jusqu'à 21 h 15. Colloque les 21 et 22 janvier : Le palais du roi Sargon II d'Assyrie. Du 20 novembre au 14 février 1994. 35 F, gratuit les 20 et 21 novembre.

Sonia Delaunay en Hollande

Quand Sonia Delaunay créait des tissus de mode et d'ameublement pour Metz and Co., une maison néerlandaise aux goûts avant-gardistes, qui éditait les meubles de Rietveld et les *tapis de* Van der Leck. Un *sujet* d'exposition inédit en France, qui nous vient du Stedelijk Museum d'Amsterdam.

Institut néerlandais, 121, rue de Lille, Paris 7e. Tél. : 47-05-85-99. Tous les jours sauf lundi de 13 heures à 19 heures. Exposition fermée le 25 décembre et le 1er janvier. Du 18 novembre au 2 janvier 1994.

Paris

Art & Language

Si Art & Language, groupe anglais d'artistes conceptuels formé en 1968, ne compte plus aujourd'hui que deux membres : Michael Baldwin et Michael Ramsden, ceux-ci sont toujours très actifs. L'exposition les montre à leurs jeux favoris d'aujourd'hui, la critique de la peinture par la peinture et convocant par exemple Lénine et Pollock, Manet et Courbet. Pas triste.

Galerie nationale du Jeu de Paume, place de la Concorde, Paris 1er. *Tél.* : 42-60-69-69. Tous les jours sauf lundi de 12 heures à 19 heures, samedi et *dimanche de 10 heures à 19 heures*, mardi jusqu'à 21 h 30. Jusqu'au 2 janvier 1994. 35 F.

Günter Brus

De peintures gestuelles en photos et vidéos d'actions dramatiques et violentes, d'images en textes, de poèmes en grands dessins au crayon de couleur, l'Autrichien Günter Brus ne cesse de peaufiner une œuvre qui prend le corps à partie, par tous bouts, tous les trous, se meut entre Eros et Thanatos, *beauté et laideur. En héritier direct de* la Vienne fin de siècle. Une révélation.

Centre Georges-Pompidou, galeries contemporaines, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi et jours fériés de 14 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 2 janvier 1994.

Pierre Chareau

Première grande rétrospective d'un architecte et créateur splendide de meubles dans l'entre-deux-guerres, qui a *peu produit*, mais de l'original et du raffiné. Et s'est rendu célèbre en aménageant, à Paris, la maison du Docteur *Dalsace*, dite la *Maison* de verre.

Centre Georges-Pompidou, galerie du CCI, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 17 janvier 1994.

Roman Cieslewicz

Efficace, dans le genre coup de poing, qui s'est formé à bonne école (en Pologne), il est l'auteur, depuis 1955, de plus de 400 affiches, pour le *cinéma, Amnesty International ou le* Centre Pompidou. Cieslewicz travaille aussi pour le livre, dessine des couvertures, conçoit le graphisme de collections (par exemple 10/18). Hors commande, il se plaît dans le photomontage.

Centre Georges-Pompidou, forum, place Georges-Pompidou, *Paris 4e. Tél.* : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 21 février 1994.

Chefs-d'œuvre de la Fondation Barnes

Aucune des quelque 2 000 œuvres acquises par Albert C. Barnes pour sa fondation n'était, jusqu'au printemps dernier, sortie de Merion, près de Philadelphie. En voici soixante-douze (vingt Cézanne, seize Renoir, dix *Matisse, sept Picasso*, un *Manet, deux* Monet, Seurat...) qui, au Musée d'Orsay, sont présentées mêlées aux collections.

Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris 7e. *Tél. : 40-49-49-00. Tous les* jours sauf lundi de 9 h 30 à 18 heures, jeudi de 9 h 30 à 21 h 45, dimanche de *9 heures à 18 heures. Conférences les* 20 et 27 novembre. Jusqu'au 2 janvier 1994. 50 F.

Delacroix et la Normandie

Entre 1813 et 1860, Delacroix fit de nombreux séjours en Normandie, qui lui inspirèrent des peintures, des dessins, des gravures... Etudes de bateaux, marines, vues des falaises d'Etretat ou de l'abbatiale de Valmont, près de Fécamp, où le peintre fit trois essais de fresque. L'entrée toute récente de ces *essais dans l'atelier-musée est le pré*texte de l'exposition.

Musée Eugène-Delacroix, 6, rue de Furstenberg, Paris 6e. Tél. : 43-54-04-87. Tous les jours sauf mardi de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'au 24 janvier 1994. 19 F.

Otto Dix

De cette incontournable figure de l'art allemand, l'exposition propose une cinquantaine d'œuvres *sur papier* : portraits, scènes de la vie de bohème à Berlin, images de bas-fonds, des années 1910-1930.

Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf, *Paris 7e. Tél. : 45-56-60-17. Tous* les jours sauf dimanche et jours fériés de 11 heures à 20 heures. Jusqu'au *4 décembre. 25 F.*

L'Ame au corps

Des écorchés de Houdon au *Cri* de Munch, des préparations anatomiques d'Honoré Fragonard aux photographies d'hystériques prises à la *Salpêtrière, une exposition savante et* difficile, qui traite du corps et de ses représentations dans les sciences et dans les arts depuis le dix-huitième siècle.

Grand Palais, galeries nationales,* av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-*17-30. Tous les jours sauf mardi de* 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures (entrée square Jean-Perrin). *Jusqu'au 24 janvier 1994. 45 F.

Nabis

Japonisme, primitivisme, symbolisme, occultisme, cloisonnisme, intimisme, éventails et paravents... Les Nabis, une bande de jeunes trublions que l'exem*ple de Gauguin stimulait*, avaient un pied « ailleurs », par exemple en Bretagne, et l'autre à Paris, du côté de *la Revue blanche, où ils ont inventé de* belles formes courbes, synthétiques, annonçant l'Art Nouveau.

Grand Palais, galeries nationales, av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-*Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17.* Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. *Jusqu'au 3 janvier 1994. 45 F, lun. :* 31 F.

Quand la peinture était dans les livres

Au quinzième siècle, alors que fleurit le tableau de chevalet, le livre est en *France un haut lieu de la peinture*. Aussi, sans le recours aux bibliothèques qui conservent les manuscrits enluminés, nous connaîtrions mal nos grands peintres que furent Fouquet, Marmion ou Quarton.

Bibliothèque nationale, galeries Mansart et Mazarine, 58, rue de Richelieu, Paris 2e. *Tél.* : 47-03-81-10. Tous les jours de 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 16 janvier 1994. 30 F.

Vanités

Le Centre national de la photographie quitte le Palais de Tokyo pour l'hôtel de Rothschild, rue Berryer. Ce nouveau lieu est inauguré avec « Vanités », une histoire de la photo de mode. De Nadar à Steichen, de Penn à Roversi, de *Klein à Bourdin*, une *démonstration* judicieuse : comment cet art appliqué, considéré comme mineur, a donné des images majeures.

Fondation Salomon de Rothschild, Centre national de la photographie, 11, rue Berryer, Paris 8e. Tél. : 53-76-12-31. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 19 heures. Projection en continu du film de Sarah Moon et de deux extraits du film de William Klein *In and Out of Fashion*. Jusqu'au 7 février 1994.

G A L E R I E S

ÉROTISME ET SURRÉALISME

à la Galerie 1900-2000

Trois années durant, d'octobre 1930 à avril 1933, parut à *Prague*, sous la direction de Jindrich Styrsky, *la Revue Erotique*, émanation sulfureuse du surréalisme tchèque. *Une exposition en rappelle aujourd'hui le souve*nir et les audaces. A une anthologie où voisinaient estampes japonaises *et gravures de Rops*, la *revue joignait* les dessins d'artistes contemporains qui, pour la plupart, se dissimulaient sous des pseudonymes. Tel n'était pas le cas d'Emil Filla, de Toyen ou de Wachsmann, auteurs d'images fort habilement tracées dans un style à mi-chemin entre symbolisme viennois et néo-classicisme. Leurs odalisques ne sont guère *pudiques – mais ce sont cependant des odalisques.* Quelques allusions imprévues aux arts océaniens et des rébus transparents – coquillages ou *végétaux* – agrémentent ces saynettes. Krajc, Pelc et Styrsky lui-même préféraient à ces jeux allusifs une imagerie plus explicite et triviale. Elle ne méritait pas l'honneur d'une résurrection. – Ph. D.

★ Galerie 1900-2000. 8, rue Bonaparte, Paris (6e). Tél.: 43-25-84-20. Jusqu'au 27 novembre.

SONJA FERLOV MANCOBA

à la Galerie Artcurial

Sonja Ferlov naît à Copenhague en 1911 (elle y décède en 1985) et entame une carrière de peintre avant de se tourner vers la sculpture en 1935, prenant pour base les bois d'épave ramassés sur la grève. En 1942, elle adhère au groupe « Linien » (où figurait entre autres Mortensen) puis épouse Mancoba, un peintre zoulou venu de Johannesburg. A voir la surprenante série de sculptures réunies *par Artcurial, on pressent le* rôle qu'eut l'Afrique sur le travail de la Danoise. Les masques qui sortent *de son atelier fascinent Asger Jorn, qui l'intègre au groupe Cobra*: cela nous vaut une réunion de la plupart des anciens membres du groupe, et plus généralement, de presque tous ceux qui traversèrent la trajectoire de Ferlov. Ils eurent parfois tendance à l'étouffer: ses sculptures retrouvent aujourd'hui leur vraie place. – H. B.

★ Galerie Artcurial. 9, avenue Matignon, Paris (8e). Tél.: 42-99-16-04. Jusqu'au 12 décembre.

GÉRALD THUPINIER

à la Galerie Stadler

Thupinier est de ces artistes français qui, discrètement, accomplissent leur œuvre sans chercher à quel courant ils pourraient se rallier. Jusqu'ici, il rôdait dans les territoires de l'abstraction matiériste et gestuelle. L'été dernier, il s'est aventuré du côté de la Grèce et de l'Italie et en a rapporté une série de travaux sur papier intitulée *« Comme un courant d'air »*. Ce sont, sur de grandes feuilles à *l'éclatante blancheur, des* esquisses de végétation, des fantômes d'arbre, des envols d'oiseaux – *tout cela seulement* suggéré avec élégance et adresse par collages, allusions équivoques et graffitis crayonnés. Inévitablement, le nom de Twombly vient à l'esprit. Il arrive à Thupinier de s'approcher un peu trop près de cet illustre modèle et de frôler le pastiche. Mieux valent les œuvres où l'influence est tenue à distance et la poétique plus personnelle. – *Ph. D.*

★ Galerie Stadler. 51, rue de Seine, Paris (6e). Tél.: 43-26-91-10. Jusqu'au 18 décembre.

Régions

Angers

Le Matin des peintres

Proposer un regard nouveau sur les « primitifs » du musée d'Angers, tel est l'objectif de cette réunion d'une quarantaine de tableaux sur bois des quatorzième, quinzième et seizième siècles provenant de différentes écoles (Sienne, Florence, Avignon, Suisse, Angers, Flandre, Hollande). La moitié ne sont généralement pas exposés, certains ont été restaurés.

Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée, *49100. Tél. : 41-88-64-65. Tous les* jours sauf lundi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 13 février 1994.

Annecy

Giuseppe Penone

En nourrissant son œuvre de choses de la nature naturelle et cultivée, plutôt que de culture et d'histoire, le Turinois Giuseppe Penone a pris du champ par rapport au mouvement Arte Povera dont il est issu. *Arbres, Mues* et *Pommes de terres*, dessins, marbres, bronzes et terres cuites... Le musée d'Annecy propose un panorama de son *travail* depuis trois ou quatre ans.

Musée-château, place du Château, 74000. Tél. : 50-45-29-66. *Tous les* jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 23 janvier 1994.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Le Monde PUBLICITE
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia 75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL le Monde et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation 36-17 LMDOC ou 36-29-04-56
ABONNEMENTS PAR MINITEL
36-15 – Tapez LEMONDE code d'accès ABO

SÉLECTION DE LA SEMAINE

Le Cateau-Cambrésis

Matisse, sculptures, dessins

Quarante-cinq des soixante-neuf sculptures de Matisse ont été rassemblées. Autant de dessins les accompagnent pour un dialogue serré. Les œuvres viennent de collections privées, de musées d'Europe des Etats-Unis.

Musée Matisse, palais Fénelon, 59360. Tél. : 27-84-13-15. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Fermé les 25 décembre et 1er janvier. Jusqu'au 6 février 1994.

Le Mans

Claude Viallat

Autour de grandes peintures récentes, dont certaines n'ont encore jamais été vues – l'une a été réalisée pour l'exposition –, des pièces anciennes et de plus petit format : objets, filets, estampes, explicitent la démarche de Viallat. Un hommage à Dominique Bozo, qui a contribué à faire connaître l'artiste.

Ecole régionale des Beaux-Arts, 28, avenue Rostov-sur-le-Don, 72000. Tél. : 43-47-38-53. Tous les jours sauf dimanche de 13 heures à 19 heures, samedi de 10 heures à 17 heures. Jusqu'au 27 novembre. Entrée libre.

Nantes

Josef Sudek

Le panoramique est aujourd'hui un *objectif à la mode*, utilisé à l'emporte-pièce. Josef Sudek (1896-1976), le plus grand photographe tchèque, passionné d'expériences, a utilisé ces plans larges dès les années 40 pour fixer des paysages urbains ou ruraux et bouleverser la notion d'espace. Quarante de ces paysages, provenant du Musée des arts décoratifs de Prague, sont montrés à Nantes. A ne pas manquer.

Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau, 44000. Tél. : 40-41-65-65. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 h 45, dimanche de 11 heures à 17 heures. Jusqu'au 12 décembre.

Nice

Marie Raymond

On connaît mieux le fils, Yves Klein, que la mère, peintre abstrait fort délicat, pour qui la couleur, par ses accords, doit *« constituer l'image d'un tout auquel s'accroche la pensée »*. Le critique Charles Estienne l'a défendue. En 1949 elle a obtenu le prix Kandinsky. Plusieurs galeries l'ont exposée à Paris, en particulier au début des années 50.

Musée d'art moderne et d'art contemporain, promenade des Arts, 06300. Tél. : 93-62-61-62. Tous les jours sauf mardi et jours fériés de 11 heures à 18 heures. Nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 28 novembre.

Ettore Spalletti, Julije Knifer, Johan Creten

Les sculptures minimales d'Ettore Spalletti ont des couleurs de fresque et la forme des chapeaux de Piero della Francesca. Les peintures et les dessins de Julije Knifer sont noirs et d'extrême rigueur. Quant à Johan Creten, un jeune Belge, il déride avec ses sculptures en céramique. Les trois artistes ont en commun d'avoir été invités à la Villa Arson.

Villa Arson, galerie, 20, avenue Stephen-Liégard, 06105. Tél. : 93-84-40-04. Tous les jours sauf lundi et mardi de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 12 décembre.

Nîmes

Martial Raysse

Le carré de Foster reçoit la rétrospective Martial Raysse qui avait commencé son périple au Jeu de paume à Paris. Elle retrace les grandes mutations de l'œuvre depuis le le temps du Nouveau Réaliste ponctué de cœurs, de bouches, et parfume d'innocente modernité, jusqu'aux replis solitaires sur la peinture et le musée.

Carré d'art - Musée d'art contemporain, place de la Maison-Carrée, 33000. Tél. : 66-76-35-70. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 5 décembre.

Rochechouart

Jean-Marc Bustamante

En quoi la photographie est-elle de l'art? Peut-on faire des photographies qui aient valeur de tableaux? Partant de ces questions, Jean-Marc Bustamante réalise, depuis 1978, des « paysages photographiques » *« sans qualité »*. Des scènes inexpressives au possible, impersonnelles, sans valeur documentaire, en grand format. Pour bien voir ce qui est donné à voir.

Musée départemental, château, 87600. Tél. : 55-03-77-77. Tous les jours sauf lundi et mardi de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 24 décembre.

Strasbourg

Gustave Doré

Le Musée des beaux-arts de Strasbourg, déjà riche en œuvres de Gustave Doré, a récemment acquis une impressionnante collection privée d'œuvres de l'artiste, un enfant du pays. Il en expose les plus belles pièces : *aquarelles, gouaches*, lavis, dessins, bois gravés, livres et albums.

Musée des beaux-arts, palais Rohan, galerie Robert-Heitz, 2, place du Château, 67000. Tél. : 88-32-48-95. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 18 heures, dimanche de 10 heures à 17 heures. Jusqu'au 24 janvier 1994. 15 F.

Villeneuve-d'Ascq

Escale-Stopover-Tussenstop

Ils sont vingt. Ils sont jeunes, âgés de 25 à 35 ans. Tous travaillent dans le nord-ouest de l'Europe : nord de la France, Belgique, Royaume-Uni. Ils ont *été* choisis après nombre de visites d'atelier par l'équipe du musée, pour, nous dit-on, *« l'exigence et l'acuité de la démarche individuelle »*. Et chacun d'eux a eu les moyens de réaliser une œuvre spécifique pour l'exposition.

Musée d'art moderne, 1, allée du Musée, 59650. Tél. : 20-05-42-46. Tous les jours sauf mardi et les 25 décembre et 1er janvier de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 9 janvier 1994. 25 F.

La sélection « Arts » a été établie par Geneviève Breerette « Photo » : Michel Guerrin

DISQUES

Classique

Rachmaninov

Concerto pour piano et orchestre nº 3 – Rhapsodie sur un thème de Paganini (1)
Mikhaïl Rudy (piano), Orchestre philharmonique de Saint-Pétersbourg, Mariss Jansons (direction)

Rachmaninov

Concerto pour piano et orchestre nº 3

Saint-Saëns

Concerto pour piano et orchestre nº 2 (2)
Emil Guilels (piano), Orchestre de la Société des concerts du Conservatoire. André Cluytens (direction)

Mal-aimé par la critique (de son vivant déjà...), Rachmaninov fait l'unanimité (ou peu s'en faut) chez les interprètes et le public. Ce qui ne l'empêche pas d'être assez fréquemment massacré au disque comme au concert. EMI publie le deuxième volume de ce qui doit être une intégrale des concertos de Rachmaninov. Erreur de distribution : Mikhaïl Rudy n'a ni le format pianistique requis pour jouer cette musique ni la générosité expressive pour l'habiter. Gêné par son soliste, le somptueux orchestre russe reste loin derrière. Sentiment aggravé par une prise de son qui met Rudy au premier plan afin de pallier son plus criant défaut : comme ce pianiste n'a pas de son, il tape dans les fortissimo ; plus il tape, moins il en a. Lorsqu'il ne tape pas, il sait créer de jolis climats expressifs, notamment dans les variations lentes de la *Rhapsodie*.

Signe des temps, le même éditeur laisse un label indépendant exploiter sous licence l'un des plus splendides disques de Guilels et l'une des interprétations les plus abouties du *Troisième* de Rachmaninov, ici regroupé avec un fulgurant *Deuxième Concerto* de Saint-Saëns. Le pianiste russe avait une sonorité de bronze, une virtuosité ailée, une expression grandiose, la puissance du fauve qui ne craint aucun prédateur. Et si l'orchestre est vindicatif (pour la bonne cause), Gilels ne *tape jamais. Douze ans après* sa mort, en 1943, Rachmaninov était mieux servi qu'il ne l'est cinquante ans plus tard. Les directeurs artistiques ne sont plus ce qu'ils étaient.

(1) 1 CD EMI CDC 7.54880-2.
(2) 1 CD Testament SBT 1029. Distribué par Disques Concord.

Rachmaninov

Symphonie nº 3 – Danses symphoniques
Orchestre philharmonique de Saint-Pétersbourg. Mariss Jansons (direction)

Enfin seuls, semblent s'être dit les musiciens de Saint-Pétersbourg et Mariss Jansons. Sans fil à la patte, ils respirent large, osent chanter à pleins poumons une musique qui impose son originalité foncière lorsqu'elle est débarrassée des nuances pleurnichardes qui la défigurent. Ainsi découpées au laser, jouées par un orchestre parfait, les *Troisième Symphonie* et *Danses symphoniques* de Rachmaninov apparaissent comme des stèles funéraires élevées à un monde qui s'effondre. Le compositeur y condense le meilleur de son art, de son génie de la construction formelle et du traitement harmonique des mélodies (et ses mélodies sont inoubliables). Il a été écrit beaucoup de vilaines choses sur la musique de Rachmaninov – comme il en a été écrit sur celle de Sibelius. Il n'aurait pas fallu les passer au crible de la modernité des années d'après-guerre : cela ne présentait pas plus d'intérêt que de reprocher à Bach de composer des fugues. Une forme obsolète, croyait-on au milieu du XVIIIe siècle. On s'est aperçu depuis que la modernité ne se repère pas toujours au premier coup d'oreille. Aujourd'hui on respire puisque l'on peut aimer Webern et Rachmaninov.

1 CD EMI CDC 754877-2.

A. Lo.

Jazz

Lester Bowie's Brass Fantasy

The Fire this Time

Quatre trompettes menées par Lester Bowie (l'apothicaire Groucho de l'Art Ensemble of Chicago), un cor, deux trombones, un tuba (l'immense et débonnaire Bob Stewart) plus batterie et percussion (Vinnie Johnson et Famoudou Don Moye). Le disque est enregistré en club, au Moonwalker d'Aarburg, en Suisse, le 1er mai dernier. Ça sonne comme du rythm'n' blues joué par Gaston Chaissac, c'est un gospel chanté par Berrocal, une fanfare portée par l'esprit de mai, un *Strange Fruit* (Billie Holiday) rendu à sa douleur vraie. Bien : si l'on veut absolument figurer dans le dictionnaire des idées reçues – ce qui est un souhait tout à fait respectable – on dira que c'est mal foutu, approximatif, pas en place, ni fait ni à faire. Si l'on prend le parti du chagrin (qui permet de vivre, après tout), on comparera d'un air bourru avec des formations musicalement plus dignes (la Garde républicaine, l'Orchestre du Splendid, celui de « Dimanche-Martin »). Pour goûter *The Fire this Time*, il faut faire le pari de la joie et peut-être celui de l'exubérance – ce qui demande, c'est évident, un certain courage.

1 CD IOR 7019-2. Distribué par Adda.

Richard Galliano

Viaggio

Demandé de toutes parts, dans la variété qui ne s'affiche plus comme telle, dans l'avant-garde qui sait que le mot n'a plus grand sens, sollicité par les chanteurs (Nougaro, toujours) et les meilleurs créateurs (Portal, Rava, Lubat), éblouissant en scène, Richard Galliano est en train de rendre l'accordéon à sa vitalité. Il n'emboîte pas le pas au retour de l'instrument, il le précède. Moderne sans en perdre l'âme. S'il n'y avait dans *Viaggio* que Billie – toutes les compositions sont de l'accordéoniste – et l'intervention sur cet air de Bireli Lagrene (guitare), cela suffirait sans hésiter à le lancer, à en faire un enregistrement justifié. Le secret de l'ensemble est là, dans l'union d'un musicien, Galliano, qui a mis le temps qu'il faut à oublier sa modestie de second rôle, avec un jeune Gitan, Bireli, dont on se demande pourquoi il n'est pas encore reconnu par le grand public comme il l'est par les plus grands guitaristes. Et le secret tient à la rythmique : Charles Bellonzi, batteur de catégorie et de genre (ce style se perd, les batteurs « savent » trop jouer) et Pierre Michelot, bassiste historique auquel le répertoire et la prise de son rendent pleinement justice. Du *Tango for Claude* à la *Waltz for Nicky*, tout sonne juste, avec retenue parfois, emportement souvent.

1 CD Dreyfus Jazz 36562-2. Distribué par Sony.

F. M.


ISABELLE TRUBERT

Richard Galliano.

Rock

Cocteau Twins

Four-Calendar Cafe

Au rythme d'un album tous les trois ans, le duo britannique formé par la chanteuse Elisabeth Fraser et son mari, le guitariste Robin Guthrie, préserve une aura mystérieuse, cultivée depuis plus d'une décennie à force de pochettes décoratives et de chansons énigmatiques. Les Cocteau Twins furent l'une des influences majeures des années *new wave* (parmi leurs disciples, Sinead O'Connor, Bel Canto, Dead Can't Dance), charmant des mots impalpables, choisis voire créés pour leur sonorité plus que pour leur sens, créant une poésie de l'inintelligible. Parfois, ces chatoiements impressionnistes portés par des volutes de guitare et des arpèges gorgés d'effets sonores s'enfonçaient dans l'extase vaporeuse un brin soporifique. Subtile, la formule a mieux vieilli que d'autres et *Four-Calendar Cafe*, leur nouvel album, dévoile une envie de matérialiser des formes plus achevées. La signification des textes se dilue moins souvent, le guitariste a gagné une rusticité folk, des chansons comme *Bluebeard*, *Squeeze Wax* ou *Evangeline* feront d'excellents simples. Mais que les fans se rassurent, Lise Fraser est restée une fée, légère comme une brise.

1 CD Fontana nº 518 259 2, distribué par Phonogram.

S. D.

Chanson

Georges Moustaki

Ma liberté

Depuis ses débuts de jeune compositeur aux côtés d'Edith Piaf, Georges Moustaki n'a jamais cessé de chanter, de parcourir le monde, représentant méditerranéen d'une France ouverte. S'il est l'un des noms les plus couramment cités à l'étranger, c'est sûrement par la grâce de cet esprit de métissage, de cette légèreté tendre et chaleureuse qui fondent le personnage. Mais Moustaki doit aussi son prestige à la beauté de ses chansons : les vingt titres ici compilés (du *Métèque* original à *Ma liberté*, en version concert) permettent de retrouver le fil d'une carrière d'auteur-compositeur sans faille. Interprétés avec une nonchalance naturelle, des titres restés gravés dans nos mémoires par la voix vibrante et tendue de Reggiani (*Sarah*, par exemple) s'éclairent d'une autre lumière.

1 CD Polydor 519970.

Pierre Vassiliu

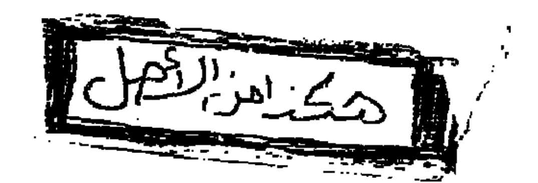
La vie ça va

Farceur, toujours. Amoureux de l'Afrique, encore. Vassiliu, faux naïf, vrai musicien, n'a jamais cessé d'être lui-même, et ce n'est pas le passage du temps et l'arrivée d'un nouvel album qui vont le faire changer d'avis. Une fois les îles, la fête (berçantes), les femmes (douces), les copains (chaleureux) posés en toile de fond, Vassiliu peut aborder les problèmes de société. Le travail, à prendre avec des pincettes, puisqu'il creuse la tombe (*Chérie Lou*, un joli merengue zouké) ; le sida, combattu par une démonstration érotique de la facilité d'usage des préservatifs (*Nuits françaises*) ; l'Afrique, sa misère endémique, ses fléaux, ses sautes climatiques (*Nivaquine*), ses beautés (*Silence*). Au beau milieu de cet album délicieux nourri au reggae et à la kora sénégalaise (Lamine Konté), on voit même débarquer Georgius (*Monsieur Bébert*).

1 CD Polygram 191318.

V. Mo.





DISQUES

« WORLD GONE WRONG », LE NOUVEL ALBUM DE BOB DYLAN

LE PROPHÈTE EN SON GRAND AGE

A cinquante-deux ans, Bob Dylan refuse de se laisser statufier. Un an après l'hommage médiatique que les grands du rock lui ont rendu au Madison Square Garden, il sort « World Gone Wrong », un second album de reprises après « Good as I Been to You ». Pour l'occasion, les chansons sont accompagnées de notes rédigées par l'artiste, et c'est la première fois que Dylan s'exprime depuis la parution d'« Under the Red Sky », son dernier disque de compositions originales.

ONZE chansons glanées aux sources de la musique américaine, enregistrées dans une totale solitude. La seule autre personne impliquée dans la réalisation de *World Gone Wrong* est l'ingénieur du son, Micajah Ryan. Ce nouveau disque est apparemment la suite (le prolongement ? la répétition ?) de *Good as I Been to You*, également composé de blues exhumés, de chansons traditionnelles oubliées. Voilà deux albums que Bob Dylan n'écrit plus. Certains avancent qu'il n'a pas envie de se fatiguer pour une maison de disques qu'il s'apprête à quitter et que ces deux albums n'existent que pour remplir des obligations contractuelles. D'autres gardent un souvenir si horrifié d'*Under the Red Sky*...

Les observateurs avertis, journalistes spécialisés par exemple, se sont résolus à passer Bob Dylan par pertes et profits. Dans la colonne pertes, le deuil d'un auteur, d'un esprit fulgurant, d'un musicien original et audacieux, vu pour la dernière fois au moment de *Oh Mercy* puis avalé par une brume impénétrable. Dans la colonne profits, quelques résurgences qui transforment les concerts de Bob Dylan en loterie dont le gros lot est une version définitive de *Mr Tambourine Man* ou d'*It's Alright Ma, I'm only Bleeding*, comme lors de l'enterrement de première classe que lui offrit le show-business au Madison Square Garden, il y a un an.

Et voici que ce chanteur muet retrouve la parole. Chacune des chansons de *World Gone Wrong* est accompagnée d'un texte. On retrouve dans ces notes la prose étrange de *Tarantula* (1), le roman mutant publié en 1971, les coq-à-l'âne, l'imagerie apocalyptique, Bob Dylan. Le disque commence par *World Gone Wrong*, une chanson des Mississippi Sheiks, dont Dylan avait déjà repris *Sitting on Top of the World*. Les Mississippi Sheiks ont enregistré quelques faces pour Okeh (ancêtre de CBS) dans les années 30. Ces musiciens noirs du delta du Mississippi chantaient la vie sur les plantations, dans les villes du Sud, en s'accompagnant au violon et à la guitare. Leur influence s'est fait sentir dans toute la musique country.

Leur *World Gone Wrong* est une chanson de rupture amère, comme Bob Dylan en chante depuis *Don't Think Twice, It's Alright*. Il l'énonce avec une grande douceur, presque résignée, et le refrain revient seriner les mêmes mots, encore et encore : *« I can't be good, baby, because the world's gone wrong »* (« je ne peux pas être bon, parce que le monde est devenu mauvais »). Bob Dylan met dans les mots simples des Mississippi Sheiks une tout autre charge. Cette chanson *« va à contre-courant de la politique culturelle »*, commente Dylan dans la note correspondante. A partir d'un vers de la chanson (« des choses étranges se passent ») ; il se lance dans une diatribe hallucinée qui vomit tour à tour les *« charlatans maléfiques qui se déguisent en gilets et smokings qui parlent charabia,* [les] *monstrueuses, pompeuses superficielles qui lancent leurs parades dans des rues désertes sur des autoroutes à péage »*. Plus loin, Dylan chante *Blood in My Eyes*, des mêmes Mississippi Sheiks, qui reprend un thème qui lui est cher, la dégradation physique par l'amour. Dylan décrit ainsi les chansons du groupe : *« Crues jusqu'à l'os et impeccablement faites pour ces temps modernes (le nouvel âge obscur). Les Mississippi Sheiks n'ont rien de raffiné. »*

Il faut dire que la tonalité générale de *World Gone Wrong* (les chansons et les textes) témoigne d'une panique presque millénariste qui se mélange à la peur de vieillir. *Broke Down Engine* (La machine en panne), un blues ferroviaire de Blind Willie McTell, est pris vite, comme par surprise, pour montrer que l'urgence est toujours là. Le texte qui l'accompagne donne l'une des plus belles définitions du blues qui soit.



DAVID APPLEBY

Portrait de l'artiste en cow-boy solitaire : Bob Dylan ne s'est jamais avancé que masqué, pour mieux dévoiler le mystère de son inspiration nourrie des mythes américains, de l'Ouest sauvage aux bas-fonds des grandes villes.

On s'arrêtera quelques instants sur *Stack A Lee*. Stack A Lee (également Stack O Lee et Stagger Lee) est l'un des mythes du folklore américain. Son histoire est simple : au cours d'une dispute de bar, Billy Lyons vole le chapeau de Stack A Lee. Celui-ci finit par retrouver Billy qui le supplie de l'épargner, invoquant sa femme et ses enfants. Stack lui répond : *« Que Dieu bénisse tes enfants, je m'occuperai de ta femme »*, et abat Billy Lyons de deux balles de 44 dans la tête. Greil Marcus s'est penché sur le mythe de Stagger Lee dans l'essai qu'il a consacré à Sly Stone (2). Il y voit le prototype des héros du ghetto noir, de ces hommes d'origine, qui à force de voir inverser à leur sujet toutes les valeurs dont se réclame la civilisation américaine (adultes, on les appelle *boys*. Musiciens, il n'ont pas le droit de danser sur les rythmes qu'ils ont créés. Ouvriers, ils n'ont pas le droit de consommer les produits qu'ils fabriquent) transforment le mot *bad* (mauvais) en superlatif.

Dylan écrit : *« Stack A Lee est la version de Frank Hutchinson. »* Nick Tosches, l'auteur de *Country* (3), nous apprend que *« Frank Hutchinson, un homme blanc né dans le comté de Raleigh, en Virginie-Occidentale, le 20 mars 1897, fut le premier artiste country à jouer dans ce style* [la *slide guitar* des bluesmen noirs]. *C'était à New-York en octobre 1926 »*. Mais cette version paysanne et blanche d'un mythe urbain noir (il semblerait que le vrai Stack A Lee, Samuel Stacker Lee ait été le fils mulâtre d'un riche marchand blanc de Memphis, juste après la guerre de Sécession) inverse les valeurs de l'original. Le dernier couplet de la chanson montre Stack A Lee hanté par le fantôme de Billy. Dylan, qui consacra une bonne part de son génie au culte du hors-la-loi, a changé de bord lui-aussi. Sa version est pleine de compassion, et dans les notes, il écrit : *« Que nous apprend la chanson ? Qu'aucun homme n'accède à l'immortalité grâce aux faveurs du public. La vérité est dans l'ombre. Au cours de l'âge pré-post-industriel, les victimes de la violence avaient le droit (en fait, c'était leur devoir) de juger ceux qui les avaient offensés. »* Bob Dylan flirte avec le discours du vieillard terrifié du lynchage quand il se reprend et donne de ce fait divers mythique un résumé saisissant : *« Une épopée d'erreurs et d'incompréhension. Une histoire d'amour sans la cupidité. »*

Sur ce disque, on trouve aussi deux chansons traditionnelles d'inspiration anglaise, *Love Henry* et *Jack a Roe*, empruntées au répertoire de Tom Paley, l'un des artisans de la renaissance folk des années 50 ; une chanson de la guerre de Sécession, *Two Soldiers*, un blues du Delta classique, *Ragged and Dirty*, et un autre fait divers en musique, *Delia*, l'histoire d'un jeune homme qui tue sa maîtresse et dont le refrain répète à l'envi : *« All the friends I ever had are gone »* (« tous les amis que j'avais sont partis »). *Delia* fait partie des titres de *World Gone Wrong* sur lesquels Bob Dylan joue normalement de la guitare. Il lui arrive aussi d'être d'une maladresse insigne, exaspérante. Mais ces erreurs toutes bêtes ajoutent encore au sentiment de désolation, à l'ironie farouche du disque, qui culmine avec *Lone Pilgrim*, une ballade appalachienne. On y retrouve l'imagerie protestante du *Voyage du pèlerin*, de Bunyan, que les premiers colons emportèrent avec eux pour en faire le matériau de base de la première littérature américaine. Dylan remarque à ce sujet que *« la technologie nécessaire à l'effacement de la vérité est maintenant disponible... Quand les coûts auront baissé, attention ! Il n'y aura plus de chansons comme celles-là »*. Prophète rattrapé par les temps, nomade qui n'arrive pas à s'arrêter, Bob Dylan poursuit son chemin, lançant ses imprécations pour éloigner la peur du vide.

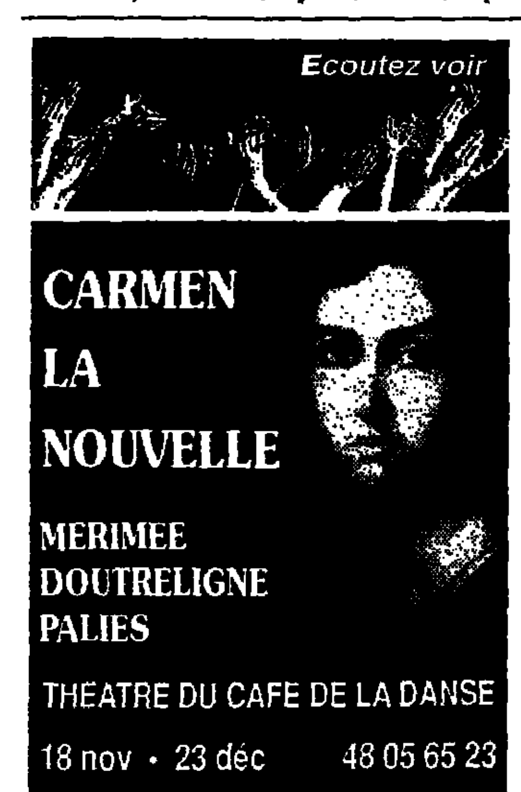
THOMAS SOTINEL

(1) Réédité en 10/18. Traduit pr Dashiell Hedayat, nouv. éd. UGE, 1993. 192 p., 37 F.

(2) In *Mystery Train*, Greil Marcus, EP Dutton, New-York, 1975.

(3) *Country : Living Legends and Dying Metaphors in America's Biggest Music*. Nick Tosches, Stein & Day, New-York, 1977.

★ 1 CD Columbia/Sony 474857-2.



LE SPECTATEUR — MICHEL BRAUDEAU

On ne part pas

LE visage de Charles Baudelaire est sans doute un des plus beaux visages d'écrivain français dont on ait l'image certaine. Avec le portrait de Rimbaud, dit « du Voyant », par Carjat, où Arthur adolescent regarde un coin du ciel à droite. Parce que sommes-nous sûrs du visage de Sade ? Il a fallu attendre longtemps pour découvrir une première et unique photo d'Isidore Ducasse, comte de Lautréamont, un peu décevante au demeurant – on espérait une expression plus farouche à l'auteur des *Chants de Maldoror*. La trogne malheureuse de Verlaine nous consterne, à mille lieues de la grâce impalpable, aérienne, de sa plume, si facile à aimer. Mais Baudelaire, de ses dessins d'enfant à ses ultimes portraits où, amaigri, fiévreux, il ressemble tantôt à Michel Bouquet, moliéresque et noir, tantôt à François Mitterrand, halluciné retour d'Egypte, est constamment beau.

Il y a quelques années de cela, Ernest Pignon-Ernest eut l'inspiration de couvrir les murs de Paris d'une affiche saisissante où Rimbaud, grandeur nature, apparaissait en jeans, blouson jeté sur l'épaule, en chômeur angélique. On le reconnaissait tout de suite, que l'on soit lycéen ou passant d'un autre âge, c'était comme un coup au cœur, une prémonition : Rimbaud revient. Et de fait, il est revenu pour le centenaire de sa mort, en grande pompe ; il ne lui manque plus qu'une pièce de monnaie, un billet de banque à son effigie, lui qui aimait tellement l'or. Peut-être va-t-on avoir le même choc avec l'affiche de l'exposition « Baudelaire/Paris » qui vient d'ouvrir à la nouvelle salle d'exposition de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 22, rue Malher, près du métro Saint-Paul, jusqu'au 15 février prochain, si l'univers tient bon jusque-là.

Cette affiche est en elle-même un petit événement dans la mesure où elle reproduit une photo de Baudelaire par Nadar, jusqu'à présent inconnue. Veste noire, chemise blanche, cravate noire, l'œil encore plus sombre et perçant, il a l'air emporté, coléreux, superbe. Il a trente-trois ans. Comment le sait-on ? Mme Françoise Heilbrun, conservatrice des photos au Musée d'Orsay – acquéreur en 1988 de plusieurs clichés de Baudelaire, dont la fameuse photo, dite « ratée » parce que bougée, où il paraît juvénile comme un nouveau philosophe –, a indiqué dans un article qu'une gravure illustrant l'édition Conard des *Fleurs du mal* de 1922 était une libre interprétation d'une des photos d'Orsay. C'était bien vu, en effet. La gravure est en réalité une copie, presque un décalque de la photo, inconnue mais pressentie, que possède un collectionneur privé, fin lettré, Gérard Oberlé. C'est chez lui que Claude Pichois, commissaire de l'exposition avec Jean-Paul Avice et éditeur de Baudelaire dans la Pléiade, a trouvé ce précieux cliché que l'on peut vraisemblablement dater de 1854, comme la photo ratée.

ON sait que Baudelaire considérait l'invention de la photographie comme un nouveau fléau s'abattant sur l'art en détruisant « la reine des facultés », l'imagination. Dans le *Salon de 1859*, au chapitre intitulé « Le public moderne et la photographie », il vitupère : *« Comme l'industrie photographique était le refuge de tous les peintres manqués, trop mal doués ou trop paresseux pour achever leurs études, cet universel engouement portait non seulement le caractère de l'aveuglement et de l'imbécillité, mais avait aussi la couleur d'une vengeance.* [...] *Je suis convaincu que les progrès mal appliqués de la photographie ont beaucoup contribué, comme d'ailleurs tous les progrès purement matériels, à l'appauvrissement du génie artistique français, déjà si rare. »* Mais c'est le même homme qui pose pour Nadar, pour Carjat, à maintes reprises, et dont on peut observer, selon Jean-Paul Avice, qu'il prend bien soin de présenter ce qu'il considère être son « bon » profil, le visage légèrement tourné vers l'épaule droite. La preuve en est que dans les autoportraits qu'il fait de lui même, à l'encre, au moyen d'une glace, il figure à l'envers, tourné à gauche.

On trouvera rue Malher également des tableaux de Deroy et de Courbet, entre autres, représentant Baudelaire et ses amis, Gautier, Balzac, Hugo, Banville, Champfleury, et d'autres photos, admirables, de Paris, par Marville. Un Paris bien différent de ce qu'il est devenu, surtout dans ce quartier du Marais que la mode a véritablement sinistré sous le torrent de sa pacotille, installant ses hardes dans d'anciennes boulangeries reconverties, en face même des maisons anciennes qu'elle insulte et vide de toute vie réelle. Baudelaire, qui vécut non loin de là quelque temps, rue Payenne, rue de Sévigné, rue Beautreillis, aurait fui à toutes jambes. C'est du reste ce qu'il fit dès l'âge de vingt-trois ans, quand sa famille lui imposa un conseil judiciaire en 1844. Le catalogue de l'exposition fournit un plan de Paris et les quarante-cinq adresses où séjourna Baudelaire, si l'on tient compte de l'adresse d'une amie à Neuilly, 11, rue de la Révolte, et de celle du cimetière Montparnasse, où il repose comme on dit entre sa mère et son beau-père, très reposés également.

L'AMOUR et la détestation mêlés de Paris ont inspiré à Baudelaire les écrits foudroyants, amoureux que l'on sait, dont *le Spleen de Paris*. Revient sans cesse son obsession de ce qu'il désigne dans *Mon cœur mis à nu* comme *« la grande maladie de l'horreur du domicile »*. Dans *le Spleen*, *« la haine du domicile »* ; dans une lettre, *« l'horreur d'un domicile quelconque »* ; à propos d'Edgar Poe, *« le changement perpétuel de domicile »*, ajoutant au sujet du ténébreux Américain : *« Il traversait la vie comme un Sahara et changeait de place comme un Arabe »*, images qu'il aurait pu s'appliquer à lui-même. Déménagements pathétiques d'un homme traqué par ses créanciers, incapable de se fixer plus que sincèrement attiré par le voyage. Un de mes amis écrivain, illustre, ça va sans dire, m'a fait cadeau d'une trouvaille chez Baudelaire, dont un autre écrivain illustre et ami m'assure qu'elle est vraie, mais il ne sait plus où notre ami commun l'a pêchée (peut-être un lecteur éclairera obligeamment notre lanterne éteinte) : Baudelaire aurait souhaité que l'on inscrivît au fronton de la gare Montparnasse cette maxime, paradoxale ici : *« On ne part pas ! »* ■